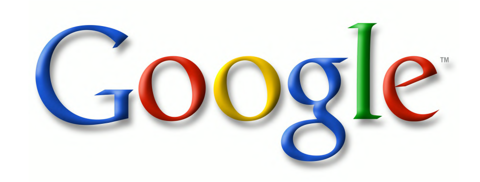
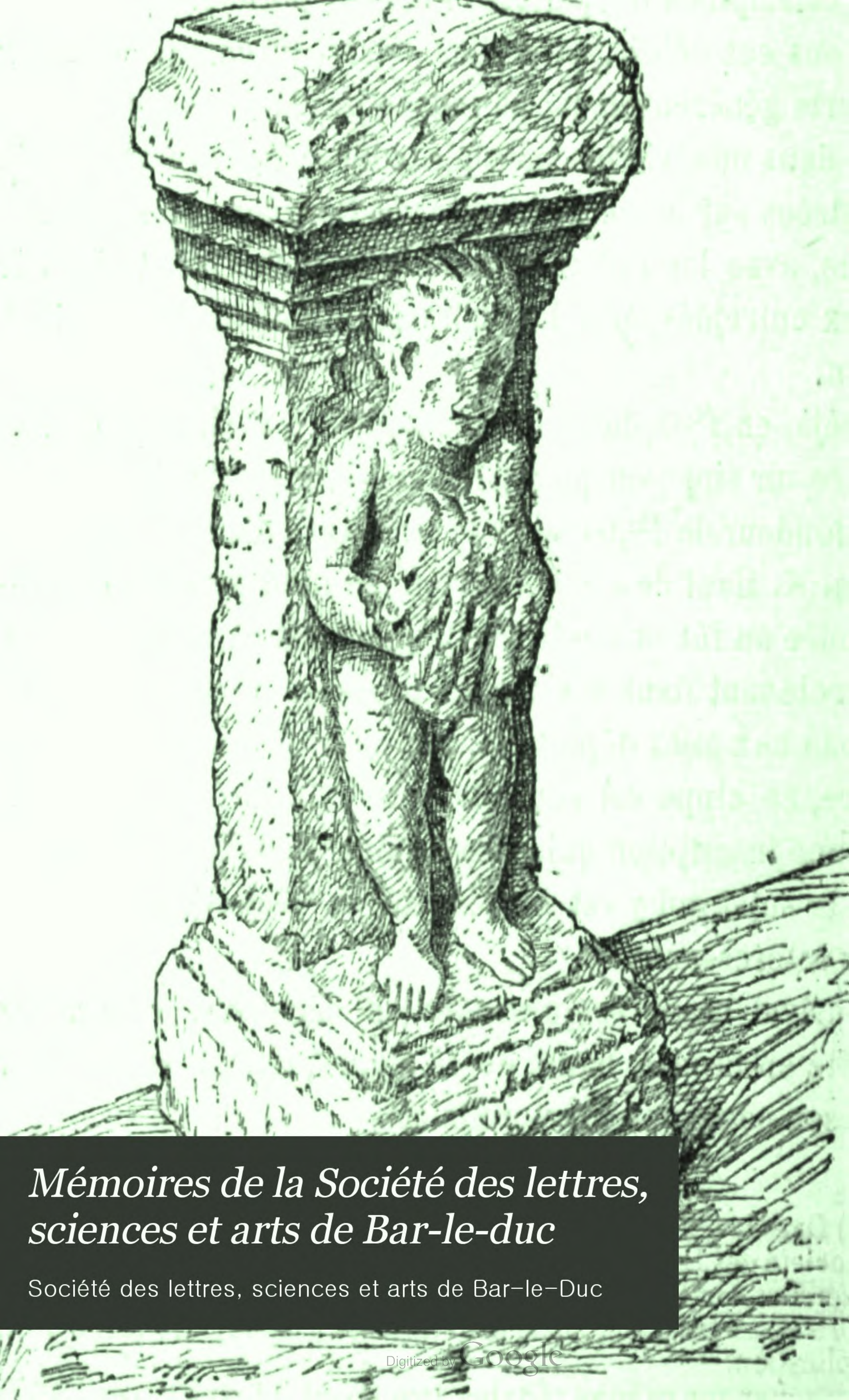
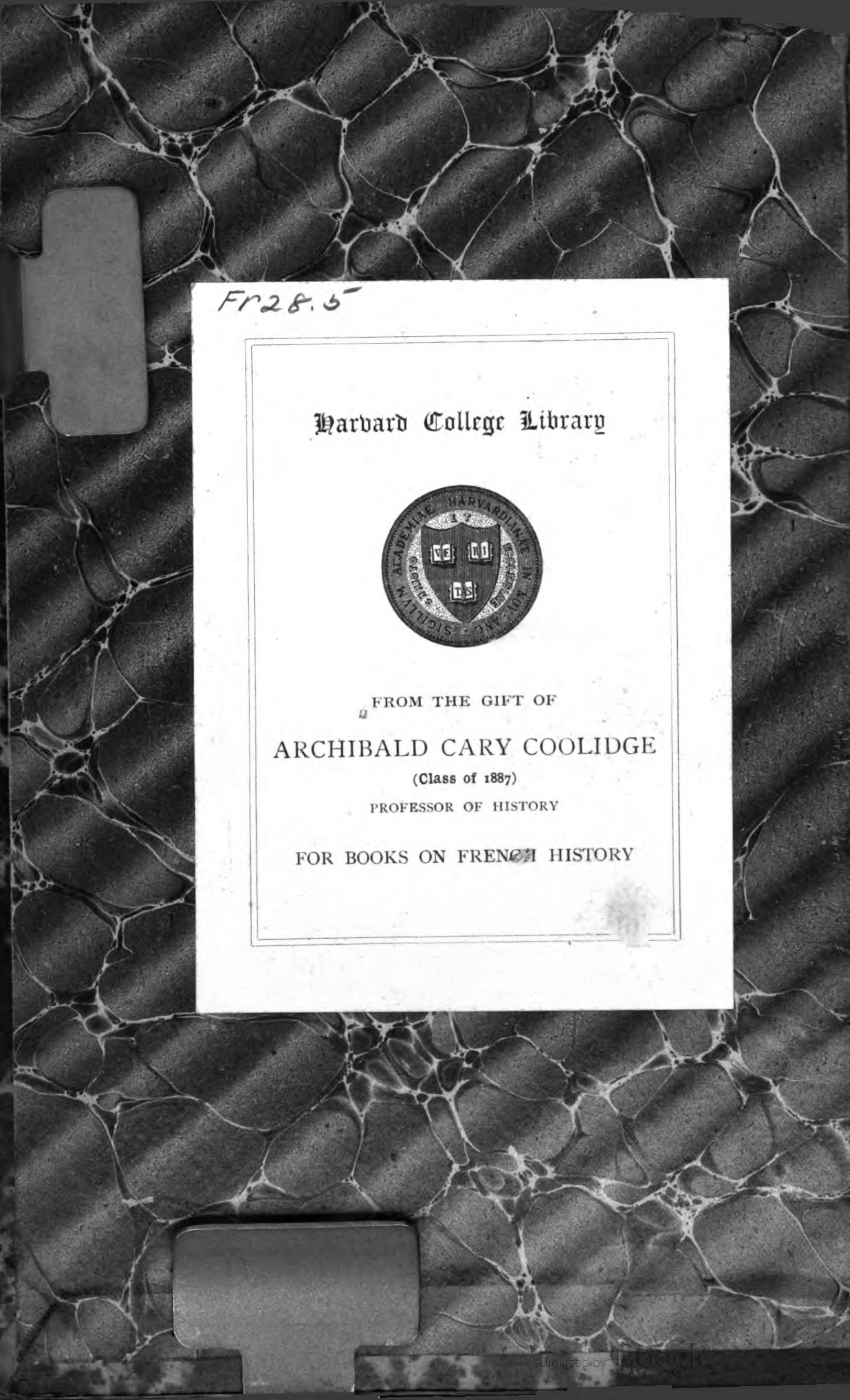





Fr28.5
Harvard College Library
VE RI TAS
SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
FROM THE GIFT OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
(Class of 1887)
PROFESSOR OF HISTORY
FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY
Digitized by Google


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI ARROND.



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME V.

BAR-LE-DUC
IMPRIMERIE SCHORDERET ET Cie
—
1886.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

DEUXIÈME SÉRIE

V.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME V.

BAR-LE-DUC
IMPRIMERIE SCHORDERET ET Cie

1886.

Les réunions de la Société ont lieu à l'hôtel-de-ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1885.

Séance du 7 janvier.

Présidence de M. LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BERTEAUX, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DUBREUIL, FISTIÉ, GIRAUD, KONARSKI, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, MERCERON et l'abbé PLAUCHE.

S'excuse par lettre M. Collinet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance. — Lettres de remerciements de M. Ch. Buvignier et de M. le comte de Pimodan, nouvellement élus.

Lettre de M. Vauttrin, appelé à une autre résidence, et sollicitant l'échange de sa qualité de membre titulaire contre celle de membre correspondant.

Lettre d'invitation par la Section meusienne de la Société de géographie de l'Est, à la conférence que doit faire le 20, à Bar-le-Duc, M. Debidour, professeur d'histoire à la faculté de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est.

Ouvrages reçus. — 1° *Mélanges d'ornithologie*, par M. F. Lescuyer, membre correspondant. — Hommage de l'auteur.

2° *Un livre de liturgie du XV*e *siècle ayant appartenu au*

château de Gombervaux, par J. Favier et L. Le Mercier de Morière. — Brochure in-8° de 11 pages offerte par M. Le Mercier de Morière, membre correspondant.

3° *Journal de Montmédy,* mois de décembre 1884.

Lectures. — M. Dannreuther lit la fin de son travail sur l'Église réformée de Nettancourt (1571-1685).

M. Konarski lit ensuite une importante partie de sa notice sur notre savant et regretté confrère, M. Victor Servais.

Cette lecture est suivie de celle des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour; et la séance se termine par le scrutin réglementaire, en conséquence duquel MM. Oudinot, Lemoine et de l'Escale sont proclamés membres titulaires, et M. l'abbé Pognon, membre correspondant.

Séance du 4 février.

Présidence de M. LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. DANNREUTHER, KONARSKI et ROYER.

Assistent également à la séance MM. Chaussinand et Demoget, membres correspondants.

S'excusent par lettres MM. de La Gabbe et Jacob.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance. — Circulaire du directeur des Beaux-Arts relative à la 9e réunion des délégués des sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne du 7 au 11 avril 1885.

Ouvrages reçus. — 1° *Journal de Montmédy.*

2° *Actes de la Société linéenne de Bordeaux,* vol. 37, 4e série, tome VII. — In-8°, 408 pages.

3° *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales,* 26e volume. — In-12, 400 pages.

4° *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* 5e volume, 3e fascicule.

5° *Revue des travaux scientifiques,* tome IV, nos 9 et 10.

6° *Le voyage du Bon Duc Antoine de Lorraine à Valenciennes en* 1543, par Edmond du Boullay.

Lectures. — M. Bécourt donne lecture de deux travaux de M. Ch. Abel, membre correspondant, intitulés :

1° *Recherches inédites sur les Francs Ripuaires dans un poème latin du Xe siècle.*

2° *Notice sur un plan inédit de Montmédy au XVIe siècle.*

Puis, M. Royer lit un compte rendu des mémoires de

l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, année 1880, par M. Arthur Benoît, membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 mars.

Présidence de M. LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, FISTIÉ, GIRAUD, KONARSKI, JACOB, DE LA GABBE, LEMOINE, OUDINOT et l'abbé PLAUCHE.

Assiste également à la séance M. le Dr Chaussinand, membre correspondant.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Président souhaite la bienvenue à M. Oudinot, professeur au Lycée, nouvellement élu membre titulaire.

Correspondance. — Circulaire ministérielle relative à la 23e réunion des sociétés savantes à la Sorbonne du 7 au 10 avril prochain. — Est délégué pour représenter la Société à cette réunion, M. L. Maxe-Werly, vice-président de la Société.

Lettres de nos collègues, MM. Ch. Buvignier et L. Maxe-Werly, rendant compte de leurs démarches dans le but de faire attribuer au musée de Bar-le-Duc la stèle et les autres objets antiques découverts, vers le milieu de 1884, sur le territoire de Naix-aux-Forges, dans les travaux opérés pour l'établissement de la seconde voie de la ligne de Nançois-le-Petit à Gondrecourt.

Lettre de M. le Ministre des travaux publics à M. le Préfet de la Meuse au sujet de la question qui précède, et sur laquelle M. le Préfet avait bien voulu appeler d'une façon toute particulière la bienveillante attention de l'autorité compétente.

Lettre de M. Collignon, adressant, en même temps qu'une plaquette dont il fait hommage à la Société, quelques pages sur une visite faite par M. de Bismarck, en août 1870, au Lycée de Bar-le-Duc.

Ouvrages reçus. — 1° *Deux lettres inédites de Voltaire*, par M. Collignon, professeur de rhétorique au lycée de Nancy. — Nancy, Berger-Levrault, 1885. — In-12 de 25 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

2° *Benjamin Franklin, ou la perfection morale*, par M. Alexandre Martin, inspecteur d'Académie. — Br. de 24 p. — Hommage de l'auteur.

3° *Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze*, par M. Fer-

dinand des Robert. — Grand in-8° avec pl., 60 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

4° *Monuments funéraires de l'église Saint-Etienne de Saint-Mihiel*, 1549-1856, par M. L. Germain. — In-8° de 54 pages. Extrait du t. XIII de nos Mémoires, 1884. — Hommage de l'auteur.

5° *Répertoire des travaux historiques;* tome II, 2e fasc. Supplément, et index.

6° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*. section d'archéologie. 4e fasc. de l'année 1884.

7° *Bulletin de la Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre*. — Nos 26, 27 et 28.

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1884, 4e fasc.

9° *Mémoires de l'Académie de Caen*, année 1884. -- In-8° de 620 p.

10° *Revue de l'histoire des religions*, année 1884. Fascicules 2 et 3.

En raison de l'absence du bibliothécaire empêché, par l'état de sa santé, d'assister à la séance, la discussion des différentes propositions relatives à quelques détails de service concernant la bibliothèque est ajournée à la prochaine réunion.

Lectures. — M. Dannreuther lit une analyse de l'intéressant et savant travail de M. Bonnardot, « *La langue lorraine, d'après le psautier de Metz* », texte du XIVe siècle.

Cette lecture est suivie de celle des deux notices de notre confrère, M. l'abbé Fourot, sur les familles Aubry, d'Osches, et Claudot, de Robert-Espagne.

Enfin la séance se termine par la communication de M. Collignon : « Une visite du comte de Bismarck au lycée de Bar-le-Duc, 26 août 1870 », que l'assemblée écoute avec non moins de plaisir que d'intérêt, et dont elle s'empresse de voter à l'unanimité l'insertion dans le prochain volume de ses Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1er avril.

Présidence de M. LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BERTEAUX, COLLIN, FISTIÉ, GIRAUD, KONARSKI, LALLEMAND, DE LA GABBE, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

Assiste également à la séance, M. Demoget, membre correspondant.

S'excusent par lettres MM. Bonnabelle, Daunreuther et Jacob.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentation. — MM. Langrognet et Jacob présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. René Saint-Joire, avocat près la Cour d'appel de Nancy.

Ouvrages reçus. — 1° *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* — Troisième série, t. XII, 1884. — In-8° de x-460 pages.

2° *Revue des travaux scientifiques*, tome IV, n° II.

3° *Journal de Montmédy.*

Lectures. — M. Konarski lit une communication de M. Léon Germain, intitulée « *Ligier Richier et le rétable d'Hattonchâtel.* » L'auteur doute que ce monument soit l'œuvre de Ligier ; les initiales gravées de chaque côté des armoiries ne désignent pas le sculpteur Claude Richier, mais le donateur. Or, ce donateur, dont on ignore le nom, est l'ecclésiastique agenouillé devant le prélat représenté debout, lequel n'est ni l'évêque contemporain de Verdun, ni l'abbé de Saint-Michel, ni saint Maur, mais bien *son propre patron.* Les armoiries *non timbrées* ne peuvent appartenir au capitaine d'Hattonchâtel, René de Guelfk ; elles se rapportent évidemment au donateur et indiquent en outre son état ecclésiastique par la couronne de fleurs qui entoure l'écu, à l'exclusion de tout autre ornement extérieur.

M. Demoget fait part à la Société de la véritable surprise qu'il a éprouvée en remarquant que, sur les plans de la ville, la plupart des façades de nos vieilles maisons historiques se trouvent frappées d'alignement et cela même dans les rues qui ont plus que leur largeur réglementaire. Il demande à la Société de faire les démarches nécessaires pour obtenir la modification de ces alignements véritablement regrettables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 mai.

Présidence de M. LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, LEMARQUIS, OUDINOT et l'abbé PLAUCHE.

Se font excuser MM. Dannreuther et Royer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentation. — MM. Jacob et Konarski présentent comme membre titulaire M. Lacordaire, officier d'académie, négociant à Bourbonne-les-Bains, et M. René Saint-Joire, avocat à Nancy.

Correspondance. — Lettre de M. L. Maxe-Werly, en date du 24 avril 1885, rendant compte de l'heureux résultat de ses démarches auprès du ministère de l'Instruction publique afin d'obtenir, pour la Société, une subvention destinée à faire des fouilles sur l'emplacement de l'antique *Nasium,* tant en 1885 qu'en 1886.

Lettre de M. Dannreuther, offrant, de la part de M. Maxe-Werly, une reproduction héliographique des 4 médailles gravées par Jean Richier (planche IX de la *Revue numismatique* 1885). Ces médaillons, découverts par M. Rondot au cabinet des médailles de Berlin, ont, en dehors de leur valeur artistique, une véritable importance pour la biographie des Richier dont elles fixent plusieurs dates jusqu'ici incertaines, concernant les personnages ci-dessous :

1° Gérard Richier, fils et collaborateur de Ligier.

2° Marguerite Grollot ou Grœllot, de Saint-Mihiel, sa femme.

3° Claude de La Cloche, orfèvre messin, de qui Jean Richier épousa la fille Judith.

4° Barbe Hayotte, belle-mère de l'artiste, et, probablement aussi, d'origine Saint-Mihiéloise.

Lettre de M. Broquette, conducteur des ponts et chaussées, transmettant deux notices de notre ancien et savant président, M. Antony Poincaré.

Ouvrages reçus. — 1° *Fibule et collier en or trouvés à Totainville* (Vosges), par M. Maxe-Werly. — Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.* — In-8° de 10 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Relation entre la déclinaison lunaire et la latitude moyenne des points de départ des alizés.* — Copie de la lettre

adressée, le 10 avril 1885, à l'Académie des Sciences, par M. A. Poincaré. — Hommage de l'auteur.

3° *Tableau synoptique des positions du soleil et de la lune et de la latitude moyenne des points de départ des alizés boréaux*, du 4 décembre 1879 au 29 février 1880. — Autre communication à l'Académie des Sciences, en date du 7 avril 1885, par le précédent. — Hommage de l'auteur.

4° *Comité des travaux historiques et scientifiques.* — Liste des membres du comité, des correspondants du ministère, des sociétés savantes, etc. — In-8° ; 1885.

5° *Bulletin des travaux historiques.* — Section d'histoire et de philologie, fascicules 3 et 4. — In-8° ; 1884.

6° *Bulletin des travaux historiques.* — Section des sciences économiques et sociales. — In-8° ; 1884.

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ;* 4e trimestre 1884.

8° *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.* — 5e volume, 4e livr., avril 1885. — In-8°.

9° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* — Tome XXXVIII. 1884. — In-8°.

10° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.* — 12e volume ; 1884.

11° *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers ;* 1884. — In-8°.

12° *Revue de l'histoire des religions ;* fascicule de janvier-février 1885.

13° *Journal de Montmédy*, avril 1885.

Lectures. — M. Jacob lit une note de M. L. Germain, intitulée : « *La chapelle de dom Loupvent et les Richier.* » L'auteur réunit, pour la première fois, différents textes se rapportant à cette chapelle, érigée dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Michel pour rappeler un pèlerinage en Terre-Sainte accompli en 1531. — Elle était ornée de sculptures que notre savant confrère, M. l'abbé Souhaut, attribue aux Richier ; cependant M. Dumont affirme avec des détails précis qu'elle fut construite par Pierre La Clausse et décorée par Cuny Bertin. Elevée en 1539, elle ne fut dédiée que sous l'épiscopat de Nicolas Psaume, c'est-à-dire après 1548.

Cette lecture avait été précédée de celle du rapport de M. Bœswilwald, inséré au bulletin du Comité des travaux historiques (pp. 139-141) sur une communication de M. L. Maxe-Werly sur diverses antiquités découvertes à Naix en 1884, et concluant à l'attribution au musée de Bar-le-Duc de ces intéressants monuments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 juin.

Présidence de M. BERTEAUX, *doyen d'âge.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BONNABELLE, Ch. COLLIN, GIRAUD, JACOB, LALLEMAND, LEMARQUIS, l'abbé PLAUCHE.

Assistent également à la séance MM. Chaussinand et Sailliet, membres correspondants.

S'excusent par lettres MM. Dannreuther, Konarski, Langrognet et Oudinot.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance. — Lettres de remerciements de MM. Lacordaire et Saint-Joire, nouvellement élus, le premier, membre titulaire, et le second, membre correspondant de notre Société.

Circulaire ministérielle, en date du 4 mai, réclamant sur les mœurs, le régime et la nidification des oiseaux de France des renseignements qui devront être adressés à la commission ornithologique instituée le 29 novembre 1884.

Autre circulaire ministérielle, en date du 11 mai, concernant la préparation du programme des sociétés savantes en 1886.

Ouvrages reçus. — 1° *Discours prononcé par M. René Goblet*, le 11 avril dernier, à la séance de clôture des Sociétés savantes à la Sorbonne.

2° I. — *Recherches généalogiques sur la famille d'Augy, (Barrois, XVe-XVIIe siècles)*, par M. L. Germain. — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 51 p.

II. — *Les seigneurs de la maison de Beaumesnil de la maison de Lorraine* (1458-1604). — Bernay, imprimerie Vve Alfred Lefèvre, 1884. — In-8° de 13 p. (*Extrait des Mémoires de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure* (section de Bernay).

III. *L'érection du duché de Bar.* — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 7 p.

IV. — *De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine.* — Nancy, Crépin-Leblond, mai 1885. — In-8° de 15 p.

V. — *Un portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au Musée lorrain.* — Extrait avec additions du journal de la Soc. d'arch. lorraine, novembre 1884. — Nancy, Crépin-Leblond, 1884. — In-8° de 8 p.

VI. — *L'étole de saint Charles Borromée dans le trésor de la cathédrale de Nancy.* — Extrait des Mémoires de la Soc. d'arch. lorraine. — Nancy, Crépin-Leblond, 1884. — In-8° de 15 p.

VII. — *De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville*, 1558. — Extrait du journal de la Soc. d'arch. lorraine, mars 1885. — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 7 p.

VIII. — *La famille des Richier d'après les travaux les plus récents.* — Extrait des Mém. de notre Soc., t. IV, 2e série. — Bar-le-Duc, L. Philipona et Ce, 1885. — In-8° de 31 p.

IX. — *Une erreur du nobiliaire de Dom Pelletier : Mercy, Morey, Mory.* — Nancy, Crépin-Leblond, s. d. — In-8° de 7 p.

X. — *La famille de la Bourlotte.* — Extrait du journal de la Soc. d'arch. lorraine, février 1885. — In-8° de 8 p.

XI. — *Fragment d'études historiques sur le comté de Vaudémont: — Ancel, sire de Joinville.* — Extrait des Mém. de la Soc. d'arch. lorraine pour 1884. — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 35 p.

XII. — *Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory*, extrait d'un livre récent. — Nancy, Crépin-Leblond. — In-8° de 11 p.

En tout, douze notices, brochures et plaquettes offertes par notre confrère M. L. Germain.

3° *Les médailleurs de la Renaissance*, par M. Aloïss Heiss. — Ext. de la Revue belge de numismatique, année 1885. — Br. in-8° de 8 p., 2 pl. — Hommage de l'auteur, M. Charles Robert.

4° *Note sur diverses antiquités récemment découvertes à Naix (Meuse)*, par M. L. Maxe-Werly. — Extrait du Bul. arch. du comité des Sc. hist. et scient. — Paris, imprimerie Nationale 1885. — In-8° de 7 p. — Hommage de l'auteur.

5° *L'atelier monétaire de Stenay et les doubles tournois*, par J. Colin. — Extrait de l'An. de la Soc. fr. de num. et d'arch. — Paris, Protat frères, 1885. — In-8° de 19 p. — Hommage de l'auteur.

6° *Noms et classification des oiseaux de la vallée de la Marne*, par M. F. Lescuyer, 1re partie. — St-Dizier, imprimerie du Fort-Carré. — In-8°. — Hommage de l'auteur.

7° *Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (Meuse)*, par F. de Chanteau. — Nouvelle édition publiée par M. Maurice de Chanteau, frère de notre savant et regretté confrère, et précédée d'une introduction par M. U. Robert. — Paris, Alph. Lemerre, 1885. — In-8° de VIII-175 p., avec tableaux généalogiques, vues et planches hors texte. — Hommage de M. Maurice de Chanteau.

8° *Le département de la Meuse géographique, statistique, historique et nobiliaire*, par M. Bonnabelle, tome I, contenant : Louppy-le-Château. — Beauzée-en-Argonne. — Apremont-la-Forêt. — Pagny-sur-Meuse. — Vignot. — Ville-Issey. — Gercourt et Drillancourt. — Buzy. — Fresnes-en-Woëvre. — Labeuville. — Pareid. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8° de 329 p., avec pagination spéciale pour chaque notice. — Hommage de l'auteur. — Tiré à 30 exemplaires.

9° *Bulletin de la Société arch., scient. et litt. de Béziers ;* 2e fasc. de 1884.

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;* 1er fasc. de 1885.

11° *Bulletin de la Société philomathique vosgienne ;* tome X (1884).

12° *Bulletin de la Société de géographie de l'Est ;* 1er trimestre 1885.

13° *Mémoires de la Société académique de l'Oise ;* année 1884.

14° *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer ;* 1er trimestre 1885.

15° *Revue historique et archéologique du Maine ;* les 6 livraisons de l'année 1884.

Lectures. — Le manuscrit de M. Labourasse (*Glossaire du patois meusien*), dont la lecture ne saurait être faite en séance, est remis à MM. Berteaux et Lallemand qui sont chargés spécialement d'examiner ce travail et d'en faire un rapport à la Société.

Puis, la parole est à M. Lemarquis qui, à propos de la réimpression récente en Angleterre, dans une collection à bon marché, d'une pièce de Wycherley, intitulée : *The plain Dealer*, avec ce sous-titre : *Le Misanthrope de Molière*, expose en quelques pages de quelle façon Messieurs les Anglais ont su comprendre et rendre l'œuvre de notre grand comique. Et de fait, dans cette grossière adaptation, les personnages sont à peine reconnaissables. Alceste a été changé en un brutal capitaine de vaisseau, dépourvu de la moindre éducation ; Célimène est une femme sans esprit et sans conduite. Le style est souvent d'une indécence inouïe ; et, de plus, la pièce est *entrelardée* d'une comtesse de Pimbèche bien anglaise et pas mal amusante. Seule l'intrigue est assez bien menée, et, par suite, l'intérêt suffisamment soutenu. Et, c'est malheureusement d'après cette contrefaçon malpropre que, même encore de nos jours, bon nombre de nos voisins d'outre-Manche sont appelés à juger Molière !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 juillet.

Présidence de M. KONARSKI, *vice-président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BONNABELLE, Ch. COLLIN, FISTIÉ, GIRAUD, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

S'excusent par lettres MM. Bala, Jacob et Langrognet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentations. — MM. Jacob et Royer présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membres titulaires : MM. Eugène Lemaire, architecte, à Paris ; Samuel Menjot d'Elbenne, secrétaire d'ambassade ; et, en qualité de membres correspondants : MM. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville ; Froussard, conservateur des hypothèques, à Cambrai ; Zanetti, peintre décorateur, à Verdun.

Correspondance. — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts au sujet de la dixième réunion des sociétés savantes à la Sorbonne en 1886.

Ouvrages reçus. — 1° *Annales de la Société académique de Nantes ;* 5e volume de la 5e série, 1884. — In-8° de 520 et LXXVI p.

2° *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise ;* tome XIV. — In-8° de 420 p.

3° *Récicourt, chapelle funéraire de la famille de Hautoy*, par M. Léon Germain. — Hommage de l'auteur.

4° *Notice sur le docteur Chambon de Montaux*, par M. Victor Froussard, de Chaumont. — Hommage de l'auteur.

5° *Observations météorologiques de l'année* 1884 *à Bar-le-Duc*, par M. le commandant Bergez. — Hommage de l'auteur.

6° *Journal de Montmédy*, mois de juin 1885.

Lectures. — M. Konarski lit un compte rendu du travail de M. Léon Germain sur les monuments funéraires de l'église de Saint-Michel, de Saint-Mihiel.

M. Lallemand rend compte, en quelques mots, de l'ouvrage de M. Labourasse sur le *patois meusien.*

La Société décide qu'une commission sera chargée d'examiner cet important travail.

La séance se termine par le tirage au sort des commissions chargées d'examiner les candidatures portées à l'ordre du jour.

Séance du 5 août.

Présidence de M. KONARSKI, *vice-président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BONNABELLE, Ch. COLLIN, GIRAUD, JACOB, LALLEMAND, MAXE-WERLY, MERMILLOD, MERCERON, OUDINOT, PLAUCHE et ROYER.

S'excusent MM. Langrognet et Berteaux.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Présentations. — MM. Merceron et Konarski présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Pattin, notaire à Revigny, et en qualité de membre correspondant, M. Capitain, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges à Bussy, près Joinville.

Correspondance. — Lettre de M. Péroche offrant à la Société le tirage à part (extrait des *Annales de la Société géologique du Nord*) de son travail intitulé : *Les révolutions polaires.*

Ouvrages reçus. — 1° *Note bibliographique sur une pièce de vers d'Alphonse de Rambervillers*, par G. de Braux. — 4 p. in-8°.

2° *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise ;* tome XIVe, 1885.

3° *Société des sciences et des arts de Vitry-le-François*, 1882 ; tome XII.

4° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Classe des lettres. — 21e volume, in-8° ; même ouvrage, 22e volume, in-8°.

5° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Classe des sciences. — 27e volume, in-8°.

6° *Les dents, leurs maladies, etc.*, par A. Préteire. — In-12, cartonné. — Hommage de l'auteur.

7° *Revue des travaux scientifiques ;* tome V, n° 3.

8° *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ;* 5e volume, 5e livraison, 1885.

9° *Mémoires de l'Académie de Nîmes ;* 8e série, tome VI, 1883.

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ;* 1er trimestre 1885.

11° *Notes et documents sur Mussey ; Notes et documents sur Nançois-le-Petit ; Notes et documents sur Fromeréville, Guerpont, Noyers ; Notes et documents sur Condé-en-Barrois ; Petite étude sur Nubécourt,* par M. Bonnabelle. Cinq

brochures, *publiées à 30 exemplaires seulement.* — Hommage de l'auteur.

12° *Récicourt*, par M. Léon Germain. — Hommage de l'auteur.

13° *Bulletin historique et physiologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Année 1885, n° 1.

14° *La réunion de Toul à la France*, par M. le marquis de Pimodan. — Paris, Calmann-Lévy, 1885. — In-8° de xxxiv-441 p. avec 1 pl. d'armoiries et 3 beaux portraits hors texte. — Hommage de l'auteur.

15° *Journal de Montmédy*.

Lectures. — Lecture est faite des rapports (concluant à l'admission comme membres de la Société) de MM. Lemaire, Menjot d'Elbenne, Victor Froussard, conservateur des hypothèques à Cambrai, l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, et Zanetti.

M. L. Maxe-Werly lit une note de M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, sur le tracé du Haut-Chemin, ou Chemin des Romains, qui longe la colline sur la rive gauche de la Cousance, depuis Ippécourt jusqu'au delà de Brabant-en-Argonne.

Dans cette communication un peu trop écourtée, et qui mériterait assurément d'être reprise avec tous les développements que comporte un tel sujet, notre confrère déclare ne pouvoir accepter le tracé de la voie romaine dite *Route des Ardennes*, tel qu'il est indiqué par M. Liénard dans le deuxième volume de l'*Archéologie de la Meuse;* et l'existence d'une voie antique entre Froidos et Vraincourt serait ignorée des habitants du pays. M. l'abbé Gillant, qui en a inutilement cherché les vestiges, croit pouvoir signaler l'existence de la voie romaine de Nicey à Grandpré, sur les territoires de Saint-André, Ippécourt, Julvécourt, etc., etc., c'est-à-dire parallèlement à la chaussée romaine reconnue en 1839, dans la vallée de l'Aire, entre Autrécourt et Lavoye. Les renseignements recueillis par notre confrère, M. Maxe-Werly, ne lui permettent point d'indiquer le tracé probable au delà de Lavoye, entre Froidos et Vraincourt, ses études sur les voies antiques étant circonscrites aux arrondissements de Bar et de Commercy.

M. Jacob donne lecture d'une partie de l'Introduction du *Glossaire du patois meusien* de M. Labourasse.

On procède ensuite au vote sur les candidatures portées à l'ordre du jour, à la suite duquel MM. Lemaire et Menjot d'Elbenne sont nommés membres titulaires.

MM. Victor Froussard, l'abbé Gillant et Zanetti sont nommés membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 septembre.

Présidence de M. LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, MAXE-WERLY et l'abbé PLAUCHE.

S'excusent par lettres MM. Bonnabelle, Giraud et Merceron.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance. — Lettre ministérielle en date du 6 août 1885 annonçant l'ordonnancement au nom de notre Société d'une somme de 500 francs destinée à poursuivre les fouilles entreprises par M. L. Maxe-Werly.

Lettres de remerciements de MM. Samuel Menjot d'Elbenne, Victor Froussard et l'abbé Gillant nouvellement élus.

Ouvrages reçus. — M. L. Maxe-Werly, au nom de l'auteur, M. L. Germain, dépose sur le bureau les travaux suivants :

1° *Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre* par le duc de Lorraine, en 1529. — Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine.* — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 11 pages.

2° *Une correction au nobiliaire de dom Pelletier. — Les familles de Malvoisin, Malvoisin et Conreux de Malvoisin.* — Nancy, Crépin-Leblond, 14 avril 1885. — In-8° de 10 pages.

3° *Guillaume de Marcillat, peintre lorrain.* — Nancy, Crépin-Leblond. — In-8° de 11 pages.

4° *Origine de la croix de Lorraine.* — Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, t. III, 3e livraison, 1885. — In-4° de 9 pages.

5° *Le chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine.* — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1884. — Nancy, Berger-Levrault, 1885. — In-8° de 32 pages.

6° *Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon, au Musée historique lorrain.* — Extrait du *Bulletin monumental*, 1885. — Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1885. — In-8° de 26 pages.

Il offre ensuite en son nom une brochure qu'il vient de publier : « *Nouvelle étude sur les monnaies dites à la Croix.* » — Paris, Rougier, 1885, in-8° de 14 p. ; et 2 autres brochures : l'une, de M. Ch. Robert, intitulée : *Une bague gauloise présentée par M. P. Charles Robert;* l'autre, de M. Rondot : *Jacob Richier, sculpteur et médailleur*, 1608-1641. — Lyon, Mangin-Rusand, 1885. — In-8° de 19 p. ; 1 pl.

La Société a encore reçu : — 1° *Les Révolutions polaires*, par M. J. Péroche ; br. in-8°. — Hommage de l'auteur.

2° *Annales de la Société académique de Nantes*, tome V de la 2me série ; année 1884.

3° *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, tome IX, 1884.

4° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne;* 39e vol., année 1884.

5° *Bulletin trimestriel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.*

6° *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1883-4.

7° *Journal de Montmédy*, mois d'août 1885.

Lectures. — Continuation de la lecture de l' « Introduction du *Glossaire du patois meusien, notamment de celui des Vouthons.* »

Cette lecture est suivie de celle des rapports sur les deux candidatures portées à l'ordre du jour, rapports concluant à l'admission. En conséquence, après le scrutin réglementaire, MM. Pattin et Capitain sont proclamés membres de la Société, le premier en qualité de titulaire, et le second au titre de correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 octobre.

Présidence de M. LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BONNABELLE, Ch. COLLIN, GIRAUD, DE LA GABBE, MAXE-WERLY, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

S'excuse par lettre M. Jacob empêché.

Correspondance. — Lettre de MM. Jacob et Royer présentant aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Nicolas, aumônier du pensionnat de Juvigny.

Lettre de remerciements de M. Pattin, notaire à Revigny, nommé membre titulaire dans la séance du 2 septembre dernier.

Lettre de M. Ferdinand des Robert, membre de l'Académie de Stanislas, annonçant à la Société l'envoi d'un de ses manuscrits intitulé : *Défense de la Franche-Comté et de l'Alsace* (1639).

Circulaire du ministre de l'Instruction publique relative au programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1886.

Ouvrages reçus. — 1° *Bulletin de la Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.* 5e vol., 6e livraison.

2° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne*, année 1883-84.

3° *L'importance des temps néolithiques*, par le baron Joseph de Baye. — Hommage de l'auteur.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1885. N° 2.

5° *Pluton père des Gaulois*, par M. J. Villeman.

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3me série, tome VIII, 1885.

7° *Revue des travaux scientifiques*, tome V, n° 4. 1885.

8° *Journal de Montmédy*, septembre 1885.

9° *Répertoire des travaux historiques*, tome III, n° 3.

10° *Revue des travaux historiques*, tome V, nos 5 et 6.

11° Bibliothèque nationale. — *Bulletin mensuel des récentes publications françaises.* Juillet et août 1885.

12° *Mémoires de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, tome III, année 1885.

13° *Pierre tombale de deux fils de Charles Hierosme, à Dieulouard*, par M. Léon Germain. — Hommage de l'auteur.

M. l'abbé Plauche annonce à la Société que, sur sa demande, M. le général comte Pajol offrira, vers la fin de novembre, ses ouvrages à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 novembre.

Présidence de M. LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BERTEAUX, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, DEVELLE, GIRAUD, JACOB, DE LA GARDE, LALLEMAND, et l'abbé PLAUCHE.

S'excusent par lettres, ou se font excuser, MM. Bala, Bonnabelle, Maxe-Werly et Royer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance. — Lettre de remerciements de M. Eugène Lemaire, architecte à Paris, élu membre titulaire dans une précédente séance.

Lettre de M. Bécourt, demandant, en raison de son départ de Bar, d'échanger contre celle de membre correspondant sa qualité de membre titulaire.

Lettre de M. A. Stein, architecte à Toul, adressant deux exemplaires de sa *Notice sur le vieux collège de Bar-le-Duc*.

Lettre de M. Léon Lallemand, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Economie politique, adressant deux exemplaires de son *Histoire des enfants abandonnés*, et sollicitant tous les renseignements qui pourraient lui être transmis sur les établissements de bienfaisance de notre région. Cet important travail est remis à M. le Dr Giraud, qui veut bien se charger d'en faire un rapport pour la prochaine réunion.

Lettre de M. des Robert adressant la première partie de son travail : *Défense de la Franche-Comté et de l'Alsace* (1638-1679). Ce manuscrit est renvoyé à l'examen de la commission de publication.

Lettre de M. Joseph Bailly, employé à la concession Varinot, adressant, pour la bibliothèque de la Société, l'*Almanach de la ville et du diocèse de Verdun-sur-Meuse* (1775), par D. Cajot.

Lettre du secrétaire général de l'Institut égyptien du Caire proposant l'échange de ses publications contre les nôtres.

Lettre de la Société d'études des Hautes-Alpes faisant la même proposition, en l'accompagnant du 4e fascicule du tome IV de son Bulletin.

Ouvrages reçus. — 1° Deux nouvelles notices de M. Cl. Bonnabelle, dont le tirage a été, comme pour les précédentes, limité à 30 exemplaires. — *Géry*, in-8° de 12 p. — *Nonsard*. in-8° de 12 p. — Hommage de l'auteur.

2° Deux poèmes de M. A. Lombard, membre de l'Académie de Stanislas : *Jeanne d'Arc*, in-8° de 48 p. — *La muse moderne*, in-8° de 16 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant,

3° *Observations météorologiques faites pendant l'année* 1884. — Hommage de M. le commandant Bergez.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ;* 2e trim. 1885.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;* 3e fasc. 1885.

6° *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est ;* 3e trim. 1885.

7° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* année 1884.

8° *Journal de Montmédy*, octobre 1885.

Lectures. — M. Langrognet commence la lecture de la seconde partie de son étude sur « *Le transformisme de la matière*. »

Cette lecture est suivie de celle du rapport de M. l'abbé Plauche sur la présentation de M. l'abbé Nicolas, aumônier

du pensionnat de Juvigny, qui est proclamé membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 décembre.

Présidence de M. KONARSKI, *vice-président.*

Sont présents : MM. Ch. COLLIN, DANNREUTHER, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

S'excusent par lettres MM. Langrognet et Bonnabelle.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance. — Lettre de M. Lombard, faisant hommage à la Société du discours qu'il a prononcé à l'inauguration du buste de M. de Dumast, à Nancy.

Lettre de M. Simon, curé de Boncourt, offrant à la Société son ouvrage : *La Grammaire du Blason*, qu'il fera prochainement suivre d'un second volume : *l'Histoire et le Symbolisme du Blason.*

Ouvrages reçus. — 1° *Yves-Dominique Collin, graveur et peintre en miniature*, par M. Lucien Wiéner, conservateur du Musée lorrain. — Hommage de l'auteur.

2° *Notice sur Verdun-sur-Meuse*, par M. Bonnabelle ; N° 23 d'un tirage à 50 exemplaires numérotés.

3° *Beurey*, par le même. Notice in-8° de 8 pages. — Cette plaquette forme, avec les notices précédemment publiées : *Fromeréville*, *Géry*, *Guerpont*, *Mussey*, *Nançois-le-Petit*, *Noyers*, *Nonsard* et *Verdun-sur-Meuse*, le tome II de sa récente publication : *Le département de la Meuse géographique, statistique, historique et nobiliaire.* — Le tirage en a été limité, comme pour le tome I, offert à la Société en juin 1885, à 30 exemplaires seulement.

4° Du même auteur : *Nicey*, *Chalaines* et *Buxières*, notices in-8° de 4 pages.

5° *Seigneurs et dames de Cassel et des châtellenies voisines de la maison comtale de Flandre* (XIIIe siècle), par M. De Smyttère. — In-8° de 215 p., 3 pl., carte. — Hommage de l'auteur.

6° *Revue des travaux scientifiques*, tome V.

7° *Note sur les bibliothèques religieuses de Remiremont en 1790*, par A. Benoît. — Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges ;* 1885.

8° Un lot de plaquettes et brochures offert par M. Bailly, employé à la concession Varinot : 1° *Palais de Versailles*,

Musée des Croisades, Notice sur la famille de Widranges, in-4° de 7 pages. — 2° *Une journée à Domremy*, par M. Charaux, 1876. — 3° *Eloges funèbres de Mme la maréchale Oudinot*, par M. l'abbé Tripied, 1868. — 4° *Réponse à M. le Maire de Saint-Mihiel au sujet du sépulcre*, par J. Colignon, 1863. — 5° *Le duc Anthoine de Lorraine au musée de Bar*, par Oudet, 1852. — 6° *Bénédiction de la maison ou croix de Calvaire*, par le précédent, 1862. — 7° *Quelques réflexions sur l'épidémie cholérique de 1854 dans la ville de Bar-le-Duc*, par le docteur Baillot, 1855.

9° *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 4° année, octobre, novembre et décembre 1885.

10° *Le passage du pape Eugène III à Lions-devant-Dun*, 1147, par M. Léon Germain. — Hommage de l'auteur.

Communications diverses. — M. L. Maxe-Werly annonce à la Société l'envoi prochain de la deuxième partie de sa notice sur les voies romaines où il espère résoudre la question de la station de *Caturices* et de l'origine de Bar. Il adresse en même temps, pour être jointe au travail par lui déposé au mois de juin dernier sur le bureau de la Société, une photogravure de la stèle trouvée à Naix. Ce monument, représentant la déesse Néhalennia, figure actuellement, grâce aux démarches de notre savant confrère, au musée de Bar-le-Duc. M. Maxe accompagne son envoi d'une notice sur deux vitraux du XVIe siècle par Guillaume Marcillat, le grand peintre, dont il nous avait, dans une communication précédente, révélé les chefs-d'œuvre.

La lecture de cette notice, par M. Konarski, est suivie du rapport de M. de La Gabbe sur le manuscrit de M. des Robert, *Défense de la Franche-Comté et de l'Alsace*, et du rapport de M. le docteur Giraud sur l'important ouvrage de M. Léon Lallemand : *Histoire des enfants abandonnés*.

La séance se termine par l'élection des membres du Bureau et de la Commission de publication pour l'année 1886.

Sont élus :

Président : M. KONARSKI.

Vice-présidents : MM. GIRAUD et LANGROGNET.

Secrétaire : M. JACOB.

Secrétaire adjoint : M. ROYER.

Trésorier : M. BONNABELLE.

Membres de la Commission de publication : MM. BERTEAUX, DANNREUTHER et FISTIÉ.

MÉMOIRES.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

DE

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL A SAINT-MIHIEL

(MEUSE)

Par M. LÉON GERMAIN

L'ÉGLISE abbatiale de Saint-Mihiel était, avant le XVIIIe siècle, l'un des lieux de sépulture les plus remarquables du Barrois, par la grande quantité des monuments funéraires qu'elle renfermait, l'antiquité et l'intérêt artistique de plusieurs d'entre eux, enfin l'illustration de nombre des personnages dont elle avait reçu les restes mortels. — Cet édifice, devenu, depuis le Concordat de 1801, le siège de la principale paroisse de la ville et du doyenné cantonal, appartenait à un monastère bénédictin célèbre parmi ceux de toute la Lorraine : fondé dans les premières années du VIIIe siècle, sur les ruines d'un ancien camp des collines de la Woëvre, à deux lieues environ de son emplacement moderne, ce monastère avait été ensuite transféré sur le bord de la Meuse ; l'église, bâtie pour la première fois au IXe siècle, fut modifiée à différentes époques et reconstruite en grande partie au commencement du siècle dernier. La ville de Saint-Mihiel doit à l'abbaye sa naissance et son nom.

Avec sa tour romane, ses fenêtres en tiers-point ou en cintre surhaussé, son chœur profond et ses deux tours inachevées des transepts, l'église présente à l'extérieur un aspect très singulier, non dépourvu de grandeur. A l'intérieur, ses vastes proportions ne laissent pas de produire une forte impression : au nombre des monuments religieux bâtis ou considérablement remaniés par le XVIIIe siècle, cet édifice est sans conteste l'un des plus curieux et des plus imposants. Plusieurs parties de la décoration, la voûte du chœur, les stalles, la chaire, le buffet de l'orgue sont fort dignes d'attention ; nous n'avons pas besoin de rappeler le groupe de la Vierge et de saint Jean, sculpté par Ligier Richier, qui se dresse sur un autel tout au fond du chœur. Le mobilier ajouté ou renouvelé depuis le commencement de ce siècle est loin de mériter les mêmes éloges.

Ce qui surprend particulièrement tout visiteur instruit de cette église, c'est l'absence presque complète de témoins iconographiques de son histoire. A part le plan général de la construction, qui se ressent des traditions bénédictines, les armes de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe (1) sculptées sur le devant du maître-autel, enfin un tableau représentant saint Michel, patron de plusieurs antiques monastères lorrains, tableau placé tout au bout du chœur (2), nous ne voyons rien qui renseigne sur l'origine et le vocable de l'église. Rien surtout ne rappelle qu'elle fut la dernière demeure de plusieurs comtes de Bar et qu'une multitude de tombes appartenant à des princes de maisons souveraines, à des abbés de Saint-Mihiel, à de savants et pieux ecclésiastiques, à des laïques fameux par leurs familles, leurs charges dans l'Etat, ou leurs services, décoraient magnifiquement cet édifice et constitueraient, si elles existaient encore, un inappréciable trésor pour l'archéologie, l'histoire du pays

(1) Le mot *Pax*, accompagné, en chef, de trois larmes et, en pointe, d'un cœur, duquel s'échappe une flamme, le tout dans une couronne d'épines.

(2) Depuis que nous avons écrit ces lignes, le tableau a été enlevé de cette place pour être mis dans le transept de l'épître, au-dessus de la porte de la sacristie ; de sorte que plus rien, ni à l'extérieur ni à l'intérieur de l'église, n'indique quel en est le titulaire.

et la richesse artistique de la ville. Tous ces monuments ont disparu de l'intérieur de l'église et paraissent avoir été détruits, à l'exception de treize pierres tombales en marbre noir que l'on a encastrées, depuis quelques années, dans les murs de la tour, sous le porche, ordinairement fermé.

La Révolution n'est pas seule coupable de cette grande dévastation; commencée aux débuts du XVIIIe siècle, sinon plus tôt, elle a continué jusqu'à nos jours. Lors de la reconstruction de l'église, vers 1710, époque de profond dédain pour l'art du moyen âge (auquel on donna par dérision le nom de *gothique*) et où quelques érudits appréciaient seuls l'intérêt historique des monuments, on laissa les ouvriers détruire tous les tombeaux qui les gênaient; en 1791, les émeutiers s'attaquèrent surtout aux emblèmes religieux et nobiliaires; en 1863, pour refaire le pavé, on enleva les tombes qui s'y trouvaient encore et on les mit, du moins les principales, dans les murs des transepts; enfin, vers 1880, on déplaça toutes les pierres tumulaires qui restaient dans l'église pour les reléguer sous le porche. Quelques-unes d'entre elles sont aujourd'hui difficiles à étudier, à cause de l'obscurité du lieu, puis des colonnes qui les cachent en partie : raison de plus pour tenter d'en transcrire les épitaphes, en réveillant le souvenir des personnes dont elles recouvraient les cendres, et pour recueillir des renseignements sur les monuments à jamais perdus.

Les motifs tout particuliers qui nous avaient porté, il y a deux ans, à étudier les tombeaux de la paroisse Saint-Etienne de la même ville, ne nous faisaient nullement songer à nous occuper de ceux de l'église abbatiale; mais les archéologues modernes attachent une très grande importance à la publication des inscriptions funéraires; il nous a donc paru que ces monuments ne devaient pas demeurer plus longtemps dans l'oubli. Au reste, ce travail différera forcément beaucoup du précédent. Ici, nous ne rencontrerons plus de curieux bas-reliefs, d'œuvres des Richier, d'épitaphes des XIIIe et XVe siècles. En revanche, nous verrons se présenter les pierres tombales des célèbres abbés Dom Henezon et Dom Maillet, celles de l'historien local, Dom de l'Isle, d'un architecte de l'église, enfin

de plusieurs membres distingués de la noblesse et de la haute bourgeoisie ; la plus ancienne épitaphe nous donnera un intéressant spécimen de l'art poétique dans le Barrois, au commencement du XVIIe siècle; la recherche des monuments détruits rappellera d'intéressants faits historiques. Nous ne pourrons pas reprocher de nouveau à l'historien moderne de Saint-Mihiel d'avoir entièrement négligé les tombeaux de cette église. Sans doute, il ne les a pas tous signalés et il a gravement altéré les quelques épitaphes imprimées dans son livre; mais, afin de fixer des jalons pour reconstituer le plan de l'ancien édifice, il a donné, d'après les archives de l'abbaye, la liste d'un grand nombre de personnes de toutes classes inhumées dans l'église et s'est efforcé de déterminer le lieu où se trouvaient leurs sépultures.

De même que notre précédent Mémoire, celui-ci se divisera en deux parties, la première consacrée aux tombeaux qui existent encore, l'autre à ceux qui ont été détruits. Cette seconde partie ne sera pas une étude complète et approfondie, qui demanderait de très longues recherches, des séjours prolongés à Saint-Mihiel et aux Archives de la Meuse ; nous espérons qu'elle offrira cependant de l'utilité, soit pour faire comprendre l'importance des souvenirs qui s'attachaient à ces monuments, soit pour aider les travaux d'un futur historien (1).

(1) Quelques abréviations et ligatures n'ont pu être reproduites ; mais elles n'ont pas beaucoup d'importance, et l'époque relativement récente des inscriptions donne peu d'intérêt aux détails de l'épigraphie.

PREMIÈRE PARTIE.

Monuments funéraires conservés dans l'église Saint-Michel.

Comme nous l'avons dit plus haut, les monuments funéraires encore existants dans l'église Saint-Michel consistent en treize pierres tombales en marbre noir, de dimensions très différentes, encastrées, depuis quelques années, dans les murs latéraux du porche, sous la tour. Nous les étudierons successivement dans l'ordre chronologique, d'après la date la plus récente inscrite dans l'épitaphe. Voici la disposition qu'elles occupent :

Côté nord (de l'Evangile), à partir de la porte extérieure : nos 12 ; 8 ; 7 ; 13 ; 4.

Côté sud (de l'Epître), à partir de la porte intérieure, ou en revenant sur ses pas : nos 1 ; 9; 2 ; 3 et 11, ces deux dernières encastrées au-dessous de la précédente ; 10 ; 5; 6.

I.

Noble Nicolas Humbert
et Magdeleine Preudhomme, sa femme.
1610-1615.

(Dim. : 1m,72 ; 0m,84.)

Le haut de la pierre tombale est occupé par un écu ovale, fruste, tenu par deux anges, portant des branches de laurier. Un casque morné, orné de lambrequins, est surmonté de deux pennes, chargés, l'un d'une main tenant une croisette, et l'autre de trois étoiles ; sur une banderole, autour des armoiries, figurait une devise, dont on ne distingue plus que, du côté sénestre, les mots VNA... LAVDA. Au bas de la tombe se voit une tête d'ange aîlée.

Voici le texte de cette curieuse épitaphe en vers :

L'OMBRE DV FEV SIEVR
NICOLAS HVMBERT
AVX PASSANTS.

PASSANTS, IE VOVS DEFFENDS LES PLEVRS,
AVX BONS LES PRIERES SONT DEVES,
ET NON LES LARMES ESPANDVES
ENTRE LES CRIS ET LES DOVLEVRS.

FAICTES POVR MOY PRIERES AVX CIEVLX
QVE MON AME EN PAIX Y REPOSE
IE NE VOVS DEMANDE AVLTRE CHOSE
ET DE VOVS NATTENDS RIEN DE MIEVLX.

TRESPAS
DE FEV DAM. MAGDELEINE PREVDHŌME

IAY PASSE DE TRENTE TROIS ANS
TROIS SOVBZ L'HYMEN CINQ EN VEFVAGE
MERITANT PAR SI PEV DE TEMPS
LE CIEL EN SECOND MARIAGE

ELLE MOVRVT LE 15 SEP. 1615.

M. Dumont a publié cette épitaphe, mais avec peu d'exactitude (1). Nous ne voyons pas que, dans son *Histoire de Saint-Mihiel*, non plus que dans son *Nobiliaire*, il ait fait autre mention des deux époux en question. Les armoiries et la date témoignent qu'il s'agit du personnage auquel Dom Pelletier a consacré le court article suivant :

« HUMBERT (Nicolas), secrétaire et argentier des comte et comtesse de Vaudémont, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 28 septembre 1575. Porte d'azur, à trois étoiles d'or

(1) *Histoire de Saint-Mihiel*, IV, 28. — Pour ne citer que le premier vers, au lieu de « *Passants, je vous deffends les pleurs* », M. Dumont a transcrit : « *Passants, je vous défends de pleurer* », ce qui rompt à la fois la mesure et la rime.

posées deux et une; au chef d'argent chargé d'une croix pattée de gueules; et pour cimier un dextrochère revêtu d'azur, bordé d'or, tenant la croix de l'écu, environné de deux pennes, la première d'argent, l'autre d'azur, à trois étoiles d'or; le tout issant d'un torti de même, porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux et couleurs dudit écu. *Fol.* 100, *régist.* 1575. »

L'épitaphe apprend que Nicolas Humbert épousa, en 1607, Magdeleine Preudhomme, née vers 1582, qu'il mourut en 1610 et qu'il fut enterré à Saint-Mihiel, où sa femme ne lui survécut que cinq ans. Elle était sans doute roturière, puisque ses armoiries ne figurent pas sur le monument.

Tandis qu'à l'époque du mariage, Magdeleine Preudhomme avait environ vingt ans, Nicolas Humbert, anobli en 1575, devait être assez avancé en âge. S'agirait-il, non de lui, mais d'un de ses fils? Nous ne le pensons pas, car deux générations auraient laissé plus de traces dans l'histoire de Saint-Mihiel et de la noblesse lorraine.

II.

Jean Bousmard, écuyer, et Agnès Raulet, sa femme. 1615-1622.

(Dim.: 2m,01; 1m,35.)

Cette vaste tombe est divisée en deux compartiments verticaux. Sur les côtés, deux pilastres ioniques portent chacun, au milieu du fût, un écusson, l'un fruste, l'autre orné d'un pélican. Un entablement complet, avec un fronton coupé, reçoit un cartouche central rectangulaire, fruste; plus haut, paraît un ange, en buste, les bras étendus le long de la frise.

La base est ornée, au centre, d'une tête d'ange, et, sur les côtés, de crânes posés sur deux os, en sautoir, avec les inscriptions : PRIEZ POUR SON AME. — PRIEZ DIEV PO[UR LVI].

On lit dans le premier compartiment l'épitaphe suivante :

LA MORT A ICY R'ASSEMBLE LE
CORPS DE DAMelle AGNES RAV
LET AV 76.me DE SŌ AAGE, LA
QVELLE L'AVOIT SEPT ANS
AVPARAVANT, SEPARÉ DE CE
LVY DE FEV IEAN BOVSMARD
ESCVYER ET CONer EN LA COVR
DE St MIHIEL, SON MARY, APRES
AVOIR VESCV ENSEMBLE 55 ANS
SONT ICY ATTENDANS LE IOVR
D'VNE RESVRRECTION GLORI
EVSE POVR SE REIOINDRE A
LEVRS AMES ET IOVYR ENSEM
BLEMENT DES PLAISIRS DE
L'ETERNITE LE 12 IVILLET 1622 (1)

Voici l'inscription du second compartiment :

SOUBS CETTE TOMBE RE
POSE LE CORPS DE IEAN
BOVSMARD ESCVYER QVI
APRÈS AVOIR EXERCÉ AVEC
REPVTATION DIVERSES CHAR
GES EN L'ADMINISTRATION DE
LA IVSTICE, TANT AV BALLIAGE E[N]
LA COVRRE SOVVERAINE DE CE
LIEV QV'AILLEVRS DECEDA PLEIN
DE MERITES LE 14 FEBVRIER
1615 AAGÉ DE 80 ANS COM
ME SE VEOIT EN L'EPITATHE
POSEE AV PILIER CY DEVANT

(1) C'est-à-dire :
La mort a ici rassemblé le corps de damoiselle Agnès Raulet, au 76e [an] de son âge, laquelle [mort] l'avait sept ans auparavant séparé

Jean Bousmard, anobli en 1564, fut le chef de cette famille distinguée, qui s'est perpétuée presque jusqu'à nos jours, et dont M. Dumont a fait figurer trois membres dans sa *biographie* saint-mihielloise. Fils de Jean Bousmard (Bosmard ou Boussemard), mayeur de Circourt, et d'Alix Collinet de la Malmaison, il fut lui-même mayeur de Circourt, puis avocat au bailliage de Saint-Mihiel, lieutenant particulier, pendant quatorze ans, lieutenant général au bailliage d'Apremont, enfin, en 1582, conseiller en la cour souveraine de Saint-Mihiel ; il fut admis, suivant la coutume de Bar, à reprendre la noblesse et les armes de sa mère. Ses deux frères devinrent, l'un doyen et l'autre évêque de Verdun.

Jean Bousmard épousa Agnès Raulet, d'une famille considérable, anoblie, l'an 1498, en la personne de son aïeul, Gervaise Raulet, sommelier d'échansonnerie du duc René II. Agnès était le second des cinq enfants de Jean Raulet, seigneur d'Ambly, et de « Magron Michiel de Villers-sur-Meuse ».

De ce mariage, — contracté, comme l'atteste l'épitaphe, vers 1567, — naquirent six enfants. Nous retrouverons plus loin (§ XII) le second, Charles Bousmard.

Cette famille portait les armes de La Malmaison : *d'azur, au pélican d'argent, ensanglanté de gueules, nourrissant ses petits, sur une terrasse d'argent* (1).

La famille Raulet portait primitivement : *d'azur, à la coupe d'or.*

de celui [le corps] de feu Jean Bousmard, écuyer et conseiller en la cour de Saint-Mihiel, son mari ; après avoir vécu ensemble 55 ans, [ils (leurs corps)] sont ici, attendant le jour d'une résurrection glorieuse, pour se rejoindre à leurs âmes et jouir ensemblement des plaisirs de l'Eternité. Le 12 juillet 1622.

(1) V. pour ce § les Nobiliaires de Dom Pelletier et de M. Dumont, ainsi que son *Histoire de Saint-Mihiel*, IV, 30.

III.

Jean Gondrecourt, écuyer, le jeune.

1625.

(Dim. : 0m,55 ; 0m,42.)

Cette petite épitaphe, sans doute primitivement encastrée dans un pilier, est ornée d'un écusson portant une fasce, accompagnée de deux oiseaux essorants et d'une étoile, et surmonté d'un casque grillé, garni de lambrequins. Jean Gondrecourt portait, en effet : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux éperviers d'or, et en pointe d'une étoile de même.*

Voici l'inscription :

SOVBS CESTE TOMBE REPOSE LE CORPS
DE FEV PRVDENT HOMME MRE IEAN
GONDRECOVRT LEIEVNE VIVANT ESCVIER
LICEN EZ DROICTZ ADVOCAT EN LA COVR
SOVVERAINE ET PARLEMENT DE S. MHIEL ET
LIEVTENANT EN LA PREVOSTE MOISNE DV
DICT LIEV, LEQVEL (APRES AVOIR VESCV
EN SINCERE AMITIE AVEC DAMOISELLE
BARBE DE RAVLET SON ESPOVSE) DECEDA
DE CE MORTEL SIECLE LE 26 DV
MOIS DE FEBVRIER 1625
[PRIEZ DIEV PO[VR SON AME]

La famille de Gondrecourt, que déjà nous avons eu à faire connaître à propos des monuments funéraires de Saint-Etienne, fut anoblie, en 1363, par Robert, duc de Bar. Jean, le jeune, fut baptisé à Saint-Mihiel le 28 juillet 1591, ayant pour parrain « *Ch. le Pougnant, religieux bénédictin* », et pour marraine « *Françoise, épouse de Collignon Finot* ». Il était le

troisième des sept enfants de « Jean Gondrecourt, IIe du nom, licencié ez droits, et lieutenant en la prévôté abbatiale de Saint-Mihiel », et de « Marie Royer, fille de noble Jacob Royer, avocat en la cour du parlement de Saint-Mihiel ». Jean conserva les emplois de son père et mourut sans postérité. M. Dumont mentionne l'existence de sa tombe.

Sa femme est nommée : « damoiselle Barbe de Raulet » dans l'épitaphe ; « Barbe Raulet », par Dom Pelletier ; et « Barbe Rolet, fille de l'admodiateur de l'Abbaye », par M. Dumont. Cependant, à l'article de la famille Raulet, dont nous avons déjà mentionné l'anoblissement, le même auteur dit que Barbe était le troisième enfant d'André Raulet, capitaine du château de Saint-Mihiel, et d'Esther de Labry ; elle se remaria, dit-il, à noble Claude Beaudesson, capitaine de cavalerie, et lui donna deux filles. — Dom Pelletier la croyait la même que Barbe, troisième enfant de Didier Raulet, conseiller d'Etat, et de Jeanne Martin, fille de Jacques Martin, prévôt d'Etain ; cette Barbe épousa, par contrat du 7 janvier 1615, Geoffroy Pinguet, écuyer, seigneur de Suzémont.

IV.

Famille Rutant.

1631.

(Dim. : 2m,07 ; 1m,08.)

L'épitaphe est entourée d'un encadrement dans le style du XVIIe siècle, avec pilastres ioniques supportant un entablement ; pour couronnement, un écu ovale sur un cartouche tenu par deux anges, un genou en terre ; l'écu est *parti*, au 1er, fruste (*une fasce ?*), au 2e, à un chevron. Voici l'inscription, dont la sentence « *Telle semence, telle moisson* » se lit sur un petit cartouche rectangulaire, au milieu de l'entablement :

TELLE SEMENCE
TELLE MOISSON

CY GISENT DAMOISELLE ANNE
COVRCIER, QVI AYANT LOVABLE-
MENT VESCV LESPACE DE 45. ANS
AVEC PIERRE RVTANT SEIGNEVR
DE WARVINET EN PARTIE, SŌ MARY
DECEDA LE PREMIER APVRIL 1631.

ET DAMOISELLE CLAVDE RVTANT
LEVR FILLE LAQVELLE QVITTANT
CE MONDE AAGEE DE 19 ANS
PASSA EN VN SEIOVR ETERNEL

A LA MEMOIRE DESQVELLES LE
DIT SIEVR RVTANT A FAIT MET
TRE CE MARBRE

Priez Dieu Pour Leurs Ames

TELLE [SEMENCE]  TELLE [MOISSON]

M. Dumont, dans l'*Histoire de Saint-Mihiel* (t. IV, p. 28), a donné de cette épitaphe une copie incomplète et très fautive.

La famille du défunt, récemment éteinte (croyons-nous), était l'une des plus considérables de Saint-Mihiel; plusieurs de ses membres se firent anoblir successivement à partir de 1567, et reçurent des armoiries différentes; mais, suivant une tradition mentionnée par Dom Pelletier, cette famille descendait d'une ancienne maison noble d'Angleterre et vivait noblement à Saint-Mihiel depuis environ cent ans.

Pierre Rutant, né à Saint-Mihiel, fut anobli le 20 juin 1596, pour services rendus au Cardinal de Lorraine dans l'adminis-

tration de sa terre de Gorze. En 1622, il acheta du duc, moyennant 10.000 francs, le droit de tabellionnage à Saint-Mihiel ; il devint aussi seigneur de Varvinay en partie. De son mariage avec Anne Courcier, de Metz, il eut, suivant M. Dumont, sept enfants ; toutefois, nous avons à constater un double emploi.

En effet, le troisième enfant fut nécessairement celui que concerne l'épitaphe et que Dom Pelletier mentionne ainsi : « 3° Claude, morte fille le 11 janvier 1620 et enterrée avec sa mère en l'église de l'abbaye de Saint-Mihiel. » Décédée à l'âge de 19 ans, cette fille était donc née en 1600 ou 1601. M. Dumont ne l'a connue que par Dom Pelletier, et l'indique comme le septième et dernier enfant ; mais, au troisième rang, il place, comme se rapportant à un garçon, la naissance suivante, qui ne peut être que celle de la fille inhumée avec ses parents :

« 4° CLAUDE, né le 29 août 1600 ; par *Me Sarrazin, avocat ; Madame la Conseillère Rutant.* »

Pierre Rutant prit les armes de son frère Jacques, anobli en 1589, savoir : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 têtes de lions arrachées de gueules, lampassées de même, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe de 3 besans de même, posés 2 et 1.*

Sur la famille Courcier, nous n'avons d'autre renseignement que l'article suivant de Dom Pelletier ; les armes s'accordent parfaitement avec notre épitaphe :

« COURCIER (Thiébault). Porte d'azur au chevron d'or, surmonté de deux étoiles de même. La date de son annoblissement ne nous est point connuë ; nous savons seulement qu'il épousa Adeline Guérin, dont il eut Jean-Baptiste, chanoine et chancelier de Gorze, et Anne Courcier, femme de Pierre Rutant, seigneur de Varvinay en partie. *Nobiliaire manuscrit.* »

V.

Noble Gérard Rogier.

1664.

(Dim. : 0m,80 ; 0m,78.)

Au haut de cette petite tombe en losange se trouvent les armoiries suivantes : *écu à une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'une rose ;* cimier : *une rose tigée et feuillée,* surmontant un armet morné, orné de ses lambrequins.

Voici l'inscription, disposée en losange :

HIC IACET NOBILIS VIR
GERARD9 ROGIER OLIM
FORI LVMEN VT IVRIS COLV-
MEN. QVI PRAETORIS SAMIELLI 20.
PRAEFECTI HVIVS-CE MONASTERII
30 ANNOS VICES FVNCTVS, OMNIVM
MOERORE FATO CESSIT DIE 5a MAII
AN. 1664° AET 81°

CVI TV BENÉ
PRAECARE

(*Ci gît noble homme Gérard. Rogier, autrefois lumière du barreau et ferme soutien du droit : après avoir rempli* 20 *ans les fonctions de magistrat* (1) *à Saint-Mihiel et* 30 *ans celles de préfet* (2) *de ce monastère, pleuré de tous, il mourut le* 5 *mai* 1664, *à l'âge de* 81 *ans. Priez bien pour lui.*)

(1) Sans doute *lieutenant particulier du bailliage ;* il l'était en 1665. (Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* III, 191 ; l'auteur écrit par erreur : Gérard *Royer.* Cf. *Nobiliaire de Saint-Mihiel,* I, 320.)

(2) Sans doute *lieutenant de la prévôté-moine ;* il l'était en 1654. (Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* III, 128 ; Cf. *Nobil.*)

Dom Pelletier a consacré à ce personnage l'article suivant :

« ROGER (Gérard), natif de Verdun, fut annobli par Charles de Lorraine, évêque de Verdun, prince du Saint-Empire, le 19 mai 1615. Cette noblesse fut attaquée deux fois, et deux fois confirmée : 1°. par arrêt du parlement de Metz en 1646, et 2°. par autre de la cour souveraine de Lorraine, séante à Saint-Mihiel en 1661 ; lesquels par là ont reconnu le pouvoir qu'avoient pour lors les évêques de Verdun d'annoblir leurs sujets.

» Porte d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une rose de même. *Nobiliaire manuscrit.* »

M. Dumont ajoute les renseignements suivants : Gérard Roger ou Rogier fut avocat à Saint-Mihiel, lieutenant de la prévôté-moine, puis lieutenant particulier du bailliage ; il épousa Nicole Henry, dont il eut cinq enfants (1), nés de 1638 à 1645. Il mentionne la tombe.

Cette famille paraît ne plus exister depuis le milieu du siècle dernier.

VI.

Marc Boulenger, architecte.

1687.

(Dim. : 1^m,00 ; 0^m,64.)

Cette épitaphe rappelle l'architecte des bâtiments modernes de l'abbaye, dont on connaît la grande importance. En voici le texte :

(1) L'aîné, Gérard II, fut aussi inhumé dans l'église de l'abbaye. — V. *Seconde Partie,* ch. v, *ad. fin.*

D. O. M

CY GIST MAITRE MARC BOVLENGER
ARCHITECTE DV GRAND CORPS DE LOGIS
DE CETTE ABBAYE, TOVRNÉ A L'ORIENT QVI
AYANT ACHEVÉ CET OVURAGE DECEDA
REGRETTÉ PAR MESSIEVRS LES ABBÉ ET RELIGIEVX
ET ESTIMÉ D'VN CHACVN POVR VN HOMME DE
BIEN LOYAL ET PIEVX L'AN MIL SIX CENT
QVATTRE VINGT ET SEPT, LE IVME NOVEMBRE
AAGÉ DE 44 ANS
PRIEZ DIEV POVR SON AME

—

ET ANNE DIEVDONNÉE SA FEMME QVI

. . . .

(*Le reste fruste.*)

M. Dumont a mentionné cette épitaphe en ces termes :

« Au bas de l'église on trouve encore au pied du premier pilier, suivant l'usage :

« Marc Boulenger, architecte du grand corps-de-logis, regretté par MM. les Abbés (*sic*) et religieux, pour un homme de bien, loyal et pieux. — 1687, 4 Nov. — Et Anne Dieudonnée, sa femme (1). »

M. Dumont prétend que Marc Boulenger écrivait difficilement son nom, et ne pouvait, par conséquent, être un véritable architecte ; cependant l'épitaphe lui donne bien positivement cette qualité et témoigne de la reconnaissance des moines pour des services évidemment très importants. Rappelons néanmoins ce que dit l'historien de Saint-Mihiel, en parlant des vastes constructions de l'abbé Henezon :

« Le principal ouvrier, plus ou moins artiste, fut Marc Bou-

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 29. — Cette tombe a aussi été mentionnée par M. A. Maxe, *Etudes d'architecture religieuse dans la Meuse*, dans les *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar*, 1882, p. 219.

langer, d'origine allemande, qui ne peut passer pour architecte, puisqu'il savait à peine faire sa signature. Déjà, en 1674, il avait exécuté quelques travaux moins importants. Son premier traité pour la construction dont nous nous occupons est daté du 21 octobre 1679 pour une somme de 11.280 fr. — Le second est du 20 novembre 1682 pour 5.000 fr. — Le troisième du 22 janvier 1685 pour 21.700 fr. En outre, vingt pièces de vin, 50 boisseaux de froment et 50 de seigle.

» Pour la fin de 1681, il avait déjà touché environ 50.000 fr., à quoi il fallut bientôt ajouter pour suppléments imprévus 26.000 fr.

» Il avait avec lui ses fils Nicolas et Christophe, ainsi qu'un gendre nommé Antoine Greinfeld dit Champvert, qui étaient payés à part. Il travailla jusqu'au 4 novembre 1687, que la mort vint le surprendre, au grand regret du couvent, car celui-ci ne se montra pas ingrat pour sa mémoire. Non-seulement il fut inhumé dans l'église aux frais de la communauté, mais un marbre élogieux, que les révolutionnaires et même les architectes ont respecté, fut placé sur sa tombe ; sa veuve reçut une pension de 100 fr., et ses enfants une gratification de 1.709 fr., d'après la recommandation de Dom Henezon, qui, lui aussi, inspirait assez de vénération pour qu'on accomplît ses désirs après sa mort (1). »

A la même famille se rattache, sans doute, frère Hilarion Boulanger, qui fut l'architecte restaurateur de l'église, au commencement du siècle suivant. Il fut également inhumé dans cet édifice. (V. *Seconde Partie*, ch. IV, § 11.)

VII.

Dom Henezon, abbé de Saint-Mihiel.
1689.

(Dim. : 2m,63 ; 1m,30.)

Cette grande et large tombe représente, en pied, et presque de grandeur naturelle, l'abbé Henezon, âgé, les mains

(1) *Ibid.*, II, 117.

jointes, ayant la crosse; il est en costume de bénédictin, avec le capuchon sur la tête; — en bas, à gauche, un cartouche supporte un écusson fruste, et, à droite, se voit une mitre posée au-dessus d'un livre. Sous cette figure, on lit :

HIC IACET ADMODUM REVERENDUS IN CHRISTO PATER
DOMINUS HENRICUS HENEZON ABBAS HUIUS MONASTERII
VIR ACERRIMO INGENIO EXQUISITISSIMO IUDICIO, PERFECTA
ERUDITIONE ATQUE DOCTRINA CONSUMMATA ELOQUENTIA
UT VERITATIS QUAM IN SOLO DEO, SIC VIRTVTIS, QVAM IN SOLO DEI AMORE
COLLOCABAT EXIMIUS AC PERPETUUS CULTOR AC PRÆCO,
MONACHORUM SUORUM QUIBUS PRODESSE MAGIS QUAM PRÆESSE
SEMPER STUDUIT. AMOR ET DELICIÆ
HUIUS CIVITATIS, IN QUA CLARISSIMIS EX MAIORIBUS, PERENTIBUSQUE
ORTUM DUXERAT; FIDUM PRÆSIDIUM ET DULCE DECUS
CONGREGATIONIS SS. VITONI ET HYDULPHI, CUI MULTIS ANNIS PRÆFUIT,
PRÆCIPUUM LUMEN ET ORNAMENTUM;
ABBATIALEM SEDEM TENUIT ANNIS XXIII. PRETIOSA PER ID TEMPUS
ET SACRA IMPRIMIS SUPPELLECTILE, EGREGIA BIBLIOTHECA,
MAGNIS ÆDIFICIIS DITAVIT, ORNAVIT, AMPLIFICAVIT;
TUM PROBIS OMNIBUS, IPSISQUE PRINCIPIBUS IUXTA ET PAUPERIBUS
TRISTE SUI DESIDERIUM RELINQUENS; OBIIT ANNO ÆTATIS LXXII.
MONASTICÆ PROFESSIONIS LV. DOMINICÆ INCARNATIONIS
M.DC.LXXXIX. XI KALENDAS OCTOBRIS.

(Ci gît très révérend père dans le Christ, dom Henri Henezon, abbé de ce monastère, homme d'un esprit très pénétrant, d'un jugement très exquis, d'une érudition et d'une doctrine accomplies, d'une éloquence consommée; il fut toujours le zélateur et le prédicateur distingué de la vérité qu'il plaçait en Dieu seul, aussi bien que de la vertu qu'il puisait uniquement dans l'amour divin, donnant l'exemple à ses moines dont il voulut être le serviteur plutôt que le maître. Le charme et les délices de cette cité, où il était né d'ancêtres et de parents très illustres, l'appui assuré et l'heureuse gloire de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, qu'il dirigea bon nombre d'années, et dont il fut la plus brillante lumière et le plus bel ornement; il occupa le siège abbatial 23 ans; pendant ce temps, par ses soins, un précieux mobilier, et avant tout le mobilier sacré, une bibliothèque bien choisie, et de grands bâtiments, vinrent enrichir, orner et agrandir le

monastère. — Enfin, amèrement regretté de tous les gens de bien, des premiers de la ville (1) *aussi bien que des pauvres, il mourut, la* 72e *année de son âge, la* 55e *de sa profession monastique, l'an de l'Incarnation du Seigneur* 1689, *le* 11 *des calendes d'octobre.*)

L'abbé Henezon, né à Saint-Mihiel d'une famille supposée originaire d'Angleterre, anoblie en Lorraine l'an 1563, était fils (2) de Henri Henezon, procureur général des terres communes de Marville, puis procureur général des Grands-Jours de Saint-Mihiel, et ensuite conseiller d'Etat; sa mère, Lucie Sarrazin, appartenait également à une famille noble. Jean Henezon, son aïeul, avait été président des Grands-Jours.

Baptisé le 16 janvier 1618, sous le prénom de Jean, qu'il abandonna pour prendre en religion celui de Henri, le futur abbé de Saint-Mihiel fit ses études à Dôle, puis au prieuré de Breuil, faubourg de Commercy; sa profession eut lieu, le 8 juillet 1635, au monastère du Mont-Roland, au comté de Bourgogne. Il devint successivement prieur de Saint-Epvre, puis de Breuil, abbé de Saint-Avold, le 21 février 1660, enfin abbé de Saint-Mihiel, par bulles du 5 juillet 1666. Il gouverna cette abbaye d'une manière qui lui a attiré d'unanimes éloges, fit reconstruire tous les bâtiments sur des plans beaucoup plus vastes, enrichit considérablement le trésor, ainsi que la bibliothèque, qu'il augmenta de celle du cardinal de Retz. Longtemps il resta le confident et l'ami du fameux cardinal, et l'accompagna à Rome en 1665. Dom Henezon composa plusieurs ouvrages, demeurés manuscrits ; il fut élu plusieurs fois président de son Ordre.

On s'étonne parfois de l'étendue des différents corps de bâtiment qu'il fit édifier; mais il faut avoir égard à cette remarque de Dom de l'Isle : « Son intention avoit été de bâtir un Monastère qui pût être propre à contenir une assemblée géné-

(1) Nous n'osons traduire *principibus* par *princes*, vu l'état politique du pays à cette époque.

(2) Dom Pelletier n'indique que deux enfants : Dom Henri Henezon et une fille; M. Dumont en marque six, dont l'abbé serait le second. Mais il est probable que les quatre autres moururent jeunes.



rale ou Chapitre de la Congrégation. Aussi est-il arrivé qu'on s'y est assemblé plus souvent qu'en toute autre Maison ; la raison est que Saint-Mihiel est presque situé dans le centre de la Congrégation, et qu'on y trouve assez facilement les choses nécessaires à la vie. »

Après la mort de Dom Henezon, ses religieux s'efforcèrent de composer une épitaphe digne de son mérite.

« On en fit deux, dit Dom de l'Isle, qui furent envoyées à Messieurs de l'Académie françoise. Leur jugement porte que celle qui fut faite alors par Dom Humbert Belhomme est d'un stile simple et peu relevé ; que l'autre, composée par Dom Claude de Bar, depuis Abbé de Longeville, est grave et élégante, que le stile en est relevé, les pensées belles, et le caractère du deffunt avec ce qu'il y a de plus glorieux dans sa vie, vivement représentés, que par conséquent on doit la préférer à celle de Dom Belhomme. Ces deux pièces furent imprimées en leur tems avec le jugement de l'Académie. Cependant l'Épitaphe composée par Dom Belhomme a été gravée sur la Tombe de Dom Hennezon. »

Les deux épitaphes ont été réimprimées par Dom de l'Isle et par M. Dumont.

Dans son Voyage littéraire, effectué en 1696, Dom Thierry Ruinart mentionne la tombe du célèbre abbé : « Au milieu de l'église est le corps du vénérable abbé Dom Henry Hennezon... Son corps repose devant le maître-autel, au milieu (1). »

M. Dumont dit, d'une part, que cette tombe était « dans le chœur (2) » ; mais, ailleurs, il précise qu'elle était (postérieurement sans doute) placée « au milieu de la nef, à environ 2 mètres de l'escalier montant au chœur », accostée des tombes de Dom Maillet, à sa droite, et de Dom de l'Isle, à sa gauche (3).

Le même historien reconnaît que Dom Henezon fut (ce sont ses propres expressions) « l'un des plus dignes et des plus remarquables Chefs de notre Abbaye ». « La ville de Saint-

(1) *Voyage littéraire de Dom Th. Ruinart*, traduit par M. l'abbé Marchal, 1862, p. 33-34.

(2) *Hist. de Saint-Mihiel*, II, 132.

(3) *Ruines de la Meuse*, I, 28, note.

Mihiel, dit-il encore, doit beaucoup à cet homme distingué qui ne se consolerait pas de voir les outrages faits à son chef-d'œuvre. »

M. Dumont termine l'article consacré à Dom Henezon dans le premier volume du *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, publié en 1864, en rappelant ce qu'il avait dit de lui dans l'*Histoire* de la même ville, terminée deux ans plus tôt, « depuis lequel temps », ajoute-t-il, « la durée de son souvenir a été singulièrement ébranlée pour l'avenir par l'enlèvement de sa tombe, placée si honorablement par ses religieux dans leur église, tout récemment livrée au pic des maçons. Ce vandalisme a permis, par exception, d'entrevoir ce grand homme dans sa sépulture, où il était recouvert de chaux...

» Son palais abbatial déshonoré par toutes sortes de souillures, son corps défiguré, son épitaphe séparée de sa cendre, désormais méconnaissable, son souvenir, enfin, aussi balayé que l'ingratitude le permet ! Quelle destinée, dans une ville qui n'a pas de plus grand homme (1) ! »

Nous devons faire observer que l'épitaphe de Dom Henezon, déjà passablement fruste, est en partie cachée, vers le bas surtout, par le piédestal d'une statue. Nous en avons complété le texte à l'aide de la transcription de Dom de l'Isle.

VIII.

Dom Maillet, abbé de Saint-Mihiel.

1727.

(Dim. : 2^{m},49 ; 1^{m},25.)

Cette tombe est très fruste, surtout d'un côté ; de plus, un pilier masque le milieu, de sorte qu'il faut faire soixante-quatre fois le tour de ce pilier pour commencer la lecture de chaque ligne, d'un côté, et, très péniblement, la terminer de l'autre. Heureusement Dom de l'Isle a donné cette épitaphe,

(1) Sur Dom Henezon, cf. : Dom de l'Isle, p. 324, 326; Dom Pelletier; Dumont, *Nobil.*, I, 156; *Hist. de Saint-Mihiel,* II, 106-133; IV, 367-368.

ce qui nous permettra de compléter le texte en partie effacé. L'inscription est placée dans un encadrement, de genre rocaille, arrondi par le haut. Au-dessus, un cartouche compliqué renfermait un écu ovale, représentant les armoiries de l'abbé, qu'environnaient, sans doute, les emblèmes de ses dignités. Mais nous n'avons plus pu y rien distinguer.

HIC IACET
R. ADMODVM PATER D. GABRIEL MAILLET,
EX PRÆNOBILI CLARORVM FERACI
PROSAPIA SATVS,
PVER SAPIENS SVPRA ÆTATEM, SÆCVLO LIBENS VALEDIXIT,
CHRISTO IVGITER VINCTVRVS,
BENEDICTINÆ FAMILIÆ ADDICTVS VIX ADOLESCENS PERFECTVS,
IMBVENDIS SODALIBVS
PRÆFICITVR. INDE DIVINI VERBI FACVNDVS PRÆCO, IDEM PATER AC PRIOR;
COMMVNI TANDEM FRATRVM VOTO PRÆSVL
HVIVS ECCLESIÆ ELECTVS,
PRO RERVM TVNC VVLTV PATRIA PROFVGVS ABESSE COGITVR,
SEMEL ET EXVL.
HVNC PROFVGVM CAMPIDONENSES IN GERMANIA;
EXVLEM IN BRITANNIA RHEDONENSES
LÆTI SVSCEPERE, GRATI SERVAVERE, MIRATI DIMISERE,
FŒLICES TANTVM FOVERE VIRVM;
REDVCEM TANDEM ABBATIÆ QVE ET FRATRIBVS RESTITVTVM,
SAGAX VITONIANA CONGREGATIO
PLVRIBVS DIGNISSIMVM CONDECORAVIT MVNIIS,
VISITATORIS MODO, MODO ET MVLTOTIES PRÆSIDENTIS;
PRODESSE, QVAM PRÆESSE STVDIOSIOR,
EXEMPLVM FVIT OMNIBVS IN VERBO, IN FIDE, IN CHARITATE.
TEMPLI HVIVS ALTITVDO AB IPSO FVNDATA EST ET ORNATA.
LONGE MAIORA PRO VOTIS IN DIES EDITVRVS,
QVEIS ADVERSA FORTVNA EHEV! INVIDIT.
OCTOGENARIVS NAMQVE ITERVM ABDICARE IVSSVS,
DECENNIVM ORANS, LEGENS, SILENS, LATENS,
DEO, SIBI, PAUPERIBVS VIXIT; TANDEM ÆTERNITATIS CANDIDATVS,
CŒLO MATVRVS, MŒRENTIBVS ALVMNIS NONAGENARIVS
IN CHRISTO OBDORMIVIT 27ma MAII 1727
REQVIESCAT IN PACE

(Ci gît très révérend père Dom Gabriel Maillet, d'une très noble famille, féconde en personnages illustres. Enfant, il montra une sagesse au-dessus de son âge et, de grand cœur,

il dit adieu au siècle : voulant s'attacher pour toujours à Jésus-Christ, il entra dans la famille des Bénédictins. A peine parvenu à l'adolescence, il est mis à la tête de ses confrères pour les former : de là, prédicateur éloquent de la divine parole, il devient Père et Prieur. Enfin, choisi par le suffrage unanime de ses frères pour gouverner cette église, par suite des événements d'alors, il est forcé de fuir sa patrie et de s'exiler. Dans sa fuite, les habitants de Kempten, en Germanie, l'accueillirent; dans son exil, les habitants de Rennes, en Bretagne, le reçurent avec joie, le conservèrent avec reconnaissance, et, après l'avoir admiré, le laissèrent partir à regret, heureux d'avoir protégé un homme aussi éminent. De retour, enfin, et rendu à son abbaye et à ses frères, il fut comblé de plusieurs dignités par la Congrégation de Saint-Vanne, qui sut discerner son très grand mérite : tantôt il fut Visiteur, tantôt et plusieurs fois Président. Plus appliqué à servir qu'à commander, il fut pour tous un exemple dans la parole, dans la foi et dans la charité. Ce temple, dans sa grandeur, a été par lui fondé et décoré. Il devait, selon ses vœux, produire dans l'avenir de bien plus grandes œuvres, mais, hélas ! la fortune adverse lui porta envie au milieu de ses projets. En effet, devenu octogénaire, il fut contraint d'abdiquer pour la seconde fois sa charge, et, pendant dix ans, dans la prière, dans la lecture, dans le silence et dans la retraite, il vécut pour Dieu, pour son âme et pour les pauvres ; enfin, aspirant à l'éternité et mûr pour le ciel, au milieu des pleurs de ses disciples, il s'endormit en Jésus-Christ, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le 27e jour de mai 1727. Qu'il repose en paix.)

Dom Maillet appartenait à une famille très distinguée du Barrois, anoblie en 1511 ; mais, chose très singulière, ni Dom Pelletier ni M. Dumont ne nous font connaitre les noms de ses parents. Dom Pelletier dit seulement qu'il avait reçu au baptême le prénom de Jean, et porta, en religion, celui de Gabriel.

Né à Bar-le-Duc et entré fort jeune, en 1655, dans l'abbaye

de Saint-Mihiel, Dom Maillet y fit profession le 26 février 1656, en devint d'abord prieur, puis, en 1689, fut élu abbé par les religieux, contrairement à la volonté de Louis XIV, qui occupait alors les duchés. Contraint de céder devant la force, Dom Maillet se retira à Kempten, en Souabe ; ayant ensuite essayé de revenir en Lorraine, « dans l'espoir, dit Dom de l'Isle, qu'on l'y laisseroit vivre en paix, comme particulier », il fut exilé à Rennes, en Bretagne, jusqu'au traité de Ryswick. De 1698 à 1711, Dom Maillet put jouir de sa dignité d'abbé de Saint-Mihiel et gouverner le monastère, d'une manière qui lui attira tous les éloges; mais alors, dit Dom de l'Isle, M. de Lenoncourt, chanoine de la primatiale de Nancy, jeta son dévolu sur l'abbaye de Saint-Mihiel, disant, ce qui était une raison sans valeur, que l'élection de Dom Maillet n'avait pas été confirmée par la cour de Rome ; pendant huit ans, l'affaire demeura comme suspendue ; mais M. de Lenoncourt, protégé par de hautes influences, ne recula devant aucunes démarches, et, en 1719, le conseil souverain condamna l'abbé régulier.

Dom de l'Isle ajoute : « Dom Maillet se donna très peu de mouvement pour conserver son Abbaye; outre qu'il avoit plus de quatre-vingts ans lorsqu'il fut évincé et que, par conséquent, il étoit dans un âge où l'on n'est plus guères capable d'agir, il avoit toujours eu beaucoup d'éloignement pour les affaires... Il avoit de l'esprit et beaucoup de jugement. Il fut plusieurs fois Visiteur et cinq fois Président de la Congrégation. Quoiqu'il ne perçût plus aucun revenu ni aucune pension, les Religieux de Saint-Mihiel eurent soin qu'il fût traité de la même manière qu'avant la perte de son Procès. Il mourut le 27 de Mai 1727. On lui a fait une Epitaphe assez mal conçüe, gravée en ces termes sur sa Tombe. » (Suit le texte de l'épitaphe.)

Dans la partie biographique de son *Histoire de Saint-Mihiel*, M. Dumont a consacré à Dom Maillet l'article suivant :

« MAILLET, *Dom Gabriel de*, né à Bar-le-Duc, fit profession en l'Abbaye de Saint-Mihiel le 16 février 1656, en devint Prieur, puis Abbé régulier, malgré la France; bientôt renversé, puis rétabli, il fut maintenu par la Lorraine contre la

volonté de Rome (1), rebâtit l'église et les bergeries, meubla le clocher, fut de nouveau injustement renversé, essaya de se maintenir par un combat à outrance, mais fut enfin vaincu et exilé. (V. t. II, p. 134 et suiv.)

» De même que Dom Henezon, l'Abbé Maillet, pendant son règne trop court, sacrifia tous les revenus de son titre pour l'embellissement de son monastère; aussi la ville de Saint-Mihiel, qui en a le profit, doit-elle avoir pour lui une reconnaissance égale. Rentré à Saint-Mihiel, il y mourut le 27 mai 1727, et fut inhumé dans l'église qui lui devait sa splendeur, où ses Religieux se firent un devoir de placer une épitaphe laudative qui, peut-être par hasard, a été respectée par la Révolution et ménagée par le temps. »

Dans son *Nobiliaire*, le même auteur fait allusion au déplacement de la tombe de Dom Maillet, « détrôné si injustement par la France et tout récemment traité dans l'église, bâtie de ses grandes épargnes, avec la même indifférence que Dom Hennezon, vainement épargné comme lui par les Vandales de 1793. »

D'après ce qui a été dit au paragraphe précédent, la pierre tombale de Dom Maillet était placée à la droite de celle de Dom Henezon.

IX.

Henri-François Bonnet, chevalier, et Barbe-Claude Humbert, sa femme.

1725-1730.

(Dim. : 2m,56; 1m,27)

Cette grande tombe porte, en haut, un cartouche pour armoiries, avec couronne ; mais le tout est fruste.

(1) Cette allégation « *il fut maintenu par la Lorraine contre la volonté de Rome* » est tout à fait erronée. C'est seulement en 1711 que M. de Lenoncourt, protégé par le duc de Lorraine, suscita, à Rome, des difficultés à Dom Maillet, dont l'élection était parfaitement régulière. Il n'avait pas demandé de bulles parce qu'une telle demande avait toujours été regardée comme inutile, et même contraire aux privilèges de l'abbaye.

En voici l'inscription :

HIC IACET

BONORUM MEMORIA DIGNUS,
HENRICUS-FRANCISCUS BONNET, EQUES, DOMINUS IN
LANTZÉCOURT AULNOUX LA GRANGE ETC. ; IN SUPREMA
COMMERCIENSI CURIA PRÆSES, QUI DILECTUS DEO
ET HOMINIBUS, ILLI, ANIMAM, HIS, SUI DESIDERIUM
RELINQUENS, OBIIT DIE XV^{a} SEPT. ANN. M.D.C.C.XXV.
ANNOS NATUS LXXX.

BARBARA CLAUDIA HUMBERT
TORI BENE FIDA SUPERSTES,
POST TRADUCTAM IN VERÆ VIDUÆ OPERIBUS
... HONORANDAM VIDUITATEM, PLENA DIERUM, DIE
XV^{a} APR. AN. M.D.C.C.XXX. ÆTAT. SUÆ LXXXII,
OPTIMO SPONSO REDDITA EST, CUI ADHUC VIVENS
HOC MARMOR AMORIS SUI MONUMENTUM STATUIT,
ET ANNIVERSARIUM SOLEMNE, CUM DUABUS MISSIS
PRIVATIS, IN PERPETUUM DIE XVI^{a} SEPT. PRO UTROQUE
EX MORÉ CELEBRANDUM, SEPTINGENTORUM FRANC.
DOTE FUNDAVIT, QUIN ET PROLEM, TUNC VIVENTEM,
ET IN POSTERUM VENTURAM, IN SUFFRAGIORUM
CONSORTIUM ADMISIT.

(*Grand espace vide*)

REQUIESCANT [IN PACE]

....OLET [SCULP]TEUR.

(*Ci gît, digne du souvenir des gens de bien, Henri-François Bonnet, écuyer, seigneur de Lantzécourt, Aunoux-la-Grange, etc. ; il fut président de la Cour souveraine de Commercy : cher à Dieu, à qui il abandonna son âme, et aux hommes, auxquels il laissa le regret de sa perte, il mourut le* 15 *septembre l'an* 1725, *âgé de* 80 *ans. — Barbe-Claude Humbert, sa très fidèle épouse, survivante, après avoir passé honora-*

blement sa viduité dans les œuvres d'une vraie veuve, comblée de jours, âgée de 82 *ans, fut réunie, le* 15 *avril* 1730, *à son excellent époux. — A celui-ci, elle fit poser, de son vivant, ce marbre, monument de son amour, et, par un don de* 700 *francs, elle fonda un anniversaire solennel avec deux messes particulières à célébrer à perpétuité, en la manière ordinaire, le* 16 *septembre, pour le repos des âmes de tous deux. En outre, elle admit en participation de ces suffrages ses descendants alors vivants et ceux qui viendront dans la suite. — Qu'ils reposent en paix.*)

Fils de Balthazar Bonnet, qui vint épouser, à Saint-Mihiel, Marie Roytel, et petit-fils de Regnault Bonnet, anobli en 1622, Henri-François naquit à Saint-Mihiel le 8 juillet 1646; il fut tenu sur les fonts par Henri Henezon, procureur général, et par Anne de Mageron. Il se qualifia écuyer, puis chevalier, fut seigneur de Lantzécourt et d'Aunoux-la-Grange, devint successivement lieutenant particulier au bailliage, conseiller assesseur au même siège et enfin président des Grands-Jours de Commercy. Sa femme, Barbe-Claude Humbert, était fille de Louis Humbert, seigneur de Hénaménil et Bures en partie. Ils eurent plusieurs enfants (1). La famille s'éteignit vers 1750.

Ses armoiries étaient : *d'azur, à un lévrier séant d'argent, colleté de gueules, bordé, cloué et bouclé d'or, accompagné de* 3 *molettes de même, mises en chef.*

X.

Marie-Thérèse de Mangot, femme de noble J.-F. Darmur. 1740.

(Dim. : 2m,55 ; 1m,23.)

L'épitaphe est placée dans un encadrement, plus haut que large, formé de quatre lobes réunis par des angles sortants, coupés par des échancrures concaves. Au-dessus, un entable-

(1) *Voy.* : Dom Pelletier, p. 64 (avec *erratum*) et 392; Dumont, *Nobil.*, II, 145.

ment supporte un fronton coupé; le centre en est occupé par un écusson fruste, posé sur un cartouche; les rampants affectent la forme de demi S. Sur les côtés de l'entablement sont des pots à feu. Vers les angles supérieurs de l'encadrement, on voit des têtes de mort ailées. Au bas est figuré un sarcophage, orné de godrons; sur ses extrémités sont assis deux anges, pleurant et tenant chacun une torche. Voici l'inscription ; l'invocation D. O. M. se lit au centre de la frise :

D. O. M

HIC IACET
DÑA MARIA
THERESIA DE MANGOT.
SPONSA DOMINI DARMUR
DE MEZEY FORTIS VIRILI PECTORE
MULIER MORUM CANDORE, PIETATE
NON FICTA,
CHRISTIANA CHARITATE, INVICTA PATIENTIA
CLARUIT
PLACIDÉ OBDORMIVIT IN DÑO ÆTATIS SUÆ ANNO 40
DIE 5. NOU. AN. 1740.
HOC SUI IN EAM AMORIS ÆTERNI MONUMENTUM,
MŒRENS SPONSUS POSUIT.

(*Grand espace sans inscription.*)

(*Ci gît dame Marie-Thérèse de Mangot, épouse de messire Darmur de Maizey. Femme forte, à l'âme virile, elle se distingua par la pureté de ses mœurs, sa vraie piété, sa charité chrétienne et son invincible patience : elle s'endormit paisiblement dans le Seigneur la* 40e *année de son âge, le* 5 *novembre* 1740. *Son époux désolé lui a fait élever ce monument comme gage de son éternel amour envers elle.*)

Les deux familles citées dans cette épitaphe ne figurent pas dans le Nobiliaire de Dom Pelletier, mais seulement dans celui de M. Dumont. La famille du mari, dit-il (II, 150), habitait le Barrois, mais on manque de renseignements précis sur

ses origines. Elle s'établit à Saint-Mihiel du temps de Charles IV, occupa des postes très élevés, et vit, l'an 1723, ériger en faveur de l'un de ses membres la baronnie de Loupvent.

Jean-François Darmur, dont il est question, naquit du premier mariage de Jean-Baptiste Darmur, conseiller d'Etat, premier président de la Chambre des comptes, seigneur de Maizey, avec Jeanne-Marie de Gombervaux (famille anoblie en 1619).

M. Dumont le mentionne en ces termes :

« Jean-François... fut seigneur de Maisey, Senonville, Varvinay, Procheville et la Grange-Fouquette, sous-lieutenant aux chevau-légers de la garde de S. A. R.

» Il joignit au fief de Varvinay, le 11 décembre 1737, le bois Hulot et les Frimaux, avec le tiers des étangs et de la justice foncière, ainsi que des dîmes et terrages à Rouvrois, pour en augmenter l'importance.

» Il épousa en grande pompe, à Saint-Mihiel, en présence d'une foule de gentilshommes, le 6 mai 1727, Marie-Thérèse de Mangot, fille de Claude de Mangot, colonel au service de S. A. R., commandant le bataillon de Condé pour le Roi très-chrétien, seigneur de Clerquier, en Dauphiné, et de Nicole Collin. »

De ce mariage naquit un fils.

A l'article de la famille de Mangot, le même auteur parle en ces termes du père de Marie-Thérèse, laquelle, dit-il, fut le quatrième de ses cinq enfants et reçut le baptême le 20 octobre 1699 :

« Claude de Mangot, chevalier, seigneur de Cornillon et de Chartreuse, capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, ensuite de celui de Condé, vint à Saint-Mihiel, où il fixa sa résidence et épousa Nicole Collin.

» L'origine de sa noblesse, que personne ne lui contesta, est demeurée inconnue aussi bien que ses armoiries.....

» Nicole Collin mourut le 28 février 1706, et fut inhumée dans l'église paroissiale Saint-Etienne. Son mari, Claude de Mangot, qui était devenu seigneur de Sambuemont, mourut le 11 février 1737, âgé de 75 ans. »

On remarquera que dans ce second article il ne qualifie plus Claude de Mangot : « Seigneur de *Clerquier;* » par contre, il nomme le parrain de Marie-Thérèse : « N. de Mangot, écuyer, seigneur de *Clertier* et Crapone. » N'y aurait-il pas là une confusion à élucider ?

XI.

Familles de Charbonnier et Mangin.

1742.

(Dim. : 0^{m},45 ; 0^{m},42.)

Voici l'inscription de cette petite tombe, qui rappelle plusieurs personnes appartenant à deux familles de Saint-Mihiel :

CY GISSENT LES CORPS [DE SIMON DE (?)]
CHARBONNIER ECVYER DE[CEDE LE]
7. IVILLET 1681 AGÉ DE 76 ANS [ET DE]
DAME MARIE GEORGE DE CHA.....
SON EPOVSE MORTE A LAGE DE 7..
ANS LE 8 9bre 1671. APRÈS AVOIR PA^{sso}
SA VIE DANS LÉXERCICE DES PR^{emier}
VERTVS SVRTOVT DE CHARITÉ
PENDANT LA PESTE ET LE SIEGE
DE CETTE VILLE, DE PIERRE MANGIN
AVOCAT A LA COVR SOVVERAIN^{e} DE
LORRAINE ET BARROIS LEVR GEN
DRE DECEDÉ EN 1669 AGÉ DE 29 AN^{s}
ET DE DAME MARIE RENEÉ DE
CHARBONNIER SON EPOVSE MO^{rte}
LE 27 MAY 1709 AGEÉ DE 68 ANS
ET DE D^{lle} CHARLOTTE THERÉZE
MANGIN DE CHARBONNIER, LEVR F^{ille}
LA QVELLE APRÈS AVOIR EDIFIE ^{cette}
VILLE PAR LA PRATIQVE DE TOVT^{es}
LES VERTVS CHRETIENNES A RAN^{dv}
SON AME A DIEV LE 4 8bre 1742 AGEÉ
DE 72 ANS *molet devet* (?)
[PRIEZ DIEV POVR] LEVRS AMES

La famille Charbonnier, originaire de Saint-Mihiel, fut anoblie en 1578; mais la notice de Dom Pelletier s'arrête aux premières années du XVII[e] siècle et n'atteint pas les membres qui nous intéressent. M. Dumont, au contraire, nous fait connaître ses nombreux descendants.

Celui que rappelle en premier lieu l'épitaphe, Simon Charbonnier, était le second fils de Claude Charbonnier, conseiller en l'hôtel-de-ville de Pont-à-Mousson (selon Dom Pelletier : contrôleur à l'hôtel de l'évêque de Verdun), et d'Anne Fleutot. Il fut, dit M. Dumont, « avocat à Saint-Mihiel, où il épousa Marie Georges »; ils eurent onze enfants, mais il semble que tous moururent jeunes, à l'exception du second, Suzanne, qui épousa un roturier, et du cinquième, Marie, dont nous allons parler. D'après l'épitaphe, il semble que *George* est suivi d'un autre nom, qui indiquerait la noblesse de la femme de Simon; pourtant on ne voit pas le moyen de la rattacher à l'une des familles ainsi appelées qui furent anoblies, surtout lorsqu'on voit, parmi les parrains et marraines des enfants issus de ce mariage, les noms, très roturiers (du moins en apparence) d'« Anne, fille de Jacques Georges, huissier de la cour, » et de « D[lle] Nicole Georges ».

« Marie Renée de Charbonnier », comme la désigne l'inscription, devrait être née en 1640 ou 1641, puisqu'elle mourut, le 27 mars 1709, âgée de 68 ans; néanmoins, dans la liste des baptêmes relevés par M. Dumont, on ne trouve que la mention suivante qui puisse lui être appliquée :

« 5° Marie, née le 9 septembre 1639; *P. M[e] Aubertin, avocat; m. Eléonore Jacquier, épouse de Jean Thiéry.* »

Elle fut mariée, dit le même auteur, « à M[e] Mangin, avocat, eut deux filles, l'une qui fut religeuse et l'autre qui resta célibataire, puis un fils nommé *Simon,* qui se fit appeler Mangin-Charbonnier, et fut Prévôt de Longwy ».

C'est donc la fille restée célibataire que l'épitaphe appelle « Charlotte-Thérèse Mangin de Charbonnier » et nous montre mourant le 4 octobre 1742, à l'âge de 72 ans, ce qui la ferait naître vers 1670.

Dans son *Histoire de Saint-Mihiel* (t. IV, p. 28), M. Dumont a tronqué cette épitaphe de la manière suivante :

« La famille de Charbonnier, principalement Mme Marie George Charbonnier, qui fit preuve d'une grande charité, notamment pendant le siège et la peste qui vint à la suite. »

George n'est pas un prénom, mais bien le nom de famille; *Charbonnier*, ou plus exactement *de Charbonnier*, est le nom du mari et non pas celui de la femme.

XII.

Famille de Bousmard.

1760.

(Dim. : 1^m,95; 1^m,08.)

Plusieurs noms et qualités ont été martelés, à l'époque révolutionnaire, dans cette épitaphe importante, gravée sur un grand marbre, dépourvu de tout ornement. En voici le texte, que nous avons tenté de compléter; les parties restituées sont mises entre crochets ; peut-être, aux lignes 3, 12 et 25, faudrait-il, au lieu de « SEIGNEUR », lire « CH^r S^{gr} », comme à la ligne 34.

CY GISENT
[DAME ANNE CLAUDE] DE LAMER VEUFVE DOUAI-
RIAIRE DE Mre FRANCOIS JOSIAS [DE BOUSMARD]
[SEIGNEUR DE] MANHEULLE ET AUTRES LIEUX, DOYEN
[DES CONSEILLERS EN LA COUR DE LORRAINE] ET [BARROIS]
ET [CONSEILLER D'ÉTAT DE SON] ALTESSE ROYALLE LE
[FILS DE CHARLES DE BOUSMARD DE BONNE] MEMOIRE ET PETIT
FILS DE JEAN [DE BOUSMARD] QUI GIST SOUS LA TOMBE
CY JOINTE, LA QUELLE APREST AVOIR MENÉ UNE VIE
CHRETIENNE ET ÆDIFIANTE RANDIT SON AME A DIEU
LE 16 JANVIER 1735 AGEÉ DE 76 ANS.
ET Mre ANTOINE [DE BOUSMARD] SON FILS AINÉ
[SEIGNEUR DE] MANHEULLE ET AUTRES LIEUX LEQUEL
APRES AVOIR ETÉ ENVOYÉ DANS LES COURS DE
VIENNE ET DE VERSAILLE PAR [S. A. R. LE DUC]
LEOPOLD, MERITA SA CONFIANCE AU POINT QU'IL LUY
CONFIA L'EDUCATION DES PRINCES SES FILS DONT IL
FUT SOUS GOUVERNEUR ET ENSUITE GENTILHOMME
DE LA CHAMBRE DE [S. A. R. LE DUC] FRANÇOIS III AU-
-JOURD'HUY EMPEREUR DES ROMAINS, IL PRATIQUA
PENDANT SA VIE TOUTES LES VERTUS MORALLES
ET CHRETIENNES, ET APRES LES ÊPREUVES D'UNE
LONGUE ET DOULOUREUSE MALADIE IL DECEDA
LE 18 JUILLET 1744 AGÉ DE 60 ANS.
ET DAME MARGUERITTE DE GAUVAIN EPOUSE DE
Mre CHARLES HENRY JGNACE DE [BOUSMARD SEIGNEUR]
[DE MANHEULL]E ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU
[ROI EN] TOUTS SES CONSEILS ET PRESIDENT A
MORTIER EN SA COUR DE PARLEMENT A METZ, PETIT
FILS DE FRANÇOIS JOSIAS RAPELLÉ CY DESSUS, LAQUELLE
EST DECEDEÉ LE 12 JANVIER 1751 AGEÉ D'ENVIRON
25 ANS DANS LES SENTIMENTS LES PLUS CHRETIENS
ET LES PLUS ÆDIFIANTS.
ET CHARLES FRANCOIS DE BOUSMARD FILS CADET
DE LADITTE DAME ANNE CLAUDE DE LA MER CH^{r} S^{gr}
DE CHANTRAINE ET AUTRES LIEUX CONSEILLER
D'ETAT DE [S. A. R. LE DUC] LEOPOLD, LEQUEL APRES
AVOIR REMPLI TOUTS LES DEVOIRS DE LA SOCIETÉ
ET DE LA RELIGION RANDIT SON AME A DIEU
LE 16 DECEM^{bre} 1759 AGÉ DE 72 ANS.
ET [BARBE DE FAILL]ONNET EPOUSE DU
SUSDIT Sr CHARLES FRANCOIS DE [BOUSMARD]
LAQUELLE APRES AVOIR ETÉ PENDANT TOUT
LE COURS DE SA VIE VN EXEMPLE DE VERTUS
ET DE PIETÉ EST DECEDEÉ LE 12 7bre 1760
AGEÉ DE 71 ANS.

Priez Dieu pour Leurs Ames.

F^{us} LIRONCOUR **sculpsit.**

Voici, dans l'ordre généalogique, la liste des personnes rappelées par cette longue épitaphe :

I. Jean de Bousmard, auteur de la famille ;

II. Charles de Bousmard ;

III. François-Josias de Bousmard, et sa femme, Anne de la Mer ;

IV. 1° Antoine de Bousmard ;

2° Charles-François de Bousmard, et sa femme, Barbe de Faillonnet ;

V. Charles-Ignace de Bousmard, et sa femme, Marguerite de Gauvain.

Les *Nobiliaires* de Dom Pelletier et de M. Dumont nous donnent, sur ces membres de la famille de Bousmard, des renseignements qu'il importe de résumer.

I. Nous avons déjà fait connaître (§ II) Jean Bousmard et sa femme, Agnès Raulet.

II. Charles, le dernier des huit enfants, fut baptisé à Saint-Mihiel le 12 avril 1591, ayant pour parrain « Florentin Le Maître », et pour marraine « N., épouse de Jacques Rutant ». Il fut reçu conseiller en la cour de Saint-Mihiel en 1611, maître des requêtes en 1634, et conseiller d'Etat en 1648. Il mourut à Venise. De son mariage avec Claire l'Escuyer, il eut douze enfants.

III. François-Josias, dernier enfant du précédent, fut tenu sur les fonts baptismaux, le 8 janvier 1637, par « Honoré seigneur Josias, comte de Rantzau, maréchal des camps et armées du Roi », et par demoiselle Marie Bourgeois, fille du procureur général. Il fut seigneur de Manheulles, conseiller en la cour souveraine de Saint-Mihiel en 1660, et, depuis l'avènement de Léopold, premier conseiller en la cour souveraine de Nancy ; il mourut, en 1708, doyen de la même cour et conseiller d'Etat. Il avait épousé, en 1683, Anne de la Mer, fille d'Antoine, bailli de Laon, et de Simonne Carlieu, dont, suivant M. Dumont, il eut dix enfants.

IV. 1° Antoine serait, d'après l'épitaphe, le fils aîné des précédents ; M. Dumont le considère seulement comme le sixième enfant ; mais c'est là une erreur, car, avant lui, cet auteur

mentionne deux enfants nés en 1685 et 1687, et l'on voit qu'Antoine naquit vers 1684, puisqu'il mourut en 1744, âgé de 60 ans. — Dom Pelletier le qualifie avocat en la cour ; mais M. Dumont dit : « Il fut seigneur de Manheulles, lieutenant de cavalerie, envoyé du Duc à Vienne où il devint précepteur des Princes Impériaux. Il épousa Antoinette Malherbe, qui mourut le 18 juillet 1744 et fut inhumée dans l'église abbatiale, ainsi que son mari, décédé la même année, âgé de 60 ans. » Cependant l'épitaphe ne dit pas qu'Antoine fut précepteur des fils de l'empereur Léopold, mais *sous-gouverneur* de ceux de Léopold, duc de Lorraine ; elle ne fait aucune mention d'Antoinette Malherbe.

IV. 2° Charles-François était, suivant l'épitaphe, le fils cadet, et dut naître vers 1687, puisqu'il mourut, âgé de 72 ans, en 1759. M. Dumont voit en lui, bien à tort, l'aîné des douze enfants, le plaçant avant une fille née en 1684. Dom Pelletier le qualifie : capitaine et prévôt de Saint-Mihiel ; et ailleurs : chevalier, seigneur de Chantraine, conseiller d'Etat de Léopold. M. Dumont dit qu'il « fut seigneur de Chanterenne et Domseverin, Maizey, Joudreville, Ville, Viller et Haudiomont, cornette de cavalerie au régiment Dauphin étranger, puis Prévôt de Saint-Mihiel, ensuite Conseiller au Parlement de Metz, et enfin Président au même siège. Il avait acheté Chanterenne..., en 1731, moyennant 45.000 francs... — Il épousa, le 22 octobre 1712, Barbe-Marguerite de Faillonnet, fille de Henri, seigneur de Muraumont, et en partie de Maizey, Gerbeuville, Senonville et Relincourt, et de Henriette de Gondrecourt. » Il eut douze enfants. — La famille Faillonnet avait été anoblie en 1598 ; Barbe-Marguerite naquit le 8 avril 1689.

V. Charles-Henri-Ignace, troisième enfant, mais fils aîné, des précédents, fut baptisé le 1er août 1715, ayant pour parrain et marraine Henri de Bousmard, son oncle, et Henriette de Faillonnet, sa tante. Dom Pelletier le qualifie chevalier, seigneur de Joudreville et autres lieux, président à mortier au parlement de Metz. Suivant M. Dumont, il « fut d'abord cornette au régiment Dauphin étranger, ensuite seigneur de Joudreville par donation de son cousin, Jacob de Boncourt de

Joudreville, chanoine de Verdun. Il fut aussi seigneur de Chanterenne et Anderny, et devint Conseiller du Roi et Président au Parlement de Metz, quoique faisant sa demeure habituelle à Saint-Mihiel. »

Il épousa, en premières noces, avant 1743, Marguerite de Gauvain, fille du Sr de Gauvain, seigneur de Champé (1), dont il eut cinq enfants, et en secondes noces, en 1761, « sa cousine Henriette-Suzanne de Bousmard, veuve de Jean-Baptiste-Gabriel Darmur, baron de Loupvent, lieutenant-colonel d'infanterie au régiment de la Couronne, tué à Warbourg » ; il n'eut pas de postérité de ce mariage.

« En 1775, continue M. Dumont, il vendit sa charge de Président à Louis-François Memmie Hocart de Landricourt, moyennant 55.000 francs.

» Le président de Bousmard ayant imprudemment manifesté son opinion hostile au nouvel ordre de choses, eut à subir, pendant la Révolution, la perte presque entière de ses biens, comme nous l'avons rapporté en l'*Histoire de Saint-Mihiel*, t. II, p. 248. Il mourut, trop tard pour lui, le 4 juin 1800, âgé de 85 ans. »

Ses petits-enfants et derniers descendants directs moururent en 1852 et 1855.

« Ainsi, dit M. Dumont, finit cette famille dont le nom est entièrement éteint et bientôt le souvenir, grâce aux soins qu'a mis la fabrique de Saint-Mihiel à arracher les inscriptions de ses tombeaux et à les en séparer, délaissant les corps de ces principaux bienfaiteurs de l'Abbaye confondus, pour l'avenir, dans la foule des sépultures les plus vulgaires qui les environnent. »

Ailleurs, au chapitre de l'église abbatiale, parlant de fondations faites par la famille de Bousmard, M. Dumont ajoutait : « Les marbres de grande dimension qui rappellent cette famille célèbre, à Saint-Mihiel, sont à droite du chœur, en face de la chapelle Saint-Pierre, mais il n'est pas certain qu'ils

(1) Marguerite était 4e enfant de François II de Gauvain, dont la famille avait été anoblie en 1663, et de *N.* Hurault.

n'aient pas été déplacés. » — Cette chapelle n'existe plus; elle sert aujourd'hui de premier vestibule à la sacristie, près du transept de l'Epître (M. Dumont prend la droite et la gauche par rapport à celui qui regarde l'autel, ce qui est l'opposé du sens liturgique). — M. Dumont aurait bien dû se donner la peine de préciser le nombre de ces *marbres*, afin de nous apprendre s'il s'en trouvait d'autres que les deux dont nous avons rapporté les épitaphes.

XIII.

Dom de l'Isle.

1766.

(Dim.: 2m,47; 1m,22.)

Voici, pour terminer, la tombe de l'historien de l'abbaye, Dom de l'Isle; elle se trouvait anciennement à la gauche de celle de Dom Henezon. En haut, dans un cartouche ovale, est un écu sur lequel on distingue encore un chevron; en arrière sont posées, en sautoir, une mître et une crosse, très martelées. La famille de l'Isle porte : *d'azur, au chevron d'or, chargé de trois croix pommetées ou trefflées de gueules, et accompagné de trois têtes de licornes d'argent.*

On lit au-dessous (1) :

(1) Cette épitaphe a été, pour la première fois, publiée et traduite par M. l'abbé Guillaume. V. *Nouveaux documents inédits sur la correspondance de Dom Calmet*, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1874, p. 188. — Le milieu des dernières lignes en est caché, ainsi que le nom du sculpteur.

D O M

HIC JACET

R. P. D. JOSEPHUS DE LISLE LOTHARUS, PRIOR DÈ
HAREVILLA, S^{ti} LEOPOLDI DÉ NANCEIO ABBAS.
SANCTITATIS FAMAM AMBIIT NUMQUAM, TULIT
UBIQUÉ REFORMATIONIS NOSTRÆ NORMAM INFERI-
-OR IMPLEVIT, SUAVITÉR ET FORTITÉR IMPLENDAM
SUPERIOR CURAVIT.
NOVITIORUM MAGISTÉR, SEDULUS MORUM ET
INDOLIS SCRUTATOR ALUMNOS VERBO PAVIT
EXEMPLO FIRMAVIT.
VARIIS IN CŒNOBIIS SÆPÉ IN HAC ABBATIA TER.
MORUM GRAVITATE, RELIGIOSÆ PAUPERTATIS STUDIO
REGIMINIS NOSTRI CULTU ASSIDUO VERÉ PRIOR,
NOSTRIS PATER ET EXEMPLAR.
CONGREGATIONEM NOSTRAM, TER VISITATOR,
PRUDENTÉR PACIFICÉ FŒLICITERQUÉ REXIT
A CAPITULO GENERALITANDEM IMPETRAVIT
UT DEO ET SIBI UNI VACARE LICERET.
ADJUTOREM FIDUM DESIDERANT ECCLESIÆ PRÆSULES
AMISSUM, LUGENT MONIALES QUAS DIREXIT
PAUPERES QUOS JUVIT, BONI OMNES QUOS DILEXIT,
DÑO VIXIT IN DÑO QUIEVIT
ANNO ÆTATIS 78 MONASTICÆ PROFESSIONIS 56, DÑCÆ
INCARNATIONIS 1766 JANUARII 24.
HOCCE GRATITUDINIS MONUMENTUM PRIOR ET RELI
-GIOSI, DEFUNCTO, POSUERE MŒRENTES.
REQUIESCAT IN PACE.

..... *sculpsit.*

(Ici repose le R. P. Dom Joseph de Lisle, Lorrain, prieur de Haréville, abbé de Saint-Léopold de Nancy. Il ne visa jamais à la réputation d'homme parfait ; partout il se montra le

type de notre réforme; simple religieux, il l'observa lui-même; supérieur, il la fit observer avec douceur et fermeté. Maître des novices, il surveilla la pureté des mœurs, il étudia le caractère de chacun, il nourrit ses élèves de la parole et les affermit par ses exemples. — Fréquemment dans les divers monastères, trois fois dans cette abbaye, vraiment prieur par la gravité de ses mœurs, la pratique de la pauvreté religieuse et la scrupuleuse observance de nos constitutions, il fut des nôtres le père et le modèle. Trois fois Visiteur, avec une rare prudence il dirigea pacifiquement et heureusement notre Congrégation. Enfin il sollicita du chapitre général la faveur de n'avoir plus à s'occuper que de Dieu et des soins de son âme. — Les prélats de l'Eglise le regrettent comme un auxiliaire fidèle; les religieuses qu'il a dirigées, les pauvres qu'il a secourus, les gens de bien qu'il a aimés déplorent sa perte. — Il a vécu pour Dieu; il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de soixante-dix-huit ans, dont cinquante-six de profession monastique, l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ 1766, *le* 24e *de janvier. — Le prieur et les religieux éplorés de ce monastère ont élevé à ce cher défunt ce monument de leur gratitude. — Qu'il repose en paix !*)

Descendant d'une famille considérable, encore existante, anoblie en 1572, l'historien de l'abbaye, nommé à son baptême Claude-Joseph, naquit à Brainville (Haute-Marne), le 31 août 1688 (1). Il était l'aîné des huit enfants de Claude-Joseph de l'Isle, seigneur de Brainville et de Barbe Morel de Vezin (2). Après avoir été officier dans le régiment de Duras-cavalerie, avec lequel il se trouva aux batailles d'Oudenarde et de Malplaquet, où il reçut plusieurs blessures, il fit profession dans l'ordre de Saint-Benoît en 1711 et fut pourvu en commende de l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, en 1747.

(1) Et non 1687, comme le disent les nobiliaires. Le mariage de ses parents eut lieu le 28 novembre 1687. Dans les registres paroissiaux de Brainville, on trouve, au 2 septembre 1688, l'acte de baptême de Claude-Joseph, né trois jours auparavant. (Renseig. dû à l'obligeance de M. H. de l'Isle.) — L'épitaphe confirme cette rectification.

(2) Ailleurs : *de Vezaignes.*

« Le 28 juin 1711,... » dit M. Dumont, « il prononçait ses vœux à Moyenmoutier. Désigné pour y professer les humanités, la philosophie et la théologie, Dom de l'Isle s'acquitta de sa mission avec zèle et fit de même à Saint-Maurice en Valais, où il fut plus tard envoyé. — Bientôt les dignités de la Congrégation s'attachèrent au R. P., qui avait probablement conservé de sa naissance et de sa vie militaire une aisance et des manières qui le sortaient du commun. Il fut fait Prieur de Haréville en 1735, plus tard Abbé de Saint-Léopold de Nancy (1), puis Prieur de Saint-Mihiel... » — Ce cumul suscita, dit M. Dumont, de nombreux ennemis à Dom de l'Isle ; il est difficile de juger la valeur des attaques lancées contre lui (2). Cet homme instruit publia plusieurs ouvrages religieux et historiques, au premier rang desquels il convient de rappeler le travail important et très digne d'estime qu'il a consacré à l'abbaye de Saint-Mihiel. Dom de l'Isle mourut dans cette ville, le 24 janvier 1766, ayant conservé jusqu'à la fin ses fonctions de prieur (3). « Sa tombe, dit ailleurs M. Dumont, placée sur le même rang d'honneur que celles des Abbés Henezon et Maillet, a cessé, comme les leurs, de recouvrir son corps, et par suite du même attentat (4). » L

Ici se termine la première partie de notre étude. Il nous faudra maintenant parler de choses plus tristes, nous voulons dire des tombeaux qui ont cessé d'exister.

Rappelons toutefois encore quelques monuments intéressants et peu connus que doit s'honorer de posséder l'église Saint-Michel.

D'abord, puisqu'il s'agit de monuments funéraires, disons que l'on voit, aux fonts baptismaux, des vestiges du tombeau

(1) « En 1747, le 22 juin, le Roi STANISLAS donna cette abbaye (St-Léopold) en commende à D. *Joseph de Lisle...* » (Lionnois, *Hist. de Nancy*, III, 10.)

(2) L'ensemble des revenus de ses différents bénéfices était, ce semble, peu élevé. *Voy.* Guillaume, *Nouveaux documents...*, *ibid.*, p. 184.

(3) *Voy.* Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 343, etc.

(4) *Nobil.*, II, 162.

de Warin de Gondrecourt, sculpté en 1608 par un Richier : selon toute apparence, Jean, neveu de Ligier. Nous en avons fait l'objet d'un travail spécial (1). Il provient de l'église paroissiale.

Nous ne quitterons pas entièrement les images funèbres en signalant les cinq bustes qui sont placés au-dessus des clefs de voûte des fenêtres du côté de l'Evangile ; ce sont de très belles sculptures de la Renaissance, qui pourraient bien appartenir à la grande école des Richier et provenir de l'ancien jubé. Ces bustes, paraît-il, étaient autrefois plus nombreux et avaient leurs vis-à-vis aux fenêtres du côté opposé. Les deux premiers, en entrant, sont des têtes d'hommes, richement vêtus, à demi-décharnées. Le suivant montre une femme aux yeux bandés ; est-ce une allégorie ? Au moyen âge, on représentait ainsi — en face de l'Eglise, portant le calice et la croix, — la Synagogue, ayant en outre pour attributs la couronne tombant de sa tête et le sceptre se brisant dans ses mains ; mais cette image n'était plus de mode au XVI[e] siècle. Viennent ensuite un chevalier, couvert d'une armure très ornée, puis une jeune femme, aux traits charmants, habillée somptueusement et avec beaucoup d'élégance. Nous recommandons à l'attention des artistes ces bustes, que nous n'avons pu examiner d'une manière suffisante.

Dans le vestibule de la sacristie se trouve une intéressante frise ayant, presque certainement, la même origine. C'est le triomphe de la Mort, représenté par différentes scènes très curieuses et limité par les figures d'Adam et d'Ève, auteurs des maux de l'humanité. M. l'abbé Souhaut a parlé de ce morceau, remarquable quoiqu'endommagé (2), et Mgr Barbier de Montault en a pris une description détaillée dont nous espérons qu'il ne privera pas trop longtemps le public.

(1) *Notice sur le tombeau de Warin de Gondrecourt... à Saint-Mihiel*, Nancy, 1882.

(2) *Les Richier et leurs œuvres*, Bar-le-Duc, 1883, p. 107-109. M. l'abbé Souhaut ne s'est pas très bien rendu compte du sujet; cependant il l'a déjà beaucoup mieux compris que Dom de l'Isle, qui y voyait « le triomphe de Constantin contre Maxence » !

La tour, enfin, possède d'intéressantes cloches de 1525, 1585 et 1629, dont les deux premières, les plus grosses des sept qui composent la sonnerie, sont chargées de longues et curieuses inscriptions en vers latins (1).

(1) Nous les avons transcrites dans notre article intitulé : *Anciennes cloches Lorraines*, Nancy, 1885, p. 60-65.

SECONDE PARTIE.

Monuments détruits.

I. APERÇU GÉNÉRAL. — DESTRUCTIONS SUCCESSIVES.

Nous ne connaissons pas d'historiens ou de voyageurs antérieurs à la fin du XVII[e] siècle qui aient laissé des notes sur l'ensemble des tombeaux de l'église abbatiale ; on trouve seulement des indications, sur quelques-uns d'entre eux, et le texte, plus ou moins complet, de différentes épitaphes, que nous rapporterons. Dans son *Voyage littéraire*, entrepris vers 1696, Dom Thierry Ruinart ne s'arrête pas longtemps à considérer ces monuments ; le goût de l'époque n'était pas à ces choses ; puis, en sa qualité de Français et de Bénédictin, mécontent de ce que les ducs de Lorraine avaient supprimé des couvents de son Ordre, il ne devait pas attacher grande importance aux témoins de l'histoire particulière de la région et aux sépultures des anciens princes souverains. Voici comment il s'exprime dans le récit de sa visite à l'église Saint-Michel :

« On y voit quelques tombes d'abbés et de personnes notables du pays ; les plus anciennes sont dans la chapelle dite des Abbés ; mais il n'y a point d'inscriptions, ou bien les lettres sont tellement effacées qu'elles sont devenues tout à fait illisibles. Le nécrologe y supplée en partie. Au milieu de l'église est le corps du vénérable abbé Dom Henry Henezon... Son corps repose devant le maître-autel, au milieu. Quelques-uns des premiers pères de Saint-Vanne, qui, depuis la réforme de la congrégation dans toute la France, ont illustré le monastère par la pureté de leurs mœurs et l'éclat de leur mérite, sont inhumés au même endroit. Dans les cryptes souterraines repose le sérénissime prince Henry de Lorraine, qui, avec le titre d'abbé commendataire, était réellement et de cœur abbé régulier et le principal protecteur de la réforme (1). »

(1) *Voyage littéraire de Dom Thierry Ruinart*, traduit par l'abbé Marchal, 1862 (*Recueil de doc. sur l'hist. de Lorr.*), p. 33-34.

La première destruction connue des monuments funéraires de l'église eut lieu lors de la reconstruction d'une grande partie de l'édifice, vers 1710. Dom Calmet, — qui cependant, pas plus que tous ses contemporains, ne comprenait le moyen âge, et qui trouvait la cathédrale de Metz digne d'admiration, *quoique gothique* (1), — a déploré énergiquement la brutalité des maçons et l'incurie des moines. Ce passage de l'article *Saint-Mihiel*, dans sa *Notice de la Lorraine*, mérite d'être reproduit sans changement. L'auteur dit des comtes de Bar :

« Plusieurs d'entr'eux ont choisi leur sépulture dans l'abbaye, et on y voyait leurs mausolées dans l'ancienne église, avant qu'on l'eût rebâtie de notre temps tout à neuf. — On remarquait dans la nef les mausolées de plusieurs ducs et comtes de Bar, représentés en relief, d'une assez mauvaise sculpture ; mais où l'on voyait leurs anciens habillemens, et d'autres choses remarquables, qui seraient aujourd'hui très-précieuses aux personnes éclairées et qui ont du goût pour l'antiquité. Mais les maçons ont tout mis en pièces, à leur ordinaire ; la faute qu'on a fait, c'est de ne les avoir pas fait dessiner avant qu'on démolît l'ancienne église. On voyait de même quelques tombeaux des anciens abbés et d'autres personnes de la ville, mais presque tout cela a été détruit par les ouvriers qui ont travaillé à l'église moderne. »

De l'emplacement des tombes des anciens souverains, M. Dumont n'a pu reconnaître que celui de la fameuse comtesse Sophie († vers 1092) ; son corps, suivant lui, fut inhumé sous l'autel Sainte-Croix, devant le jubé, du côté de l'Epître. « Les cendres de la comtesse Sophie », dit cet historien, « doivent, suivant l'obituaire, reposer sous cet autel. Quant à celles des autres comtes et comtesses de Bar qui, sans contredit, y ont été déposées en assez grand nombre, on ne sait plus en quel lieu

(1) « L'architecture est gothique, *mais* belle et hardie. » V. *Notice de la Lorraine*, v° *Metz*. — Nous avons vainement recherché un autre endroit, dans la *Notice* ou dans l'*Hist. de Lorr.*, où nous croyions nous souvenir d'avoir vu Dom Calmet dire en propres termes : « La cathédrale de Metz est belle, *quoique* gothique. » Les imprécations de La Bruyère et de Fénelon, contre l'admirable architecture française des XIII°, XIV° et XV° siècles, sont présentes à la mémoire de tout le monde.

spécial; si le couvent l'avait mentionné quelque part, il en avait depuis longtemps perdu le registre et même le souvenir. Il faudra une exhumation générale pour y suppléer, ce qui constate une grande ingratitude... »

Le XVIII[e] siècle, qui avait assisté à la reconstruction de l'église Saint-Michel, la vit dépouiller de toutes ses richesses par la Révolution. Ces tristes événements ont été rapportés d'une manière assez détaillée par M. Dumont. Son style est bizarre; mais, comme on ne peut accuser cet auteur de partialité en faveur du clergé et de l'ancien régime, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de transcrire les parties les plus intéressantes de sa relation.

La saisie du magnifique trésor de l'abbaye (1) et la vente des immeubles n'avaient servi qu'à exciter les passions mauvaises des émeutiers : en 1791, se voyant maîtres de la situation par la terreur qu'ils inspiraient, ils tournèrent leur fureur contre les objets mobiliers du culte. « Tout à coup », dit M. Dumont, « sur la place publique s'éleva une montagne de bancs, de chaises, de lutrins, de confessionnaux, dais, croix, bannières, chaires, tableaux, vêtements, ornements, etc., que la torche municipale dévora sans pitié... Là disparurent, parmi d'insignifiants débris, quelques chefs-d'œuvre difficilement échappés aux injures du temps, ces admirables sculptures en bois dues au ciseau de Richier, si louangées par les contemporains. Ainsi périrent de la même manière les célèbres saint Jacques et

(1) *Voy.*: Dumont, *Hist. de Saint-Mikiel*, II, 229; IV, 31; Dom Martène, *Voyage littéraire*, édit. de M. Marchal, dans le *Recueil de doc. sur l'hist. de Lorr.*, 1862, p. 174; Dom de l'Isle, qui dit que le trésor de Saint-Michel était le plus riche de toute la Lorraine, et que tous les étrangers venaient le voir; enfin, comme ouvrage plus rare, le *Précis hist. de la ville et de l'abbaye de Saint-Mihiel*, par le P. Mârin, 1779. Ce dernier mentionne notamment : la magnifique chapelle du cardinal de Retz; un ostensoir « dont le travail imite parfaitement l'architecture de la fameuse tour de Strasbourg »; deux chasubles, « l'une donnée par le cardinal de Lorraine et dont il s'était servi au Concile de Trente, l'autre faite du manteau royal de Louis XIV »; un Graduel « d'une prodigieuse grandeur », fait à Paris en 1460 et ayant coûté 186 livres, « somme très considérable pour ce tems-là »; enfin le reliquaire de la vraie croix, en argent doré, de la hauteur de quatre pieds, enrichi « d'une multitude de pierres de grand prix, dont l'une est estimée plus de vingt mille livres ».

saint Christophe, le grand saint Eloi, et les Anges, et les Notres Dames, et tous les patrons des corporations... En même temps, traitées avec la même colère, les images en pierre, mutilées sur place, tombaient sous pareils coups, accompagnées des mêmes malédictions. Profanations inutiles; leçon perdue (1)! »

Les monuments funéraires qui avaient pu échapper à cette tempête devinrent alors l'objet d'une destruction beaucoup plus radicale, parce qu'elle était raisonnée et faite dans un but intéressé. Ce fut, d'une part, la municipalité qui, en 1792, ordonna l'enlèvement « de toutes les épitaphes, ce qui s'opéra pour le prix de 123 livres 7 sous (2) ». Puis, après cette opération officielle, il y en eut d'autres, plus ou moins dissimulées. Dans un endroit différent de son même ouvrage, M. Dumont dit, en effet :

« Cette Révolution, trop orageuse pour durer longtemps, ne tarda pas à rendre au culte catholique l'église abbatiale, qui devint église paroissiale, mais aussi maltraitée au dehors qu'au dedans. Des ouvriers méritant le titre de voleurs, qui y avaient pénétré, lui avaient enlevé peu à peu tous les matériaux nécessaires à son existence dont ils pouvaient tirer parti. Ils avaient commencé par les chanlattes en rosette, puis par les plombs, qui, les uns et les autres, étaient considérables, et, ce que l'on aurait peine à croire, si la municipalité ne l'avait constaté, on en venait à prendre les bois des charpentes de la toiture... »

On comprend que les statues, les sculptures, les marbres précieux des tombeaux ne furent pas respectés par ces démolisseurs avides ; ils paraissent avoir seulement dédaigné de nombreuses pierres tumulaires, placées dans le pavé ou contre les murs et piliers, qui n'offraient pas de valeur marchande et eussent été d'une extraction difficile ; on se borna à y marteler quelques noms propres et des titres nobiliaires.

Vers 1862, époque à laquelle M. Dumont termina son *Histoire de Saint-Mihiel*, les tombes des abbés Henezon, Maillet et de Dom de l'Isle étaient encore placées, l'une à côté de l'au-

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, II, 234.
(2) *Ibid.*, IV, 27-28.

tre, dans le pavé devant l'entrée du chœur. « La nef, ajoutait le même historien, est aujourd'hui parsemée vers le chœur de carrés de marbre couverts d'inscriptions funèbres pour de simples moines, mais on ne peut dire s'ils ont été mis là au hasard après la Révolution... Si ces marbres ne se trouvent pas effacés, c'est qu'on les enleva, sans quoi les inscriptions eussent été seulement taillées pour les faire disparaître ; il est dès lors impossible d'admettre qu'on les ait rétablis dans la place que chacun d'eux occupait. » Comme les plus curieux de ces monuments, l'auteur cite, mais d'une manière inexacte ou trop incomplète, ceux que nous avons fait connaître sous les nos IV, XI, I et VI, plus celle du frère Hilarion Boulanger (v. même no et plus loin, ch. IV, § 12).

Il y a une vingtaine d'années environ, les principales des tombes placées dans le pavé en furent enlevées pour être encastrées dans les murs du transept ; les autres furent probablement détruites. Ces faits se passèrent dans l'intervalle compris entre les années 1862 et 1864 ; car, à la première de ces dates, M. Dumont, publiant le quatrième volume de son *Histoire de Saint-Mihiel*, disait, à propos de Dom de l'Isle : « Il fut enterré dans l'église de l'Abbaye, où l'on voit encore sa tombe, placée aujourd'hui sur la même ligne et à côté de celle de l'Abbé Henezon (1). » Mais, vers 1864, époque à laquelle il fit paraître le premier tome du *Nobiliaire*, M. Dumont écrivait, à propos de Dom Henezon : « Nous n'ajouterons rien à ce que nous en (*sic*) avons dit dans l'*Histoire de Saint-Mihiel*, depuis lequel temps la durée de son souvenir a été singulièrement ébranlée pour l'avenir par l'enlèvement de sa tombe, placée si honorablement par ses religieux dans leur église, tout récemment livrée au pic des maçons... (2). »

Quatre ans plus tard, en commençant la publication de ses *Ruines de la Meuse*, le même auteur a profité des motifs de regrets que lui donnait la destruction des monuments funéraires de l'église d'Hattonchâtel, pour déplorer énergiquement l'enlèvement des pierres tumulaires de Saint-Michel.

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, IV, 346.
(2) Dumont, *Nobil.*, t. I, p. 156. — V. pl. haut, 1re partie, § VII, p. 20.

Les reproches de cet historien eussent gagné à être plus mesurés dans leur expression; il aurait dû remarquer que les tombes, du moins les plus importantes, ne furent pas brisées, mais seulement déplacées ; ce changement, regrettable à certains égards, assurait cependant davantage la conservation de quelques-unes d'entre elles, qui, restant dans le pavé, auraient fini par être effacées par les pieds des passants. Ajoutons qu'au lieu de faire entendre des lamentations inutiles sur la disparition imminente des inscriptions, M. Dumont aurait beaucoup mieux fait de les transcrire exactement et de les publier lorsqu'il en était temps encore. Comme, néanmoins, il convient de réunir tous les textes qui se rapportent à notre sujet, nous reproduisons le passage en question.

Après avoir formulé son blâme contre les habitants d'Hattonchâtel, M. Dumont dit en note ce qui suit :

« Saint-Mihiel, bien autrement obligé à plus de discernement, a récemment fait preuve d'un plus flagrant vandalisme, que l'on ne saurait trop signaler, qui vaudra une absolution complète aux plus abrutis révolutionnaires. Les tombes des abbés Albert, Hennezon et Maillet, de Dom de l'Isle et d'autres célébrités locales, ont dû faire place à un pavé du goût le plus douteux, dont elles auraient fait le seul ornement. Edificateurs de l'église, constructeurs du palais abbatial, chroniqueurs laborieux, en vain vous avez sacrifié vos veilles et votre fortune pour laisser à la postérité des monuments dignes de l'âge où vous viviez, la Ville qui en jouit comme des plus grands bienfaits dont elle ait pu être dotée, la Fabrique qui recueille le fruit de vos sacrifices, vous ont lancés dans les ténèbres de l'oubli, à l'égal des plus ignorés qui peuplent le sol sacré où vous reposez ! Les Vandales cassent et mutilent, mais ils laissent sur place les fragments qu'ils ont souillés. Il n'y a que les Fabriques sans entrailles, aidées d'architectes obéissants, pour avoir le secret funeste de faire table rase et d'affronter l'ingratitude, sans souci d'abréger, dès qu'elle est payée d'avance, l'éternité promise.

» Pour en conserver le souvenir, disons ici que ces tombes placées au milieu de la nef, à environ deux mètres de l'esca-

lier montant au chœur, Dom Hennezon était au centre, ayant l'Abbé Maillet à sa droite et Dom de l'Isle à sa gauche (1). »

Enfin, il y a quatre ou cinq ans, tous les monuments funéraires qui restaient dans l'intérieur de l'église ont été transportés sous le porche et encastrés avec soin dans les murs; mais comme le lieu est sombre, que les colonnes masquent quelques-uns d'entre eux, et que les portes sont d'habitude fermées, ces tombeaux sont difficiles à distinguer et passent inaperçus pour beaucoup de personnes. Ce n'est pas embellir une église que de la dépouiller de sa décoration historique; au point de vue religieux, un tel acte nous paraît singulièrement répréhensible; il constitue surtout, de la part d'une ville relativement importante, un exemple des plus fâcheux.

Les *Mémoires* de la Société de Bar, de 1882, renferment, sous le titre *Études d'architecture religieuse dans la Meuse*, un article de M. A. Maxe, longtemps architecte diocésain. Une partie en est consacrée à l'église Saint-Michel, et l'auteur y déplore aussi la suppression des pierres tombales.

« Le dallage de l'église, dit-il (p. 218), a été renouvelé il y a quelques années, suivant des combinaisons linéaires bien étudiées sans contredit; il renfermait plusieurs dalles tombales en marbre révélant le nom d'anciens bienfaiteurs, et aussi un grand nombre de dalles ordinaires portant simplement le nom *en religion*, et la date de la mort d'humbles religieux qui avaient été inhumés dans l'église. Ces dalles animaient cependant le sol, pourrait-on dire, et portaient à des réflexions salutaires ceux qui les parcouraient. »

L'auteur mentionne ici les tombes de l'abbé Albert II, puis de Marc et d'Hilarion Boulanger; il ajoute encore :

« Il nous sera bien permis, au nom de l'histoire, de faire cette réflexion au sujet du dédain trop marqué dont ces dalles ont été impitoyablement frappées, c'est que l'art ne s'opposait nullement à ce qu'on leur donnât place dans le nouveau dallage, dont elles auraient au contraire avantageusement rompu la sécheresse et la froideur d'une combinaison géométrique

(1) Dumont, *Ruines de la Meuse*, t. I, p. 28, note.

trop rigoureusement sombre. Des noms qui appartiennent à l'histoire de Saint-Mihiel continuaient à être connus et respectés des générations futures. D'ailleurs, n'est-il pas temps encore de réparer un tel oubli, puisque ces dalles sont conservées (1) dans le porche de l'église ? Si on ne le fait pas, il est bien à craindre qu'elles ne prennent un jour ou l'autre, comme vieux marbre, le chemin de l'atelier de sculpture qui est tout près de l'église. »

Empruntons encore à M. Dumont les observations fort justes émises par lui, dans le *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, à propos des difficultés que lui a fait éprouver la destruction de tant de souvenirs matériels.

« Une grande page d'histoire,... » dit-il, « était écrite dans les églises. Lors de la recherche, par Richier, des nobles du Bailliage, plusieurs, faute de titres, le conduisirent dans ces édifices pour lui faire voir les armoiries de leurs familles exposées depuis longtemps aux yeux du public. Ainsi fit, le 8 novembre 1581, Geoffroy de Saint-Remi, demeurant à Saint-Remi, dont les ancêtres avaient habité Saint-Mihiel. Il lui montra en l'église Saint-Etienne, « en une verrière au derrière » de la chapelle Monsieur Saint-Nicolas, ses armoiries posées » au-devant du portrait d'un homme agenouillé et armé, au » pied du pourtrait de l'image de Monsieur Saint-Georges... » Et cette justification était du plus grand poids.

» La Révolution, malgré ses rigueurs, avait épargné en grande partie les tombes et leurs armoiries, grâce peut-être à la poussière et à la boue dont elles étaient recouvertes. Mais les maçons niveleurs y ont fait successivement table rase, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la nudité monotone des vestibules modernes, de manière à les rendre aussi intéressantes que de simples granges. Voici ce qu'en pense le savant auteur du *Traité sur la réparation des églises :*

« ... La raison d'art et d'histoire n'est pas la seule qui milite » en faveur de la conservation des pierres tombales. Si les » touristes sont charmés, en entrant dans une vieille église, d'y

(1) Pas toutes, hélas !

» retrouver un pavé poudreux, bossué par le relief des tom-
» bes, l'ordonnateur qui cherche, en décorant un temple, à lui
» donner le caractère le plus grave et le plus religieux, sait
» que ces monuments funéraires ont une éloquence particu-
» lière... Tous ceux qui ont traité de la poétique des églises
» chrétiennes, n'ont eu garde d'oublier les tombeaux.

» ... Les dalles tumulaires, notamment, qui recouvriraient
» encore les restes de ceux dont elles portent l'épitaphe, doi-
» vent autant que possible rester sur ces tombeaux. Ce serait
» faire de l'archéologie matérialiste que d'enlever ces monu-
» ments à leur destination.

» ... Il va sans dire que si un architecte ou une fabrique
» toléraient l'enlèvement de ces pierres tombales pour les
» remplacer par du pavé neuf ou pour les employer en guise
» de matériaux, une telle conduite mériterait d'être dénoncée
» comme un acte de grossier vandalisme... »

» Quand on ajoute à ces réflexions que les familles qui avaient là leurs principaux membres, avaient acquis et payé le droit de les y maintenir à perpétuité, on ne peut s'empêcher de s'associer à toutes les malédictions possibles contre les mains coupables de ces profanations. Plusieurs fois, il nous a été demandé, par ces familles, copie des inscriptions qu'elles savaient exister, et, lorsqu'elles apprenaient qu'elles avaient disparu, elles ne pouvaient accepter que ces dévastations fussent l'œuvre de ceux qui avaient mission de les empêcher. Ne plus dire des prières qui ne sont plus rétribuées, soit ; mais en héritant du temple, n'a-t-on pas hérité de la charge d'en conserver les dépôts ? Dans quel traité de droit ou de morale a-t-on trouvé le pouvoir de s'en affranchir !.. (1). »

Nous avons essayé de présenter les grandes phases de la destruction des monuments de Saint-Michel, il nous faut maintenant étudier successivement ceux sur lesquels nous avons recueilli quelques indications. M. Dumont donne des renseignements généraux qu'il importe de reproduire ; souvent ses

(1) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 37-38.

informations sont incomplètes et ses appréciations sujettes à caution; mais il avait à sa disposition des matériaux auxquels il serait aujourd'hui difficile de recourir.

« Jusqu'en 1098, dit-il, les Bénédictins (à part les abbés) ne pouvaient être inhumés qu'à Vieux-Moutier. Lorsqu'ils furent autorisés à faire leur sépulture dans le nouveau monastère, les Abbés et les dignitaires furent inhumés dans l'église, ainsi que les religieux qui laissaient quelque pécule; les autres étaient obscurément enterrés dans l'*Atrium*, cour du cloître, qui aujourd'hui est renfermée dans celle du collège.

» Jusque-là les étrangers laïcs, autres peut-être que les princes, c'est-à-dire les comtes de Bar voués du monastère, ne pouvaient être admis dans le sanctuaire, mais cette source de bénéfice ne pouvait être négligée, et les Bénédictins ne tardèrent pas à la solliciter « de Jean, élu de Trèves, » qui la leur concéda... (1). »

De nombreuses sépultures furent placées dans les chapelles de l'église; il en sera question dans les paragraphes suivants.

« Toutes ces inhumations », dit ailleurs le même auteur, « n'étaient que des exceptions en faveur d'habitants à qui leur fortune permettait des fondations pour acheter ces places privilégiées. Le plus grand nombre était enterré simplement dans la nef, moyennant dix francs une fois payés, tandis que pour être dans le chœur, il en fallait donner vingt (2). A l'époque où ces rétributions furent fixées, elles avaient une importance beaucoup plus grande qu'on ne se l'imagine, sans quoi l'emplacement n'eût pas suffi; ce qui a seulement le droit d'étonner, c'est que le taux ne fut jamais élevé à proportion de la dépréciation de la monnaie. L'encombrement souterrain doit donc être considérable dans cette église, quoique spacieuse, après plusieurs siècles d'un approvisionnement continu, qui

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 43-44. L'auteur parle ensuite des cérémonies funéraires et du droit de présentation au profit de l'abbaye, en qualité de curé primitif. Mais ces choses n'ayant rien de particulier aux inhumations faites dans l'intérieur de l'église, nous ne les reproduirons pas ici.

(2) Plus certains frais; v. *ibid.*, p. 45.

était sans concurrence avant la création des autres monastères....

» Les archives n'indiquent pas que les religieux aient eu un endroit spécial pour leurs inhumations; le soin qu'ils ont pris de mentionner en l'obituaire ceux qui employèrent leur pécule particulier à quelque fondation donne à penser que les autres étaient enfouis pêle-mêle dans la nef ou dans l'*Atrie*, qui compose aujourd'hui la cour du Collège, pour laisser plus de place au public payant (1)... »

L'ordre à adopter pour l'étude des monuments détruits sur lesquels on possède des données était d'un choix difficile, à cause de l'état défectueux de la plupart des renseignements. Cette partie de notre travail n'étant, comme nous l'avons dit au début, qu'une simple ébauche, nous avons, sans chercher la perfection, trouvé commode de la diviser de la manière suivante ; nous parlerons successivement des tombeaux de la maison de Bar; de ceux des abbés; des monuments dont les épitaphes sont connues ou qui appartenaient à des personnages remarquables; enfin, des sépultures d'un grand nombre de personnes sur lesquelles on n'a que des indications très vagues.

II. TOMBES DE LA MAISON DE BAR.

1. Les comtes de Bar, duc de Haute-Lorraine.

On a vu plus haut que Dom Calmet mentionne l'existence, dans l'église abbatiale, des sépultures de « plusieurs *ducs* et comtes de Bar ». Comme il est certain que les ducs de Bar de la seconde dynastie, c'est-à-dire Robert (2), Edouard III (3) et le cardinal Louis (4), ne furent pas inhumés à Saint-Mihiel, on

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, p. 26-27.

(2) 1352-1411. Enterré dans l'église collégiale de Saint-Maxe de Bar-le-Duc.

(3) 1411-1415. Enterré également à Saint-Maxe.

(4) 1415-1419, † en 1430. Enterré dans la cathédrale de Verdun.

doit croire que l'abbé de Senones a voulu parler des trois comtes de Bar de la première dynastie, qui furent, en même temps, ducs bénéficiaires de Haute-Lorraine, et que les historiens du XVIIIe siècle appelaient souvent ducs de Bar. Les quelques recherches que nous avons faites pour trouver le lieu de leur sépulture n'ont abouti à aucun résultat précis ; mais on sait que ces princes étaient avoués de l'abbaye de Saint-Mihiel, le monastère le plus important du Barrois ; de plus, il est certain que la fille aînée et principale héritière du dernier fut enterrée dans l'église de l'abbaye (1).

Le plus ancien de ces souverains, Frédéric Ier, comte vers 951 et duc en 958 ou 959, épousa Béatrix, sœur de Hugues Capet, roi de France, et mourut le 18 mai 984.

La Chronique de Saint-Mihiel le mentionnait : « *Circa horum autem tempora fuit quidam præpotens Dux Lotharingiæ Fredericus, qui videns prædictam abbatiam terræ suæ continguam et a tutela regia remotam, dominio suo (quod sibi facile fuit,) eam subjugavit et dominium illud sub titulo defensionis ad posteros suos transmisit* (2). »

Le P. Benoît ajoute : « Dans une charte de Saint-Mihiel de l'an 962, ce prince Federic y est dénommé avec sa femme Béatrix et ses deux fils, Henry ou Hezelin et Alberon... »

André du Chesne dit aussi, d'après l'*Historia fundationis Cænobii S. Michaëlis*, que Frédéric, ayant bâti le château de Bar, « y annexa pour domaine la troisième partie des possessions de l'Abbaye..., sous couleur d'Auouerie et de protection... » Il donne plus loin l' « Epitaphe de Frideric Ier, duc de Lorraine, insérée entre les Epistres de Gerbert (3).

(1) Les religieux, à l'exception des abbés, ne furent autorisés à se faire enterrer dans l'abbaye nouvelle, bâtie au commencement du IXe siècle, qu'en 1098 ; mais rien n'empêche d'admettre qu'il en ait pu être autrement des laïques et surtout des ducs-avoués.

(2) Benoît Picart, *Origine de la maison de Lorraine*, p. 44, d'après la *Bibl.* du P. Labbe. — Cf. *Recueil des historiens des Gaules*, t. IX, p. 67 ; Mabillon, *Analect.*, II, 387.

(3) Cf. *Recueil des hist. des Gaules*, t. IX, p. 103.

» FRANCORUM PLACITO NOMEN TULIT HIC FRIDERICUS,
» QUEM PROAUI FUDERE DUCES A SANGUINE REGUM,
» OFFICIO MERITISQUE PAREM, SOPOR VLTIMUS HAUSIT,
» MERCURIJ QUUM CELSA DOMUS TIBI PHÆBE PATERET (1). »

Thierry, fils aîné de Frédéric Ier, lui succéda comme duc de Haute-Lorraine et comte de Bar; il épousa Richilde ou Suonechilde (2), dont on ne connaît pas exactement l'origine, et mourut le 2 janvier 1024.

La Chronique de Saint-Mihiel faisait également mention de lui : « *Dux Theodericus, cujus ditioni abbatia subdita erat, eum Nanterum jam bene cognitum ad quoscumque principes regni dirigebat legatum et maxime ad consobrinum suum regem Francorum, quoniam noverat eum linguæ Gallicæ peritia facundissimum* (3). »

Thierry était défenseur ou avoué de l'abbaye de Saint-Mihiel. Dom Calmet dit, en effet : « Dans un titre de Saint-Mihiel, de l'an 1006, je lis : *Theodericus comes de Comitatu Barrensi, Schonechildis uxor, Balduinus filius... Theodericus Lothariens. Dux defensor S. Michaelis* (4). »

« Ce prince, dit encore le P. Benoît, donna à l'abbaïe de Saint-Mihiel ce qu'il avait à Marbot l'an 1007. *Ind. 4. regnante Roberto rege Francorum, Theoderico Lothariensis regni ipsius Duce loci ipsius defensore* (5). »

Cependant, comme ce prince fonda, à Bar-le-Duc, la collégiale de Saint-Maxe, en 992, il y aurait à étudier s'il ne s'y fit pas inhumer. Il mourut le 2 janvier 1024.

Frédéric II, son fils aîné, lui succéda; il épousa Mathilde de

(1) A. du Chesne, *Maison de Bar*, pr., p. 4. — On peut traduire :
Par la volonté des Francs, Frédéric porta un nom glorieux; les ducs, ses ancêtres, le formèrent du sang des rois. Après s'être montré, par ses mérites, à la hauteur de sa dignité, il fut enveloppé du dernier sommeil lorsque la demeure élevée de Mercure s'ouvrait à toi, ô Phébus.
La dernière phrase, singulièrement emphatique, veut, sans doute, dire tout simplement que Frédéric mourut un mercredi.

(2) Ou *Schonechildis*. Elle est peut-être différente de Richilde.

(3) Benoît Picart, *Origine, etc.*, p. 47.

(4) Calmet, *Hist. de Lorr.*, Liste généal. des comtes de Bar.

(5) B. Picart, *ibid.*

Suève, ou de Souabe, fille de Conrad le Vieux, duc de Franconie (1), et mourut le 7 août 1032. Il ne laissait que des filles; aussi le duché de Haute-Lorraine fut-il donné à Gothelon, qui possédait déjà la Basse-Lorraine; l'aînée des filles, Sophie, héritière du comté de Bar, fut certainement inhumée dans l'abbaye de Saint-Mihiel, comme l'atteste son épitaphe dont il va être question.

2. Louis, comte de Mousson, et Sophie, comtesse de Bar.

Sophie, fille aînée de Frédéric II, comte de Bar et duc bénéficiaire de Haute-Lorraine, hérita du comté de Bar et fut mariée à Louis, comte de Mousson, que l'on considère généralement comme appartenant à la maison de Montbéliard, mais qui, d'après les recherches toutes récentes d'un historien distingué, serait plutôt fils d'un cadet des comtes de Chiny. Il fut la tige de la seconde dynastie des comtes de Bar, qui régna jusqu'à l'année 1419. Sophie ordonna la construction du château de Saint-Mihiel, au-dessus de la ville actuelle, et fit beaucoup de bien à l'abbaye. Son mari et elle-même élurent leur sépulture dans l'église de ce monastère.

Dom de l'Isle dit, en effet, en parlant de cette princesse :

« Le tems arriva auquel la Comtesse Sophie alla recevoir la récompense de ses bonnes œuvres. Elle s'étoit distinguée par ses bienfaits envers l'Abbaye de Saint-Mihiel. Pour dernière marque de son affection, elle choisit sa sépulture dans l'Eglise de la même Abbaye, et fut enterrée auprès de Louis, Comte de Monçon et de Bar, son mari, sous l'Autel dédié sous le nom de Sainte-Croix. On fait tous les ans son anniversaire le 21 Janvier, conformément à ce qui est marqué dans un de nos Nécrologes. Wasbourg met la mort de cette Princesse en 1092; d'autres la diffèrent en 1096 (2). »

M. Dumont atteste aussi la sépulture de la comtesse Sophie,

(1) Le P. Benoît (p. 48) dit : « Mathilde, veuve de Conrad le Vieux, duc de Franconie, et fille d'Herman, duc d'Almagne, et de Gertrude de Bourgogne ».

(2) Dom de l'Isle, *Hist. de l'abb. de Saint-Mihiel*, p. 74; Wassebourg, *Antiq. de la Gaule belgicque*, f° 245, v°.

d'après « l'obituaire », et ajoute que l'autel de Sainte-Croix se rouvait devant le jubé, du côté de l'épitre (1).

3. Gisla, femme du comte Renaud Ier.

Louis et Sophie eurent pour successeur leur fils Thierry II, qui, en 1076, épousa Ermentrude de Bourgogne, fille de Guillaume II, comte de Bourgogne et sœur du pape Calixte II. Il mourut en 1105, sans qu'on sache exactement où il fut enterré. Sa femme, décédée en 1102, reçut la sépulture dans la cathédrale d'Autun.

Le second de leurs trois fils, Renaud Ier, dit le Borgne, obtint les comtés de Bar et de Mousson, tandis que l'aîné, Thierry, succéda à celui de Montbéliard, et le troisième, Frédéric, à ceux de Ferrette et d'Amance; disons qu'il ne faut pas donner à ce nom de *comté* un sens trop précis, les qualifications paraissant bien souvent s'appliquer aux personnes beaucoup plus qu'aux terres (2). Renaud épousa Gilette ou Gisla, fille de Gérard Ier, comte de Vaudémont, dont il eut deux fils et une fille ; il mourut en 1149 et fut inhumé dans le prieuré de Mousson, qu'il avait fondé.

Gisla étant décédée après son fils aîné, le comte Hugues, qui, vers 1155, avait été enterré dans l'abbaye de Saint-Mihiel, elle désira que son corps reposât auprès du sien. Dom de l'Isle nous a rapporté les deux épitaphes. « La pieuse Gisla, dit-il, ne survéquit de guères à son fils et elle ordonna en mourant qu'on l'enterrât auprès de lui. On fit l'Epitaphe suivante à cette Princesse, qui fut gravée sur son tombeau dans le Chapitre de la même Abbaye de Saint-Mihiel :

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 12.

(2) Il semble que, à cette époque, suivant que tel souverain se trouvait à Bar, à Mousson ou à Amance, il se qualifiait *comte de Bar*, *comte de Mousson* ou *comte d'Amance*, sans qu'il y eût un espace de pays bien déterminé possédant la qualification permanente de *comté* et ayant pour capitale l'une de ces trois villes. De même, certains comtes de Salm se qualifièrent *comtes de Blâmont*, tandis que le plus grand nombre se disaient simplement seigneurs de cette localité. Et, de fait, il serait téméraire d'affirmer qu'il y eut jamais un comté d'Amance, un comté de Blâmont, un comté de Longwy, etc.

» DE SPLENDORE PATRUM, PROLIS, MAGNI QUE MARITI,
NIL (QUIA VANUS ERAT) GISLA TENERE POTES.
SED TUA TANTA MANUS, MENS SOBRIA, LINGUA MODESTA.
SPEM FACERE DARI SPLENDIDIORA TIBI.
JAM SOL POST TRIDUUM SPLENDEBAT SE CAPRICORNO,
CUM JUXTA NATI CORPUS ET IPSA JACES (1).

» Cette Epitaphe est pleine de sel, mais elle relève en même tems le mérite et les vertus de la Comtesse Gisla, dont le mari avoit fait tant de maux à l'Abbaye de Saint-Mihiel et à l'Evêché de Verdun. Elle eut soin avant sa mort de faire beaucoup de bien au lieu de sa sépulture, et elle rendit par ses bienfaits sa mémoire prétieuse au Monastère de Saint-Mihiel (2). »

4. Le comte Hugues.

Hugues, fils aîné du comte Renaud Ier, lui succéda en 1149 ou 1150; il mourut jeune et sans alliance, vers 1155, et, suivant les expressions de Dom Calmet, « fut enterré au Chapitre de Saint-Mihiel ».

Touchant le règne et l'époque de la mort de Hugues, nous ne faisons que reproduire l'opinion de Dom Calmet et de quelques historiens ; mais nous devons ajouter que d'autres font mourir ce prince en 1141, avant son père (3).

Dom de l'Isle dit à ce sujet : « Il convient de rappeler que Hugues, Comte de Bar, fut excité par sa mère Gisla à se faire enterrer dans le Chapitre de l'Abbaye de Saint-Mihiel à cause de la dévotion que cette Princesse avoit à saint Michel. Voicy

(1) C'est-à-dire :
Des gloires de vos pères, de votre postérité et de votre mari magnanime, vous ne pouvez, ô Gisla, rien retenir (puisque ces gloires étaient vaines). — Mais la si grande générosité de vos mains, la prudence de votre esprit, la modestie de vos paroles, nous donnent l'espoir que des splendeurs plus éclatantes vous sont accordées. — Le soleil brillait depuis trois jours dans le signe du Capricorne quand vous êtes allé reposer à côté du corps de votre fils.

(2) De l'Isle, p. 111-112; v. aussi Du Chesne, pr., p. 15, d'après Wassebourg, lib. III; ils donnent la même épitaphe.

(3) Voir F. de Saulcy, *Rech. sur les monnaies... de Bar*, 1843.

l'Epitaphe de Hugues, telle que Wasbourg (1) témoigne l'avoir luë de son tems :

« HUGO VIR EMERITÆ DECUS ET FLOS STIRPIS AVITÆ
TUTOR ERAS PATRIÆ, LEGIS ET ECCLESIÆ.
FLORE NOVO JUVENIS, CARNIS RESOLUTUS HABENIS
CONSUL AMANDE JOVIS, FRACTE RUINA TUIS.
NUNC TIBI DE CŒLIS PRECIBUS SATRAPÆ MICHAELIS,
PRÆMIA DET FIDEI GRATIA CELSA DEI (2) ».

5. Le comte Renaud II.

Renaud II, frère de Hugues, lui succéda ; il épousa Agnès, dame de Ligny, fille de Thiébaut IV, comte de Champagne, mourut le 10 août 1170 et fut enterré à Saint-Mihiel, suivant M. de Saulcy (3).

6. Le comte Thiébaut Ier.

Les deux fils de Renaud II lui succédèrent successivement. L'aîné, Henri Ier, mourut sans alliance en 1191 ; on ne sait pas sûrement où repose son corps ; le second, Thiébaut Ier, fut marié trois fois, ayant épousé Lorette, fille de Louis II, comte de Looz, puis Isabeau de Bar-sur-Seine, et enfin la célèbre Ermesinde de Luxembourg, fille de Henri, dit l'Aveugle, comte de Namur. Thiébaut eut des enfants de ses trois femmes, et, par la dernière, il devint comte de Luxembourg ; mais il n'eut d'elle qu'une fille, de sorte que, Ermesinde s'étant remariée à Valéran II, duc de Limbourg, et ayant eu des fils, le comté de Luxembourg ne demeura pas dans la maison de Bar.

Thiébaut mourut le 2 février 1214, et « fut, dit M. de Saulcy, enterré à Saint-Mihiel à côté de son père ». Dom Calmet et

(1) V. aussi Du Chesne, pr., p. 15.

(2) De l'Isle, p. 111. — *Hugues, homme émérite, glorieux fleuron de la race de vos aïeux, vous étiez le défenseur de la Patrie, de la Loi et de l'Eglise. — Votre jeunesse fut ornée d'une fleur nouvelle, vous avez été dégagé des liens de la chair. O consul chéri de la Divinité, abattu par la mort, votre perte fut un malheur pour les vôtres. — Et maintenant que, du haut du ciel, par les prières du prince saint Michel, la suprême bonté de Dieu vous accorde les récompenses de votre foi.*

(3) F. de Saulcy, *ibid.*, 1843.

M. Dumont (1) disent aussi qu'il fut inhumé à Saint-Mihiel.

On ne sait pas où ses deux premières femmes reçurent la sépulture ; Ermesinde, morte en février 1247, repose dans l'abbaye de Clairefontaine, près d'Arlon.

Thiébaut Ier est le dernier comte de Bar dont on puisse affirmer avec certitude que le corps reposait dans l'abbaye de Saint-Mihiel ; essayons de résumer, afin d'appeler sur ce point l'attention des historiens, ce que l'on sait de la sépulture de ses successeurs.

Son fils, Henri II, épousa Philippe, fille de Robert II, comte de Dreux, et mourut après 1239. Sépulture inconnue.

Thiébaut II, fils aîné de Henri, épousa : 1° Jeanne, fille de Guillaume II de Dampierre, comte de Flandre ; 2° Jeanne, fille de Jean Ier, seigneur de Tocy. Il mourut en 1291 (2). Sépulture inconnue.

Henri III, fils aîné de Thiébaut II, épousa Eléonore, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre ; il mourut à Naples, en 1302. Sépulture inconnue.

Edouard Ier, fils aîné d'Henri III, épousa Marie, fille de Robert II, duc de Bourgogne ; il mourut à Famagouste, dans l'île de Chypre, le 11 novembre 1336 (3). Sépulture inconnue.

Henri IV, fils d'Edouard Ier, épousa Yolande, dame de Cassel, fille de Robert de Flandre ; il mourut, à Paris, en 1344 et fut d'abord enterré à Thérouanne (4) ; mais, il paraît que son corps fut ensuite ramené à Bar et inhumé dans l'église collégiale Saint-Maxe. La fameuse Yolande, décédée en 1395, fut enterrée à Metz.

Edouard II, fils aîné de Henri IV, mourut, sans alliance, en 1352 et reçut également la sépulture dans l'église Saint-Maxe.

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 78.

(2) Entre le 21 mai et le 7 novembre. Voir : L. Le Mercier de Morière, *Note sur la date du décès de Thiébaut II, comte de Bar...*, dans les *Mém. de la Soc. de Bar*, 1885, p. 231.

(3) V. notre article : *La date de la mort d'Edouard Ier, comte de Bar*, extr. des *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar-le-Duc*, 1884.

(4) V. *Musée de Bar* (Catalogue), 1880, p. 14.

Robert, frère cadet d'Edouard et son successeur, épousa Marie, fille de Jean, roi de France. C'est en sa faveur que le comté de Mousson fut érigé en marquisat (1), et celui de Bar en duché (2). Il mourut en 1411 et fut inhumé dans la même église.

Edouard III, fils aîné de Robert, épousa Blanche de Navarre et mourut sans postérité en 1415. Il fut probablement aussi enterré à Saint-Maxe.

Son frère, le cardinal Louis de Bar, lui succéda ; mais, en 1419, il abandonna le duché au roi René, son neveu. Louis, mort à Varennes, en 1430, reçut la sépulture dans la cathédrale de Verdun (3).

Ainsi finit la seconde dynastie des comtes de Bar, remplacée, après le décès du roi René (1480), par la Maison de Lorraine.

III. TOMBES DES ABBÉS.

1. Remarques générales sur les sépultures des abbés.

Dès la fondation du couvent de Saint-Mihiel, les abbés purent y recevoir la sépulture ; mais les religieux n'obtinrent l'autorisation d'être inhumés hors du Vieux-Moutier qu'à dater de 1098 ; des tombes du monastère primitif, on ne connaît, avec quelques détails, que celles des fondateurs, ainsi que l'épitaphe de l'abbé Smaragde ; nous la reproduirons dans le paragraphe suivant, à cause de son grand intérêt historique.

Dans l'église Saint-Michel, les premiers abbés firent choix d'une chapelle pour y être inhumés. M. Dumont la mentionne en ces termes dans sa description, bien imparfaite, de l'édifice.

« La Chapelle des Abbés, destinée dès sa création à recevoir la sépulture de ces dignitaires. Elle était sous la croisée du

(1) Par l'empereur Charles IV, le 4 avril 1354.

(2) Par le roi de France, Jean le Bon, dans l'intervalle compris entre le 22 octobre et le 15 novembre 1354. (V. notre article : *l'Erection du duché de Bar* ; Nancy, 1885.)

(3) Sur ce prince, v. notre article : *Sceau du cardinal de Bar*, extr. du *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, mai 1883.

transept, du côté du collège (1), faisant le fond de la croix. Les premiers Abbés y furent tous placés; leurs successeurs se choisirent divers autres lieux de repos dans l'église... (2). »

On ne voit pas d'une façon très précise quel est le premier abbé qui dut choisir une autre chapelle pour y être inhumé.

Lors du remaniement de l'église, au commencement du siècle dernier, la chapelle de Notre-Dame-des-Grottes, qui existait sous le chœur, fut fermée et transférée théoriquement dans la chapelle des Abbés. On enleva les corps de plusieurs illustres personnages qui s'y trouvaient; peut-être les transféra-t-on dans cette dernière chapelle, mais M. Dumont ne le dit pas d'une manière positive. Parmi ces défunts, il cite les abbés Albert, Merlin, Henri de Lorraine, le P. de Menna, Charles d'Urre-Thessière, et sa femme, Marie de Marcossey.

Mentionnons ici, parce qu'on ne sait exactement de quel religieux il s'agit, celui dont M. Dumont dit ceci : « Un Abbé Henri, non désigné autrement, celui qui donna 40 sols pour faire pitance le jour de son obit, gît dans le *Chapitre* (3). »

On connaît, avant le XVIIe siècle, quatre abbés du nom de Henri, savoir :

Henri I, mort en 1203 ;

Henri II, décédé en 1249 ;

Henri III de Tronville, vivant en 1347 ;

Henri IV de la Rappe, qui mourut en 1407.

Nous ne croyons pas qu'il s'agisse de l'un des deux premiers ; car, ce semble, le défunt, au XIIIe siècle, aurait été inhumé dans la chapelle des Abbés.

2. Smaragde.

823.

L'illustre abbé Smaragde, mort, croit-on, le 12 octobre 823, fut inhumé dans l'ancien monastère ; mais, plus tard, on transporta son corps dans le nouveau.

(1) Côté de l'épître.
(2) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 12.
(3) Dumont, *ibid.*, IV, 26.

Chacun sait que ce savant religieux, « l'un des plus grands hommes de son temps », suivant Dom de l'Isle, se fit une très grande réputation par ses ouvrages de théologie et de morale, son voyage à Rome, et sa participation au Concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, notamment lors de la fameuse discussion sur la *procession* du Saint-Esprit, dogme dont la définition amena le schisme de l'Eglise grecque.

L'abbé Smaragde, qui jouissait d'un immense crédit, transféra le monastère de Saint-Mihiel à la place qu'il occupa depuis. Mais, suivant Dom de l'Isle, « il ordonna à ses Religieux, sous peine d'anathème, de faire enterrer dans l'ancien Monastère ceux qui mourraient dans le nouveau... Cette coutume s'observa religieusement jusqu'en 1098, sous le Pape Urbain II, qui permit de les inhumer dans la nouvelle Abbaye ». Smaragde, comme il a été dit, cessa de vivre vers 823. « On lui fit, dit le même historien, une Epitaphe où il est marqué que Smaragde mourut le 12, jour auquel le soleil étoit sous le signe du Scorpion, c'est-à-dire le 12 Octobre. Cependant l'ancien Nécrologe de l'Abbaye recule sa mort jusqu'au 29 du même mois... Voici cette Epitaphe, telle qu'elle se trouve dans notre Chronique (1) :

CUM PIUS IMPERII LUDOVICUS JURA TENERET,
SMARAGDUS VIGUIT ISTIUS ABBA LOCI.
QUI LOCUS HUMANIS QUOD ERAT MINUS USIBUS APTUS,
HAUD PROCUL HINC SEDEM TRANSTULIT ILLE SUAM.
CUM TAMEN AD REGNUM MERUIT CELESTE VOCARI
REDDIDIT ANTIQUO MEMBRA FERENDA LOCO.
SCORPIO JAM PHÆBUM DUODENA PARTE PREMEBAT.
SIDERA THEOLOGO CUM PATUERE VIRO (2).

(1) Elle est aussi rapportée dans l'*Histoire de l'insigne abbaye de Saintmhiel* (Toul, 1684), p. 38-39.

(2) Ce que l'on peut traduire ainsi :

Lorsque le pieux Louis tenait les rênes de l'Empire,
Smaragde brilla comme Abbé de ce lieu.
Cet endroit étant peu favorable aux besoins des hommes,
Non loin d'ici, il transféra sa résidence.
Mais, lorsqu'il mérita d'être appelé au royaume céleste,
Ses restes furent rendus et rapportés à l'antique monastère.
Le signe du Scorpion dans sa douzième partie pressait Phœbus
Quand le ciel s'ouvrit à ce grand Théologien.

» Cette Epitaphe, ajoute Dom de l'Isle, fut gravée sur le tombeau de Smaragde dans l'ancienne Eglise; mais celle-ci ayant été ruinée, l'Epitaphe ne s'y trouve plus, quoique le tombeau subsiste encore auprès du Maître-Autel. Les Suédois, qui ravagèrent la Lorraine en 1635, étant venus à Vieux-Moutier, levèrent la tombe qui couvroit le corps de Smaragde, dans l'espérance d'y trouver un trésor; après qu'ils se furent retirés, on la remit dans sa situation ordinaire. »

Parlant du monastère primitif, Dom Ruinart dit dans son *Voyage littéraire :* « Devant le grand autel est le tombeau de l'abbé Smaragde, dont les ossements ont été transférés au nouveau monastère (1). »

3. Albert II.

1076.

Dom de l'Isle ne donne pas de renseignements sur les sépultures des successeurs immédiats de Smaragde. A propos de Nanterre, qui fut assez célèbre et mourut en 1044, l'historien de 1684 dit que l'on trouve dans l'ancien nécrologe : « *Nanterus obiit* 3. *Nonas Novembris..... valde laudabilis in vita sua* (2). »

Puis il ajoute, touchant l'abbé qui vint après lui :

« Albert II luy succéda, et fut comme luy un très-digne Prélat qui eut très-grand soin du bien temporel et spirituel de son Monastère, et on voit, par une ancienne inscription qui fut trouvée dans son tombeau l'an 1614, devant le maistre Autel, lorsqu'on releva le chœur, que ce fut luy qui renouvella tous les fondements de l'Eglise et de la grosse Tour, et qui, sans doute, donna les grands jours qu'on y voit maintenant. Il mourut le 17 des Kalendes de May (3) l'an mil soixante et seize. »

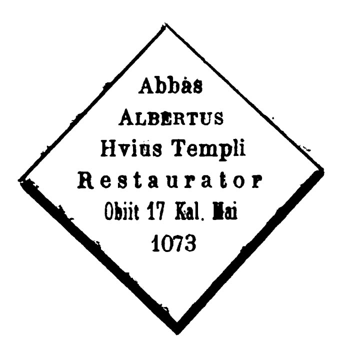
M. Dumont parle de cet abbé comme ayant reçu la sépul-

(1) Dom Ruinart, *Voyage littéraire*, p. 126.
(2) *Hist. de l'ins. abb. de Saintmhiel*, p. 78. Les points d'interruption existent dans le texte.
(3) 15 avril.

ture dans la chapelle de Notre-Dame-des-Grottes, où, plus tard, furent aussi inhumés les abbés Merlin et Henri de Lorraine, le R. P. de Menna, Charles d'Urre et sa femme. Vers 1051, dit-il, Albert II fit rebâtir l'église : « La justification de cette reconstruction... résulte encore d'une inscription trouvée postérieurement dans le tombeau de l'Abbé Albert (1). »

Et ailleurs, il mentionne ainsi la sépulture de ce prélat : « L'Abbé Albert II, *qui hanc ecclesiam innovavit*, placé *emmi* (au milieu) *le chœur*. Le petit carré de marbre, posé par les moines sur sa tombe, se trouve aujourd'hui devant la grille de la communion, où les arrangements postérieurs l'ont sans doute replacé, mais peut-être un peu au hasard (2). »

Le « petit carré » en question ne datait probablement que de la réfection de 1710. M. Maxe l'a cité, en en déplorant la destruction. A propos des dalles funéraires de l'église, déplacées ou supprimées, il s'exprime ainsi (3) : « Mais il en est une, entre toutes, qui devait trouver grâce dans cette exclusion absolue : c'est celle-ci que nous avons relevée il y a longtemps déjà, et qui se voyait en avant de la table de communion :



M. Maxe a sans doute inscrit 1073 au lieu de 1076. Tout indique que cette dalle ne devait pas remonter au delà du

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 39.
(2) Id., *ibid.*, IV, 26.
(3) *Mém. de la Soc. de Bar*, 1882, p. 219.

XVIIIe siècle ; mais ce n'était pas là une raison pour l'enlever.

4. Ornatus.

1094.

Ornatus, moine de Saint-Airy, à Verdun, fut élu abbé de Saint-Mihiel en 1093. Ce prélat, « que, dit M. Dumont, les auteurs s'accordent à représenter comme d'une innocence et d'une piété religiense exemplaires, mourut après dix-huit mois (1) de règne, non pas en 1098 (2), comme le dit le nécrologe, mais en 1094, suivant que le prouve l'inscription sur une plaque de plomb, extraite de son tombeau en 1846, que nous avons sous les yeux et qui est ainsi conçue :

« *Anno ab Incarnatione Domini MXCIIII indict. III Epact. XII concur. VI. IIII K novemb. obiit Ornatus piissimus abbas hujus cenobii vir valde ecclesiasticus qui rexit hanc ecclesiam anno I Mensibus IIII* (3). »

Espérons que cette plaque a été non détruite, mais remise dans le tombeau.

Ailleurs, parlant de la chapelle installée dans le fond du transept placé du côté de l'évangile, M. Dumont dit : « C'est dans cet emplacement... que fut trouvé le tombeau de l'Abbé Ornatus, en 1846 (4) ».

5. Drogon.

1237.

Drogon fut abbé de Saint-Mihiel depuis 1212 jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 3 février 1237. Il gouverna le monastère

(1) Seulement 16 mois, d'après l'épitaphe qui suit.

(2) Dom de l'Isle (p. 78) dit : « L'Abbé Ornatus... mourut, selon notre Nécrologe, le 26 mai de l'an 1098. »

(3) Dumont, I, 44-46. — Le comput convient à l'année 1094, en prenant l'indiction impériale au lieu de la romaine, et l'épacte égyptienne au lieu de l'épacte ordinaire. D'aucune façon il ne conviendrait à l'année 1098.

(4) *Ibid.*, IV, 23.

avec une grande intelligence et lui attira de très nombreux bienfaits. Il reçut la sépulture, dit M. Dumont, *près du Sacraire*, mais probablement dans la chapelle des Abbés (1).

6. Vauthier II.

1279.

Vauthier II, élu abbé vers 1251, mourut, croit-on, en 1279. Sous son administration, le monastère continua à recevoir des dons considérables. Parlant de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1334 et située, selon toute apparence, du côté de l'épître, sans que l'on sache exactement à quel endroit, M. Dumont dit : « L'Abbé Vauthier, mort en 1279, était inhumé derrière, suivant l'indication d'une épitaphe ancienne qui a disparu (2). »

7. Willaume.

1309.

Willaume gouverna l'abbaye de Saint-Mihiel depuis environ 1294 jusqu'en 1309. Il fonda, l'année précédente, la chapelle de l'hôpital. « Il mourut, dit M. Dumont, en janvier 1309, suivant le nécrologe, qui mentionne qu'il a fait beaucoup de bien à son monastère (3). »

C'est lui, sans doute, que le même auteur, à l'article des fondations de l'église abbatiale, mentionne en ces termes :

« Willaume Abbé. — 20 sous de cens pour pitance, le jour de la Décollation de saint Jean. — 2 muids de seigle, pour faire du pain à distribuer aux pauvres, par l'Aumônier, le jour des Ames.

» Fonda en partie la chapelle de l'Aumône (4). »

(1) Dumont, IV, 26.
(2) *Ibid.*, IV, 16.
(3) *Ibid.*, I, 92.
(4) *Ibid.*, I, 373.

8. Jean de Cheminot.

1333.

Jean de Cheminot, prévôt-moine, devint abbé vers 1321 et mourut, croit-on le 22 février 1333. A propos de l'emplacement du Sacraire, M. Dumont indique approximativement où était sa sépulture.

« On soupçonne, dit-il, que ce local était celui qui touche à la chapelle Saint-Pierre, qui sert de premier vestibule à la sacristie, si toutefois ce n'était pas la seconde antichambre de cette même sacristie, à laquelle on monte à l'aide de quelques marches. Si jamais on trouve la tombe de l'Abbé Jean de Cheminot, elle pourra servir d'indication, car il est dit qu'il « gît » près du Sacraire » (1). »

Le même auteur remarque plus loin que, tout en étant placée *près du sacraire*, comme celle de l'abbé Drogon, la tombe de Jean de Cheminot pouvait cependant se trouver dans la chapelle des Abbés (2).

9. Geoffroid de Nicey.

1433.

Il se passe un siècle avant que nous retrouvions mention de la sépulture d'un abbé ; il nous faut, pour cela, arriver à Geoffroid de Nicey. Celui-ci, qui appartenait à une famille noble et influente, fut élu, vers 1412, à l'âge de vingt-cinq ans ; mais, par suite du grand schisme d'Occident, sa dignité lui fut, quelque temps, disputée par Regnault Paillardel, de Pont-à-Mousson, abbé de Saint-Vanne, dont le nom reviendra plus loin.

Pendant vingt années d'une époque assez troublée par les événements politiques, il gouverna le monastère avec beaucoup de prudence, reçut du roi René le titre de conseiller, donna à l'église abbatiale une grosse cloche, une croix d'argent

(1) Dumont, IV, 14. Cf. De l'Isle, p. 163.
(2) *Ibid.*, IV, 26.

renfermant une parcelle de la vraie croix, et enrichit aussi la bibliothèque. Il mourut le 29 juillet 1433. Geoffroid de Nicey, dit M. Dumont, « gît en la chapelle des Abbés (1) ».

10. Jean de Fresneau, senior.

1544.

Forcés, de nouveau, de franchir plus d'un siècle, nous mentionnerons ici Jean de Fresneau, dit senior, qui fut abbé commendataire de 1531 à 1544; selon toute probabilité, il fut enterré dans l'église du monastère, apparemment dans la chapelle des Abbés, et non pas dans celle des Apôtres, choisie ensuite par sa famille. Nous retrouverons son nom en parlant, au chapitre suivant, de son neveu, Jean de Fresneau, dit junior, qui lui succéda, mais résigna plus tard ses bénéfices ecclésiastiques pour se marier.

11. René Merlin.

1586.

René Merlin, trésorier, puis prévôt-moine de l'abbaye, fut élu abbé régulier du monastère en 1570, à la suite du désistement de l'abbé commendataire Jean de Fresneau, junior. Il appartenait, dit Dom de l'Isle, à une « famille honorée à Bar-le-Duc et y possédant les postes les plus élevés à la Chambre des comptes ». « Succédant à des commendataires insouciants, fait observer M. Dumont, il avait beaucoup à faire pour mettre le couvent en bon état, non-seulement au temporel, mais encore au spirituel... Pour augmenter le revenu général, il fit unir les Prieurés de Vieux-Moutier et de Saint-Blaise aux menses du couvent... Les bâtiments de l'abbaye... furent tous réparés, la maison abbatiale... fut reconstruite à neuf. »

Dom Merlin mourut le 4 octobre 1586. « Il fut, dit le même

(1) Dumont, IV, 26.

historien, inhumé dans son église, où son frère lui fit élever un superbe mausolée sur lequel il était représenté couché, entouré de quatre anges et revêtu de ses insignes. »

Dom de l'Isle dit de son côté :

« Jean Merlin, son frère, lui fit dresser un magnifique Mausolée de marbre, qui subsiste encore et qui est entouré de son Epitaphe en latin. Dom René Merlin paroit en relief sur ce tombeau de la taille à peu près dont il étoit ; la pierre qui le représente est blanche et aussi belle que du marbre. Dom Etienne Maillet, son Grand-Vicaire et Prieur, a fait graver, sur un marbre attaché à la muraille un peu au-dessus de son tombeau, les bienfaits de cet Abbé envers son Abbaye, en ces termes :

D. O. M.

ARMOIRIE DU R. P. D. RENÉ MERLIN, ABBÉ DE CÉANS, QUI, APRÈS AVOIR DÉCORÉ L'ÉGLISE DE TROIS CHAPELLES, DE NICHES ET PRÉTIEUX ORNEMENS ET AUTRES, CALICE, BASSIN, HAUTS CHANDELIERS, VASES D'ARGENT CIZELÉS ET DORÉS, AVOIR FONDÉ PAR CHACUN JEUDY UNE MESSE DE LA TRINITÉ, FAIT RÉÉDIFIER TOUT A NEUF LA MAISON ABBATIALE ET DIVERS MEMBRES EN DÉPENDANS, DÉCÉDA LE 4 OCTOBRE 1586. ET LES A FAIT CY POSER DOM ETIENNE MAILLET GRAND VICAIRE ET PRIEUR EN LADITE ABBAYE, A LA MÉMOIRE DE PRIER DIEU POUR LEDIT FEU SIEUR ABBÉ (1).

M. Marchand, de Saint-Mihiel, a laissé des *Notices* manuscrites sur le département de la Meuse, dans lesquelles, paraît-il, on lit : « En 1587, Ligier Richier fait le mausolée de Dom René Merlin, abbé de Saint-Mihiel (2). » Peut-être ce monument était-il l'œuvre d'un Richier, mais non pas de Ligier, dont le décès eut lieu, au plus tard, en 1567.

(1) Dom de l'Isle, *ibid.*, p. 221. M. Dumont (I, 254) a reproduit cette inscription, mais en l'altérant quelque peu.

(2) V. le *Narrateur de la Meuse* du 6 avril 1826.

12. Henri de Lorraine.

1626.

Fils légitimé du duc Henri de Lorraine, le prince Henri naquit vers 1588. Après avoir fait sa rhétorique à l'Université de Pont-à-Mousson, il se rendit en 1609 à Ingolstadt pour y étudier la philosophie. Dès 1607, il avait reçu en commende l'abbaye de Saint-Mihiel; son intention était de s'y faire religieux, mais il mourut prématurément, le 24 novembre 1626.

« Son corps, dit l'historien du Monastère, fut porté dans son Abbaye de Saint-Mihiel, où il avoit désiré d'être enterré, dans les grottes souterraines consacrées à la sainte Vierge ; et on lui érigea un fort beau Mausolée de pierre blanche, avec sa Statuë ; le tout subsiste encore aujourd'hui dans toute sa beauté. On fit graver sur un marbre noir son Epitaphe que nous allons décrire. »

Voici ce texte : Dom de l'Isle dit que la sentence *Dum adhuc ordirer, succidit me* était « au dessus de l'Epitaphe », c'est-à-dire, probablement, dans l'encadrement du tableau.

DUM ADHUC ORDIRER, SUCCIDIT ME (1).

NE MIRERIS VIATOR FASTUOSA MOLIMINA HENRICI A LOTHARIGIA HIC QUONDAM ABBATIS. PEREGIT IPSE SIBI MONUMENTUM ALIUD, MARMORE ET ÆRE PERENNIUS, CUM IN MAJORIS ECCLESIÆ HUJUS ARÆ DECORAMENTIS, TUM ERECTA (2) ET AMPLISSIMA MCC. AUREORUM DOTE FUNDATA CONFRATERNITATE, AD AUGUSTIOREM AUGUSTISSIMI SACRAMENTI VENERATIONEM : CUM ETIAM ÆDE SACRA NANCEII APUD BENEDICTINÆ FAMILIÆ ALUMNOS, QUOS HÆREDES EX ASSE INSTITUIT (3), DEIPARÆ DEDICATA, IN CUJUS CLIENTELA, SE TOTUM, SUAQUE OMNIA CONSTITUIT. FUERUNT ISTA MIRÆ INDOLIS, AVITÆ PIETATIS, PLANE QUE PROPENSI IN DEI CULTUM ANIMI PRIMITIÆ : MOLIEBATUR AMPLIORÆ, NISI CITIUS ÆTERNITATI ADOLEVISSET, CUI PRÆMATURA MORTE EXAMINATUS, BEATE INAUGURATUR, ÆTATIS SUÆ XXXVII. VIRGINEI PARTUS. M. DC. XXVI. VIII. KAL. DECEMBRIS (4).

(1) *L'Hist. de l'ins. abb. de Saintmhiel* (1684) met cette sentence à la fin de l'épitaphe. — Dom de l'Isle dit qu'elle est tirée du chapitre 36 d'Isaïe; il faut lire du ch. XXXVIII, verset 12; elle fait partie du cantique d'Ezéchias que l'on chante dans les Laudes de l'Office des morts. On doit se rappeler que nous l'avons déjà rencontrée sur la tombe d'une jeune femme dans l'église paroissiale de la même ville. (V. notre article : *Monum. funér. de l'égl. Saint-Etienne à Saint-Mihiel*, p. 20; extr. des *Mém. de la Soc. de Bar*, 1884.)

(2) Au lieu de *tum erecta*, l'ouvrage de 1684 met *erestatem*, sans doute pour *erectionem*. Cette phrase et la suivante paraissent avoir été mal copiées; il y a certainement des mots passés ou tronqués.

(3) Les mots *quos hœredes ex asse instituit* n'existent pas dans l'ouvrage de 1684.

(4) Il est difficile de donner une traduction bien satisfaisante de cette épitaphe; en voici à peu près le sens :

Passant, ne sois pas étonné de ce fastueux appareil déployé en l'honneur de Henri de Lorraine, autrefois abbé de ce lieu. Lui-même s'est construit par ses œuvres un autre monument, plus durable que le marbre et l'airain : la décoration du grand autel de cette église; l'érection d'une confrérie qu'il pourvut d'une dotation magnifique de 1,200 écus d'or, pour honorer d'un culte plus auguste le très auguste Sacrement; et aussi l'édification d'une église, à Nancy, chez les novices de la famille bénédictine, qu'il institua ses légataires universels, église dédiée à la Mère de Dieu, sous le patronage de

Dom de l'Isle ajoute : « Il ne faut point prendre à la lettre ce qui est dit dans cette Epitaphe, qu'il avoit fait bâtir aux Bénédictins une Eglise ; mais seulement qu'il en avoit eu la volonté, et l'avoit fait commencer... Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive être pénétré envers ce Prince des mêmes sentimens de reconnoissance que s'il avoit effectué son dessein, et dont il a tout le mérite devant Dieu. — Son cœur fut déposé dans la Chapelle du Monastère des Bénédictins de Nancy, d'où il a été transporté dans leur nouvelle Eglise, bâtie en 1701, et posé sous un carreau de marbre...

» Ce Prince n'étoit que fils naturel du Duc Henri II. Mais il fut légitimé le 10 Janvier de l'an 1605. Les rares qualités tant de la nature que de la grâce, dont Dieu l'avoit favorisé, suppléoient abondamment à ce défaut de naissance. Aussi son père avoit-il pour lui les mêmes sentimens que s'il eût été légitime. Tout le monde pensoit de même sur son sujet. Son mérite supérieur l'égaloit aux plus grands Princes et le rendoit digne d'une vénération universelle (1). »

A propos de l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, l'abbé Lionnois dit aussi : « Henri de Lorraine.., connu d'abord sous le nom de *M. de Bainville,* avoit embrassé l'état ecclésiastique, et étoit pourvu en commende des abbayes de Saint-Mihiel, Bouzonville, Saint-Pierre-Mont, et des prieurés d'Insming et de Bleurville. C'étoit un Prince de même caractère que le bon Duc Henri son père, libéral, bienfaisant, plein de piété et de religion. Il avoit toutes les qualités de l'esprit et du corps qui forment un grand prince et un parfait ecclésiastique... Le jeune prince (vers 1625) prit la résolution de se consacrer à Dieu en se faisant religieux. On ne doute pas qu'il n'eût exécuté son dessein si Dieu ne l'eût appelé à lui peu après (2). »

laquelle il se plaça tout entier, lui et toutes ses œuvres. Telles furent les prémices d'une nature admirable, d'une piété héréditaire, d'une âme entièrement portée au culte de Dieu. Il méditait de plus vastes desseins; mais il avait grandi trop vite pour l'éternité, dans laquelle, emporté par une mort prématurée, il est entré bienheureusement, à l'âge de 37 ans, le jour de l'enfantement de la Vierge 1626, le 8 des calendes de décembre.

(1) De l'Isle, p. 280.

(2) Lionnois, *Hist. de Nancy*, III, 5.

Ruinart, ainsi que l'on doit se le rappeler, mentionne le tombeau de Henri de Lorraine. Vers 1710, lorsque la chapelle des Grottes fut supprimée, le monument et les restes mortels du prince furent transférés « dans le transept (1) ».

IV. TOMBES REMARQUABLES.

1. Monument indéterminé.

Fin du XVIe siècle (?).

Pour commencer ce chapitre, consacré aux tombeaux de différents personnages considérables, ou dont on connaît les épitaphes et sur lesquels on possède des renseignements particuliers, nous signalerons une pierre tumulaire indéterminée dont l'existence nous a été récemment révélée.

Lors d'un passage à Saint-Mihiel, en 1884, nous apprîmes par M. Baudet, sacristain de l'église Saint-Michel, qu'au moment des changements récents exécutés dans le transept, deux tombes avaient été placées sous les nouveaux autels; M. Monbled, membre du conseil de fabrique, s'était, ajoutait-on, chargé du soin d'en copier les inscriptions. Dans ces conditions, nous ne devions pas nous abstenir de nous adresser au transcripteur; M. Monbled s'est empressé de nous faire parvenir, avec la plus grande obligeance, tous les renseignements qu'il était en son pouvoir de nous donner.

L'une de ces tombes recouvrait le corps de Charles Le Pougnant, abbé de la Chalade; nous en parlerons dans un autre paragraphe. La première qui nous a été signalée ne saurait, quant à présent, recevoir une attribution. Voici ce qu'a bien voulu, à son sujet, nous écrire M. Monbled :

« J'ai, en effet, pris copie des deux inscriptions gravées sur deux grandes dalles de marbre noir qui ont été mises sous les tombeaux des deux autels récemment établis dans le transept de notre église, mais qui auparavant occupaient d'autres

(1) Dumont, II, 24.

places... — Sur la dalle placée sous l'autel de saint Vincent de Paul, on lit :

MEMORES ESTOTE JUDICII MEI, SIC ENIM ERIT, ET VESTRUM.
HERI MIHI ET VOBIS HODIE (1).

« Aucune indication du nom de la personne que cette inscription concerne. Point de millésime. »

Les sentences de ce genre furent surtout de mode au XVI[e] siècle; elles étaient même, à cette époque, d'un usage trop général pour qu'il soit permis de faire la moindre hypothèse à l'égard de celle-ci.

2. Jean de Fresneau, seigneur de Pierrefort.

Fin du XVI[e] siècle.

Après avoir mentionné la fondation de la *chapelle des Apôtres*, en 1369, par le prévôt Huon de la Croix, — qu'il nous dit cependant l'avoir dédiée, non pas aux Apôtres, mais à saint Jean-Baptiste (2), — M. Dumont ajoute :

« Plus tard, on admit M. de Fresneau, sieur de Pierrefort, bailli de Clermont, demeurant à Saint-Mihiel, à y faire une autre fondation qui détrôna la première, ce qui fit qu'elle prit

(1) *Souvenez-vous de mon jugement; il en sera ainsi du vôtre. Hier à moi, et aujourd'hui à vous.*

La Vulgate donne ainsi ce texte, tiré de l'Ecclésiastique, XXXVIII, 23 : *Memor esto judicii mei : sic enim erit et tuum : mihi heri, et tibi hodie.* C'est-à-dire, en tenant compte du verset qui précède : « Souvenez-vous du jugement de Dieu sur moi : au lieu de pleurer ma mort, rappelez-vous mon sort, ma condition ; dites-vous bien que je suis jugé, et que votre sort arrivera dans peu. »

Ces sentences étaient fort à la mode. La tombe de Claude de Housse (✝ 1617), et de sa femme, Catherine de Buffégnecourt (✝ 1612), à Handevant-Pierrepont, porte celle-ci : SOVVENE VOVS DE MON IVGEMENT, TELLE SERAT LE VOSTRE. — Mathieu Chercelé, imprimeur à Tours au XVI[e] siècle, avait cette autre : MIHI HERI ET TIBI HODIE. « C'est là une allusion aux figures représentées sur la marque, où nous voyons un crâne décharné et la mâchoire tombante, adossé à deux têtes à longue barbe, qui respirent la vie. *Hier c'était mon tour, et aujourd'hui ce sera le tien;* telles sont les paroles que fait entendre la lugubre devise. » (L. Palustre, *Bull. monum.*, 1882, p. 391.)

(2) « En l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Jehan-Baptiste. » Dumont, IV, 17.

son nom et il s'y fit enterrer. Sa fille, Claude de Fresneau, veuve de M. Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel, ordonna par son testament que son cœur y serait déposé près de son père (1). »

M. Dumont eût bien fait de dire le prénom de ce « M. de Fresneau », ou la date de la fondation; car le bailli de Clermont et le père de Claude sont deux personnages différents, l'un père de l'autre. Il est certain que le second reçut la sépulture dans ladite chapelle; on ne sait rien de positif touchant celle du premier. Tous deux furent appelés « M. de Pierrefort », du nom de leur principale seigneurie. Plusieurs membres de leur famille ont pu être inhumés dans la chapelle des Apôtres.

Claude, femme de Louis-Jean de Lenoncourt, était fille de Jean de Fresneau, dit *junior*, qui, après avoir été abbé commendataire de Saint-Mihiel, de 1544 à 1570, abandonna ses bénéfices ecclésiastiques afin de se marier. Il appartenait à une maison noble, venue de l'Anjou du temps du roi René, et qui sut s'attirer des faveurs extraordinaires de la part des ducs de Lorraine. Jean, dit *senior*, malheureusement confondu par Dom de l'Isle avec son neveu, avait été abbé commendataire de Saint-Mihiel, de 1531 à 1544, administrateur perpétuel du Vieux-Moutier, prieur de Lay, de Dammarie, de Pressigny (au diocèse de Poitiers), et grand doyen de la cathédrale de Toul. Le 9 août 1537, il résigna l'abbaye de Saint-Mihiel et le prieuré de Lay à son neveu, Jean, *junior*, à condition qu'il n'entrerait en possession réelle qu'après sa mort, ce qui eut lieu en 1544.

Le père de ce dernier était Claude de Fresneau, chevalier, sire de Pierrefort, etc., bailli de Clermont, grand chambellan, conseiller et maître d'hôtel de Son Altesse, qui lui donna la terre de Trougnon (Heudicourt), en indemnité de pertes et pour ses bons services. Outre une sœur, Marie, mariée à Renaud du Châtelet, seigneur de *Maxel-sur-Vraye* (Maxey-sur-Vaise ?), enseigne de la compagnie du duc de Lorraine,

(1) Dumont, II, 24.

Jean avait un frère, nommé René, qui mourut sans enfants de son mariage avec Françoise de Lenoncourt, laquelle épousa en secondes noces Philibert du Châtelet, baron de Cirey et de Saint-Amand. Se voyant le dernier de sa famille, Jean se décida, bien qu'âgé de soixante ans, à épouser, par contrat du 14 novembre 1570, Claude de Beauvau, fille de Claude de Beauvau, baron de Manonville, et de Nicole de Lutzelbourg. Il eut d'elle une fille, appelée Claude, qui fut alliée à Louis-Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, etc., bailli de Saint-Mihiel, conseiller d'Etat.

La date du décès de Jean de Fresneau n'est pas exactement connue ; il vivait encore en 1583, qualifié Chambellan de S. A. — « A sa mort, dit M. Dumont (*Ruines*, II, 205, note), ne pouvant être enterré dans la chapelle des Abbés à Saint-Mihiel, à raison de sa sécularisation, il le fut dans celle des Apôtres, où il avait fait une fondation et qui prit, dès ce moment, le nom de chapelle de Pierrefort. »

Nous retrouverons plus loin (§ 5), le nom de sa fille unique, Claude de Fresneau, mariée à Louis-Jean de Lenoncourt.

3. Jean III Le Pougnant, président des Grands-Jours, et Jeanne Peltre, sa femme.

1613 et 1605.

C'est, selon toute apparence, de l'église Saint-Michel que provient une pierre tombale dont la partie inférieure sert aujourd'hui de pavé aux lieux d'aisances de la maison voisine de l'abbaye, à l'angle de la rue Derrière-la-Ville. Ce fragment, de marbre noir, garni d'une jolie bordure renaissance, offre l'inscription que nous allons reproduire, gravée en capitales romaines. Le local en question est divisé en deux compartiments dont l'un est pavé d'une autre dalle de marbre noir qui pourrait bien être la partie supérieure, retournée, de la même tombe, ornée des armoiries.

Voici ce qu'on lit de l'épitaphe :

Hic jacent.

. . . .

. . . .

. . . .

[CO]NCILIIS ET IN HOC SENATV PRÆSES
.....PARCHA (1) TVRRIS IN VEPVRIA (2) MOLINARVM AD
.....AS (3), MONTICVLI (4), GRANGIÆ (5), HANNONVILLÆ (6)
[BR]WILLÆ (7) ETC. VITA FVNCTVS IPSO DEIPARÆ
[AS]SVMPTÆ DIE ANNO. M.DC.XIII (8)
[ET] VXOR AMANTISS. D. IOANNA PELTRE
[QV]Æ MORTUA AD VII. KALEND MARTIAS
[AN]NO M.DCV. (9)
.., BENE PRECARE MORTVIS.

Il est certain que cette tombe recouvrait les restes mortels de Jean III Le Pougnant, président des Grands-Jours de Saint-Mihiel, et de sa première femme, Jeanne Peltre.

Ce personnage était l'aîné des petits-fils de Jean Ier Lepoignant ou Le Pougnant, etc., avocat en la cour de Saint-Mihiel, que le duc Charles III anoblit en 1555. Son père, Jean II Le Pougnant, conseiller d'Etat et président de la cour des Grands-Jours, avait épousé Philippe Warin, fille de Jean Warin, lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel.

(1) Nous ne pouvons expliquer cette fin de mot.

(2) Latour-en-Woëvre, canton de Fresnes-en-Woëvre, Meuse.

(3) Nous ne pouvons reconnaître le dernier mot; mais il s'agit sans doute de Moulins-lèz-Metz (1er canton de Metz), d'après un acte qui sera cité plus loin. Sans cet acte, suivant la remarque de notre confrère M. Jacob, on serait fort tenté de préférer le *Moulinel* de la carte de Cassini, qui est à peu de distance au N.-O. de Moncel (commune de Jarny, canton de Conflans).

(4) Moncel, commune de Jarny, canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle.

(5) « La Grange (et ban de Randoise), au N.-E. d'Hannonville et à 1 kilom. au N. de Ville-sur-Iron. » — Note de M. A. Jacob.

(6) Hannonville-au-Passage, canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle.

(7) *Bruvilla*, Bruville, canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle.

(8) 15 août 1613.

(9) 23 février 1605.

Dom Pelletier mentionne Jean III :

« Jean le Poignant, III du nom, seigneur d'Alaumont, étoit procureur-général de Hattonchâtel en 1571, et conseiller-secrétaire d'état en 1581. Il fut depuis président en la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, et mourut en 1613. Il avoit épousé : 1° Jeanne Peltre, fille de Nicolas Peltre, conseiller-secrétaire ordinaire de S. A. et auditeur des comptes de Lorraine, et de Renée de Valleroy ; et 2°, avec dispense, Françoise de Rosières, morte sans enfans, et fille de Jean de Rosières, seigneur de Sampigny, Vaudonville, etc., conseiller d'état et président en la cour souveraine de Saint-Mihiel, et de Jeanne Landinot. » Il eut, du premier lit, quatre enfants.

« Jean », dit M. Dumont, « qui fut seigneur d'Allamont et de La Tour en Woïvre, fut Procureur-général de Hattonchâtel, avocat fiscal à Bar et Conseiller-secrétaire d'Etat. — On l'appelait communément : M. le Pougnant le Secrétaire, pour le distinguer de son père. Il fut en cette qualité employé à plusieurs missions de confiance. »

Nicolas Peltre, beau-père de Jean Le Pougnant, avait reçu des lettres de noblesse en 1553. Jeanne était la plus jeune des deux filles issues de sa seconde femme, Renée de Valleroy. (D. Pell., art. *Peltre*.)

L'un des frères de Jean III Le Pougnant, Charles, abbé de la Chalade, fut aussi inhumé dans l'église Saint-Michel. Nous retrouverons plus loin son tombeau (§ 7).

Notre obligeant confrère, M. A. Jacob, archiviste de la Meuse, veut bien nous faire part de l'extrait suivant du vidimus, en date du 6 juillet 1612, d'un contrat, passé au président Le Pougnant, des rentes de plusieurs villages, rachetables moyennant 28.156 francs ; on y retrouvera la plupart des localités nommées dans l'épitaphe : « Vidimus et reversalles du contrat de vendition..... des rentes des villages de Hannonville-au-Passage, Labeufville, Houaville et Batilly, deppendans de la prévosté de Lachaussée, Bruville et Urcourt, prévosté de Conflans, engagés par S. A., et passé par le S^r d'Apvrillot, en son nom, par Jean le Poignant, escuyer, seigneur de la Tour-en-Weipvre, Moncel, Moulins-devant-Mets, conseiller

d'estat de S. A. et président de la cour de Saint-Mihiel, par lequel S. A. ayant auparavant vendu audit sieur, soubs faculté de réachapt, tous les dits villages et rentes en deppendants..... etc. » (Arch. de la Meuse, B. 260, f. 208.)

4. Le R. P. de Menna.

1614.

Dans la première moitié du XVII[e] siècle, la chapelle de Notre-Dame des Grottes fut enrichie des magnifiques tombeaux de Charles d'Urre-Thessières, seigneur de Commercy, de sa femme Marie de Marcossey, et de son confesseur, le R. P. de Menna, qui mourut le premier, en 1614.

« Celui-cy, dit Dom de l'Isle (p. 389), étoit de l'illustre Famille de ce nom, de Crémone en Italie. Il se fit d'abord Capucin; Grégoire XIV, Pape, lui accorda ensuite la permission de passer à l'Ordre des Chartreux. Il fut reçu dans la grande Chartreuse; mais je ne sais pour quelle raison il eut dispense, pour venir faire sa profession dans la Chartreuse de Rhetel, près la Ville de Sierck, entre Trèves et Metz. Le Père Menna avoit de grands sentimens de piété et de religion, qui paroissent dans les ouvrages qu'il a composés sur cette matière. Il s'étoit attiré la confiance entière de M. de Thessières et de toute sa maison, dont il gouverna les affaires spirituelles avec beaucoup de zèle, de sagesse et de prudence pendant l'espace de dix ans. Parvenu à l'âge de quatre-vingts ans, il mourut à Commercy, le 10 Mai 1614. Le Prieur de la Chartreuse de Rhetel, qui étoit présent, lui fit part des indulgences et des privilèges que le saint Siège a accordés aux moribonds de cet Ordre. M. de Thessières, pénétré de reconnoissance envers ce saint Religieux, s'étoit mis en chemin pour accompagner son corps, qu'on devoit enterrer dans l'Eglise de la Chartreuse de Rhetel; mais les passages étant fermés de toute part par les gens de guerre, qui innondoient, il fut obligé de retourner et de se désister d'un voyage que les circonstances rendoient dangereux. On lui conseilla de faire enterrer ce Père dans une

Eglise Régulière ; celle de l'Abbaye de Saint-Mihiel fut choisie pour ce sujet. Il est représenté en relief près de sa tombe, où l'on voit l'Epitaphe suivante :

Epitaphe du R. P. de Menna.

SEPULCHRUM R. P. DOM. ANTONII DE MENNA EX ILLUSTRI FAMILIA A CREMONENSI ORIUNDI, INSIGNIS THEOLOGI MAJORIS CARTHUSIÆ PROFESSI, QUI OB SUAS RARAS VIRTUTES AB ILLUSTRI DOMINO CAROLO DE THESSIERES IMPETRATUS FUIT A SUMMO PONTIFICE GREGORIO XIV ET CONFIRMATIVE A CLEMENTE VIII, UT PATET EX DIPLOMATIBUS PONTIFICIIS ET GENERALIS ORDINIS CARTHUSIANORUM, ET HOC EX SPECIALI PRIVILEGIO AD DIRECTIONEM DICTI DOMINI DE THESSIERES ET TOTIUS FAMILIÆ, IN REBUS SALUTIS, ET EXERCITIIS SPIRITUALIBUS, IN QUIBUS SUMME MERITORIE, SUMMAQUE CUM OMNIUM ÆDIFICATIONE INCUMBERE NON CESSAVIT, ET SIC PLENE SANCTÆ SEDIS SUORUM QUE SUPERIORUM PRÆSCRIPTO SATISFECIT, SED ETIAM TANTA CUM ASSIDUA CHARITATE, UT OCTOGENARIUS FACTUS, SEXAGINTA TRIBUS ANNIS IN RELIGIONE COMPLETIS, DIVINA BONITAS LABORES EJUS FŒLICI OBITU TERMINAVIT 10 MAII 1614, POST SUSCEPTIONEM OMNIUM INDULGENTIARUM ET PRIVILEGIORUM S. ORDINIS CARTHUSIENSIS PER MINISTERIUM B. P. PETRI HAYMANS PRIORIS CARTHUSIÆ RUTHILANÆ, IN QUA NOMINE MAJORIS CARTHUSIÆ PROFESSIONEM EMISERAT, ET QUIA EO VENERABILE CORPUS DEFUNCTI PIÆ MEMORIÆ JUXTA SUAM SUORUMQUE SUPERIORUM INTENTIONEM PER DICTUM DOM DE THESSIERES, QUI ITER AD HOC ORNARAT (OBSTANTIBUS BELLICIS TUMULTIBUS) TUTO DEPORTARI NON POTUIT, DICTUS DOM DE THESSIERES REVOCATUS AB ITINERE PERICULOSO, CONSILIO R. P. PRIORIS HUJUS LOCI ANNUENTIS POSSE HONORIFICE ET RELIGIOSE IN ALIQUA HUJUS PROVINCIÆ ECCLESIA REGULARI HUMARI, QUO PERMOTUS HANC ELEGIT. HIC AUTEM SEPULTUS EST DIE 12 MAII 1614, EX APPROBATIONE POST MODUM SEQUENTE R. P. VISITATORIS ORDINIS CARTHUSIANORUM. VIVAT IN CŒLO, QUI IN TERRIS POSITUS MAGNIS FULSIT VIRTUTIBUS (1). »

(1) Traduction :
Tombeau du R. P. Dom Antoine de Menna, issu d'une illustre famille de Crémone, insigne théologien, profès de la Grande Char-

5. Charles d'Urre-Thessières, seigneur en partie de Commercy, et Marie de Marcossey, sa femme.

1629 et 1633.

Charles d'Urre, seigneur de Thessières, en Dauphiné, et de Commercy en partie, était fils de Jean d'Urre, seigneur de Thessières, maître d'hôtel du duc de Lorraine, et d'Antoinette de Larban, dite de Villeneuve, héritière de la seigneurie de Commercy pour la part de Sarrebrück. Il épousa Marie de Marcossey et eut d'elle six filles, dont trois furent alliées aux familles de Beauvau, des Armoises et de Raigecourt ; les trois autres entrèrent en religion (1).

Après avoir été chambellan et conseiller d'Etat du duc de Lorraine, Charles d'Urre se retira à Commercy et, du consen-

treuse. A cause de ses rares vertus, il fut accordé à l'illustre seigneur Charles de Thessières par le Souverain Pontife Grégoire XIV et par Clément VIII, qui confirma cette faveur, ainsi qu'il ressort des diplômes du Souverain Pontife et du général de l'ordre des Chartreux : et cela, par un privilège spécial, pour la direction dudit seigneur de Thessières et de toute sa famille, dans les affaires du salut et les exercices spirituels, toutes choses auxquelles il ne cessa de s'appliquer de la façon la plus fructueuse et à la plus grande édification de tous. Et ainsi il satisfit pleinement aux prescriptions du Saint-Siège et de ses supérieurs ; il le fit même avec une charité si grande et si continue qu'il était devenu octogénaire, ayant passé en religion soixante-trois ans, quand il arriva, par la grâce divine, au terme de ses travaux, couronnés par une heureuse mort, le 10 mai 1614, après avoir reçu l'application de toutes les indulgences et privilèges du saint ordre des Chartreux, par le ministère du R. P. Pierre Haymans, prieur de la chartreuse de Rettel, laquelle, au nom de la Grande Chartreuse, avait autrefois reçu sa profession. Et comme le corps vénérable du défunt, de pieuse mémoire, ne pouvait, selon ses intentions et celles de ses supérieurs, être transporté dans ce lieu par ledit seigneur de Thessières, qui avait cependant tout disposé pour la route (les troubles des guerres s'opposant à l'exécution de ce projet), ledit seigneur de Thessières renonça à ce voyage dangereux sur le conseil du R. P. Prieur de ce même couvent, qui fut d'avis que le corps pouvait être inhumé honorablement et religieusement dans quelque église régulière de cette province ; et, déférant à cet avis, il choisit cette église.

Ici donc, il fut inhumé le 12 mai 1614, et le R. P. Visiteur de l'Ordre des Chartreux donna ensuite son approbation.

Qu'il vive dans le ciel, celui qui sur terre brilla par de grandes vertus !

(1) Dumont, *Hist. de Commercy*, t. II, et Husson-l'Escossois, art. *D'Urre.*

tement de sa femme, mena, pendant environ vingt-quatre années, une vie ascétique. Il entretint longtemps des relations avec l'abbé Henezon et aussi avec le cardinal de Retz. M. Dumont (1) prétend que « son instruction... fut viciée par de minutieuses pratiques de dévotion, qui enchaînèrent en lui la liberté de la pensée, et n'aboutirent qu'à paralyser d'éminentes facultés dont le bien public avait droit d'attendre plus de services »; peut-être, cependant, y a-t-il lieu de se tenir en garde contre les appréciations de cet auteur et contre l'aspect sous lequel certains faits ont été présentés par lui.

Charles d'Urre, dit Dom de l'Isle (p. 387), « fut enterré dans l'Abbaye de Saint-Mihiel, ou Madame son Epouse lui fit dresser un très beau Mausolée; il y est représenté à genoux, ayant derrière lui le P. Menna qui le présente à son Sauveur; vis-à-vis de lui se voit Madame son Epouse aussi à genoux. »

Le même historien rapporte ainsi son épitaphe, précédée d'un verset du Psaume 47 (verset 9) :

SICUT AUDIVIMUS, SIC VIDIMUS IN CIVITATE DOMINI VIRTUTUM, IN CIVITATE DEI NOSTRI.

CONDONANDUM, PII CINERES, SI VOTA VESTRA IMMODERATIOR PIETAS SUPERGRESSA, CAROLI DE THESSIERES, DOMINI DE COMMERCY, CUJUS ESTIS ÆTERNÆ MEMORIÆ. QUIN INJURIOSUM LATERE STEMMATA DE DURRE HACTENUS, GALLIÆ LOTHARINGIÆ QUE VALIDA PRÆSIDIA. QUIBUS VOS NON DEGENERES PULVIS, PARIS ANIMI AC GLORIÆ SEMPER CUM PRIMIS AD PENETRALIA CONSILIA APUD DUCES, ETIAM LEGATIONE AD IMPERATOREM CLARUISTIS. EA IN OMNIBUS INTEGRITATE, QUÆ CŒLO FIXA SOLO MAJOR; HONORUM AGMEN, SIMUL PROPRIAS FORTUNAS ASPERNARETUR INEXHAUSTA IN USUS PIOS LIBERALITATE. TANTÆ VIR FIDEI, ÆQUITATIS, RELIGIONIS, UT MISSIS PERITURIS, AD PERENNATURA TOTUS IRET, TOTUS MISERORUM OMNIUM COMPLORATIONE CARA TESSERA PERVENIRET. 15. CALEND. AUG. AN. 1629. ÆTATIS 70 (2).

(1) Dumont, *ibid.*, II, 17.

(2) Dom de l'Isle, *ibid.*, p. 387-388. — M. Dumont, *Hist. de Commercy*, t. II, p. 54, a reproduit cette épitaphe; mais il a passé le verset

« Mme de Thessières, suivant M. Dumont, ne survécut que quatre ans à son mari (1). » Il ajoute qu'elle fut enterrée auprès de lui (2). Ils « donnèrent, dit-il, 4.200 fr. pour une messe quotidienne et un service solennel dans la semaine de l'Ascension. M. de Thessières y donna aussi une petite vierge en bois, sculptée sur un fragment du morceau de bois trouvé à Montaigu (3) en Brabant, dans lequel la renommée publiait que la figure de la vierge s'était trouvée empreinte. Ce petit chef-d'œuvre, mis au trésor après la fermeture des Grottes, devait par sa nature devenir la première proie des flammes dans l'auto-da-fé de 1791, aussi il n'y manqua pas (4). »

Lors du remaniement de 1710, les tombeaux de la chapelle des Grottes et les corps qu'ils recouvraient furent transférés dans la chapelle des Abbés.

Relativement à l'origine de la femme de Charles d'Urre, M. Dumont se borne à dire que, sous les auspices du duc de Lorraine, « il épousa Marie de Marcossey, fille de l'un des écuyers de ce prince ». Husson-l'Escossois (art. *D'Urre*),

qui la commence, et, ce qui est plus grave, tout le membre de phrase : « *pulvis, paris animi ac gloriæ semper cum* », ce qui rend le sens singulièrement obscur. Voici une traduction de cette épitaphe, rédigée en assez mauvais latin :

Les choses que nous avons entendues, nous les avons vues dans la cité du Seigneur des vertus, dans la cité de notre Dieu.

Pardonnez, cendres pieuses, si vos vœux ont été surpassés par la piété sans mesure de Charles de Thessières, seigneur de Commercy, dont vous rappelez l'éternelle mémoire. — Bien plus, il serait injuste de laisser plus longtemps dans l'oubli les titres glorieux de la famille des Durre, puissants auxiliaires de la France et de la Lorraine. Vous n'êtes pas dégénérée de vos aïeux, noble poussière : comme eux, avec le même génie et la même gloire, vous avez toujours brillé parmi les premiers et dans les conseils secrets des Ducs, et aussi dans une ambassade vers l'Empereur. — En tout, il eut cette intégrité qui, fixée au ciel, s'élève au-dessus de la terre : aussi méprisait-il le cortège des hommes en même temps que sa propre fortune, qu'il employait en œuvres pies avec inépuisable libéralité. Il fut homme de foi, d'équité et de religion au point que, dédaignant les biens périssables, il s'éleva vers les biens immortels, et que tout entier il y parvint, Tessère *chérie, pleuré de tous les malheureux, le 15e des calendes d'août, en l'année 1629, âgé de 70 ans.*

(1) Dumont, *Hist. de Commercy*, II, 55.

(2) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 15.

(3) Aussi donnait-on quelquefois à la chapelle le nom de Notre-Dame-de-Montaigu.

(4) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 15.

nomme cette dame : « N. de Marcossey, fille de Claude de Beauvau »; mais il est évident que ce dernier nom est celui de la mère. Il y a donc tout lieu de croire que Marie avait pour parents « Estienne de Marcossey, sieur de Dompjulien », et « Claude de Beauvau, fille de Claude de Beauvau, sieur de Sandaucourt, et de Claude du Fay, fille de Iean, sieur du Boy Hubert, et d'Anthoinette de Fauquet en Anjou » (Husson-l'Escossois). La famille de Marcossey, originaire de Savoie, s'était établie en Lorraine vers le milieu du xvie siècle.

6. Le cœur de Claude de Fresneau, femme de Louis-Jean de Lenoncourt.

1632.

On a vu que Claude de Fresneau, mariée à Louis-Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, etc., bailli de Saint-Mihiel, conseiller d'Etat, voulut que son cœur reposât dans la chapelle qui avait pris le nom de sa famille.

Devenue veuve en 1594, elle fit, en effet, un testament, daté du 20 septembre 1631, par lequel elle demanda que son cœur fût déposé auprès du corps de son père, Jean de Fresneau, seigneur de Pierrefort. Voici le passage en question ; Claude ordonne que son corps soit enterré avec celui de son mari dans l'église des Minimes, à Serres, puis elle ajoute :

« Je veux qu'il en soit tiré et distrait mon cœur, et qu'icelui soit mis auprès de feu Monsieur et père en la ville de Saint-Mihiel, dans l'église des Pères Religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, en la chapelle de Pierrefort qui est érigée en icelle église (1). »

Or, il convient de rapprocher de ce testament le fait suivant, dont M. Monbled, outre l'envoi des deux inscriptions qui nous avaient été indiquées, a bien voulu nous faire part.

« Lors du grattage complet de notre belle église, nous écrit notre honorable correspondant, nous avons fait une décou-

(1) Dumont, *Ruines de la Meuse*, II, 206.

verte que j'ai mentionnée, le 13 février 1879, sur le registre des délibérations du conseil de fabrique. Dans le vestibule tenant à la maison du sacristain dans lequel se trouvent, dans des niches, deux statues que l'on suppose représenter le comte Wulfoade, fondateur de l'abbaye et son aumônier (1), l'ouvrier, en grattant le mur au-dessous de ces statues, au niveau du sol, présuma qu'il existait un vide pouvant renfermer quelque chose. — M'étant rendu sur place, je fis desceller deux pierres, sur l'une desquelles se trouve, en gravure, une croix et le millésime 1632. Ces pierres forment deux cases juxtaposées. L'une était vide, l'autre, fermée par la pierre sur laquelle existent la croix et le millésime, contenait une boîte en plomb bien conservée servant, à en juger par la forme d'enveloppe, à un cœur. — J'ai vainement cherché un indice permettant de savoir de quel corps ce cœur pouvait provenir, je n'ai rien trouvé. — Cette boîte a été remise à sa place, et les deux cases ont été refermées. »

L'emplacement de l'ancienne chapelle de Pierrefort étant inconnu, n'y a-t-il pas lieu de supposer que ce cœur est celui de Claude de Fresneau, — dont on aurait ainsi la date mortuaire, postérieure d'un an à son testament, — et que la chapelle en question occupait l'emplacement du vestibule cité, en arrière du transept, du côté de l'évangile ?

7. Charles Le Pougnant, ancien abbé de La Chalade.

1635.

Charles Le Pougnant, qui fut abbé de La Chalade, quitta ce monastère pour venir résider dans l'abbaye de Saint-Mihiel et y fut enterré en 1635. En 1633, il fonda une messe de Notre-

(1) L'opinion commune qui voit dans ces deux statues le comte Wulfoade et son aumônier est inadmissible : ces personnages, placés isolément chacun dans une niche, ne peuvent être que des saints. Nous ne savons pas exactement quel est le premier. Le second, il n'y a pas moyen d'en douter, représente saint Yve, vêtu comme les procureurs l'étaient du temps de Louis XIV; il tient à la main, non pas une bourse d'argent, mais un très curieux sac à procès. Cette statue est fort intéressante.

Dame, à dire tous les samedis à la chapelle de Saint-Benoît. « La pierre tombale de cet Abbé, dit M. Dumont (qui a omis de transcrire l'épitaphe et même d'indiquer la date mortuaire), se trouve aujourd'hui dans l'église, à droite au bas des marches qui conduisent à la sacristie, en parfaite situation d'humidité, pour être bientôt entièrement rongée par les clous des gros souliers qui abondent de ce côté (1). »

Cette tombe a été enterrée, depuis les derniers changements, sous l'autel du Sacré-Cœur, dans le transept de l'Epître. D'après la description que nous en devons à l'obligeance de M. Monbled, c'est une grande dalle de marbre noir; « dans un encadrement composé de filets avec têtes d'anges aux angles et au fronton, est gravée l'inscription suivante » :

HAC SUB URNA NOVISSIMAM MUTA-
TIONEM EXPECTANT PII CINERES R IN
CHRISTO PATRIS D. CAROLI LEPOUGNANT,
QUONDAM ABBATIS DIGNISSIMI B. MARIÆ
DE CAILADIA ET RELIGIOSI HUJUS MONASTERII
QUI SUIS OPIBUS AD PIAS CAUSAS DISTRIBUTIS
RELIGIOSA PAUPERTATE DIVES ANIMAM
CŒLO UMBRAM SOLO POSTERIS FŒLICEM
SUI MEMORIAM COMMENDAVIT.
INAUGURATUR NONIS JANUARII PARTUS
VIRGINIS. M.DCXXXV (2).

Cinquième fils de Jean II Le Pougnant, conseiller d'Etat et président de la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, frère

(1) Dumont, IV, 24.

(2) *Sous cette urne funéraire, attendent la dernière transformation les cendres du pieux et révérend père en J.-C. Messire Charles le Pougnant, autrefois très digne abbé de Notre-Dame de La Chalade et religieux de ce monastère. Après avoir distribué ses biens en bonnes œuvres, riche de sa pauvreté religieuse, il confia son âme au ciel, son ombre à la terre, et son heureux souvenir à la postérité.*

Bien qu'elle se ressente du goût de l'époque pour les expressions empruntées à l'antiquité païenne, *hac* SUB URNA.., UMBRAM *solo*.., cette épitaphe est d'un style très concis, très correct et fort beau dans sa simplicité. Les admirables pensées qui la terminent sont exprimées avec un rare bonheur.

de Jean III, dont il a été parlé plus haut (§ 3), CHARLES, dit M. Dumont, fut « Abbé de la Chalade, où il ne put résider, trésorier de l'Abbaye de Saint-Mihiel et Prieur de Lay (1). » — Dans les fondations à l'église paroissiale, le même historien cite :

« 1632. *Charles Le Pougnant, ancien Abbé de la Chalade.*
» Messe chaque semaine. — 42 fr. de rente (2). »

8. Le R. P. Jean Fourier, S. J.

1636.

Les Bénédictins, qui, dans tant de localités, eurent des difficultés de plus d'un genre avec les disciples de saint Ignace, s'honorèrent, à Saint-Mihiel, de recevoir dans leur église le corps de Jean Fourier, supérieur de la maison des Jésuites de cette ville, et proche parent du B. Pierre Fourier.

Dom de l'Isle donne, à la résidence en question, le nom d'Hospice, parce que, dit-il, ces religieux la fondèrent « pour y recevoir ceux de leurs Confrères qui passeroient par cette Ville pour aller dans les différens Colléges où ils étoient destinés ». Voici comment (p. 377) il s'exprime au sujet du personnage dont nous nous occupons :

« Le R. P. Jean Fourier fut un des premiers Supérieurs de l'Hospice dont on vient de parler. Celui-cy étoit proche parent du B. H. Pierre Fourrier, Curé de Mattincourt, qui le consultoit souvent et déféroit beaucoup à ses lumières. On le met au nombre des meilleurs Sujets que la Lorraine ait donnés à la Compagnie de Jésus. Après avoir été Recteur du Collége de Pont-à-Mousson, il passa à la Province de Lyon, où il fut fait Recteur, Vice-Provincial et Provincial. Il fut Directeur pendant quelque tems de saint François de Sales, ainsi que ce Saint le témoigne dans la préface de son Introduction à la vie dévote. De retour, en 1627, dans la Province de Champagne, il en fut fait Provincial, et, après l'exercice de son employ

(1) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel,* I, 119; voir aussi *Hist. de Saint-Mihiel,* I, 274, et D. Pelletier, p. 478.
(2) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel,* III, 310.

pendant trois ans, Supérieur de l'Hospice de Saint-Mihiel, où il mourut en 1636. Il ne put être enterré dans l'Eglise de sa Maison, qui ne se bâtissoit que successivement, à proportion que les Fidèles y contribuoient par leurs charités. Les Bénédictins, qui avoient une vénération singulière pour ce grand homme, et en reconnaissance des marques d'attention qu'il leur avoient données, offrirent leur Eglise pour lui donner la sépulture. Il y fut en effet inhumé au pied du grand Autel, du côté de l'Evangille, sous un marbre, sur lequel son nom et le tems de sa mort sont gravés. »

M. Dumont, résumant Dom de l'Isle, dit également que Jean Fourier fut inhumé dans l'église de l'Abbaye, « devant le grand autel, du côté de l'évangile, *où le marbre portant son inscription a été conservé* (1) ». M. Dumont a-t-il suivi trop servilement l'historien ancien, ou bien l'épitaphe avait-elle subsisté réellement jusqu'en 1862 ? Dans ce dernier cas, il serait bien coupable de ne l'avoir pas transcrite, car nous ne l'avons plus retrouvée.

9. Gérard Darmur, seigneur de Maizey.

1647.

Il y a peu d'années existait encore, suivant M. Dumont, la tombe de Gérard Darmur, qui mourut en 1647 et fut le bisaïeul de Jean-François, mari de Thérèse de Mangot, dont on a vu plus haut l'épitaphe (1re partie, § x). Le premier de sa famille, dit le même historien, il « vint à Saint-Mihiel, en qualité d'officier dans les troupes de Charles IV, où il avait le rang de Colonel et remplissait, en 1641, les fonctions de Prévôt d'armée. Il épousa Claude Rutant, fille de Jean Rutant, Lieutenant-général du Bailliage, et de Anne Marien... Gérard Darmur, étant mort en 1647, sa veuve se remaria en 1649 à Jean de Bettainviller, seigneur de Monthberg, Annelanges, Clouanges, etc. La tombe de Gérard Darmur, placée sur sa sépul-

(1) *Hist. de Saint-Mihiel,* III, 57.

ture, était au milieu de la nef dans l'église de l'Abbaye, d'où elle vient d'être arrachée pour la prétendue symétrie du pavé (1). »

Cette tombe a donc été récemment détruite, à moins que M. Dumont n'ait confondu avec celle de Thérèse de Mangot, femme de Jean-François Darmur, ce qui n'est guère probable.

M. Dumont cite la fondation suivante faite par le défunt et sa femme :

« M. Gérard Darmur, seigneur de Maizey, dame Claude Rutant, son épouse, — 600 fr. pour une messe haute du Saint-Sacrement tous les derniers jeudis de chaque mois (2). »

10. Dom Charles de Gondrecourt.

1678.

Ce religieux, né à Saint-Mihiel, était, suivant Dom de l'Isle, « fils d'un Président des Grands-Jours » et « oncle du premier Président de la Cour de Nancy. » M. Dumont, qui le cite dans la partie biographique de son *Histoire de Saint-Mihiel* (IV, 364), le dit fils d'Humbert de Gondrecourt, le célèbre président de la cour ambulatoire des Grands-Jours du temps de Charles IV, qui devint premier président du Parlement de Lorraine et Barrois, fut marié deux fois et mourut en 1664. Mais, dans son *Nobiliaire*, M. Dumont ne cite pas Dom Charles de Gondrecourt ; ou, du moins, il ne dit pas lequel des fils du président devint religieux (les Bénédictins changeant leur prénom de baptême). Dom Pelletier ne le mentionne pas non plus. Quoi qu'il en soit, Dom Charles de Gondrecourt, entré en religion le 20 mars 1623, devint visiteur, prieur de l'abbaye de Senones et d'Haréville ; il mourut le 10 janvier 1678.

Très lié avec Charles d'Urre de Thessières, il fut son directeur de conscience et écrivit plusieurs ouvrages sur sa vie.

(1) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, II, 150.
(2) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 26; cf. I, 377.

Dom de l'Isle ajoute : « Il est enterré dans notre Eglise de Saint-Mihiel devant l'autel de la Vierge (1). »

11. Dominique de Malclerc.

1691.

Dom de l'Isle (p. 333) mentionne en ces termes l'inhumation de ce personnage :

« Le sieur de Malcrec (*sic*), Ecuyer du Cardinal de Retz, lui survêquit douze ans, n'étant mort que le 21 août 1691. Il est enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Mihiel sous une Tombe de marbre, sur laquelle son Epitaphe est gravée, qui le qualifie Seigneur de Sommerviller dans le ban de Crévic, et de Dombasle en partie, Gouverneur des Châteaux et Ville de Commercy. Dans le dessein de faire passer à la postérité la mémoire du Cardinal de Retz et de son attachement pour lui, il fonda à perpétuité dans la même Abbaye de Saint-Mihiel deux anniversaires, l'un pour le repos de son âme le 21 Août et l'autre pour celle du Cardinal de Retz le 23 du même mois, et en outre une Messe basse chaque mois, qui s'acquitent fort exactement. »

Le même seigneur est ainsi mentionné par Dom Pelletier :

« DOMINIQUE MALCLERC, seigneur de Sommerviller, gouverneur de Commercy, mourut sans alliance à Saint-Mihiel, et fut inhumé en l'abbaïe de ladite ville. » — Il était fils de Jean II Malclerc, « seigneur de Sommerviller, ban de Crevic et Dombasle en partie, capitaine d'infanterie pour le service du duc de Lorraine, puis gouverneur de Commercy », et d' « Hélène de Taillefumier ». La famille Malclerc fut anoblie par le duc Antoine en 1528.

(1) Cf. De l'Isle, p. 391, 392 ; Dom Pelletier, *Nobil. de Lorr.*, p. 315-316 ; Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 364, et *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 79-80.

12. Frère Hilarion Boulanger.

1731.

M. Dumont dit, dans son *Histoire de Saint-Mihiel*, en parlant de l'église abbatiale : « Si l'on s'en rapporte à une épitaphe perdue au milieu des pavés du monument qu'il a dénaturé, ce fut un Frère Hilarion Boulanger qui fut l'architecte-restaurateur plus ou moins coupable de cet attentat (1). » — On sait que la réfection de l'édifice eut lieu vers 1710 ; M. Dumont ne la qualifie point partout aussi sévèrement; il eût mieux fait de transcrire l'épitaphe, aujourd'hui disparue.

Heureusement M. Maxe a mentionné cette tombe, en même temps que celle de Marc Boulanger (V. *Première Partie,* § 6). « Deux autres dalles funéraires », dit-il, après avoir rapporté celle de l'abbé Albert, « semblaient aussi devoir appeler l'intérêt et le respect, celles de maître Marc Boulanger, et F. Hilaric. Boulanger, tous les deux architectes des bâtiments, celui-ci de l'église, qui moururent, le premier le 4 novembre 1687, âgé de 44 ans, le second le 5 juillet 1731 (2). »

Le même architecte travailla aussi à l'église paroissiale. A l'occasion de la création du chapitre, en 1711, M. Dumont dit : « Pour recevoir un si grand accroissement de personnel, il fallait quelque changement dans l'intérieur de l'église. » La fabrique proposa, pour augmenter les places, de faire disparaître tous les autels adossés aux piliers pour les reporter contre les murs. « L'enlèvement eut lieu par les soins du sculpteur Cimar, secondé par frère Hilarion Boulanger, l'architecte de l'Abbaye (3). »

Le frère Hilarion Boulanger était peut-être le fils ou le neveu de l'architecte Marc Boulanger, dont la dalle funéraire est encore conservée.

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, II, 163.
(2) A. Maxe, *Mém. de la Soc. de Bar*, 1882, p. 219.
(3) Dumont, III, 284.

13. Transport des ossements du comte Wulfoade et de la comtesse Adalsinde.

1809.

Sous le premier Empire, environ onze cents ans après l'établissement de l'abbaye du Vieux-Moutier, qui, par suite de sa translation sur les rives de la Meuse, devait donner naissance à la ville de Saint-Mihiel, la fabrique de Saint-Michel prit la résolution de recueillir, dans cette église, les ossements des fondateurs du monastère primitif, lesquels y avaient reçu la sépulture. Il serait hors de notre sujet de parler de la découverte des corps du comte Wulfoade et de la comtesse Adalsinde, qui avait été faite en 1734; on trouvera dans la *Notice* de Dom Calmet de très curieux détails, accompagnés de planches ; nous devons nous borner à reproduire le procès-verbal du transport de ces vénérables restes, tel que le donne M. Dumont.

« En 1809, dit-il, la fabrique eut l'inspiration d'une cérémonie qui lui fait honneur, surtout pour le temps; elle est expliquée dans le procès-verbal qui suit:

« Sous l'Empire de Napoléon Ier, empereur des Français et le Pontificat de S. S. Pie VII.

» D'après l'autorisation de Monseigneur Antoine-Eustache d'Osmond, baron d'empire, évêque de Nancy, M. Jean-Baptiste Marquis, prêtre, curé en titre de Saint-Mihiel, M. Christophe-Thomas Connard, maire, et MM. Gabriel-François Rouvrois, Pierre-Adam Le Blanc, Nicolas Guérin, Jean-Baptiste Paquy, membres de la fabrique de la paroisse Saint-Michel.

» Désirant ne point laisser à l'abandon, au milieu des ruines du Vieux-Moutier, les cendres du comte Wulfoade et de la comtesse Adalsinde, son épouse, fondateurs de l'ancienne et illustre Abbaye de Saint-Mihiel en 709, laquelle, ayant été transférée vers l'an 815 sur la rive droite de la Meuse, a été l'origine de la ville de Saint-Mihiel; il aurait été procédé à la fouille de leurs tombeaux placés dans la chapelle de la Vierge et où les monuments de l'Abbaye indiquent qu'ils reposaient conjointement avec un de leurs enfants.

» En conséquence, le 13 octobre 1808, leurs ossements ont été retirés du tombeau qui les renfermait et mis dans un coffre de bois.

» Le lendemain 14 en présence de MM :

» Pierre-Joseph Steinhoff, ancien chanoine de la collégiale de Saint-Léopold de Saint-Mihiel,

» Georges Lachambre, ex-bénédictin, curé de Paroches,

» Vincent-Dieudonné Lombard, curé de Woinville,

» Jean-Mathias Steinhoff, chanoine de Samogitie,

» Léonard Gros, ancien frère convers de l'Abbaye de Saint-Mihiel,

» Nicolas-Antoine-René de Rouyn, ancien officier de cavalerie,

» Jean-Sébastien Bonnaire, marchand à Saint-Mihiel.

» Après un service solennel célébré sur les lieux par M. Gaspard Marchal, ancien religieux bénédictin, vicaire de la paroisse Saint-Michel, lesdits ossements ont été transférés de suite en l'église autrefois Abbatiale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Michel, où ils ont été mis en dépôt jusqu'à ce jour 28 février 1809.

» Et après un second service solennel, ils ont été déposés dans un des tombeaux de pierre où ils reposaient à Vieux-Moutier, lequel a été enterré sous le pavé de l'église *entre les deux gros piliers carrés de la nef* (1), en présence de MM. Jean-Baptiste Marquis, curé en titre de Saint-Mihiel, François-Guyot, curé desservant de la paroisse de la même ville;

» Charles-François de la Tour,

» Pierre-Joseph Steinhoff,

anciens chanoines de la collégiale St.-Léopold de St.-Mihiel,

» André Stein, Georges Lachambre et Gaspard Marchal, anciens bénédictins,

» Jean Mathias Steinhoff, chanoine de Samogitie,

» Joseph-Léopold Miscault, adjoint au maire de Saint-Mihiel,

» Antoine-René de Rouyn, ancien officier de cavalerie,

» Nicolas Guérin, ancien magistrat,

membres composant le Conseil de fabrique de St.-Michel ;

» Jean-Séb. Bonnaire, marchand, et Pierre Marin, secrétaire de la municipalité,

» Qui ont souscrit le présent procès-verbal duquel il a été fait copie en parchemin souscrite par MM. les dénommés ci-dessus et d'autre part, laquelle a été déposée dans le tombeau précité.

» Fait à Saint-Mihiel le 28 février 1809.

(Suivent les signatures.)

» Rien de plus louable, ajoute M. Dumont, que la bonne volonté de MM. les fabriciens, mais il est à regretter qu'ils n'aient pas donné le détail des ossements des fondateurs, car nous verrons que des témoins contemporains des premières

(1) Sans doute ceux qui précèdent le transept.

fouilles, 50 ans auparavant, ont rapporté que le tout était tombé en poussière (1). »

Les scrupules de M. Dumont nous paraissent avoir été exagérés par son scepticisme naturel, car le seul témoin qu'il invoque est Dom Calmet (2). Or, l'auteur de la *Notice* n'affirme pas que tous les ossements furent réduits au point qu'indique l'historien de Saint-Mihiel. Dom Calmet devait regretter la précipitation peu respectueuse des ouvriers et leur manque de précaution ; aussi ne faut-il pas s'étonner de lui voir dire, à propos du corps de Wulfoade : « Aussitôt qu'ils (les ouvriers) le touchèrent et qu'il eût pris l'air, il tomba en poussière, à la réserve de quelques os et d'une partie de la mâchoire, garnie de quatre dents. » L'abbé de Senones ne parle pas du squelette d'Adalsinde, ce qui permet de supposer qu'on le découvrit avec plus de soin et qu'il resta plus intact (3).

V. TOMBES DIVERSES

Dans la louable intention de rendre plus facile la reconstitution du plan de l'ancienne église, par l'identification des fragments de monuments que pourront mettre au jour des travaux exécutés dans l'intérieur de l'édifice, M. Dumont a tenté de dresser la liste des personnes qui y furent enterrées, en rappelant, d'après les documents, le lieu de leur sépulture. « Pour aider les rectifications futures », dit-il au début de cette nomenclature, « nous prenons le soin d'indiquer tous ceux qui sont signalés dans les diverses archives comme ayant été inhumés dans les chapelles et autres endroits de l'église; la découverte de quelque épitaphe souterraine fera peut-être un jour connaître les véritables emplacements aujourd'hui incertains (4). »

(1) Dumont, IV, 40-42.
(2) *Ibid.*, IV, 231.
(3) Dom de l'Isle, p. 417, dit du corps de Wulfoade : « Dès qu'il fut exposé à l'air il tomba incontinent en poussière. » Il ne dit rien de semblable pour celui d'Adalsinde.
(4) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 16, note.

Mû par la même pensée qui a dirigé M. Dumont, et par le désir de rendre notre travail aussi complet qu'il est en notre pouvoir de le faire, nous reproduirons ici cette liste, à l'exception des citations rapportées dans les chapitres précédents. Bien des noms, qui paraissent insignifiants, acquerront sans doute plus de valeur à la suite de recherches nouvelles, et, loin de craindre d'allonger encore cette dernière partie, nous essaierons de lui donner plus d'importance en faisant connaître quelques-uns des renseignements que nous avons recueillis sur certains des personnages indiqués. Nous suivrons l'historien de Saint-Mihiel de chapelle en chapelle, en en mentionnant soigneusement les fondateurs, qui généralement ont dû y être enterrés. Les positions de plusieurs de ces anciennes chapelles ne sont pas exactement connues ; nous nous abstiendrons cependant de les rechercher, laissant ce soin à M. l'abbé Humbert, curé de Haironville et ancien vicaire de Saint-Michel, qui prépare sur cette église un important travail.

« 1° La CHAPELLE DES ABBÉS, destinée dès sa création à recevoir la sépulture de ces dignitaires. Elle était sous la croisée du transept, du côté du collège (1), faisant le fond de la croix (2). »

D'autres personnages furent inhumés vers le même endroit. « Madame Alix de Ransières, veuve de Jean de Bouvigny, qui, en 1396, donna au couvent les bois de la Pitancerie, reçut sa sépulture dans cette chapelle, près des Abbés, ainsi que son fils Walcaire, en considération de cette grande libéralité (3). » Ces conjoints sont probablement les ancêtres de *Jean de Bouvigny*, époux de Marie de Manteville, qui vivait en 1466, et dont la fille *Alix* porta par son mariage la seigneurie de Ranzières dans la famille « Fesseler », ou « Fascelet », dite aussi « de Wisse (4) ».

(1) Côté de l'épître.

(2) *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 12.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 13. — Cf. t. I, p. 109, où M. Dumont dit, de la donation faite par Alix de Ranzières, que « c'était la dot de Jacques de Bouvigny, son fils, alors Prieur, que l'on prétendait qu'elle voulait faire Abbé ».

(4) V. Husson-l'Escossois, *Simple crayon*, art. *Ranzières* et *Bouvigny*, et notre notice *Recherches sur la famille Fesseler...*, Nancy, 1886.

Les personnes suivantes, dit M. Dumont, reçurent aussi la sépulture au même lieu, « mais sur les degrés, à l'entrée seulement de la chapelle :

» Messire Guillaume Bertrand, de Courcelles-en-Saintois, curé de Gimelcourt, qui, en 1470, donna trois jours de terre à Villotte, deux marcs d'argent pour un calice et 6 gros de cens.

» Jehan le Warrau, tanneur, et Didette, sa femme, qui donna 50 fr.

» Le Rousselot, qui donna 30 gros (1).

» Nicole Dagonville (2), aumônier, qui donna 2 fr.

» Bernard Vaulchier, châtelain de Kœur, en 1479, qui donna 18 gros de cens et 100 fr. »

Près de cette chapelle, vers l'entrée de la sacristie actuelle, se trouvait, avant le XVIIIe siècle, le *Sacraire*, dont nous avons précédemment parlé (3).

« 2° La CHAPELLE DE NOTRE-DAME DES GROTTES », sous le chœur, avait été fondée, le 24 novembre 1399, par *Coles* ou *Colet Roland*, et *Jeanne*, sa femme (4). « Elle était regardée comme un lieu privilégié ; car plusieurs personnages de distinction y élirent leur sépulture, notamment les Abbés Albert et Merlin, l'Abbé Henri de Lorraine, le R. P. de Menna, gardien des Capucins, Charles d'Urres de Theissières, seigneur de Commercy, son pénitent, et la Dame son épouse... » — « Lors du remaniement de l'église par l'Abbé Maillet, la Chapelle des Grottes fut fermée, comblée et transférée en la Chapelle des Abbés, après toutefois en avoir enlevé les corps des illustres inhumés susrappelés... »

M. Dumont cite « Colet Roland » au nombre des bourgeois

(1) Au nombre des dons faits à l'abbaye, M. Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, I, 374) cite :
« *Jennot le Rousselot*. — 30 gros de cens. »

(2) Présumé de la famille Magulot, originaire de Dagonville, et parent de la mère de Ligier Richier. — V. notre travail sur *La famille de Ligier Richier*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, 1885.

(3) Chap. III, § 8.

(4) Cf. *Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, nos 250 et 287.



et habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391 (1).

Vers 1397, « Colet Roland, de Saint-Mihiel, est condamné à 60 livres [d'amende], pour avoir traité Jacquemin de Ville de sanglant ennemi... (2). »

Le 24 août 1412, l'abbaye acense une maison à *Colet Rolant* (3).

Ce fondateur descendait peut-être de Jean Roland (*alias* Jehan Rolland) qui était bailli de Saint-Mihiel en 1357 (4), 1361 et 1362 (5). Il convient sans doute aussi de rattacher à sa famille les personnages mentionnés comme suit par M. Dumont, dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye :

« *Colet Roland, le jeune.* — 12 gros (6). »

« *Jehan Rolant, fils de Didier Rolant.* — 12 gros (7). »

« *Mengette, femme Jehan Roland,* 10 sous tournois.

» Gît devant Saint-Jehan, aux degrés des grottes (8). »

On verra que cet autel se trouvait près de l'entrée du chœur, du côté de l'évangile, devant le jubé, où précisément devaient commencer les degrés conduisant, de ce côté, à la chapelle de Notre-Dame des Grottes. Il faisait pendant à l'autel de la

(1) *Hist. de Saint-Mihiel,* I, 105.

(2) *Ibid.*, I, 108.

(3) *Catal. des arch. de l'abb. de Saint-Mihiel,* n° 256.

(4) Dumont, *Ruines,* I, 358.

(5) *Hist. de Saint-Mihiel,* III, 133. — Lepage, *Offices,* d'après V. Servais, *Annales du Barrois,* I, 410 et 411.

(6) *Ibid.*, t. I, p. 380.

(7) *Ibid.*, p. 377. — Dans sa liste des bienfaiteurs de l'église paroissiale, M. Dumont mentionne : « 1465. *Didier Roland, noble homme.* — 1 fauchée et demie de pré à 32 fr. de rente. » (*Ibid.*, III, 306.) — Un acte de 1449 mentionne aussi : « Dudier (*sic*) Roland, bourgeois et grand échevin de Saint-Mihiel, » (V. Jean Méniant.) Nous ne retrouvons pas ce nom dans le *Nobil. de Saint-Mihiel,* ni ce prénom dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, qui signale les anoblissements d'un *Jacques Rolland,* en 1559, d'un *Guillaume Rolland,* en 1567, enfin d'un *André Rolland,* en 1609. Didier se rattacherait-il aux Rolland d'Ancelrue, de Verdun ? Vers le milieu de la seconde moitié du XIV° siècle, on voit « Collard, dit le Moyne, de Grand-Failly » épouser « dame Poince Rolland d'Ancelrue, fille de Jehan Rolland, dit d'Ancelrue, et de dame Juliane des Sainctignons, dame d'Ancelrue, des citains et citaines de Verdun. » (Gén. ms. de la maison de Custine. — Lionnois a publié une généalogie de la maison de Saintignons.) V. R. de Souhesmes, *Notice sur Souhesmes,* 1882, p. 21, 24, 25. M. Dumont (III, 115), dans sa liste des prévôts, cite : « 1349. *Jehan* dit *Roland.* »

(8) *Ibid.*, p. 369.

Sainte-Croix (1), et avait probablement pour titulaire saint Jean, évangéliste, puisqu'il existait ailleurs une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste.

« 3° La CHAPELLE DE L'AUMÔNERIE OU DE L'AUMÔNE, fondée par l'abbé Willaume, en 1380, dédiée à l'Annonciation... — Le lieu de son emplacement est inconnu. »

« 4° La CHAPELLE SAINT-JEAN-BAPTISTE, fondée en 1334 par Bertrand Bochet, drapier, et Ciflon, sa femme, qui y furent inhumés (2). »

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 11.

(2) Au lieu de *Ciflon*, qui n'est pas un nom, il faut lire *Yderon*. En effet, dans la liste des bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 374) mentionne :

« *Bertrand Bochot* (sic). — 9 gr. 10 deniers fors de cens, pour anniversaire.

» Le 1/4 d'une maison de 12 gr. de cens,

» Pour prier pour ses deux femmes Yderon et Margueron Gauthier. » Margueron avait épousé, en premières noces, Jacque le Beaul; v. plus loin : « *Margueron Gauthier et ses deux maris, Jacque le Beaul et Bertrand Bochet.* » — V. aussi un peu plus loin : *Bochet de la Halle* et *Henriet Bochet de la Halle*.

Bertrand Bochet, qui devait être l'un des plus riches habitants de la ville, figure dans plusieurs chartes analysées dans le *Catalogue des archives de l'abbaye de Saint-Mihiel*. Nous croyons l'opuscule assez rare, et les mentions assez curieuses, pour qu'elles méritent de se voir reproduire ici :

— 186. Bertrans dit Fillerons de Saint-Mihiel et Marguerite sa femme vendent à Bertrant dit Bochet le drappier et à ses héritiers une rente annuelle de cens sols sur leur maison, leur grange, leur jardins et autres biens. 1326, le venredi après la feste de lapparition. (Fr.)

» Tous les cens et rentes achetés par Bochet le drapier dont on fait mention dans ce catalogue, ont été transférés par lui à la chapelle Saint-Jean. »

— « 189. Colins dit Moiars et Colette sa femme vendent à Bertrand Bochet le drappier de Saint-Mihiel et à ses héritiers quinze sols de petits tournois de cens annuel sur une grange et sur le meix joignant à la dite grange. 1328, le jueudi deuant les bures. (Fr.)

— » 192. Bertrant Bochet, drapier, achète une rente de sept sols de petits tournois sur la moitié d'une maison dans la rue « sus *Mueuse* ». 1331, ou moix dauril. (Fr.)

» On a ajouté une autre charte originale de 1331, dans laquelle le dit Bertrant achète une autre rente de quinze sols. L'une et l'autre sont assez intéressantes pour l'histoire de la ville de Saint-Mihiel. »

— « 195. Ancheres dit Bouques, bourgeois de Saint-Mihiel, vend à Bertrant Bochet le drappier une rente annuelle de quarante sols de petits tornoix sur une maison en la halle de Saint-Mihiel. 1332, mei auoust. (Fr.)

» La maison en question faisait le coin de la place de la halle entre la rue Notre-Dame et la petite rue. »

— « 198 *bis*. Lettre de *fondation* d'une *chappellenie* que Bertrand dit Bochet a fondée en corps de l'abbaye de Saint-Mihiel en lonour de



» L'abbé Vauthier, mort en 1279, était inhumé derrière, suivant l'indication d'une épitaphe ancienne qui a disparu.

» On y mit aussi : Girardot le Defflat et Jehanne la Mairetée, sa femme, qui donnèrent 15 fr. à placer.

» Jean Loressot et ses deux femmes, Dame Lignotte et Jehanne Berthe, qui donna 20 fr.

» Catherine des Piliers, de Mirecourt, femme de Jean Lyet, pelletier, qui donna 20 fr. (1).

» Jacquemette la Bobillette, qui donna 50 fr.

» Bochet de la Halle, qui donna 16 gros.

» Richier de Levoncourt, — 12 gros (2).

» Henriet Bochet, de la Halle, sa femme et leurs hoirs, — 30 sous (3).

Saint Jean baptiste. 1334, le jeudi deuant la feste S. Luc, ewangéliste.

« Charte fort importante où sont spécifiés tous les émolumens et rentes de cette fondation. »

— « 204. Colignons demorans à Saint-Mihiel filz Richardon la quennaude de Gueniuille vend à perpétuité à Bertrand dit Bochet un cens annuel de quarante sols de petits tournois sur une maison de la rue de la halle. 1341, le mardi seix jours en moix de Nouembre. (Fr.)

« On y a ajouté une seconde charte de la même année, constatant la rente d'une maison à Saint-Thiebault. »

— « 205. Simonins diz li heraulz de vaulz demorens à Saint-Mihiel reconnaît devoir à Bertrant dis Bochet un cens annuel de vingt sols sur une maison en la halle. 1342, vint et dous jours en moix de Junet. (Fr.) »

— « 212. Jehans dis Colins de Saint-Mihiel li frappier déclare tenir à cens annuel pour lui et pour ses hoirs de Bertrand Bochet drapier un estaul seent à Saint-Mihiel en la halle en la rue des drappiers, pour douze deniers tourn. 1347, 23 jours en moix de Mars. (Fr.)

« On a ajouté une autre charte, concernant une rente semblable de trois sols sur un estaul en la halle en la rue des merciers, à payer annuellement au même Bochet, et une troisième sur une rente de deux sols. »

— « 213. Bertrant Bochet rend à *Richier* de Laheicourt, à tenir à perpétuité « en héritage à lui et à ses hoirs » une rente annuelle de vingt et cinq livres, sur plusieurs maisons à Saint-Mihiel, pour 400 *florins alescut* (à l'écu) *de bon or* et de bon poix. 1348, seix jours en moix de Junet. (Fr.)

« On y a joint une autre charte de la même année qui a rapport à celle-ci. L'une et l'autre sont fort intéressantes pour l'histoire de la ville de Saint-Mihiel. »

(1) Une famille DES PILLIERS, précisément originaire de Mirecourt, a tenu un rang très distingué dans la noblesse lorraine depuis le XVe siècle. (V. Dom Pelletier). Catherine appartenait peut-être à l'une de ses branches, restée ou tombée dans la roture.

(2) « Richier de Leuoncourt » figure dans une charte du 1er octobre 1362. Voyez Blampois.

(3) Dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye (t. I, p. 379, 381 et 371) M. Dumont cite :

» Il est assez probable que cette chapelle était du côté du couvent, car pour Dame la Bobillette, il est dit : gît devant saint Jehan, *au pied du dortoir*, et l'on sait que celui-ci était dans la partie la plus voisine de l'église. »

« 5° La CHAPELLE DES APÔTRES, fondée en 1369 par Huon de la Croix, prévôt, et sa femme Marie de Signeulles, *en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Jehan-Baptiste...* Plus tard on admit M. de Fresneau, sieur de Pierrefort,... à y faire une autre fondation qui détrôna la première, ce qui fit qu'elle prit son nom... »

D'après le *Catalogue des archives de Saint-Mihiel,* il n'y aurait pas identité entre la *chapellenie* de saint Jean-Baptiste, fondée par Huon de la Croix, et la chapelle *dite aux Apôtres* qui aurait existé antérieurement; la femme du fondateur se serait appelée Marguerite, et non Marie. On remarque en effet, dans le Catalogue en question, l'analyse suivante :

« 230. Seconde fondation d'une chapellenie en lonnour de deu, de la vierge marie sa meire, et de monsignour Jehan baptiste, subz la chapelle con dict aulz apostres, seant en dit monestere de S. Mihiel, par Huon de la Creux et sa femme Marguerite. 1369, le 28 jour en moix de Mars. (Fr.)

»... Grande et belle charte où sont spécifiés les revenus de cette fondation... »

Cette fondation est assez surprenante puisque déjà Bertrand Bochet avait dédié une autre chapelle à saint Jean-Baptiste.

Huon se nommait indifféremment, paraît-il, *de Lacroix*, *de la Creux* et *de Creux*.

Au nombre des prévôts de Saint-Mihiel, M. Dumont (III, 115), nomme, en 1354, « *Huons de Lacroix* »; il le fait remplacer en

« *Jacquemette, femme Henriot Bochet.* »

« *Jehan, fils Henriet Bochet, et Ysabillon, femme de Wirion la Fèvre.* — 7 sous fors. » Henriet Bochet vivait en 1361 : Le prévôt de Saint-Mihiel fait savoir que « Jannins li maliaouls de Saint-Mihiel, fils Jehan lou grix, qui fuit, a vendu à Henriet Bochet une rente annuelle de six sols sur une maison en la rue de Saint-Thiebault, sauf le droit du duc de Bar. 1361, les jours en moix de Januier. (Fr.) » (*Catal. des arch. de Saint-Mihiel,* n° 223.)

« *Berthemin Bochet.* — 8 sous 1/2. »

1356 par Thiébaut Thomassin; cependant on retrouve son nom postérieurement.

Le 1er octobre 1362, « Huon de Lacroix, preuost de Saint-Mihiel, » atteste une donation faite par Humbelet de Gondrecourt à Jehan Blampois (v., plus loin, ce nom).

Au mois d'août 1368, « Coles Daberous, Ysabelz, sa feme, et Jehans, filz à la dicte Ysabelz, rendent à Huon de Creux, preuost de Saint-Mihiel, et à Marguerite, sa feme, vingt sols de petits tournois pour une rente annuelle de quinze deniers sur une maison et appendices en la rue deuant labbaye (1) ».

« 6° La CHAPELLE SAINTE-MARGUERITE, fondée, en 1403, par Richier Auberon, et Jacomette, sa femme, « de lès la Chapelle-» aux-Apôtres »; ainsi, elle en était voisine.

» On y voit enterrés :

» Alexandre le boucher, sa femme et plusieurs de leurs ancêtres.

» Marguerite Ysoret (2).

» Messire Jennot, de la Halle, qui donna 6 sous forts.

» Aubert, son fils; Gilette, Jacquemette et Collette, *ses femmes*; Marie, Jennotte et Marie, sa fille; Baudet et Jacquemette, leurs enfants, pour lesquels il fut donné 4 fr. 1/2 de cens et 5 quartes de terre.

» Aubriet, de la Halle, frère d'Aubert, et Mariette, sa femme, qui ont donné 40 sous forts.

» Richier Auberon, Colaine et Jacquemette, ses deux femmes (3).

» Pierresson, de Jaulney, qui donna 40 sous.

(1) *Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, n° 229. — Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont nomme (t. I, p. 382) : « *Warin de Lacroix* »; puis « *Messire Jean Chaumont, Prieur de Bar, et messire Girart de la Croix*. — 32 gros. » Dans sa liste des prévôts, il cite (t. III, p. 115), en 1290, « *Colin de la Croix* ». Au nombre des habitants les plus notables de la ville en 1391, il nomme (t. I, p. 105): « *Thierion de la Croix* », et « *J. de la Croix* ».

(2) Cf. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 382.

(3) M. Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, I, 105) nomme « Richier Auberon » au nombre des bourgeois et habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391. Vers 1407, il prête de l'argent au duc Robert. (*Ibid.*, I, 108 ; v. plus loin *Noiregoulle*.)

Le *Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, n° 255, mentionne :

« Fondation et dotation d'un chapellenie en l'abbaye de Saint-Mihiel

» Maître Jean la Camuse, messire Pierre, prêtre, et Jeannette, leur sœur, qui ont donné 30 sous forts. »

« 7° La CHAPELLE NOTRE-DAME,... placée sous la tour du Nord, au même endroit que celle actuelle (extrémité du bas-côté de l'évangile). C'est celle qui attirait le plus de fondations, et, par suite, au pied de laquelle on voit le plus grand nombre de fidèles élire leur sépulture. On a peine à comprendre comment un si petit espace pouvait contenir autant de débris. Comme il est dit, pour plusieurs, qu'ils sont enterrés devant Notre-Dame, il est à présumer que l'allée qui lui fait face... était censée comprise dans cette enceinte. Voici les noms conservés depuis une époque relativement peu ancienne, qui donne à penser qu'il y eut encore auparavant beaucoup plus.

» Jean Fraine, de Troyon, neveu de Bertrand Bochet, le fondateur de la chapelle Saint-Jean, et Jeannette, sa seconde femme, qui donnèrent 6 gros de cens et 9 fr.

» Catherine, femme de Jean Parisot, de la Halle, drapier, et ses quatre enfants, dont Didette, femme de Didier Waulterin, et Mengin, de Morvau, qui ont donné 5 fr. de rente (1).

» Colin Panon et ses filles.

» Robert Larget (2) et Thomassette, sa femme, avec leurs père, mère et enfants, pourquoi ils ont donné 10 sous forts.

» Guillaume de Tronville, écuyer, 6 gros de rente (3).

» Jacquemin Pinchet, 10 sous forts de rente.

à l'autel Sainte-Marguerite, par Richier Aubron et Jacomette sa femme. 1411, le premier jour du mois de Décembre. (Fr.)

« C'est une copie des clauses contenues dans le testament de Richier Aubron, faite et authentiquée par le notaire Huonns Bertrandi. »

(1) V. plus loin : Colin de Moncel, *fils de Parisot de la Halle.*

(2) Ce nom est bien singulier. Ne serait-ce pas *Largét* (Largent), nom connu dans le Barrois. Cependant, parmi les bourgeois et habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391, M. Dumont (I, 105), nomme « Dambron Larget. »

(3) Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 379) nomme : « *Messire Jacques de Tronville, jadis Prieur de Saint-Thiébaut, du faubourg.* — 20 francs. »

Henri de Tronville fut abbé de Saint-Mihiel de 1347 à 1355 environ. (*Ibid.*, I, 96.)

Vers la même époque, *Hue de Tronville* était abbé de Jeandeures. (Note de M. J. Cayon.)

En septembre 1352, Henris de Tronville, aumônier de l'abbaye de Saint-Mihiel, fait un échange. (*Catal. des arch. de Saint-Mihiel.* n° 218.)

» Jehan le borgne, 5 sous.

» Noble homme frère Pierre du Perron, qui fut ermite de l'aumône, 5 sous.

» Plusieurs hommes appelés *les Savoyens* (1), nobles et autres, à savoir :

» Hubert, d'Escalles, en Savoie, 10 fr.

» Hubert Luzet, de Bourges, 10 fr.

» Claude de Loray, 12 fr.

» Noble homme Mathieu de Metz, père de Wary de Metz, écuyer de M. l'Abbé (2).

» Jehan Magulot de Dagonville, et sa femme, avec Jehan, leur fils, 17 fr. (3).

» François le Rabouilleux, et Jehanne, femme du petit Pariset de la Halle, 10 sous forts (4).

» Colin Gervaise, de Troyon, 10 sous de cens (5).

» Jean Holier et sa femme, 33 fr. et 5 sous de cens.

» Chibus et sa femme, 2 sous de cens.

(1) Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 373) nomme :
« *Messire Jehan le Savoyen, curé de Marchainville.* — 25 francs.
» Lequel à son retour du pèlerinage de Jérusalem et de Saint-Jacques, a ajouté 6 gros de cens.
» *Nicolas le Savoyen, son frère.* — 13 florins du Rhin.
» Gît au cimetière. — 1502. »

(2) *Mathieu de Metz*, attaché au service d'Isabelle, duchesse de Lorraine, et ensuite de son fils Jean, duc de Lorraine et de Calabre, fut anobli par le roi René le 25 août 1462. Dom Pelletier et M. Dumont n'ont pas connu les originaux des lettres patentes, mentionnées dans celles de Jean Piart, un de ses descendants en ligne féminine; conservées par la famille, elles ont été récemment communiquées à M. H. Lepage, archiviste de Meurthe-et-Moselle, qui en a pris une copie pour le dépôt confié à ses soins. La couleur primitive du champ des armoiries, *de sable au monde d'or*, fut dans la suite changée en *azur*. Mathieu, dont on ne connaît pas l'alliance, mourut en 1505, et fut, dit M. Dumont (*Nobil.*, I, 186), enterré dans l'église paroissiale, devant l'image de Notre-Dame.

Son fils, *Wary*, dont on ne connaît pas non plus l'alliance, était, dès 1503, en possession de la charge d'écuyer de l'abbé de Saint-Mihiel, que lui avait cédée Charles Vignolle, moyennant 400 francs barrois et douze gros.

(3) Présumé parent maternel de Ligier Richier. V. notre notice sur la famille du célèbre sculpteur.

(4) Cf., plus haut, *Jean Parisot de la Halle*. On connaît l'extrême ressemblance des caractères *e* et *o* en minuscule gothique ; on peut supposer qu'il s'agit de la même famille.

(5) Plusieurs familles de ce nom furent anoblies. — *Voy.* Dom Pelletier et le *Nobil. de Saint-Mihiel.*

» Pierresson le Bel, boulanger, et Mariette, sa femme, qui ont donné moitié de leur maison (1).

» Perrin la Joute et Jean de Saint-Hilaire, avec Ruccelette, *leur* femme, 5 sous (2).

» Messire Jean de l'Aumône, qui, en 1483, donna 100 fr. (3).

» Isabelle d'Autreville, femme de messire Colin de Moncel, écuyer, qui donna tous ses prés de Lacroix, lui provenant de Parisot de la Halle, son père, indivis avec Wary de Metz, son neveu (4).

» Colet le Beau, et Jeannette, sa femme, 17 gros et 1/2 de cens (5).

» Colot Gelme et Melignon, sa femme, 10 fr.

» Didier Varlet, 6 gros de cens.

» N. Morvault, qui donna 6 gros, bien assis.

» Chevegnon, de Kœur, célérier, enterré *sur* sa mère, 100 fr.

» Godefroi Wiart, de Mousson, et Jehanne, sa femme, 7 sous.

» Pierre le Cusenier et Aubert de la Halle, 7 sous.

» Mariette, femme Collignon Phelize, 5 septiers.

(1) Dans sa liste des fondations à l'église paroissiale, M. Dumont (III, 306) nomme :
« 1528. *Jean Le Bel.* — Un service. — 12 gros. » V., plus loin, Colet le Beau et Jacquet le Beaul.

(2) Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 375, 382) nomme « *Jacquemette, femme Perrin la Joutte* », qui, avec *Poincette Ferrant* et *Jehanne Willaume*, donna 8 francs ; puis « *Colet la Joutte* », qui fit don de 12 deniers.

(3) Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye (I, 380), M. Dumont nomme : « *Jehan de l'aumône, pelletier.* — 14 sous fors. » Mais il serait surprenant que la qualification de *messire* ait été donnée à cet artisan. — Au nombre des habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391, M. Dumont nomme aussi (I, 105) « Colin de l'Aumosne ».

(4) Le *qui* amphibologique de cette phrase peut se rapporter à Isabelle d'Autreville et à Colin de Moncel ; le second sens est plus probable. De la sorte, on doit croire que Colin de Moncel était fils de Parisot de la Halle, et, vraisemblablement, d'une femme appartenant à la maison de Moncel, dont il aura repris le nom. C'est ainsi qu'en 1522, *Jean*, *Jacquemin*, *Isabelle*, enfants de *Colin Perignel* et de Jeanne, fille de Henri de Moncel, écuyer, furent autorisés à reprendre la noblesse et les armes de leur mère ; ils reprirent aussi son nom. On remarquera la concordance des prénoms *Colin* et *Isabelle*. — La maison de Moncel (-lès-Marcheville) portait *de gueules à cinq annelets d'argent*, posés en sautoir, mêmes armes que l'ancienne maison de Vigneulles du Sart, à laquelle elle se rattachait probablement. — Nous ne savons pas exactement de quel Wary de Metz il est ici question.

(5) V., plus loin, *Jacques le Beaul*, époux de *Margueron Gauthier*, qui fut aussi femme de Bertrand Bochet.

» Messire Jehan de Vigneulles, leur fils, jadis chapelain de l'Aumône, et longtemps serviteur de M. l'Abbé.

» Jehan le barbier et Mangette, sa femme, qui ont donné 2 fauchées de pré valant 10 gros par an (1).

» Margueron Gauthier et ses deux maris, Jacquet le Beaul, et Bertrand Bochet, 18 gros.

» Colot Chastron, de Kœur, et Colette sa femme, 20 fr.

» Jacquemin de Ville et Méline, sa femme, 20 gros (2). »

» On trouve une fois la mention de la *Chapelle Notre-Dame-du-Jubé*, qui était peut-être la même... Elle fut choisie pour lieu de sépulture par Dom Jehan Fourateau, grand Prieur de l'Abbaye et Prieur de Haréville... »

« 8° La CHAPELLE SAINTE-MARIE-MADELEINE,

» Devenue, avant 1399 (3), CHAPELLE SAINT-NICOLAS,

» Puis , à cette époque , CHAPELLE-SAINT-NICOLAS-DES-MÉNIANTS, par la fondation de Jean Méniant, de Saint-Thiébaut-sous-Bourmont, qui lui donna de grands biens en l'honneur de Saint-Nicolas...

» A cette chapelle en fut ajoutée une seconde, dite *Chapelle Noire-Goule*, fondée par dame Jeannette Méniant, fille du précédent, femme de François Noire-Goule, grand échevin. Jacques Méniant, procureur-général de Lorraine, lieutenant-général du bailliage de Saint-Mihiel, petit-fils de Jean, le premier fondateur, y ajouta, en 1479, trente-deux fauchées de prés... « à charge, par le religieux qui chantera tous les jours » la messe de Notre-Dame, de se rendre avec un novice portant la croix et l'eau bénite en ladite chapelle, où il désire » être inhumé avec sa femme et chère compagne, Claude de » Charmes, récemment décédée ; que, là, il dira le *miserere*,

(1) Au nombre des habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391, M. Dumont (I, 105) nomme, par deux fois, « Coles le Barbier ». Mais il se pourrait que, dans ces différents exemples, *barbier* ne fut que l'indication de la profession.

(2) M. Dumont (I, 105) cite « Jacquemin de Ville » au nombre des habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391. Vers 1397, Colet Roland fut condamné à une amende pour l'avoir insulté (*Ibid.*, I, 108 ; v. *Roland*). Ce nom *de Ville* a été porté par un grand nombre de familles, dans la roture comme dans la plus haute noblesse.

(3) D'après Dom de l'Isle, il semble que le titre de *Saint-Nicolas* ne serait pas antérieur à la fondation de Jean Méniant, c'est-à-dire à 1399.

» le *de profundis* et les collectes, et, qu'en outre, le couvent » y chantera et célèbrera, chaque année, 5 hauts services. »

» Cette double chapelle, qui était placée à l'extrémité gauche (1) de la croix faisant face à celle des Abbés, se trouvait, par les biens y attachés, une des plus importantes ; aussi lui avait-on donné, en quelque sorte, la seconde place d'honneur... »

Il est difficile de se contenter des renseignements, beaucoup trop vagues, donnés sur les personnages qui prirent part à la fondation de cette double chapelle. Efforçons-nous donc de les compléter dans la mesure de nos connaissances.

Jacques Mélian ou *Méniant* (2) était, en 1449, étudiant à Paris (3) ; dès 1462, suivant M. Dumont, il possédait les charges de lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel et de procureur général de Lorraine (4). Il fut nommé conseiller *ad honores* par lettres patentes du 6 février 1474, et maître des requêtes par d'autres lettres de février 1477 (5). « En 1477, le Duc considérant « ses grandes vertu, science, pru» dence, éloquence et bonne diligence, ses grands, somptueux » et laborieux services », ajouta 400 livres à ses appointements de Procureur général... En 1482 il participa au jugement sur le fait de gage de bataille de Bidotz et Roquelaure, et en 1485 il prit part à la dissolution du mariage de René II (6). » André de Saint-Hillier lui succéda comme lieutenant général en 1489, et Thierry Morcel comme procureur général, en 1492.

Jacques était vraisemblablement très proche parent de *Thirion Mélian* qui avait lui-même occupé le poste de procureur général de Lorraine en 1382 ; ce dernier obtint, à cette époque, des lettres d'anoblissement et fut déclaré gentil-

(1) *Droite* liturgique, ou côté de l'évangile.

(2) V. les *Offices* de M. H. Lepage.

(3) *Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, n° 272.

(4) *Hist. de Saint-Mihiel*, III, 144. — M. Lepage le mentionne comme procureur général de Lorraine, d'après un acte du 24 janvier 1481 ; il succéda à Simon Loyon. Le même historien mentionne des lettres patentes, du 17 oct. 1487, qui lui donnent, en même temps que ce titre, celui de lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel.

(5) Lepage, *Offices*.

(6) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, III, 144.

homme en 1428. Cependant, Jacques ne figure pas dans l'article que Dom Pelletier a consacré à cette famille, ni dans le *Nobiliaire* de M. Dumont; apparemment, la branche à laquelle il appartenait n'avait pas quitté la roture.

Cette parenté, déjà bien probable par les similitudes de noms et de fonctions, est, en outre, renforcée par ce fait, savoir que Jacques épousa *Claude de Charmes*, et que, vers la même époque, Collignon Mélian, fils aîné de Thirion, se maria avec « *Hellouy, fille du grand Thierry de Charmes* (1) ». Il a existé plusieurs familles appelées *de Charmes*, de sorte qu'il est difficile de dire à laquelle appartenaient Claude et Hellouy.

Nous reproduirons en note les analyses de différents actes concernant cette famille que donne le *Catalogue des archives de l'abbaye*. Ils nous apprennent qu'avant de fonder la chapelle de Saint-Nicolas dans l'église abbatiale, Jean Méniant avait, quatre ans plus tôt, érigé une autre chapelle en l'honneur du même saint dans l'église paroissiale. Un Jean Méniant, vivant dans la première moitié du XVe siècle, était probablement le fils du premier et le père de Jacques (2). Il mourut avant 1449; mais on trouve un Jean Méniant vivant en 1456. Jacques, portant la qualité d'*estudiant à Paris*, figure avec son frère *Jacquemin* dans un acte de 1449 (3).

(1) Dom Pelletier. — L'une des filles de Thirion, nommée Catherine, épousa « Nicolas Mathiez de Charmes », qui appartenait peut-être encore à la même famille.

(2) Puisque M. Dumont dit que Jacques était le petit-fils du fondateur de la chapelle Saint-Nicolas. Mais cela n'est peut-être pas certain. Un autre Jean vivait en 1456.

(3) Voici ces actes, tirés du *Catal. des arch. de Saint-Mihiel :*

— « 248. Robert duc de Bar confirme la fondation et dotation de la chapelle de Saint-Nicolas (dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel), faite par Jehan Meniant de Saint-Thiebaut desoubz Bormont. 1395, le dernier jour de feurier. (Fr.)

» Cette charte importante où tous les revenus de la chapelle de Saint-Nicolas sont spécifiés, est de la meilleure conservation. Elle a 22 pouces de haut sur 16 pouces 6 lignes de large. On y a ajouté quelques papiers relatifs à cette fondation. »

— « 251. Titre original de la fondation et dotation de la (première) chapelle de Saint-Nicolas par Jean Meniant; anno dni millessimo tricentesimo nonagesimo nono.

» Tout aussi importante que la charte de 1395 (N° 248). Elle a la dimension de 24 pouces de large sur 16 pouces de haut. »

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont cite : « *Jehan Meniant, le jeune, et Marguerite, fille Jacquot le Biault, sa femme.* — 12 francs à placer (1). » Ce sont peut-être les parents de Jacques.

On remarquera plus loin le nom « d'Alix Méniant, bourgeoise de Verdun », qui donna les quatre colonnes du baldaquin du maître-autel.

Bien que la famille de Noiregoulle ne figure point dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier ni dans celui de M. Dumont, elle paraît avoir obtenu la noblesse ; on la voit prendre, vers le XVII[e] siècle, le nom de Batilly, sa principale seigneurie à cette époque. Le *Hérault d'armes* de Dom. Callot mentionne, dans la liste des gentilshommes : « NOIRE GOULLE alias BANTILLY, *d'argent à trois hures de sanglier de sable*, 2, 1. »

« *François Noire-Goule*, grand échevin », mari de Jeanne Méniant, — lequel, suivant M. Dumont, et probablement dans la première partie du XV[e] siècle, augmenta la fondation de la chapelle Saint-Nicolas, — était peut-être le même que « *François de Noire-Goule* », tabellion ou notaire à Saint-Mihiel, en 1430 (2).

On peut le croire fils de *Jacomin Noiregoulle* et de *Jeannette*.

Au nombre de différents habitants de Saint-Mihiel qui, vers 1397, reçurent des indemnités pour frais de campagnes, M. Dumont cite « *Jacquemin Noiregoule*, qui avait perdu ses chars et harnais *devant Bullion* (3). »

— « 252. Henri de la Rappe, abbé de Saint-Mihiel, et tout le couvent approuvent l'amélioration des rentes de la chapelle de Saint-Nicolas par Jean Meniant. 1401, le 27 jour du mois de Jung. (Fr.)...

— 272. Charte de 1449, par laquelle « Dudier (*sic*) Rolant, bourgeois et grand échevin de Saint-Mihiel, reconnaît avoir vendu à maistre Jaques, *estudiant à Paris*, et à Jaquemin son frère, enfans de feu Jehan Meniant, plusieurs pièces de prés pour la somme de trente-cinq frans. »

— 278. Jean Méniant signe à l'acte d'une vente des biens, faite par Jean Noiregoule à Perrenet Laguesse, prévôt de Saint-Mihiel. 1456.

— « 289. Grande charte par laquelle le conseiller Jacques Meniant donne aux religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel plusieurs biens, terres et rentes. 1479, le premier jour du mois de mars. (Fr.)...

— 333. Charte concernant « la fondation Méniant ». 1479.

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 372.

(2) *Ibid.*, I, 354.

(3) *Ibid.*, I, 108.

En 1402, le duc Robert emprunta de l'argent à « J. de Brieulles, qui fut appelé à Bar avec Jacomin de Ville et *Jacomin Noiregoule*, capitalistes de l'époque, enrichis dans le commerce (1). »

Vers 1407, M. Dumont rappelle un prêt d'argent que « 3 bourgeois de Saint-Mihiel, Richier Auberon, *Jacomin Noiregoule* et Jehan de Brieulles, firent au duc, qui leur engagea les revenus du domaine (2) ».

Le *Catalogue des archives de l'abbaye* (n° 328) mentionne ainsi une charte originale, en français, de 1413 : « Cens de 6 gros et demi pour *Jennette*, veuve de feu *Jacomin Noire goulle*, laixeresse. » Ce qui signifie sans doute qu'elle abandonna ce cens au couvent.

Le même Catalogue (n° 260) mentionne l'acte suivant :

« Testament de *Jenette*, veuve de feu *Jacomin Noire goulle*, du 11 septembre 1422. (Fr.)

» Document fort curieux en (*sic*) beaucoup d'égards et qui mérite l'attention de tous ceux qui veulent connaître à fond les mœurs et usages de cette époque. »

Les fonctions de tabellion ou notaire et de grand échevin empêchèrent-elles François Noiregoulle de tenir le commerce des draps ? Nous ne le pensons pas ; on ne voit pas d'autres membres de sa famille vivant dans la première moitié du xve siècle ; or, parmi les dépenses du roi René faites à Saint-Mihiel en 1428, M. Dumont cite : « Draps de Vranvert, pour la livrée de Monseigneur, achetés chez *Noiregoule* (3). »

François fut peut-être le père de *Jacquot* et de *Jean*, qui vivaient dans la seconde moitié du xve siècle.

Noble homme *Jacquot Noire Goulle* figure comme témoin dans un acte du 17 mai 1469 (4).

Le *Catalogue des archives de l'abbaye* (n° 278) mentionne une charte de 1456, « par laquelle *Jean Noiregoule* vend à Perrenet Laguesse, prévôt de Saint-Mihiel, plusieurs pièces

(1) Dumont, I, 144.
(2) *Ibid.*, I, 149.
(3) *Ibid.*, I, 160.
(4) Dumont, *Ruines*, II, 56.

de prés. Elle est signée par Jean Meniant et Guiot Roncin. »

Parmi les seigneurs de Batilly, en partie, M. Dumont nomme :

« 1480. Colard d'Allamont, qui cède à *Jean Noiregoule*, lequel fait foi et hommage en 1484 à Emich de Lynanges, sire d'Apremont.

» Pour la maison forte, fossés, pourpris, basse-cour et moitié du ban des Chevaliers (1). »

On voit lui succéder, dans la même seigneurie, *Pierresson*, apparemment son fils.

« 1511. *Pierresson Noiregoule* fait reprise de Hesse de Lynanges, sire d'Apremont... »

Ce Pierresson nous paraît avoir été le frère de *Didier de Noiregoulle*, seigneur de Batilly, qui épousa *Jeanne de Xonot* et eut d'elle une fille, *Jeanne*, mariée à noble Pierre Volkier. Pierresson eut encore, ce semble, une autre fille, nommée *Barbe*, qui s'allia à Jean Cottignon, dit de Mousson, capitaine du dit lieu.

Le 6 novembre 1571, le duc Charles III confirme l'acquisition faite le 2 mars précédent par Philippe de Nayves, prévôt de Pont-à-Mousson, sur *Jean de Mousson* et sa femme, *Barbe de Noiregoulle*, d'un gagnage, dit le Grand-Gagnage, situé au ban de Mousson, pour le prix de 1.000 francs (2).

« Jean Mauljean, seigneur de la Cour-en-Haye et de Gezainville, fit ses reprises, le 10 juin 1578, de certains biens de fief par lui acquis de *Jean Cottignon de Mousson*, capitaine dudit lieu, et de *Barbe de Noirgoulles*, sa femme (3). »

Pierre Volkier, appartenant à une famille anoblie, épousa, dit Dom Pelletier, « *Jeanne de Noiregoule*, fille de *Didier de Noiregoule*, seigneur de Batilly, et de *Jeanne de Xonot*. Elle étoit veuve de lui en 1613, qu'elle fit reprises pour la terre de Batilly, par Nicolas de la Presle, son gendre (4). » Jeanne eut plusieurs filles, dont la seconde hérita de Batilly ; Dom

(1) Dumont, *Ruines*, III, 149.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 41, f° 131 v° ; cf. Lepage, *Communes*, II, 81, et nos *Rech. général. sur la fam. de Pillart de Naives*, p. 18.

(3) Dom Pelletier, *Nobil.*, p. 549.

(4) *Ibid.*, p. 834.

Pelletier la désigne ainsi : « 2o Françoise, dame de Batilly, épouse de Regnault de Clavery, capitaine appointé en la citadelle de Metz, qui, en 1618, fit reprises au nom de sa femme, pour ladite terre de Batilly, à elle advenuë par le décès de Jeanne de Noirgoule, sa mère, et encore en 1625. »

M. Dumont a évidemment mal lu le nom du mari de Jeanne, lorsque, à la suite de Pierresson Noiregoule, parmi les seigneurs de Batilly, il nomme :

« 1602. F. Volgnière, à cause de Jeanne de Noiregoule, sa femme. » Au lieu de *F. Volgnière*, il y avait sans doute *P. Volquière*, variante connue de *Volkier*.

Après avoir réuni ces renseignements sur ces deux familles distinguées de Saint-Mihiel, dont on ne s'était guère occupé jusqu'à présent, parlons, d'après M. Dumont, des personnes qui reçurent la sépulture auprès des autels qu'elles avaient fondés.

Dans cette double chapelle, dit-il, « furent inhumés aussi :

» Claude de Lahéville, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Ewisin ; dame Loyse Ballant, son épouse, dame de Morvau, qui donnèrent 60 gros de rente (1).

» Jehan Griffonet, dit le célérier, chapelain de ladite chapelle, qui donna 1 fr. de cens.

» Alix Méniant, bourgeoise de Verdun, celle qui donna les 4 *columbes* (2).

(1) Claude de Lahéville descendait, sans doute, de « *Symonnet de Manhuères, dit de Lahéville* », mari de *Philippe*, du chef de laquelle il possédait, en 1433, un fief à Euvezin. (Dumont, *Ruines*, III, 219 ; v. aussi 332.) Peut-être doit-on rattacher ce *Symonnet* à un certain « *Simonins de Lahéville*, écuyer », qui, en 1334, vendit au comte de Bar une rente sur le four de Lachaussée. » (*Ibid.*, I, 350.)

Louise Balland était fille de Thierry et, apparemment, petite-fille de *Jean Balland de Viller*, qui vivait en 1478 et en 1482 (*Ibid.*, III, 107, 203, art. *Allamont* et *Dompierre en Woivre*). — « Thierry Balland de Viller » vivait en 1520 (*Ibid.*, 107), et dut épouser une demoiselle de Saint-Hillier. Parlant de la maison de Ligier Richier, M. Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 184) dit qu'elle fut « achetée en 1535, de Jehan Balland, écuyer, homme d'armes de la compagnie du Duc de Guise, et de demoiselle Loyse, sa sœur, femme de Claude de la Hayville, aussi écuyer, lesquels en avaient hérité de Thiery Balland, leur père, mari d'une demoiselle de Saint-Hillier, dont le père la possédait. »

(2) Evidemment les quatre colonnes du baldaquin du maître-autel. V. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 8 ; *Bull. de la Société d'Arch. lorr.*, II, 57.

» Thiéry, le pelletier, qui donna 50 fr., fut enterré *au-dessous* de la chapelle et non à l'intérieur.

» C'est dans cet emplacement... que fut trouvé le tombeau de l'Abbé Ornatus, en 1846. »

« 9° LA CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE,

» Où furent enterrés : Jennin de Chauoncourt (*sic*) (1), Marguerite, sa femme, et messire Husson, leur frère, trésorier du couvent.

» Thiédric, cuisinier de Monseigneur l'Abbé, qui donna 4 gros 1/2, et Collette Darraine, sa femme, qui donna 3 gros; ils gisent près du mur.

» Messire Henri Thiédric, prêtre, son fils, qui donna de la vaisselle estimée 26 fr., afin d'avoir « la sainte terre *sur* son » père. »

» Husson Richerot, bourgeois de Saint-Mihiel, gît devant sainte Catherine, sous saint Andreu.

» Bertrand Martizon, son gendre, gît auprès, qui donna 2 fauchées de prés pour lui et Domeline, sa femme. »

« 10° LA CHAPELLE SAINTE-ELISABETH, dans laquelle était jadis *la librairie de l'église* (2). »

« 11° LA CHAPELLE SAINT-SIXTE. »

« 12° LA CHAPELLE SAINTE-SCHOLASTIQUE, réparée en 1713. »

« 13° LA CHAPELLE HUSSON WARNET,

» Changée en la CHAPELLE DE SAINT QUIRIN, puis de SAINT CUNI,

» Devant laquelle furent enterrés :

» Messire Cugnin de Denœuvre, l'un de ses chapelains;

» Dame Poincette de Thiaucourt, en 1454 (3). »

(1) Ce *sic* est de M. Dumont. Dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye (I, 379), il cite :
« *Girart de Chauoncourt, Mariette, sa femme, et Gros Jehan, leur fils.*
» *Les enfants Jennin, de Chauoncourt* et leurs ancêtres gisent en l'atrie, devant la tombe élevée. »
Parmi les bourgeois et habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391, le même auteur (I, 105) nomme : « Gérard de Chavancourt. »
C'est peut-être le même *Jennin*, ou « *Jeannin Chavoncourt* », qui fut anobli le 8 octobre 1474. Dom Pelletier le qualifie : « emploïé au service de René II » ; il ne dit pas s'il fut marié.

(2) C'est-à-dire la bibliothèque.

(3) Dans sa liste des bienfaiteurs, M. Dumont (I, 369) mentionne :

« 14° La CHAPELLE SAINT-CLAUDE, fondée par Dom Laurent Mengin, trésorier du couvent... »

« 15° La CHAPELLE SAINT-NICOLAS DES CLERCS... » (Antérieure à 1543.)

« 16° La CHAPELLE SAINT-BENOÎT... » — Dom Charles le Pougnant, ancien abbé de la Chalade, y fut sans doute inhumé, comme il a été dit plus haut.

« 17° L'AUTEL DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ, placé au fond du chœur...

» Jean Chrétien et Jeanne, sa femme, qui donnèrent 16 bichets de froment pour le repos de leurs âmes et de celle de Jehan Maulbrun, furent inhumés aux pieds (*sic*) de cet autel en 1486. »

Outre les sépultures indiquées à propos des chapelles dans lesquelles elles se trouvaient ou dont elles étaient voisines, M. Dumont signale plusieurs autres « places... occupées dans l'église par des personnages dont les noms sont connus ». La

« Dlle *Poincette, de Thiaucourt, femme de noble écuyer Jehan de la Vaul.*

« 30 gros. — Git en la chapelle Messire Cugny. »

Il s'agit donc de Poincette de Thiaucourt, fille de Didier de Thiaucourt, écuyer, seigneur de Villette, et de Catherine de Barbas, qui épousa Jean de Lavaulx, seigneur de Sorbey, vivant encore en 1403, troisième fils de Wary II de Lavaulx, chevalier, seigneur de Vilosne, etc., gouverneur de Neufchâteau, chevalier de l'ordre du Croissant, et de Jeanne de Sorbey. (Moréri, 1759, *addit.*, art. *Lavaulx*, deg. X.)

La famille de Thiaucourt, dont nous ne croyons pas qu'on ait encore dressé la généalogie, est ancienne. Dès 1296, on voit « Jacomin de Thiaucourt, prévôt de Trougnon », faire une acquisition à Haumont (*Ruines*, I, 409). — En 1383, un autre « Jacomins de Thiaucourt » était prévôt de Saint-Mihiel (*Hist. de Saint-Mihiel*, III, 115). — En 1401, « Huon de Thiaucourt et Mariette de Void, sa femme », fondèrent une messe dans la chapelle des Apôtres en l'église abbatiale (*Ibid.*, IV, 17). — Didier, père de Poincette, est sans doute le même que « noble homme Didier de Thiaucourt, escuier, seigneur de Villette », lequel paraît, comme témoin, dans un acte du 27 octobre 1499. Son scel, en cire rouge, offre un écu penché *à un levrier passant*, avec la légende : « S. DEDIER DE THIAICOURT » (Lay., *Sancy*, II, 127 bis). — Nous pensons qu'il fut le père de « Didier de Thiaucourt, seigneur de Villotte », vivant en 1522, qui épousa Perrette d'Aviller, et que Dom Pelletier proposa de rattacher à Vivien de Thiaucourt, anobli en 1393, mais dont on ne connaît ni les armoiries ni la descendance.

Devenue veuve, la mère de Poincette de Thiaucourt, c'est-à-dire Catherine de Barbas, se remaria à François de Lavaulx, fils aîné de Wary II, dont elle fut la première femme. Ce François, chevalier, seigneur de Vilosne, etc., devint échanson de Louis XI, roi de France, chevalier de l'ordre, puis gouverneur de Neufchâteau pour le duc de Lorraine. Il se maria quatre fois, n'ayant pas eu d'enfant de ses trois premières femmes. (Moréri.)



plupart de ces noms ont paru dans les chapitres précédents. Il nous reste à citer :

« Dom Hidulphe Brenier, Abbé de Faverney, personnage d'une piété édifiante, mort en passant à Saint-Mihiel le 18 mai 1662, mais dont les restes furent exhumés en 1673 pour être transportés en son Abbaye.

» La Dame de Mauljoy, gît en *Chapitre*.

» Jehan Blampoix, jadis chambellan de M. l'Abbé, gît dans le *chœur près de l'eau benoite* (1).

» Marie, la *nourrice* (2), gît devant la piscine.

» Sébastien Cordier, curé de Girauvoisin, qui donna 900 fr., à charge aussi de mettre un petit marbre sur sa fosse dans la nef (3). »

A la suite de ces longues listes de sépultures de l'église Saint-Michel, M. Dumont dit : « Outre les grands et petits bienfaiteurs de l'Abbaye dont il a été parlé ci-dessus et dans les volumes précédents, nous recommandons au lecteur ceux énumérés au *Supplément* du 1er volume, que le couvent recommandait plus ou moins chaudement à la postérité en son obituaire, pour servir d'exemple et d'encouragement à les imiter. Pour ceux-là, le lieu de leur inhumation est totalement incertain. Nous les avons rapportés surtout pour les noms et les familles qu'ils rappellent, toutefois avec grand regret qu'il n'ait pas été possible de donner des dates (4). »

(1) Dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 376) dit que *Jehan Blampoix* donna 18 gros de cens, et fut inhumé « derrière le chœur. » — Il fait aussi mention (p. 380) de « Jacquemette, femme Collignon Blampoix. — 10 sous » ; puis (p. 383), de « Jehan Blampoix et Hertenette, sa femme. — 40 francs. »

Le *Catal. des arch. de l'abb.* (n° 224) mentionne l'acte suivant :

« Huon de Lacroix, preuos de Saint-Mihiel, et Richier de Leuoncourt font savoir que Humbelet de Gondrecourt a donné à *Jehan Blampois* et à sa femme, à eux et à leurs hoirs, une pièce de vigne au ban de Saint-Mihiel en lieu con dit en Varizelles. 1362, le premier iour dou moix doctembre. (Fr.) »

(2) « C'était probablement la femme de Christophe le Bourcier qui, en 1520, recevait sur le domaine de Saint-Mihiel 30 fr. et 2 muids de froment de pension « en faveur de la peine, sollicitude et *curiosité* » qu'elle avait pris étant nourrice de M. le marquis du Pont. » On lui donne aussi le prénom de Barbe. » (Note de M. Dumont.)

(3) Cf. *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 376.

(4) *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 29.

En réalité, dans cette longue liste de 16 pages, on retrouve beaucoup de noms qui ont paru précédemment, comme on a déjà pu le voir par plusieurs de nos notes. D'ailleurs, les lieux d'inhumation y sont quelquefois indiqués, et, même sans indication, il semble possible, pour bien des cas, de retrouver ce lieu comme la date, au moins approximative, du décès. Les sépultures de ces personnages n'existaient pas toutes dans l'intérieur de l'église, car plusieurs sont signalées dans le cloître, près de la grosse tour, dans l'*atrie* (cimetière), etc. On y lit même la mention de celle, faite à Paris, de « Marc Buesvin de Winville, prêtre, maître ès-arts », le fondateur du fameux collège de la Marche. Nous nous bornerons donc à relever les quelques noms nouveaux des personnes qui paraissent positivement avoir été enterrées dans l'église.

« *Regnault Paillardel, du Pont, Religieux et Aumônier de céans* (1).

» Une fauchée de pré à Reffroicourt, et si aida grandement à l'acquet du gagnage de Bannoncourt. — Gît à l'huis du chœur. »

« *Poince, Chatelain de Mousson.* — 40 sous valant 32 gr., à prendre sur le haut passage de Saint-Mihiel, chaque lendemain du jour de l'an.

» Service pour lui ce jour-là, et tous les jours commémoration de lui. »

(1) Il s'agit, sans doute, de *Regnault Paillardel*, originaire de Pont-à-Mousson, religieux à Saint-Mihiel, prieur de Haréville, puis abbé de Saint-Vanne de Verdun, qui, vers 1407, entra en composition avec Geoffroy de Nicey, élu abbé de Saint-Mihiel, et obtint plusieurs rentes viagères contre son désistement (Dom de l'Isle, p. 169 ; Dumont, I, 147). Dans le même temps, *Colard Paillardel*, son parent, était prieur de Saint-Mihiel. — Dom de l'Isle dit que Regnault était issu « de parens riches mais de basse extraction ». Il serait cependant difficile de ne pas voir en lui un descendant de *Renaus dis Peillardeilz* ou *Renaulz dis Peillardeils* qui était échevin de Pont-à-Mousson en 1326 et maire de la même localité en 1333 (*Catal. des arch. de l'abb.*, n[os] 187 et 309). Il devait aussi être parent de « Vautrin Paillardel du Pont », l'un des vingt écuyers ou gentilshommes qui, vers 1369, défendirent, pendant trois semaines, la forteresse de Belleville contre le duc de Lorraine et les bourgeois de Metz, et furent finalement pendus la veille de la Saint-Laurent. — Nous pensons que c'est cette même famille dont le nom s'écrivit plus tard *Pillart*, et qui prit, au XVI[e] siècle, celui de *de Naives*. (V. nos *Recherches généal. sur la famille de Pillart de Naives* : Nancy, 1883.)

« *Hubert Laboron, prêtre, curé de Bannoncourt, doyen de la chrétienneté de Saint-Mihiel.* — 30 francs placés pour faire son obit et mettre 2 cierges sur sa tombe. »

« *Jacquemin le Saint-Père, de Maisey, et Mauljehan, leur* (sic) *fils.*

» Gisent près du petit autel.

» Ils ont donné une bonne fauchée de pré (1). »

« *François de Vautrombois, enterré dans l'église en habit de capucin, qu'il prit* 3 *ou* 4 *fois pendant sa vie.* — 300 fr. »

« *Pierre de Bourmont, Chevalier.* — 2 muids de froment sur les dîmes de Levoncourt, pour faire bonne pitance aux Religieux le jour de son obit (2). »

Il nous reste encore trois sépultures à mentionner.

1. Nous avons parlé, dans la première partie, de la tombe de noble Gérard Rogier ou Roger, mari de Nicole Henry. L'aîné de leurs cinq enfants, Gérard II, né le 24 avril 1638, « fut avocat et Lieutenant-civil et criminel en la Prévôté. Il épousa, le 7 août 1666, Renée-Angélique Patizet », dont il eut sept enfants. — « Gérard Roger II mourut, dit M. Dumont, le 31 mars 1695, et fut enterré dans l'église de l'Abbaye, de même que son père (3). »

2. Comme on l'a vu plus haut, le monument de la famille de Bousmard nomme Antoine de Bousmard, mais non pas sa femme, tandis que M. Dumont mentionne ainsi cette dernière : « Antoinette Malherbe, qui mourut le 18 juillet 1744 et fut inhumée dans l'église abbatiale, ainsi que son mari (4)... » M. Du-

(1) M. Dumont cite ensuite leur petit-fils. — Au nombre des habitants de Jonville (c^ne de Vigneulles), qui payaient le droit de bourgeoisie en 1580, il nomme (*Ruines*, III, 259) « Cugnin le Saint Père », et, parmi les veuves, « J. le Saint Père. »

(2) Parmi les dons faits à l'abbaye, M. Dumont mentionne (I, 74) : « En 1213, le moulin de Rupt, par Hugues d'Amel, qui permit en outre au chevalier Pierre, de Bourmont, de donner 2 muids de froment sur la dîme de Levoncourt. » Le *Catal. des arch.* indique, en effet (n° 304), une charte « du comte Henri de Bar sur deux muids de froment des dîmes de Leuoncourt, donnés par Pierre de Bormont, cheualier, 1216, mense martio ». — En 1359, vivait « maistre Thiebaut de Bourmont, conseiller du duc, » à Saint-Mihiel. (*Catal.*, n° 221.)

(3) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 321, 322.

(4) *Ibid.*, I, 165.

mont ne rappelle pas cette alliance à l'article de la famille Malherbe; cette dernière était en possession de noblesse, sans que l'on connaisse son origine ni ses armoiries. Si la femme d'Antoine de Bousmard figure dans cet article, elle ne saurait être qu'Antoinette, née le 10 février 1700, troisième des onze enfants de Nicolas Malherbe, avocat, et de Marie Marbotte. Mais elle aurait eu seize ans de moins que son mari et serait morte bien jeune.

3. Le même historien dit ailleurs, à propos de la même église :

« Rappelons encore que, contre le pilier du chœur où s'accrochait la corde de la lampe, était peinte l'image de saint Quentin, dont la présence ne s'explique guère que par la mention en l'obituaire de Henri de Saint-Quentin, qualifié bourgeois de Saint-Mihiel, et conseiller du duc de Bar, inhumé en l'église et probablement près de là (1). »

En outre, dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont cite :

« *Henry de Saint-Quentin, bourgeois de Saint-Mihiel, et Conseiller du Prince.* — 20 francs d'or, valant 15 gros de cens (2). »

Il nous serait pénible de clore notre travail par ce chapitre ingrat, qui n'intéressera guère que les amateurs de généalogies ou ceux qui veulent étudier dans ses plus grands détails l'histoire de Saint-Mihiel. Nous nous étions promis de ne parler d'aucun monument funéraire étranger à l'église abbatiale; cependant nous ne croyons pas qu'on nous reprochera de reproduire une épitaphe tout à fait remarquable par sa facture et sa date, qui existait dans le cimetière de la ville. On voyait là beaucoup de tombeaux somptueux, qui furent détruits pendant la Révolution. M. Dumont dit à ce sujet : « Il ne s'est trouvé aucun curieux pour transmettre à la postérité les raretés du style lapidaire de ces anciens monuments, non

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 10.
(2) *Ibid.*, I, 376.

plus que de ceux dont les églises étaient parsemées ; il ne nous en est parvenu qu'une seule, qui donne quelques regrets de n'en avoir pas d'autres. Elle rappelle l'espérance déçue d'une jeune fiancée enlevée par la peste en 1597 :

» L'heure qu'au lit nocier, sous les lois d'hyménée (1),
Par un époux promis je dus être menée,
Le mal contagieux tapit sous ce tombeau
Et ma vie et le feu de mon chaste flambeau.
Ami, ne t'enquiers point de mon noble lignage,
Des vifs rays de mes yeux, des traits de mon visage,
Du maintien grave et doux qui mon corps honora
Et le cœur d'un amant dans mes yeux égara.
Ne me compare aussi à cette Iphigénie
Par qui entre les Grecs finit la maladie,
Qui semble à mon décès, comme par un destin,
Entre mes citoyens avoir encor (2) pris fin;
Mais obtienne de Dieu ta voix dévotieuse
Qu'il me guerdonne au ciel pour fille vertueuse ;
Du reste, entre les morts, on ne fait plus de cas,
La vertu seulement sert après le trépas (3). »

Cette épitaphe, curieuse et charmante, marque bien le goût de l'époque pour la poésie et les souvenirs classiques; remercions M. Dumont de nous l'avoir transmise. Souhaitons que notre travail attire, sur les monuments funéraires des églises et cimetières de Saint-Mihiel, l'attention des historiens, et que leurs recherches soient suivies de découvertes nombreuses et intéressantes (4).

(1) Nous croyons devoir transcrire *d'hyménée ;* M. Dumont a mis *de l'hyménée,* ce qui fait un pied de trop.

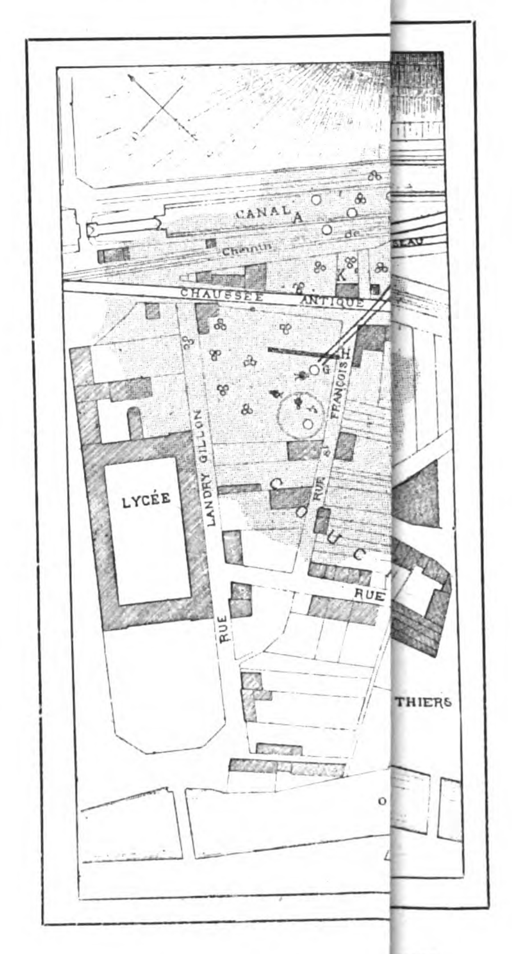
(2) Nous rétablissons *encor* au lieu de *encore,* qui romprait le vers.

(3) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel,* IV, 48.

(4) Nous ne saurions terminer sans témoigner de notre gratitude envers notre confrère, M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, et surtout envers M. Léon Laurens, avocat, de Saint-Mihiel, pour le précieux concours qu'ils ont bien voulu nous donner dans l'accomplissement de notre tâche. Nous devons aussi remercier M. A. Baudet, sacristain de Saint-Michel, de la grande complaisance dont il a fait preuve.

PL

Emplacement de la station
d'après les fouil



La partie teintée indique l'éten ques,
et mis à découvert les

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 7, l. 28, *au lieu de :* frise, *lisez :* corniche; l. 31 : POUR, *lisez :* POVR ; — AME, *lisez :* AME.

P. 8, l. 18 : SOUBS, *lisez :* SOVBS.

P. 10, fin de l'épitaphe : PRIEZ, *lisez :* [PRIEZ].

P. 14, *idem :* PRAECARE, *lisez :* PRECARE.

P. 16, *idem :* DIEVDONNÉE, *lisez :* DIEV DONNÉE.

P. 27, *idem :* ...OLET SCULPTEUR, *ajoutez en note :* Sans doute MOLET, comme au § XI.

P. 29, l. 13 : DARMUR, *lisez :* DARMVR.

P. 31, avant-dern. l. : « *molet devet* (?) », *lisez :* MOLET FECIT.

P. 35, l. 9 : CY JOINTE, *lisez :* CY IOINTE.

l. 23 : DOULOUREUSE, *lisez :* DOULOUREVSE.

l. 39 : RANDIT, *lisez :* RENDIT (mais non pas à la l. 10).

l. 48 : LIRONCOUR, *lisez :* Lironcour.

l. 3, 12 et 25 : *au lieu de :* « SEIGNEUR », *nous sommes maintenant persuadé que, conformément à ce qui est dit à la page précédente, il faut lire :* CH^{r} S^{gr}.

P. 39, l. 18 : GENERALITANDEM, *lisez :* GENERALI TANDEM.

Les l. 23 et 28 (DNO VIXIT... et REQUIESCAT...) doivent être reculées au milieu de l'épitaphe ; le mot *sculpsit* doit être en petites majuscules romaines.

P. 54, *titre du* § : duc, *lisez :* ducs.

P. 60, Epitaphe du comte Hugues de Bar. — Nous avons omis de faire remarquer l'intention évidente qu'a eue son auteur d'obtenir, dans le même vers, deux consonnances identiques ; ce qu'on ne peut méconnaître en voyant la rime qui, dans chacun de ces quatre vers, tombe, avec une régularité constante, à la césure du troisième pied.

P. 67, l. 13. Les initiales des mots *Incarnatione Domini* sont en caractères minuscules dans le texte de M. Dumont.

ÉTUDE

DU TRACÉ DE LA CHAUSSÉE ROMAINE

ENTRE

ARIOLA ET FINES (1)

II

Station de Caturiges.

La chaussée romaine, qui a donné son nom à une des rues du quartier de Bar-la-Ville, était encore très apparente en 1840, au bas de la côte de l'Ormicé ; elle fut détruite, sur une étendue de plus de 100 mètres, lors de la construction du canal de la Marne au Rhin qui l'a coupée, au-dessous du pont de Behonne, un peu avant son entrée sur le territoire de Bar-le-Duc (2).

Cachée sous le sol actuel à une profondeur de $1^m,50$ environ, les travaux entrepris dans ce quartier pour l'établissement de

(1) La première partie de ce travail a été insérée dans les *Mémoires de la Société*, 2e série, t. IV, page 11.

(2) La distance entre le gué de la Chée, au Val de Noyers, et le faubourg de Bar-la-Ville, mesurant de 19.890 mètres environ, et la lieue gauloise étant de 2.221 mètres, le chiffre de IX lieues indiqué par l'Itinéraire d'Antonin entre *Ariola* et *Caturiges* se trouve ainsi justifié.

la maison d'octroi, et diverses réfections dans l'usine à gaz, l'ont fait reconnaître sur plusieurs points de la rue des Romains. Après avoir franchi la maison du garde-barrière, la chaussée antique gagnait l'angle de la maison Remy, puis fléchissant sur la gauche, elle se dirigeait sur l'ancien lavoir de l'hôpital, longeait la rive droite du lit actuel du Naveton, et parvenait aux environs du pont Triby, après avoir ainsi traversé dans toute sa longueur la station de *Caturiges*, dont nous devons nous occuper avant de poursuivre plus loin nos recherches sur le tracé de la voie antique dans la direction de *Nasium*.

Le nom de *Caturiges*, sous lequel est désignée la bourgade gallo-romaine qui, plus tard, devait donner naissance à *Barrivilla*, aujourd'hui Bar-la-Ville, n'apparaît point avant la fin du IIIe siècle; l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger sont les seuls documents écrits qui en fassent mention, et ce fut seulement à la fin du siècle dernier qu'un géographe étranger à notre pays crut pouvoir identifier le nom de *Caturiges* avec celui de Bar-le-Duc (1).

Cette opinion, admise par Ukert, Forbiger, Lapie, Walckenaer, Katancsich et la Commission de la topographie des Gaules, est également acceptée par M. A. Longnon (2). Je n'ai donc point à relever l'erreur de Dom Martin (3) et de Dom Calmet, plaçant *Caturiges* à Chatrices, près Sainte-Ménehould, ni à réfuter la proposition émise par M. Bellot-Herment, touchant l'existence de deux châteaux gaulois bâtis sur les deux rives du canal de l'Ornain, qu'il désigne sous le nom de *Caturigas*, et dont les Romains se seraient emparés à leur arrivée dans la Belgique (4).

(1) D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*. Dans sa carte *Gallia Belgica ex antiquis auctoribus descripta*, le Père Wastelain indique *Caturiges* sur la rivière d'Ornain, à l'emplacement actuel de Bar-le-Duc. *Description de la Gaule Belgique*. In-4°, 1761.

(2) *Atlas historique de la France* depuis César jusqu'à nos jours. Paris, 1884. — Dans son *Recueil des itinéraires anciens*, M. le marquis de Fortia d'Urbau place *Caturiges* à Bar-sur-Ornain. (Paris, 1845.)

(3) *Histoire des Gaules*, Paris, 1752, 2 vol. in-4°.

(4) Dans le chapitre qu'il consacre aux plus anciennes villes du pays des Leuques, Benoît Picard ne songe nullement à identifier le lieu

Si l'histoire est demeurée muette sur l'époque de sa fondation et celle de sa destruction aux temps des grandes invasions, si les traditions locales ne nous ont transmis aucun souvenir de cette antique localité, dont le nom même était inconnu de nos historiens, il n'est point impossible d'indiquer quel en était l'emplacement exact et l'étendue probable, de rechercher quelles durent être les différentes phases de son existence depuis l'époque de son établissement, enfin de faire revivre et surgir de ses ruines, entrevues à différentes fois, la bourgade gallo-romaine qui, il y a dix-huit cents ans, se créait sur l'emplacement du quartier Notre-Dame.

Les épaves recueillies avec soin et conservées dans nos musées, les mentions de découvertes faites jusqu'à ce jour, dans l'étendue du faubourg de Bar-la-Ville, les renseignements puisés près de ceux qui ont fait des fouilles ou dirigé dans ce quartier les travaux du canal, des bâtiments du lycée, de l'hospice et de plusieurs constructions particulières, enfin l'examen attentif des lieux, permettent d'indiquer sur le plan cadastral le tracé de la voie romaine, sa longueur probable et l'emplacement des habitations qui la bordaient dans tout ce parcours. En attendant que de nouvelles découvertes, venant augmenter les renseignements acquis, autorisent le remaniement de ce plan et l'indication précise des différents points sur lesquels, après sa destruction probable vers le milieu du ve siècle, *Caturiges*, réédifié, devint un *vicus* mérovingien, nous indiquons, par avance, les divers points où il a été rencontré des preuves de l'occupation franque pendant les vi^e^ et viie siècles, les documents historiques établissant l'existence

indiqué sous le nom de *Caturiges*, et il accepte avec Valois que cette station de l'Itinéraire doit être recherchée en Champagne. Par suite d'une interposition commise dans le texte auquel il avait recours, mentionnant *Caturiges*, *ad Fines*, *Nasio* et *Tullio*, cet auteur ajoute : « Le village de Fains se trouve sur la route de Reims à Toul, à 9 milles, c'est-à-dire à 4 lieues et demie de Nas qui est la distance que l'Itinéraire marque entre Nas et le lieu qu'il nomme *ad Fines*. D'ailleurs, on voit près de Fains les restes d'une levée ou grand chemin de l'ouvrage des Romains, et il paraît sur les hauteurs voisines quelques vestiges d'un de leurs camps. » Inutile de chercher à démontrer que le village de Fains ne saurait désigner la station *ad Fines*.

incontestable de la capitale du *pagus Barrensis* dès le commencement du VIII[e] siècle (1).

Deux questions se présentent naturellement quand il s'agit de l'antiquité de Bar : cette ville doit-elle son origine à un centre de population gauloise dont les habitations auraient été groupées au pied de la côte Sainte-Catherine, à une époque antérieure à la conquête ; ou convient-il plutôt, assignant à sa création une date moins reculée, de la reporter aux premiers temps de l'occupation romaine ?

Si les antiquités gauloises rencontrées à différentes époques sur l'emplacement primitif de la capitale du pays barrois sont un indice probable de l'établissement en cet endroit d'un noyau de population appartenant à la nation des Leuques, leur découverte ne saurait constituer à elle seule un témoignage irrécusable en faveur de la première question. Une civilisation ne s'éteint point tout d'un coup sans laisser de traces ; tout ce qui en est le produit ne disparaît pas en un instant, et si, après la conquête, les peuples de la Gaule adoptèrent avec facilité les mœurs et les usages du monde romain, ce qui leur venait de leurs ancêtres, armes, bijoux, ustensiles dut encore servir à plusieurs générations. Pendant près d'un siècle après la conquête, les monnaies gauloises circulèrent de pair avec les deniers romains, et, sur plusieurs points du territoire, les espèces grossières en potin paraissent s'être immobilisées longtemps après l'organisation des trois Gaules au *Conventus* de Narbonne, qui eut lieu en l'an 27 avant J.-C.

Si cette transformation du territoire conquis par César, en provinces annexées à l'Empire, eut plus tard, au point de vue politique et administratif, le résultat qu'en attendait Auguste, il ne faudrait pas cependant croire qu'aussitôt la promulgation du décret, les règles établies dans l'Empire pour la fabrication des monnaies, durent être mises en vigueur dans tous les ate-

(1) « Les découvertes de monnaies gauloises, faites dans l'enceinte même de Bar-le-Duc, donnent lieu de supposer qu'il y avait là un centre de population *caturige* à l'époque de l'indépendance, sans permettre d'affirmer que ce lieu portât le nom de *Caturiges*, antérieurement avant la conquête. » *Dict. archéologique de la Gaule. Epoque celtique.*

liers des anciennes *civitates* de la Gaule; les usages locaux, celui en particulier d'un numéraire qui leur était propre, ne pouvaient, surtout dans les régions nouvellement soumises à Rome, disparaître en un instant. Si le droit de battre monnaie à leurs noms fut alors retiré aux chefs des divers peuples qui, à l'époque de la conquête, avaient émis cette quantité considérable de deniers d'argent, dont les trouvailles nous fournissent chaque jour de nouveaux types, on peut croire que la monnaie infime, celle coulée en potin, continua à être fabriquée comme par le passé, afin de servir pour les transactions de peu d'importance.

Certains types de création toute romaine s'étant immobilisés dans différentes régions, bien au delà des règnes qui les avaient vu apparaître, il ne faut donc pas s'étonner de voir quantité de types purement gaulois se maintenir dans les contrées où ils avaient pris naissance. Dans une savante étude sur les as de Nîmes, au revers du crocodile, M. Ch. Robert a parfaitement établi que ces monnaies, émises antérieurement à l'an 727, continuèrent à être frappées longtemps après la mort d'Agrippa et d'Auguste, qu'elles devinrent un type monétaire traditionnel continué, soit officiellement à Nîmes, soit ailleurs, par les faussaires, en raison de la faveur qui leur était accordée, et cela jusqu'au temps de Néron.

Les monnaies d'Auguste au revers de l'autel de Lyon, si communes dans toutes les trouvailles, présentent parfois un tel degré d'altération et de barbarie qu'il serait en effet difficile de ne point leur accorder une longue période d'immobilisation. Les nombreux exemplaires que j'ai eu l'occasion d'étudier ne permettant point de croire qu'ils puissent avoir été émis dans un atelier de l'Empire, il faut reconnaître également que ce type accrédité, ceux des petits bronzes au revers du taureau cornupète et de l'aigle éployé, si fréquemment rencontrés dans nos régions, furent des types de création romaine longtemps imités ou contrefaits dans les ateliers régionaux, mais non officiels du nord-est de la Gaule. On peut donc croire que pendant une assez longue période, et cela sans opposition de la part de l'administration romaine, les nombreux potins classés

aujourd'hui aux peuples de la région séquanaise, aux Leuci, aux Catalauni, durent avoir une circulation non interrompue, et même assez active, car la monnaie divisionnaire de bronze destinée à faciliter les achats de moindre importance, très rare sous les empereurs des deux premiers siècles, devint seulement abondante vers le milieu du IIIe.

De l'ensemble de ces faits, empruntés à la numismatique, il résulte que la présence, sur le sol de *Càturiges*, de monnaies à types purement gaulois ne saurait être un argument irréfutable à invoquer en faveur de l'existence de cette localité à une époque antérieure à la conquête, surtout en l'absence complète des preuves matérielles qui seraient nécessaires pour faire accepter une aussi haute antiquité. Toutefois, comme le nom de *Caturiges* est de forme esentiellement gauloise, nous croyons pouvoir accepter qu'avant la création de cette station, lors de l'établissement de la voie de Reims à Toul, il a pu exister en cet endroit un groupe d'habitations dont les vestiges ont disparu au temps de l'occupation romaine.

Les rares historiens, ou chroniqueurs qui se sont occupés du pays Barrois, ne paraissent point avoir jamais tenté de soulever sérieusement le voile qui couvre l'origine de la ville de Bar. S'appuyant sur un passage de Frédégaire, qui vivait dans le milieu du VIIe siècle, les uns ont voulu reconnaître cette localité dans le *Castrum Barrum* où le roi Childéric fut reçu à son retour de Thuringe ; les autres en reportent la création au milieu du Xe siècle, époque à laquelle Frédéric, premier comte du Barrois, réédifia, ou bâtit selon la Chronique de Saint-Mihiel, le château de Bar.

Dans une étude sur le *Pagus Barrensis*, reprenant à notre tour cette question si intéressante, nous avons cherché à établir : 1° que ce *pagus* de l'époque mérovingienne ayant, comme le *Tullensis*, le *Verdunensis*, le *Pertensis*, emprunté sa dénomination au nom même de sa capitale, l'existence antérieure au VIe siècle d'une localité du nom de Bar ne pouvait être mise en doute, malgré le silence gardé par les chroniqueurs autres que Frédégaire ; 2° que le *Castrum Barrum* ne

saurait être confondu avec l'humble *vicus* dénommé en 932 *Barricina*, puis, en 957, *Barrivilla*, situé sur l'emplacement de la voie romaine, sur la rive droite de l'Ornain, et dont le nom au VIe siècle était encore celui de *Caturiges* altéré, ainsi que le prouve un triens de faire tout austrasien déposé aujourd'hui au musée de Metz.

Il est évident pour nous que la station de *Caturiges*, saccagée à différentes fois dans le cours des invasions dont l'histoire nous a transmis le souvenir, du milieu du IIIe siècle à la fin du Ve, s'était chaque fois relevée de ses ruines; nous la voyons en effet survivre à tous les désastres, renaître aux temps mérovingiens, puis former plus tard le bourg de Bar-la-Ville devenu la propriété des évêques de Toul (1).

Au IIe livre des *Antiquités de la Gaule-Belgique*, Wassebourg rapporte qu'après le meurtre de Brunulfus, comte d'Ardennes, par Dagobert, « ses enfans pendant le dict temps furent bannis et privez de leur patrimoine et se retirèrent à Bar qu'on appeloit Barivilla parce qu'il n'y avoit encores chasteau, et feirent illec leur résidence avec leur mère, comme dit maistre Jacques de Guise et les historiens du Haynau. » F° CIII v° (2).

J'ai inutilement consulté Jacques de Guise et les Annales de Hainaut; nulle part je ne trouve la mention de *Barrivilla*. Au livre IX, chapitre XXXII, il est rapporté que, Gunteland ayant été obligé de fuir, Brunulfus fut tué à Blaton, siège principal de son gouvernement, par Dagobert qui chassa des deux royaumes les quatre fils de ces deux officiers (3). Plus loin, livre XI, chapitre II, il est dit qu'après la mort du père, la mère finit ses jours dans l'exil et que, chassés de leurs domaines, les enfants errèrent eux-mêmes sans asile aussi longtemps que régna Dagobert (4).

(1) *Charte de Henri l'Oiseleur confirmant*, en 932, à saint Gauzelin la possession de *Barricinam* (ou plutôt *Barrivillam*) *ad Ornam cum appenditiis suis*.

(2) Cf. *Notice de Lorraine*, art. *Bar*, Supplément.

(3) « Brunulfus in principali sede Ablatonas sui ducatus a Dagoberto interfectus est, quatuor filiis eorum a regnis duobus effugatis. »

(4) « Nam patre interfecto, mater eorum in exilium moriebatur, pueri privati omnibus terris, gyrovagi quasi remanserunt quandiù Dagobertus supervixit. »

L'identification de *Caturiges* au faubourg de Bar-la-Ville étant démontrée, il devient nécessaire de rechercher quelle peut être l'origine de cette dénomination de forme toute gauloise, dans laquelle les celtisants les plus autorisés retrouvent les mots *càtus*, combat, et *rix*, chef ou puissant, parties essentielles de *Caturix*, nom d'une divinité gauloise assimilé à Mars, et dont les *Caturiges*, peuple de la région des Alpes, tiraient sans doute leur nom; leur capitale, Chorges, dérive de *Caturiges*, comme Bourges provient de *Bituriges*.

Il se peut, en effet, qu'à une époque inconnue, une colonie de ce peuple qui habitait la région appelée aujourd'hui l'Embrunois, ait été transplantée dans le pays des *Leuci;* de là le nom de *Caturiges* donné à l'emplacement qu'ils auraient occupé (1). Toutefois, il paraîtrait plus vraisemblable que, dans leur marche en avant vers les sources du Danube et au moment de quitter les plaines de ce grand fleuve, route habituelle des invasions gauloises, un peuple, nommé les *Caturiges*, se soit fractionné en plusieurs groupes qui, suivant chacun une direction particulière, auraient donné leur nom aux différentes nations que l'on retrouve sur les bords de l'Ornain, dans le pays des *Leuci*, sur la Durance, au pied des Alpes-Maritimes, puis, selon le rapport de Pline, dans la Gaule Transpadane, aux environs de Milan : « Interiere et Caturiges Insubrum exsules (2). » Ce rameau, détaché de la nation des *Caturiges*, n'existait plus du temps de ce géographe, et d'Anville admettait que lorsque Bellovèse envahit l'Italie avec les *Bituriges*, les *Arvernes*, les *Senones*, les *Aedui*, les *Ambarri*, les *Carnutes* et les *Aulerci*, un détachement de *Caturiges* se serait joint aux autres nations gauloises (3). Les *Vagienni*, leurs

(1) Ce fait de l'application du nom d'un peuple à une localité autre que sa capitale n'est point sans exemple; au moyen âge le nom d'*Arverni* était celui d'Anvers, près Pontoise et d'un autre lieu voisin d'Etampes *Alvernis*, forme secondaire d'*Auverni;* celui des Osismiens se retrouve dans le nom du village de Humes (Haute-Marne) autrefois *Huimes*, que Flodoard, dans son *Histoire de l'Église de Reims*, lib. II, cap. VIII, désigne sous celui d'*Osismus;* le village de Limoges, près Paris, s'appelait *Lemovices;* enfin le nom de *Diablintes* paraît avoir été porté par Jublains (Cher), à l'époque mérovingienne.

(2) III, XXI, (XVII), 3. — Er. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 35.

(3) *Notice de l'ancienne Gaule.*

voisins, qui occupaient le bassin du *Tanaro*, et dont le nom subsiste dans celui de *Viozenna*, sont également indiqués par Pline comme étant un démembrement des *Caturiges :* « Ex Caturigibus orti Vagienni Ligures (1). »

Si cette proposition, purement hypothétique, n'était point admise, peut-être devrait-on rechercher l'origine de cette dénomination dans la dévotion particulière que les habitants de ce lieu auraient eu pour une divinité locale du nom de *Caturix*, comme il est arrivé pour plusieurs stations indiquées dans les Itinéraires : *ad Jovem*, près Toulouse, en souvenir du culte rendu à Jupiter; *ad Martem*, consacré à Mars, près Briançon; *Sulim* de la voie de *Juliomagus* (Angers) à *Gesocribate* (aux environs de Brest), dont une inscription à la déesse *Sulis : Deae Suli Minervi*, trouvée à Bath, en Angleterre, nous a fait connaître l'origine (2). On sait que Vence, la capitale du pays des *Nerusii* (département du Var), a reçu son nom de celui d'un dieu ligure *Ventius*, associé à Mars-Pollux, ainsi que le prouvent les inscriptions votives tracées sur des monuments : MARTI VENTIO, DEO VINCIO POLLVCI; Mamers (Sarthe) a emprunté le sien à une divinité locale, et *Camulus*, le grand dieu gaulois, dans lequel nos ancêtres croyaient retrouver tous les attributs de Mars, a donné son nom à un certain nombre de localités :

Camulodunum (Chester ?) *Camuliana*,
Camulocessa, *Andecamulum* (à Rancon, Limousin), ainsi qu'à une station du nom de *Camulences*.

Les inscriptions font connaître *Camulus* comme le dieu

(1) III, XXIV, (XX), 3.
(2) Lysons, *Relig. Britan.*, I, p. 8.
« L'archéologue a déjà pris soin de recueillir et de classer leurs monuments épars sur le sol de la Gaule, et nous sommes à même de faire plus ample connaissance avec *Néhalennia* (de Domburg dans l'île Walcheren), qui d'ailleurs n'est pas gauloise, avec *Rosmerte* (de Metz et de toute la Lorraine), avec *Borvo* et *Damona* (de Bourbonne-les-Bains et de Bourbon-Lancy), enfin avec *Divona*, *Sirona*, *Aventia*, *Bibracte*, et tant d'autres divinités topiques qui ont baptisé les fleuves, les sources, les bourgades, les *Oppida* de notre pays, à moins qu'elles n'aient été nommées par eux. » Er. Desjardins. — *Géographie de la Gaule Romaine*, tome II, p. 513.

topique de tout un peuple : CAMVLVS VEROMANDVVS, au même titre que Diane pour une région voisine du pays des *Veromandui :* DIANAE ARDVINAE.

Si, dans notre région même, l'antique ville de Grand, appelée Gran au moyen âge, a emprunté son nom à *Apollon-Grannus*, Bourbonne, au dieu *Borvo*, *Solimariaca* à la déesse *Solima*, pourquoi se refuserait-on à accepter que *Caturiges* ait dû sa dénomination au dieu gaulois *Caturix*, assimilé à Mars par les populations de l'époque gallo-romaine?

Un monument trouvé à Genève, et consacré à *Mars-Caturix* (1), fait de ce dieu une divinité locale :

Canthare et patère.

I. O. M
ET ∘ MARTI ∘ CA
TVRIGI ∘ GEN
IO. LOCI ∘ C
IVL ∘ QVIETVS
B COS
V. S. LL. M

Couteau et hache.

« I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Marti Caturigi Genio Loci C(aius) Iul(ius) Quietus, B(eneficiarius) Co(n)s(ularis), V(otum) S(olvit) L(ibens) L(aetus) M(erito) (2).

Le culte de *Mars-Caturix* paraît avoir été très répandu dans l'est de la Gaule, ainsi que le prouvent plusieurs autres monuments élevés en l'honneur de ce dieu; tels sont ceux découverts à Pomy, près Iverdon : MARTI CATVR(igi); à Nonfoux : MARTI CATVRIGI, aujourd'hui au musée de Lausanne, où il a été vu par mon savant confrère M. R. Mowat, à qui je dois la communication de ces quelques textes; à Frouche-Belon, où le mot mutilé, ..ATVRIC, paraît appartenir à

(1) Chez les Gaulois, les dieux ne faisaient qu'un avec la patrie ; chaque région avait une divinité qui lui était particulière ; les villes étaient placées sous la protection du dieu dont elles empruntaient le nom. C'est ainsi, dit M. Al. Maury, « que *Nemausus* veillait sur Nismes, *Vesontio* sur Besançon, *Lexovia* sur Luxeuil. » *Les Fées au moyen âge*. Paris, 1844, in-8°.

(2) Muratori, XII-13. Grivaud de la Vincelle, *Arts et Métiers des anciens*. pl. V, 5. Mommsen, *Insc. conf. Helveticæ latinæ*. n° 70. Brambach, *Corpus inscriptionum Rhenarum*. n° 1588.

[C]ATVRIG(I) (1). Ce nom du dieu *Caturix*, donné aux Caturiges des Alpes et à la station de *Caturiges*, se retrouve comme nom de femme sur un monument découvert à Heddernheim : ...O. M. IVNONI. REGINAE. C. SEDATIVS. STEPHANVS DEC. C. T. ET. CATVRIGIA. CRESCENTINA. EIVS, etc., comme nom d'homme dans plusieurs inscriptions : I. O. M. T. CATVRICIVS SVCC, du musée de Lyon; enfin sur une tablette de marbre du musée de Metz, découverte en 1819, et à laquelle M. Ch. Robert a consacré un article spécial dans son *Epigraphie de la Moselle*.

GENIO
C. AVR. MATERN
PREF. STAT. Q. C. M.
CATHIRIG. DELFICVS
CLIENS

Genio G(aii) Aur(elii) Materni, pref(ecti) stat(ionis) Q(uadragesimae) C(ivitatis) M(ediomatricorum) Cathirig(ius) Delficus cliens (2).

Sans doute, il eût été bien tentant de chercher à rapprocher ce nom, CATHIRIG, de l'inscription de Metz, de celui que porte l'*agger* appartenant à *Caturiges*, surtout quand un triens de faire tout austrasien, trouvé dans la région messine et déposé au même musée, nous fait connaître la forme CATHIRIGI comme étant le nom du lieu où il a été frappé. L'interprétation développée, si savamment, par M. Ch. Robert étant acceptée aujourd'hui par tous les épigraphistes, nous ne pouvons revenir à l'opinion émise par Orelli : Praefecti Stationis quadragesimae Galliarum Municipii Cathirigensis ; non plus qu'à celle présentée par M. Steiner : Praefecti statorum ques-

(1) Keller et Meyer, *Supplément au recueil de Mommsen*, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich. 1865, p. 207, n°s 15, 16 et 18.

(2) *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*. page 21.
Le nom des *Caturiges* est inscrit sur l'arc de Suse élevé en l'an 8 avant notre ère : CATVRIGVM, génitif pluriel (Orelli, 626), et sur le trophée des Alpes qui date de l'an 6. Celui de leur capitale CATVRIGOMAGVS, aujourd'hui Chorges, se rencontre trois fois sur les Vases Apollinaires avec les variantes : CATVRRIGOMAGVM, CATVRRIGOMAGI, CATVRIGOMAG.

toris civium Municipii Cathirigum Delficus cliens; la qualification de *Municipe* ne pouvant être accordée à notre station de *Caturiges,* il nous reste donc à démontrer que le triens à la légende CATHIRIGI présente toutes les garanties désirables pour l'attribution que nous proposons en faveur du *vicus* mérovingien, devenu plus tard Bar-la-Ville.




Lelewel, qui le premier a publié ce triens, le décrivait ainsi dans ses *Etudes numismatiques et archéologiques sur le type gaulois ou celtique :* profil à droite diadêmé; CATHIRIGI; au revers la croix potencée, dessous un globe entre deux petites boules, puis un trait horizontal qui forme un exergue dans lequel il y a un S couché (page 72, pl. V, n° 48). Selon ce savant, la légende VGINTNAR signifiait VGI MONITAR (altération de MONETARIVS), et il attribuait ce triens aux *Caturiges* du pays d'Embrun.

Acceptée par M. V. Jacob dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la collection de la ville de Metz*, cette attribution ne saurait résister à un examen sérieux; le style austrasien de ce triens ne permet point de le classer à une province du Sud-Est de la Gaule, et si, dans sa *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes,* M. A. de Barthélemy, en citant celui de CATHIRIGI, n'a indiqué aucun rapprochement avec le *Caturiges* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, c'est sans hésitation que nous proposons de l'attribuer à cette localité.

En accordant le triens en question aux *Caturiges* des Alpes, Lelewel s'appuyait uniquement sur la lecture de la légende du droit, sans prendre garde qu'une simple similitude de noms ne pouvait à elle seule offrir une garantie bien sérieuse dans une question d'attribution. Quantité de tiers de sou d'or présen-

tant des dénominations qui peuvent s'appliquer à un grand nombre d'ateliers de l'époque mérovingienne, il convient avant toute chose d'en étudier le style, afin de déterminer à quelle région ils doivent appartenir. Le caractère de la tête, la forme de la croix, les accessoires qui occupent le champ du revers sont des indices qui permettent au premier coup d'œil, au numismatiste exercé, d'arriver à un classement par région; quand l'hésitation est alors permise, la comparaison avec d'autres triens sûrement déterminés, la nature du métal et mille autres détails conduisent presque toujours à une proposition d'attribution certaine, que vient alors confirmer la lecture du nom de l'atelier.

Ici les moyens d'investigations sont tels que la solution du problème de l'attribution ne saurait présenter de sérieuses difficultés. Le type bien caractérisé du triens du musée de Metz est identique à celui du tiers de sou d'or ODOMO cité par Combrouse (1), publié ensuite par M. R. Châlon (2) et dont l'attribution a été proposée en faveur de la capitale du *pagus Otmensis* (3); il rappelle par sa fabrication les produits émis dans divers ateliers compris dans l'étendue de l'ancienne Belgique, à Trèves, Metz, Toul, Verdun, Mouzon, Reims, Binson, Laon et à Huy, qui tous présentent au droit un buste couronné de la même manière, dont les détails du vêtement sont copiés sur un type uniforme, puis au revers la croix potencée et haussée sur un globe, reposant sur un seul degré. Une ressemblance aussi saisissante, entre des triens appartenant à une région nettement déterminée, suffit, croyons-nous, pour établir avec toute la certitude désirable l'origine austrasienne du tiers de sou d'or du musée de Metz, et si, au point de vue philologique, la forme *Cathirigi* peut paraître incorrecte ou quelque peu éloignée de *Caturiges*, on ne saurait pour cette seule raison repousser l'attribution que nous proposons en faveur de notre vicus mérovingien. A quatre siècles de distance, et surtout à une époque où les noms de

(1) *Monnaies mérovingiennes.* pl. XXXIX, n° 12.
(2) *Rev. numis. belge*, 1858. page 264. pl. XII, n° 9.
(3) Aujourd'hui Château-Thierry.

lieux ont subi de si grandes altérations, on ne peut trouver extraordinaire que la forme *Caturices* ou *Caturiges* de la Table romaine, dont nous ne connaissons qu'une copie du XIII[e] siècle devenue la propriété du savant antiquaire Conrad Peutinger, ait pu devenir au commencement du VI[e] siècle *Cathirigi*, puisque les divers manuscrits de l'*Itinéraire d'Antonin* nous donnent les variantes *Caturrigis*, *Gaturrigis*, *Caturicis*, *Gaturigis*, *Caturixis*.

Après avoir emprunté aux monuments épigraphiques et numismatiques les renseignements qu'ils pouvaient nous procurer, nous allons demander aux antiquités, recueillies dans l'étendue du quartier de Notre-Dame, les documents nécessaires pour permettre de déterminer exactement quelle était, antérieurement au V[e] siècle, l'étendue de la bourgade gallo-romaine de *Caturiges*.

Ayant admis l'existence, au jour de la conquête, sur la rive droite de l'Ornain, d'un groupe de population gauloise, il n'est point inutile de rechercher à quelle époque fut créée, en ce lieu, la station indiquée par l'Itinéraire d'Antonin.

Si les grandes voies établies en Gaule au temps d'Auguste, par les soins et sous la direction d'Agrippa, furent terminées avant la mort de ce consul (l'an 12 avant Jésus-Christ), il n'existe aucun renseignement bien précis sur l'époque de la construction des chemins qui reliaient entre elles ces voies principales et formaient le réseau des communications dont la Gaule romaine était couverte dès le milieu du III[e] siècle. En l'absence de tout monument qui puisse nous édifier sur la création de la voie indirecte entre Reims et Metz, passant par *Ariola*, *Caturices*, *Nasium*, *Tullum* et *Scarponna*, aucune borne milliaire n'ayant été découverte sur son parcours, nous ne pouvons affirmer que le grand chemin gaulois qui, venant de Naix, devait nécessairement passer par Bar pour se diriger sur Châlons et Reims, ait été dès le commencement du I[er] siècle remanié par les conquérants et converti en chaussée romaine. Toutefois, dès le second quart du II[e], *Nasium* étant indiqué par Ptolémée comme une des villes principales des

Leuci, il serait difficile d'admettre qu'à cette époque la grande voie militaire mentionnée par l'*Itinéraire d'Antonin* n'ait point encore été construite. C'est pourquoi nous acceptons, comme très probable, l'établissement, vers le milieu du 1er siècle, de la voie qui reliait Toul à Reims, et, comme conséquence, la création à cette époque de la station de *Caturiges*.

Au jour de la formation de cette station, *mutatio* ou *mansio*, relai de poste ou gîte pour les troupes en marche et les voyageurs, le groupe d'habitations gauloises qui existait en cet endroit dut subir une transformation complète et se trouver absorbé par la création, sur les deux côtés de la voie, d'établissements importants où étaient sans doute entretenus en nombre des chevaux de trait et de selle, pour le service de l'administration et des particuliers. Là, en effet, devait être réuni, en approvisionnements assez considérables, tout ce qui était nécessaire lors du passage des troupes, blés, vivres de toute nature; c'est aux stations que le soldat faisait réparer ses armes ou son équipement, et que le corps auquel il appartenait se ravitaillait avant de se remettre en marche; là enfin dut s'établir un groupe d'ouvriers de différents métiers, armuriers, selliers, forgerons, etc., dont l'industrie était indispensable pour faciliter aux détachements qui traversaient *Caturiges* les réparations les plus urgentes. Un lieu de halte ne pouvant exister sans attirer tout un cortège de vivandiers, de fournisseurs et de mercenaires, bientôt, au noyau de population gauloise existant en cet endroit, vint insensiblement se joindre tout un groupe d'étrangers; puis, comme complément obligé de tout centre un peu important, s'élevèrent nécessairement plus tard des thermes, et un temple dont l'emplacement est peut-être bien occupé aujourd'hui par l'église de Notre-Dame.

Cette question, si intéressante de l'origine du faubourg de Bar-la-Ville, a été étudiée par M. de Widranges, qui avait pu suivre, dans cette partie du quartier avoisinant la chaussée romaine, les travaux exécutés pour des constructions particulières, l'établissement du canal de la Marne au Rhin et du

chemin de fer, la création des bâtiments de l'hospice et de l'usine à gaz. Dans un rapport adressé en 1858 à l'ancienne Commission de la topographie des Gaules, notre compatriote a consigné le résultat de ses observations particulières et cherché à délimiter l'étendue de la station *Caturiges;* un plan fait à l'échelle de 1/10,000e fut dressé par lui et annexé à son rapport, mais il est facile de comprendre que, reproduit à des dimensions minuscules, ce plan ne pouvait recevoir l'indication de toutes les découvertes faites sur l'emplacement de la bourgade gallo-romaine. M. de Widranges admettait que l'étendue de *Caturiges* se trouvait limitée par la rivière d'Ornain, la rue Landry-Gillon, le bas des côtes Notre-Dame, les rues du Pont-Triby et Saint-Urbain, mais il omettait de fournir les renseignements qui lui avaient inspiré cette délimitation toute de fantaisie. Trois seuls points ayant procuré des vestiges d'antiquités, ont été signalés par cet archéologue ; tous sont dépendants de l'hospice ; voici au surplus ce qu'il rapporte :

« En 1858, lorsqu'on fit la fondation de la nouvelle aile de l'hospice, on a rencontré, à 1m ou 1m,50 de profondeur, un grand espace de terrain couvert d'un béton antique qui avait environ 0m,18 d'épaisseur et qui avait été posé pour asseoir les fondations d'une ou plusieurs maisons, attendu qu'à cette époque ce sol devait être bas et humide. On a trouvé en cet endroit les restes d'un ancien puits qui était comblé et une grande quantité de monnaies gauloises et romaines en bronze, quelques-unes en argent. » Puis il ajoutait: « Dans le jardin du même établissement on trouve tous les ans des monnaies romaines et gauloises en bronze surtout et quelques-unes en argent. »

M. Denis, de Commercy, s'était également occupé de la station de *Caturiges* dans son étude sur les Voies romaines, mais les travaux manuscrits de cet archéologue et les publications de MM. Bellot et Liénard n'ajoutant rien de nouveau aux renseignements transmis par M. de Widranges, ou consignés dans la *Notice de la Lorraine* de Dom Calmet, j'ai bien peu de renseignements à emprunter à leurs travaux.

Voici, dans leur ordre successif, les documents que j'ai pu recueillir tant sur la chaussée romaine, dans son parcours à travers le territoire de Bar-la-Ville, que sur les découvertes d'objets antiques faites dans l'étendue de ce quartier.

1580. Rozières, l'auteur du *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri Ducum*, s'exprime ainsi dans la description qu'il donne de la ville de Bar : « De Marbot, faubourg de l'ancien Bar au pied de la montagne, au temple consacré à la Vierge, on peut voir en quelque sorte les vestiges d'anciennes habitations, et c'est cette partie-là qui s'appelait, dans la langue vulgaire du pays, Bar-la-Ville (1). » A cette époque, ce faubourg réuni à celui de la Neuveville par le quartier d'Entre-deux-Ponts, créé au xv[e] siècle, n'avait sans doute pas perdu sa physionomie particulière ; sur plusieurs points il offrait des débris encore bien conservés de son antiquité, et dans son parcours à travers Bar-la-Ville, la voie romaine présentait des vestiges de son tracé primitif.

1707. Dans son *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, Benoît Picard déclare que la ville de Bar « n'occupait autrefois dans la plaine que le terrain qu'on appelle encore à présent Bar-la-Ville, où est le prieuré de Notre-Dame.... Ce seroit peu dire qu'on la voit capitale des Barisiens sous le règne de Childéric I[er] ; les médailles et les idoles qu'on y a trouvées, particulièrement dans le prieuré de Notre-Dame, lui donnent une ancienneté beaucoup plus reculée. » (Page 92.)

1756. Dom Calmet vient confirmer cette hypothèse : « La route de Rheims à Toul passoit à Bar-le-Duc. On montre encore, derrière le prieuré de Notre-Dame, des vestiges de l'ancien chemin des Romains... » Puis il ajoute : « L'ancienne ville de Bar s'étendoit, dit-on, depuis le faubourg de Marbot, à l'Orient, le long d'un ruisseau, jusqu'à l'église Notre-Dame... » Plus loin, notre historien lorrain décrit ainsi le tracé et l'état

(1) « Etenim a Marbetio veteris Barri suburbano in montium radicibus, quâ itur ad Virginis fanum, certa tuguria fuere structa, quemadmodum ex vestigiis videre est, totusque ille destrictus communi patriæ idiomate Barrivilla dicebatur. »

Préface du septième chapitre, p. 371.

de la chaussée romaine : « L'ancien chemin, qui passoit derrière le Prieuré et la Parroisse, cotoyoit les vignes tirant vers le village de Fains.... Ce chemin étoit pavé et n'avoit pas plus de douze à quatorze pieds de large. Les Fossez qui étoient aux deux côtés du chemin sont encore fort sensibles autour de la Parroisse de Notre-Dame ; on y a trouvé quelques médailles romaines, et on m'en a fait présent de quelques-unes ; on y a trouvé aussi une petite statuë de Mercure en bronze (1). »

Le rapport de Dom Calmet est bien précis ; la voie, militaire, qui a laissé son nom à la rue actuelle des Romains, était alors dans un état de conservation assez satisfaisant pour être indiquée d'une façon très visible sur plusieurs plans dressés à cette époque, et dont nous aurons à faire connaître les particularités.

Dans l'intervalle compris entre la publication de la *Notice de la Lorraine* jusqu'au milieu de ce siècle, nous trouvons peu de chose à glaner ; les historiens Durival et de Maillet,

(1) *Notice de Lorraine*, article *Bar-le-Duc*.

Aucun des travaux entrepris au siècle dernier sur l'histoire de Bar-le-Duc, par plusieurs écrivains de notre pays, n'est parvenu jusqu'à nous ; divers fragments transcrits par plusieurs mains se trouvent aujourd'hui dans le Fonds Servais à la Bibliothèque de la Ville ; d'autres ont été utilisés dans la *Notice de Lorraine*, puis dans l'*Historique de la ville de Bar-le-Duc*.

Jean Le Paige, l'auteur du *Nouveau Commentaire de la Coutume de Bar-le-Duc*, publié vers 1700, avait écrit une Chronologie historique des comtes et ducs de Bar, de leur origine et antiquité. Ce travail, demeuré manuscrit, relatait sans doute tout ce que Dom Calmet, son possesseur, a rapporté sur l'ancienneté de Bar, dans le supplément de la Notice.

Dom Placide Oudenot, ancien prieur de Bar, avait fourni au savant bénédictin l'article Bar-le-Duc tel qu'il a été inséré dans la Notice ; cet article se trouve être sur plusieurs points en contradiction avec le manuscrit de Jean Le Paige.

Dom Charles Vassimont, bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne, né à Bar et mort en 1735, avait également composé une Histoire de Bar-le-Duc, citée par Dom Calmet et que nous n'avons jamais rencontrée.

Enfin on a prétendu que l'historien de la Lorraine avait préparé une histoire du Barrois qui devait former plusieurs volumes in-folio. Ce projet, conçu en effet par le savant bénédictin, ne reçut point son exécution, et Dom Pierre Guillemin de Bar, son auxiliaire, qu'il avait chargé d'en préparer les matériaux, mourut en 1747 sans avoir rien terminé.

qui ont écrit sur notre pays, copient le récit de Dom Calmet sans y ajouter de nouveaux détails; le silence se fait sur les découvertes, et il nous faut arriver à un temps proche de nous pour recueillir les documents nécessaires à l'étude que nous entreprenons. Il semble, en effet, que, durant toute cette période, personne n'ait pris garde aux trouvailles d'objets antiques faites à cette époque, et il ne paraît pas que les travaux des Boissard, des Monfaucon, des Caylus, des Grivaud de la Vincelle aient développé dans le Barrois le goût des études archéologiques; antérieurement à la publication du *Narrateur de la Meuse* (1), rédigé par M. Denis, de Commercy, il semblerait qu'il n'a pas été tenu compte des découvertes signalées dans le sud de notre département.

1764. Un mémoire manuscrit laissé par Jean-Charles Brouilly, lieutenant général de la prévôté de Bar, mort en 1784, rapporte que « derrière Notre-Dame, on mit à découvert, dans les vignes, un tombeau en pierre de quatre pieds de profondeur, lequel fut regardé comme ayant servi à la sépulture d'un guerrier. Il renfermait, entre autres objets, une lampe sépulcrale, une petite plaque carrée d'environ trois pouces et demi en fer et malléable, toutefois, comme de la cire (??); aux quatre angles, des clous dorés et forts; et à côté du tombeau, quelques médailles à l'effigie de Vespasien. » Plus loin, en parlant de la côte Sainte-Catherine, l'auteur du manuscrit ajoute : « On tient qu'il y avait sur cette montagne un temple dédié à Bacchus (2). »

1840. Découverte, dans les fondations de la salle d'asile Notre-Dame, d'une hache polie, en jade, longue de 12 centimètres. (Collection de M. le docteur Baillot.)

1842. Dans le même quartier, en creusant les fondations de

(1) La collection du *Narrateur de la Meuse*, journal hebdomadaire imprimé à Commercy, comprend 50 volumes in-8°, dont le premier numéro a paru le 27 septembre 1804. Publié sous le format grand in-4°, le 3 janvier 1830, il cessa de paraître le 30 juin suivant et eut pour continuateur le journal *l'Echo de l'Est*.

(2) La plaque carrée, ornée de gros clous aux quatre angles, nous paraît être une plaque de ceinturon dans le genre de celle qui, trouvée en 1855 à Fleury-sur-Aire, a été offerte au Musée de Bar par M. Merceron, ingénieur aux chemins de fer de la Meuse, concession Varinot.



la maison Guillaume, rue Saint-Urbain, on rencontrait une hache polie, en néphrite, longue de 155 millimètres. (Même collection.)

1843. Les travaux entrepris pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin ont amené la découverte d'objets antiques et la rencontre des fondations d'habitations qui bordaient, à gauche, la voie romaine. Entre les points A et E, sur l'emplacement de l'ancien lit du canal, il a été rencontré dix-sept puits construits en pierres sèches, ayant 70 à 80 centimètres de diamètre ; lors de la réfection de cette partie du canal, en 1850, pour la construction de la voie ferrée, on découvrit quatre nouveaux puits. Au point C, le hasard fit rencontrer, à la profondeur de onze pieds, un tas ou enclume du poids de 53 kilog. Au point D, on mit à nu une cave remplie de vases en terre de grandes dimensions, dont un seul était intact ; sur cet emplacement, qui présentait les traces d'un violent incendie, on a recueilli un denier d'argent de Vespasien et un moyen-bronze de Nismes. Au point E, les travaux mirent à découvert les fondations d'une grande construction carrée ; les ouvriers y rencontrèrent quantité d'épingles et de styles en os, quelques fibules et divers ustensiles.

Le 24 juillet, dans la contrée dite Notre-Dame, en terminant le talus de gauche, au point B, un terrassier, ayant aperçu un bout de chaîne engagée dans le plafond du canal, cette rencontre amena la découverte suivante, dont les détails nous ont été confirmés par un des témoins, M. Thibault, ancien garde du canal.

Dans un emplacement assez restreint, on trouva deux grands vases en terre, de forme antique, remplis de clous à tête conique, formant, par l'oxydation, une masse compacte ; deux houes ou *chavrots*, d'une dimension double de celle aujourd'hui en usage ; plusieurs fragments de chaînes, des cercles en grand nombre, des serpes et divers outils ; le tout en fer, et du poids de 200 kilog. environ.

L'opinion émise à cette époque que l'emplacement mis à découvert devait avoir été un atelier de taillanderie ou de clouterie serait confirmée par la trouvaille, en ce même endroit,

d'un marteau de forme particulière et spéciale à cette dernière industrie, conservé par M. Thibault, et offert dernièrement au musée de Bar, qui se trouve ainsi posséder aujourd'hui l'ensemble de cette découverte.

Parmi les objets antiques recueillis par les soins de l'administration du Canal, nous mentionnerons une statuette en bronze, haute de 32 millim., représentant Mercure, un éperon en fer, dont le Ministre des travaux publics fit don au même musée.

1848. Les travaux exécutés pour la construction du lavoir de l'hospice n'ont procuré, dit-on, aucune découverte intéressante, mais on a rencontré en cet endroit beaucoup d'ossements.

1850-1851. Dans le cours de ces années, lors de l'établissement de la voie ferrée, d'autres antiquités furent découvertes, notamment des monnaies romaines en argent et en bronze.

1855. M. Toussaint, vigneron à Couchot, a découvert à Vaudémont, sur le chemin de la crête, un tombeau en pierre dont le couvercle prismatique ne présentait aucun ornement, aucune inscription; cette sépulture était vide.

1856. En abattant les arbres du Paquis Saint-François pour mettre à nu le terrain où s'élève aujourd'hui le Lycée, il fut recueilli quantité de monnaies gauloises et romaines, mais il n'a été rencontré sur cet emplacement aucune trace de constructions antiques.

1857-1858. Les fouilles plus ou moins importantes faites vers le même temps pour la construction de la maison de l'octroi, au bas de la côte de Behonne, et celle de la nouvelle aile de l'hospice, dans les jardins situés derrière les maisons de la rue de Couchot, ont amené de semblables découvertes. En creusant les fondations de ce dernier bâtiment on rencontra, à la profondeur de 1 m. 50 environ, sur une étendue assez considérable, une aire de béton encore bien conservée, puis, au sud, du côté de la ville, un puits antique. M. Florentin, alors économe de l'hospice, a constaté qu'en cet endroit les travaux avaient mis à découvert une portion de la chaussée romaine.

1868. Une fouille opérée dans une vigne de la contrée dite « Derrière-Notre-Dame » a procuré une petite statuette en bronze représentant une Victoire, et qui fut acquise par M. le docteur Baillot.

Dans tous les travaux entrepris sur le sol des quartiers de Couchot, de Bar-la-Ville et sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Notre-Dame, il a été fréquemment découvert des vestiges antiques; bon nombre de débris remontant à l'époque gallo-romaine furent rencontrés par des particuliers, marchands ou curieux, mais rien n'est parvenu au musée de Bar, à l'exception de plusieurs lots de monnaies offerts par M. Florentin, et d'une stèle dont la description sera donnée plus loin. Personne alors ne paraît s'être intéressé sérieusement à ces débris, souvent informes, que procuraient chaque jour les fouilles faites dans l'étendue de ce faubourg, et si une trop trop courte notice, insérée dans l'*Annuaire de la Meuse* (1), a signalé les trouvailles qui eurent lieu lors des travaux entrepris pour la construction du canal de la Marne au Rhin, on doit regretter que son auteur, entrant dans plus de détails, n'ait pas fait connaître la liste de tous les objets recueillis à cette époque. Nous lui empruntons le relevé des monnaies romaines trouvées dans ces travaux, et y ajoutons celles qui ont été réunies par M. Jeanmaire, sans pouvoir toutefois y faire figurer les nombreuses variétés acquises alors par MM. Bellot et Servais, dont les collections, offertes au musée, ont permis de former une suite des plus complètes, tant en argent qu'en bronze de tous les modules.

Marc-Antoine	Othon	*Faustine mère*
Auguste	Vespasien	Marc-Aurèle
Agrippa	Domitien	*Faustine jeune*
Tibère	Nerva	Vérus
Antonia	Trajan	*Lucille*
Germanicus	Hadrien	Commode
Claude	*Sabine*	Septime-Sévère
Néron	Antonin	*Julia Domna*

(1) 1844, page 56.

Elagabale
Sévère-Alexandre
Maximin
Gordien le Pieux
Philippe père
Otacille
Valérien
Gallien
Posthume
Tétricus père
Tétricus fils
Claude le Gothique
Aurélien
Probus
Dioclétien
Maximin-Daza
Licinius
Constantin le Grand
Constantin le Jeune
Crispus
Constant I
Hélène, femme de Julien
Gratien
Théodose le Grand.

(De l'an 43 av. Jésus-Christ à la fin du IVe siècle.) (1)

En construisant la maison Jacquet, habitée aujourd'hui par M. Lombard, jardinier, M. Morel, entrepreneur, a rencontré au point L des substructions antiques, des vases en terre, des instruments en fer. A la profondeur de 0 m. 70 à 0 m. 80, le sol était recouvert d'une couche de cendres de 0 m. 10 environ d'épaisseur.

A partir de l'année 1872, les renseignements, jusqu'alors rares et souvent incomplets, nous arrivent en abondance; tous les objets découverts dans le voisinage de la chaussée romaine ayant été soigneusement recueillis, les moindres faits enregistrés, il nous est aujourd'hui permis d'avoir une opinion sur la nature des débris rencontrés précédemment et jugés sans valeur par leurs inventeurs, de pouvoir indiquer sur notre plan le tracé exact d'une partie de la voie antique et l'emplacement de plusieurs constructions mises à découvert. M. Jeanmaire ayant généreusement abandonné au musée tout ce qu'il avait recueilli depuis quinze ans, je puis, en mettant à profit les renseignements que je dois à son obligeance, donner un inventaire précis des objets découverts dans les dernières années sur le sol de *Caturiges*.

(1) On a recueilli également un grand nombre de pièces gauloises, des Leuci, au type du sanglier, plusieurs *Matugenos*, deux *Germanus Indutillif*, quantité de moyens bronzes de la colonie de Nismes au revers du crocodile, enfin des monnaies françaises, lorraines et barroises, parmi lesquelles se trouvait un rare denier du comte Henri IV, frappé à Pont-à-Mousson.

Dans le courant du mois d'avril, en défonçant le terrain compris entre les rues Saint-François, Landry-Gillon, et des Romains, pour y établir la cuvette du nouveau gazomètre, on rencontra de nombreux vestiges de constructions antiques et différents objets appartenant à l'époque gallo-romaine :

Un mur parallèle à la chaussée et formé de moëllons bien appareillés.

Deux puits en maçonnerie sèche, d'environ 4 mètres de profondeur et en contre-bas de la rue Saint-François (1).

Plusieurs emplacements de foyer, de 1 m. 80 à 2 mètres de diamètre.

Des tuiles à rebords, des débris d'amphore et de vases en terre à couverte rouge et noire.

Des fragments d'ustensiles en verre.

Des épingles et styles en os, des fibules en bronze.

Trois squelettes humains et des ossements d'animaux domestiques.

Vingt-sept monnaies tant romaines et gauloises que françaises et étrangères.

Un magnifique peson en bronze, dit Romaine, muni de son contrepoids, et dont l'état de conservation ne laisse rien à désirer (2).

Enfin, c'est sans doute de ces fouilles que provenaient une magnifique clef en bronze de la collection de notre ami Richard-Damain (3) et une hache polie en néphrite de $0^{m},125$ de longueur.

Les travaux entrepris par M. Jeanmaire, pour l'agrandissement de l'usine à gaz et la création d'un jardin attenant à cet établissement, ont amené depuis quelques années la découverte d'importants débris antiques en fer et en bronze, de fragments de vases en terre rouge avec dessins en relief du plus beau travail. Fouillé jusqu'au niveau de l'ancien sol, à

(1) Le puits G était en grande partie rempli de débris de bois de cerfs, d'ossements et de pierrailles.

(2) Cette pièce, fort intéressante, donnée alors à M. le Dr Michel, a été offerte par lui au musée.

(3) Je dois à cet ami le plan de ces fouilles qu'il avait suivies jour par jour, et les détails des découvertes faites en cet endroit.

une profondeur de $1^m,50$ environ, tout le terrain retourné par M. Jeanmaire était jonché de tessons de poterie dont les plus beaux spécimens ont été conservés. On a recueilli au milieu de nombreux fragments de meules de moulins à bras en granit et en lave d'Auvergne.

Des fibules en fer et en bronze.

Un couteau en fer, avec manche en bronze, objet fort remarquable par sa forme.

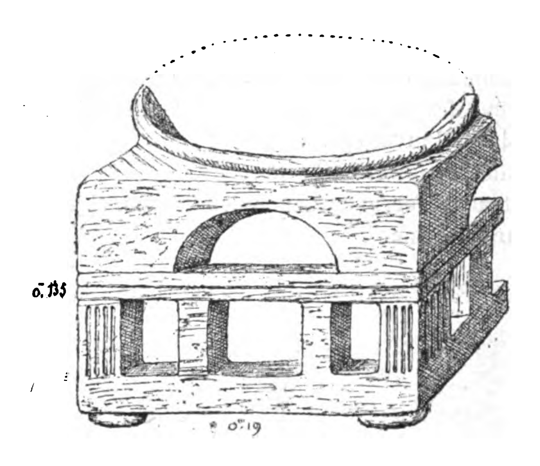


Des tuyaux en plomb, de forte dimension, faits d'une plaque cintrée en forme de poire et dont les bords sont rapprochés et repliés au marteau.

Une entrée de serrure en bronze.

Divers fragments de supports en pierre, destinés à recevoir des vases ou amphores, et dont un seul, haut de $0^m,135$, sur une largeur de $0^m,19$, les faces latérales percées de trois ouvertures rectangulaires placées sous une baie en plein cintre, a pu être conservé (1).

(1) Grivaud de la Vincelle, dans son ouvrage sur les *Arts et métiers des Anciens*, a reproduit, planche XXVIII, nos 9 et 10, les dessins de deux fragments identiques à celui que nous décrivons et qu'il classe dans la catégorie des instruments de cuisine ; il n'en indique ni la matière, pierre ou terre cuite, ni les dimensions. Ne pouvant croire que cet objet puisse jamais avoir été employé comme réchaud, nous proposons d'y reconnaître un support destiné à recevoir un vase sans pied, forme



Quantité d'instruments, couteaux, clefs, chaînes en fer, épingles en os, etc.

Plusieurs vases et fragments de vases dont la restauration a été facile.

Des pierres à éguiser en grand nombre.

Un pied de vase en bronze.

Deux ampoules en terre grise.

Deux bracelets, dont l'un a été trouvé au bras d'un squelette, rencontré à $1^m,70$ de profondeur, contre le mur du jardin.

Trois plats en bronze, plus les débris d'un quatrième qui ne peut être réparé, découverts en 1878, à $1^m,80$ au-dessous du niveau du sol, au point I.

Dans la cour d'entrée, sous la bascule, on a rencontré, en 1881, un escalier construit en pierres sèches, conduisant à un grand fossé ou ruisseau qui a été dégagé dans toute la largeur de l'établissement et jusqu'au puits G de l'autre côté de la voie; sa profondeur au-dessous du niveau du sol actuel était environ de $2^m,50$ à $2^m,75$.

assez commune à cette époque. Le musée d'Epinal et celui de Bar possèdent des fragments de supports en terre cuite qui paraissent avoir eu la même destination, mais leur fabrication remonte à des temps postérieurs, peut-être même à l'époque de la Renaissance.

Les débris de vases de l'époque gallo-romaine ont procuré les estampilles de quatorze noms de potiers.

Tous ces débris, ustensiles, vases, fragments et monnaies, offerts généreusement au musée par M. Jeanmaire, sont déposés dans une vitrine spéciale consacrée aux antiquités rencontrées sur le sol de la ville de Bar, dans la salle d'archéologie, avec les objets recueillis précédemment dans les travaux entrepris pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin.

Déjà, en 1882, notre musée lapidaire avait reçu de M. Jeanmaire un cippe en pierre trouvé debout sur l'ancien sol à la profondeur de 1^m,90, dans le jardin attenant à l'usine à gaz, au point K. Haut de 0^m,98 environ, ce petit monument présente, accolée au fût et posée sur le piédestal, la statue d'un enfant nu retenant dans ses mains, pressées contre sa poitrine, un oiseau aux ailes déployées. Par suite d'un long séjour dans la terre, ce cippe est sensiblement détérioré, mais s'il n'offre aucune inscription qui puisse guider dans la recherche à faire sur le sujet qui y est représenté, sa découverte est toutefois très intéressante.

Durival rapporte qu'en 1750 on découvrit à Naix une statuette en bronze, haute de 18 lignes, tenant entre ses mains sur son cœur une tourterelle (1).

(1) Dans la séance du 3 octobre 1883, j'ai fait connaître à mes collègues de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc le résultat de mes recherches sur les différentes représentations de l'enfant à l'oiseau, type encore assez fréquent, mais dont il n'est pas toujours facile de trouver l'explication.

Consulter sur ce sujet : Caylus, tom. II, pl. CXVIII-IV, pag. 397, enfant jouant avec un lapin ; tom. III, pl. XLVIII-IV, pag. 177, génie tenant un oiseau sur la poitrine ; Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, tom. I, pag. 199, pl. XI, 4, enfant tenant un oiseau d'une main et de l'autre un serpent ; tom. II, pag. 55, pl. XXVII, deux enfants se battant, dont l'un tient un oiseau ; les *Mémoires des Antiquaires de France*, 1880, Bulletin, pag. 282 ; 1882, pag. 177.





Avant de poursuivre notre enquête, il convient d'étudier l'intérêt archéologique des découvertes faites sur l'emplacement de l'usine à gaz, et d'examiner en détail quelques-uns des objets sur lesquels li peut paraître utile d'attirer plus particulièrement l'attention.

Les vases de bronze dont nous venons de parler présentent certaines particularités qui méritent d'être signalées. Déjà, à diverses reprises, on avait fait en Gaule des trouvailles de

vaisselle en bronze (1), mais dans notre région, et notamment sur l'emplacement de *Nasium*, il n'avait été rencontré aucun vase ayant la forme de plat. De dimensions différentes, les vases découverts par M. Jeanmaire nous offrent autant de spécimens de l'art du potier de bronze à l'époque gallo-romaine, chacun d'eux appartenant à un mode de fabrication bien caractérisé.

N° 1. Assiette ayant 0m,233 de diamètre ; pièce fondue, polie sur le tour et dont les bords ont été retouchés à l'outil. On aperçoit encore sur certains points les traces d'un étamage que le temps ou un usage prolongé a fait disparaître. Au-dessous, dans le pied, on lit, tracée en caractères cursifs, l'inscription NOS ou SON. Nous ne pouvons affirmer que NOS ne soit point la fin d'un nom dont la première partie serait cachée sous la couche d'oxide, que nous n'avons pu réussir à faire disparaître entièrement. SON pourrait être le commencement du nom SON(tius).

N° 2. Assiette à fond très plat et sans pied, de 0m,221 de diamètre, faite au repoussé, puis terminée au tour et ornementée au revers de cercles concentriques avec gorges et moulures ; cette pièce conserve encore de nombreuses traces d'étamage. Graffite : NIIRA (NERAtius ?)

N° 3. Plat à pied, diamètre 0m,267 fait au tour et autrefois argenté. Le piédouche, d'un cuivre plus malléable, a été fixé et renforcé au moyen d'une garniture de plomb. Graffite : MAS (MASculus, MASclinus, MASonius, MASpetius, MASclus MASso, MASucio ?)

N° 4. Débris d'un plat semblable au n° 1. Sur le fond on remarque, mais très faiblement, tracées à la pointe, des lettres qui ne présentent point un sens satisfaisant.

Nous possédons donc les restes d'un service de table, d'une vaisselle ayant appartenu à plusieurs personnes? Les graffites

(1) Autrefois les trouvailles de vaisselle ancienne ont dû être assez fréquentes, puisque, déjà au XIe siècle, certains rituels font mention d'une oraison spéciale pour purifier de toute souillure les vases découverts sur les emplacements des anciens lieux détruits : *Oratio super vasa in loco antiquo reperta.*



en question ne présentant ni la valeur d'une notation pondérale (1), ni le caractère d'inscriptions votives (2), peut-être faut-il reconnaître dans ces graffites tracés à la pointe les premières lettres des noms des différents propriétaires. L'usage de tracer à la pointe, au revers de la vaisselle, des inscriptions composées d'un nom au génitif et d'une indication de poids, était assez général à cette époque. Ce fait est rapporté ainsi par Pétrone dans son récit du festin de Trimalchion, en parlant des plats d'argent qui y figuraient : « In quarum marginibus nomen Trimalchionis inscriptum erat et pondus argenti (3). »

Quant aux couches d'étain et d'argent que nous remarquons sur ces plats, cela ne saurait surprendre, puisque c'est en Gaule, et longtemps avant l'époque de la conquête, que furent inventés les procédés de l'étamage et l'art d'argenter les métaux.

Les estampilles de potiers, dont les lois romaines prescrivaient l'application comme marque de fabrique sur tous les produits exécutés en terre cuite, sont depuis quelques années un sujet d'études de la part des épigraphistes; celles découvertes à Bar nous ont procuré les noms suivants :

ATICVS

sur le fond extérieur d'un vase en terre noire.

Cette estampille se retrouve à Amiens et à Londres sous la forme OF ATICI. Nous en rapprocherons les suivantes :

ATTICVS	Bavay.
ATTICI F	Besançon.
OF ATTICI	Vienne.
ATTICIM	Londres, Nimègue, Tongres, Tours.

(1) PIS P(ondus libera)I S(emis) sur un plat d'argent trouvé près d'Aix en Savoie.

(2) DIAN(ae), MERC(urio) sur des vases d'argent du musée de Vienne, (Autriche).

(3) Voir, pour de plus amples renseignements, le savant travail sur les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule, par MM. Thédenat et A. Héron de Villefosse. Paris, 1885, in-4°.

BITOAVO

sur un fragment de poterie rouge.

Ce nom de forme gauloise apparaît, croyons-nous, pour la première fois dans la liste si nombreuse des noms de potiers de l'époque gallo-romaine; nous ne le rencontrons point dans le travail de M. Schuermans (1) ni dans les nombreux recueils que nous avons consultés.

CINGE FECIT

sur un fond de vase en terre rouge.

Nous retrouvons ce nom : CINGES F , à Westerndorf, dans une inscription de Trèves, CINGETIVS, citée par Brambach sous le nº 825, enfin dans CINGETIS, inscrit par le général Creuly dans la *Liste des noms supposés gaulois tirés des inscriptions* (2).

OF DONYI

La valeur de la lettre qui suit l'N n'étant pas connue, et ne pouvant en raison de la lettre I qui suit l'exprimer par Y, nous proposerons de lire DONTI, forme abréviative de DONTIONI connue à Bonn, à Cologne, à Londres, à Soleure.

C. CATVS. F

inscrit en rétrograde. Bien que la seconde lettre présente les apparences d'un G, nous préférons y reconnaître un C mal tracé par le graveur du poinçon, le nom de GATVS ne se rencontrant point dans l'épigraphie romaine.

On connaît CATVS à Nancy, à Nimègue, à Tongres, à Vechten, à Voorburg et à Vienne.

CATVSVALIS s'est rencontré à Voorburg.

CATVOS, nom de forme gauloise signalé dans les découvertes faites au Châtelet (Haute-Marne).

LICINVS

nom très commun dans les localités suivantes :

(1) Sigles figulins (époque romaine). Bruxelles, 1867, gr. in-8º.
(2) *Revue Celtique*, tome III.



Amiens, Augst, Douai, Genève, Le Châtelet, Londres, Paris, Tongres, Tours, Vienne, Windisch.

MATERNNI. M

De ce nom de potier qui a été signalé dans les découvertes faites à Londres, à Pan Pudding, nous rapprocherons les formes MATERNVS, MATERNINVS, connues par plusieurs estampilles de Vienne, de Westerndorf, de Paris et de Poitiers.

OF MVRRA

Forme abréviative et très fréquente de MVRRANVS et de MVRRANIANVS qui s'est rencontrée à Lillebonne, à Londres, à Tongres et à Vic.

PRIM

Nous n'avons pas à relater ici les formes multiples dont ces quatre lettres peuvent être l'amorce; c'est assurément la marque la plus abondante, celle que l'on rencontre dans tous les pays. Nous indiquerons seulement les principaux noms qui ont été remarqués sur les poteries : Primus, Primulus, Primitius, Primitivus, Primitivos, Primanus, Priminus, Primigenitus, etc.

PRIVATI

qui a été signalé à Londres, à Poitiers, à Vienne sous la forme PRIVAT ; enfin à Paris sous celle de PRIVA.

RETICVƧ

Cette estampille, dont l'état de conservation ne saurait permettre le moindre doute sur la lecture que nous indiquons, nous fournit un nom nouveau ; nous ne le voyons pas cité par M. Schuermans et ne le rencontrons pas dans les inscriptions de l'époque gallo-romaine.

SECCO. F

Nom gaulois signalé comme ayant été découvert dans les

fouilles faites à Wiesbaden, à Reims, à Epinal, à Bonn, à Heddernheim, enfin à Sauvoy (Meuse) (1).

VA. /SIM ?

Lecture fort douteuse.

Les estampilles indiquées ci-dessus, sans indication de nature de poterie, figurent toutes à l'intérieur de vases ou de fragments en terre rouge.

VITA

inscrit sur un fond de poterie noire, dans les cantons d'une croisette coupant en quatre parties un cachet de forme ronde. Ce nom, abréviation de VITALIS, se rencontre communément.

La découverte, sur le sol antique de *Caturiges*, du lit d'un ancien cours d'eau antérieur au v[e] siècle présente un véritable intérêt; elle permet, en effet, de faire remonter aux premiers temps de l'occupation romaine la création du canal dérivatif qui, détournant de leur cours naturel les eaux du Naveton, descendant directement de la vallée de Naives pour se déverser dans l'Ornain, à quelque distance au-dessous du Pont-Neuf (2), les aurait ainsi amenées primitivement, en longeant le bas des côtes de Notre-Dame, jusqu'à l'extrémité de l'emplacement que nous croyons pouvoir assigner à la bourgade gallo-romaine.

Après sa destruction, aux temps des grandes invasions, *Caturiges* ayant été réédifié plus à l'est, aux abords de l'église Notre-Dame, le cours d'eau, qui n'avait plus sa raison d'être à

(1) *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 49.

(2) En creusant les fondations du groupe scolaire du quai des Gravières, on a rencontré les traces d'un ancien lit, et, noyées dans des dépôts de vase, plusieurs roches énormes.

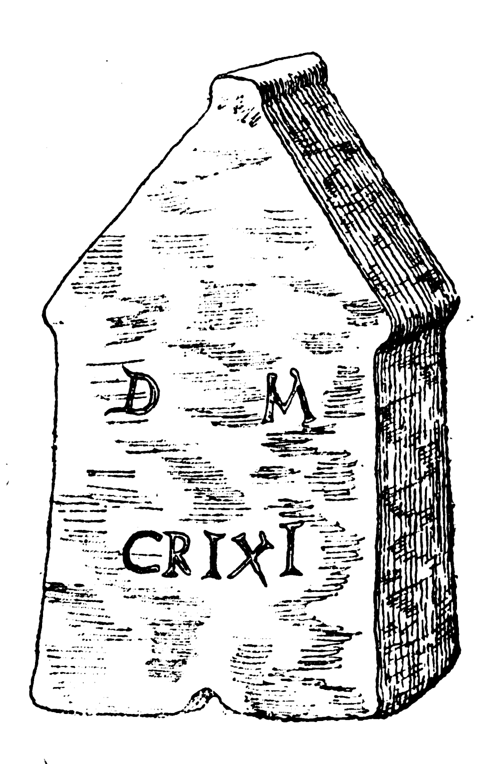
NOTE DE M. C. BONNABELLE. — M. Chopin, ancien imprimeur à Bar, se plaisait à raconter que les eaux de la vallée de Naives alimentaient autrefois le quartier de Couchot et qu'elles étaient amenées en ville par des conduits en bois; la ville, se trouvant en procès avec le prieuré, aurait été obligée de vendre ces conduits pour payer les frais du procès. — Ces renseignements de M. Chopin, sans doute exacts, méritent d'être contrôlés.

travers des ruines, fut alors modifié. Peut-être faut-il reporter à l'époque de l'établissement des Bénédictins au bourg de Bar-la-Ville, c'est-à-dire au milieu du XIe siècle, la création du lit actuel qui, traversant le prieuré et alimentant ses réservoirs, suivait à ciel ouvert la rue de l'Hospice et allait porter ses eaux au moulin de Couchot. Ce fut sans doute à cette époque que, de l'autre côté de la vallée et pour alimenter le Bourg, dut être creusé le canal des usines.

En faisant connaître les circonstances de la rencontre d'une stèle à la légende D. M. CRIXI, trouvée en 1861, en creusant un puits, rue du Coq, sur l'emplacement du mur de ville, je faisais remarquer que cette pierre n'occupait pas la place où primitivement elle avait été élevée (1). La base sur laquelle reposait ce petit monument, et qui avait dû être creusée pour recevoir l'urne funéraire, n'ayant point été rencontrée en cet endroit, on peut croire qu'enlevée du lieu où elle avait été érigée dans l'origine, cette stèle, provenant de *Caturiges*, avait été utilisée dans la construction du mur d'enceinte du Vieux-Bourg. Rappelons en passant que le nom tout gaulois CRIXVS qui y est inscrit avait été porté par un compagnon de Spartacus et par un chef de Boiens.

(1) *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 18.

NOTE. — Cette stèle, haute de 0m,43 sur 0m,24 de largeur à la base, décrite dans l'*Archéologie de la Meuse*, tom. I, pag. 6, se trouve reproduite sous le n° 8 de la planche VIII. Dans ce même volume, M. F. Liénard donne les dessins de plusieurs objets antiques recueillis sur l'emplacement de *Caturiges*, que nous avons cités précédemment : une hache en silex de la collection de M. le docteur Baillot, trouvée en 1842, rue Saint-Etienne (n° 4, pl. VII) ; le débris sculpté dont il sera question plus loin, dans la note 4 de la pag. 159 (n° 6, pl. IX) ; une statuette en bronze au type de la Victoire (n° 6, pl. XXVII) ; enfin une clef en bronze de la collection Richard-Damain (n° 1, pl. XXXII).



L'enquête, dont les résultats viennent d'être exposés avec toutes les garanties désirables, permettant de déterminer l'emplacement occupé par la station romaine au v[e] siècle, nous proposerons d'en circonscrire ainsi l'étendue.

Du point A, proche de l'écluse, au pied de la côte de Behonne, le groupe des habitations qui, dans son ensemble, constituait la bourgade de *Caturiges*, occupait la base des coteaux de Notre-Dame jusqu'aux environs du pont Triby, tout le pâté compris dans l'ancien clos du prieuré et la rue de l'Hospice qui, continuée en ligne droite sur la rue Landry-Gillon, aurait ainsi englobé une partie du faubourg de Couchot.

En dehors de ces limites extrêmes, aucune découverte n'a procuré de vestiges de l'occupation romaine; les fouilles

faites dans l'étendue de l'ancien Pâquis, dont le sol a été retourné jusqu'à la profondeur de trois mètres environ, ont permis de reconnaître en cet endroit l'emplacement d'une vaste gravière. Si l'on veut bien admettre avec nous que, dans ces temps reculés, le lit de l'Ornain, sans cesse déplacé par les crues de ses eaux, envahissait les parties basses du quartier de la rue du Four et le rendait inhabitable, on comprendra facilement les limites que nous assignons à cette bourgade dont les constructions occupaient seulement les deux côtés de la voie. Enfin les travaux exécutés par M. Jeanmaire ont permis de reconnaître que, dans tout son parcours, la chaussée romaine se trouve à environ $0^{m},50$ au-dessous du sol actuel, en partie engagée sous les murs de l'usine à gaz, et qu'il faut descendre à $1^{m},50$, et plus, pour retrouver le sol primitif sur lequel s'élevaient les constructions avoisinantes (1).

L'emplacement de la station de *Caturiges* étant déterminé, il nous faut reprendre l'étude du tracé de la voie antique dans la direction de *Nasium*.

III.

De Caturiges à Nasium.

En quittant le quartier de Bar-la-Ville, la chaussée infléchissait sur la gauche vers le bas de la côte Sainte-Catherine, passait derrière la maison du pontier du canal et occupait l'emplacement du lit actuel du ruisseau du Naveton, dont le cours modifié vers le milieu du XIe siècle, lors de la création du prieuré par la comtesse Sophie, descendait sans doute primitivement en droite ligne de la vallée de Naives vers l'Or-

(1) Dans l'intérieur de la cour de l'hospice, en face le bâtiment des bureaux, il a été découvert, il y a quelques années, un tombeau en pierre de même forme que celui rencontré devant la petite porte de l'église Notre-Dame ; ces deux tombeaux appartenaient à l'époque mérovingienne.

nain, aux environs du groupe scolaire construit sur le quai des Gravières.

Derrière la maison du pontier s'embranchait un chemin antique qui se dirigeait vers Naives, et dont il est parlé en ces termes dans une attestation de Pierre, évêque de Toul (1168-1193), déclarant que Renaud II, comte de Bar et de Mousson, a donné à l'abbaye de Trois-Fontaines toute la côte auprès de Bar, depuis la vigne de Gérard Mesle à partir de la *voie publique* jusqu'à la fontaine Parlemaille : « Apud Barrum costam totam a vinea Gerardi Mesle, sicut duxit *strata publica* ad fontem de Sparnemaisle et ad allam colli nitentem ipsi (vs) costae, super montem etiam totum planum juxta *Morum Silvam* (1), quidquid ibi sui juris erat concessit, etc., etc... Et inde ad nemus *Morum Silvae*, sicut positae metae determinant usque ad viam quae de Barro ducit ad *Behonem* (Behonne) (2). »

Près de la fontaine Parlemaille, au lieu dit Curmont (section B, n° 1455 du plan cadastral), « le sieur Saint-Joire découvrit, en creusant une fosse au bas de sa vigne, à 2m,30 de profondeur, des dalles de pierre bien conservées et bien jointes, formant un pavé qui semblait se continuer sous la prairie d'entre la côte et le petit canal du Naveton (3). »

Laissant sur sa gauche le lit actuel du Naveton, la chaussée romaine pénétrait dans la propriété de Mme Varin-Bernier, passait à droite sous l'angle de la maison d'habitation où M. Morel, entrepeneur, l'a rencontrée, puis se dirigeait vers la rue de l'Etoile; en cet endroit son massif a été reconnu par M. Jeanmaire, lors de l'établissement des conduits pour le gaz. De là, passant à droite du chemin des Fourches ou de Resson, la voie longeait le mur du cimetière et prenait la direction de Popey pour gagner la côte des Gros-Saints (4).

(1) Morselve, forêt aujourd'hui défrichée.
(2) *Archives de la Meuse.* Abbaye de Trois-Fontaines.
(3) *Journal de la Meuse*, n° du 14 juillet 1834.
(4) Le bas-relief qui, dans l'*Archéologie de la Meuse*, t. Ier, est décrit page 32 et reproduit sur le n° 6 de la planche IX, ne provient point de Naix. Découvert par M. Thiébault de Marbot, sur l'emplacement de la maison qu'il a fait construire rue de Saint-Mihiel, n° 35, il



Dans tout ce parcours, si les vestiges de la chaussée ne sont plus actuellement visibles, ils étaient bien apparents au XVIII[e] siècle ; les renseignements historiques et topographiques sont très précis sur cette partie comprise entre Bar-la-Ville et la ferme de Popey. Dans un registre des délibérations du Conseil de Ville, dont nous avons déjà cité des extraits (1), il est dit, à la date du 22 novembre 1688 : « Sur autre proposition que les dits vénérables de Sainct-Anthoine ont faict assigner au Baillage de Bar, le dix-sept du présent mois, en cause de trouble, Didier Mitta, pour avoir passé dans le centier qui couppe leur terre de Popey, aboutissant par Bas sur le grand chemin autrement dit *la Levée* et par le haut au chemin de dessous les vignes de Nauchamp..... reconnaissant qu'il seroit à propos de faire dresser un plan de toute cette contrée et de nommer des commissaires pour recognoistre de quelle utilité et commodité ce chemin ou sentier peut être, a esté délibéré qu'à la diligence du sindic il sera dressé un plan géographique par le sieur Demengeot de la contrée où sont scituées les dittes terres de Popey qui contiendra en description au juste desdits lieux depuis Popey jusqu'à Marbot (2). »

Vingt ans plus tard cette chaussée avait été si mal entretenue qu'à la date du 12 mai 1710 le Conseil de Ville dut être « averty que du costez de Marbot, depuis quelques années en ça l'on a tellement creusé et enlevé la terre dans le haut chemin appellez la *Levée de Jules César*, qu'on a fait de cet endroit un précipice dangereux aux passants, ce qu'il est nécessaire de réparer au plus tôt pour prévenir les dits accidents qui pourroient arriver dont la ville pourroit souffrir (3). »

Si nos recherches pour retrouver le plan dressé par Demengeot, en 1688, ont été infructueuses, nous avons été toutefois assez heureux pour découvrir dans les archives de l'hôtel-de-

nous a été cédé, pour être déposé au musée, par M. Boulanger, le propriétaire actuel. Selon l'opinion de plusieurs savants archéologues, ce bas-relief n'est point antique ; il faudrait en reporter l'exécution au XII[e] siècle, peut-être même au XIII[e].

(1) Pages 12 et 19 de la première partie de cette notice publiée dans les Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1885.

(2) R. 25, folio 60.

(3) R. 30, folio 30.

ville quelques pièces fort intéressantes qui nous édifient suffisamment sur l'état de conservation de la chaussée antique à cette époque.

La plus curieuse de ces pièces intitulée : « Plan topographique des terres et près appartenantes à l'autel de ville de Bar, en 1732, dressé par N. Vigneville (1) », conformément à la résolution de Conseil de ville du 22 septembre, nous montre en haut relief la voie romaine désignée « *Levée de Jul. César* » tracée encore très large, et parallèle à la route actuelle de Bar à Ligny. Sur les passages du chemin de Resson et de la chaussée de Saint-Mihiel, elle est complètement détruite, mais elle reparaît sous les vignes de Notre-Dame, où elle est indiquée dans un état complet de conservation.

A cette époque le lit de l'Ornain n'était point tel que nous le voyons aujourd'hui; à partir de Salvange, le plan indique une courbe qui se développe sur la droite de la rivière, et vient à son sommet toucher à la chaussée de Ligny, au point où le chemin actuel du cimetière s'embranche sur cette route; de là la rivière, accomplissant son demi-cercle irrégulier, se dirigeait vers le Pont-Neuf, rebâti en 1603. Comme particularité, nous signalerons, d'après ce plan, l'existence d'une croix en pierre élevée en avril 1726, près de l'emplacement de l'ancien octroi.

Sur un autre plan non daté, mais qui paraît remonter à la première moitié du XVIIIe siècle (2), la rivière d'Ornain fait un grand coude et vient toucher la chaussée de Ligny. Enfin sur un « grand plan figuratif de la partie des vignes du finage de Bar, situées au delà de l'eau », dressé en 1752 par Gérard arpenteur, la voie passe derrière la ferme de Popey, au-des-

(1) JJ. 2⁴.

(2) JJ. 2¹². L'établissement du cours actuel de la rivière d'Ornain entre le Pont-Neuf et celui de Notre-Dame, remonte seulement à l'année 1542. *Arch. de la Meuse*, B. 735.

Dans un compte de Jean Prudhomme, receveur général du duché de Bar, il est rapporté qu'en 1546 il fut amené du *bois de Sainte-Catherine* des madriers pour l'établissement d'une passerelle au Pont-Neuf. *Arch. de la Meuse.* B. 550-551.

sous de Nauchamps, se dirige vers le pont Triby et entre dans Bar-la-Ville, par la rue des Romains (1).

Après avoir franchi la route de Resson, contre l'écluse de Marbot, la chaussée longeait, comme nous l'avons dit précédemment, le mur du cimetière actuel et se dirigeait sur la ferme de Popey, ancienne léproserie au moyen âge (2), dont le souvenir s'est conservé dans le nom de la contrée dite *la Madeleine*, emplacement d'une ancienne chapelle ruinée. Dans une donation faite en 1171 aux religieux de Trois-Fontaines, nous voyons figurer au nombre des témoins *Falco, prêtre de Popey;* il est fait mention de la léproserie dans un titre de 1253 qui parle des maître et frères de la maison des malades de Popey; enfin lorsque René Ier, duc de Bar, donna en 1434, au chapitre de Saint-Maxe, le domaine de Popey, c'est sous la condition « de faire et servir bien et souffisamment en tant qu'il touche le service divin, la chappelle et chappellenie dudit Popey et de administrer maison ou chambre aux lépreux qui seroient de la nation de la ville de Bar ».

Il y a quelques années, on découvrit en cet endroit une petite statuette de Mercure, en bronze étamé, qui a été, par les soins de M. Oudet, déposée au Musée de Bar.

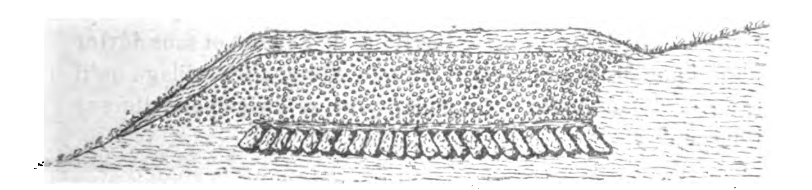
(1) Ainsi, avant le milieu du XVIe siècle, le lit de l'Ornain n'avait point encore été régularisé entre les faubourgs de Notre-Dame et de la Neuveville ; il est donc permis de croire qu'en plusieurs points de son parcours, dans la partie basse de Couchot, au-dessous du pont Notre-Dame, les eaux de la rivière envahissaient dans les grandes crues le côté droit de la rue du Four et une partie de l'ancien Pâquis.

(2) *Popina*, hôtellerie dans les premiers siècles. Le géographe L. Denis, dans le *Conducteur français*, fait remarquer que « près de Popé, belle ferme avec une chapelle, passait l'ancienne route dont on voit encore les restes de la levée auprès des vignes. » Dans un plan indiqué précédemment, l'auteur a esquissé la vue de la ferme de Popey, à demi-cachée dans un massif de verdure, duquel émerge un clocher. Il y a peu d'années que le bâtiment de l'ancienne chapelle a disparu par suite de nouvelles constructions.





En octobre 1862, M. de Matty de la Tour, ingénieur en chef du département de l'Ille-et-Vilaine, qui s'est beaucoup occupé des voies romaines (1), fit faire par M. Rousseau, conducteur des ponts et chaussées, qu'il avait envoyé à Bar, une tranchée sur l'ancien chemin à environ 300 m. en aval de la ferme de Popey. Un plan, qui nous a été communiqué par M. Gelly père, nous renseigne sur la construction de cette voie dont nous avons déjà rencontré des tronçons mis à découvert entre Varney et Bar.



« Sous une couche de terre et de pierrailles formée naturellement avec le temps sur le passage de voitures d'agriculteurs, de bestiaux, etc., et par les dépôts des champs voisins,

(1) *Villes et voies romaines de l'Anjou*, mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1861.

ce qui donne à cette chaussée l'aspect d'un chemin ordinaire, on a rencontré, à 15 centimètres de profondeur, une épaisseur d'environ 1 m. 10 de gravier calcaire ordinaire de la vallée tel qu'il a dû être extrait de la gravière, puis une croûte dure et solide de 5 à 6 centimètres d'épaisseur formant chape ; cette croûte faite de gravier lié par une gangue de mortier avait l'apparence d'un bon béton; enfin, sur le sol naturel, un hérisson formé de moëllons d'environ 20 centimètres, placés debout et juxtaposés latéralement. Ces moëllons très durs et de bonne qualité, d'une contexture grisâtre renfermant quelques petits coquillages, ne proviennent point des coteaux voisins, qui ne donnent que des roches calcaires de médiocre qualité, et ont dû être amenés soit d'Erize-la-Grande, soit de la vallée de l'Aire. »

De là, entre *le Franc-Champ* et *la Grande-Terre*, la voie se maintenait en droite ligne sur le petit plateau à gauche de la route actuelle, puis, descendant au lieu dit la *Chapelle des Gros-Saints* (1), elle franchissait le vallon et le ruisseau de Resson pour gravir le premier étage des coteaux de Longeville et de Tannois, où elle est encore désignée sous le nom de *Chemin des Romnais*.

Très reconnaissable dans tout ce parcours, la chaussée est plus particulièrement bien conservée aux lieux-dits *Sous le Chemin*, à l'*Absalle*, au *Terme-Richelot*, *Entre-deux-Chemins;* son relief est encore très apparent sous *Givraupré* et la *Canière*. En pénétrant sur le territoire de Silmont et sans dévier de la ligne droite, le chemin antique atteignait le village qu'il traversait dans toute sa longueur pour se diriger ensuite sur Guerpont (2).

(1) Ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

(2) Sans vouloir chercher l'étymologie de Silmont dans *Solis mons*, montagne dédiée au Soleil, et conclure, avec M. de Widranges, qu'à l'époque gallo-romaine il a dû exister en cet endroit un temple élevé à cette divinité, nous constaterons seulement les découvertes faites, à différentes époques sur le territoire de cette commune, d'antiques constructions dans la propriété Bouillard, de tombeaux en pierre renfermant des vases en terre, et de monnaies romaines. Sur cet emplacement s'était élevé, vers le milieu du XI[e] siècle, un prieuré qui, jusqu'à la Révolution, demeura la propriété des religieux de Saint-Bénigne de Dijon.

Dans tout ce parcours les renseignements abondent et il nous a été facile de déterminer avec certitude le tracé de la voie romaine; aucune hésitation n'était permise. Indiquée sur la carte de l'Etat-major, si en certains points elle se trouve interrompue, des tronçons bien visibles permettaient d'en retrouver la direction; les documents puisés dans les archives de la ville attestaient son existence aux siècles derniers en plusieurs endroits où les travaux considérables entrepris depuis cinquante ans en ont détruit les vestiges; c'est enfin sous le nom de *Voie romaine* que la tradition locale désigne encore aujourd'hui le chemin herbeux et peu fréquenté qui se dirige en droite ligne, à travers prés, champs et vignes, de Bar à Guerpont. Au delà de ce village l'incertitude commence, les renseignements nécessaires pour retrouver la chaussée dans la direction de *Nasium* deviennent assez vagues, la tradition cesse d'être aussi affirmative, les traces matérielles ne sont plus apparentes, et c'est à grand'peine si, après avoir étudié le terrain, il est permis d'en indiquer l'emplacement probable.

A son entrée sur le territoire de la commune de Guerpont, laissant sur sa droite l'ancien fief de *la Marloratte* (1), la voie devait passer contre le village, traverser le ruisseau de Culey vers le *Mazet,* gravir le coteau derrière les *Vignes de la Cour* et pénétrer sur le territoire de Tronville au lieu dit le *Mur des Sarrasins* où, dit-on, elle aurait été reconnue (2). De la rive gauche du ruisseau de Salmagne au bas des vignes, le chemin qui longe la voie ferrée est encore désigné dans le cadastre sous le nom de *Voie romaine conduisant de Loisey à*

(1) *La Marloratte,* ancienne demeure seigneuriale, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace, était située à l'extrémité du village de Guerpont, entre les chemins de Silmont et de Culey ; cette terre devait son nom à Martin Le Marlorat, seigneur de Guerpont, procureur général au bailliage, anobli le 8 janvier 1560, à qui nous devons les *Coutumes du Baillage de Bar*, publiées en 1580. Nous trouvons ce domaine indiqué comme ferme en 1777, par L. Denis, dans le *Conducteur français,* puis sur la carte de Cassini, mais c'est en vain que nous en avons cherché le souvenir dans les lieux-dits mentionnés sur le plan cadastral de la commune de Guerpont.

(2) Au point où elle franchit le ruisseau de Salmagne, à 60 mètres du pont de Tronville. Le massif de la chaussée a été rencontré il y a peu de temps dans un travail entrepris par le service vicinal. (*Note de l'agent-voyer en chef.*)



Nançois. Ce chemin des vignes ayant été coupé à deux cents mètres de la gare par la ligne de Paris à Strasbourg, qui sur ce point se trouve être en contre-bas, on pouvait espérer en reconnaître la coupe dans les talus de la tranchée, mais les déblais entrepris, sur notre demande, par l'administration, aux deux points d'intersection n'ont abouti à aucun résultat; une fouille faite sur ce chemin, qui rejoint la *Croix des Fossés*, a permis, il est vrai, de reconnaître à 50 centimètres au-dessous du sol actuel un lit de pierres cassées ; toutefois cette constatation ne saurait constituer une preuve certaine de l'existence en cet endroit de la voie antique (1).

De la *Croix des Fossés*, en fléchissant à gauche, la chaussée devait descendre entre la *Minière et derrière la Ville*, vers le ruisseau de Malval.

Jusqu'ici nous avons adopté, après l'avoir reconnu exact, le tracé indiqué par nos devanciers, mais parvenu en cet endroit, ne pouvant accepter la direction qu'ils indiquent, nous sommes dans l'obligation de nous séparer d'eux. Afin de permettre à ceux qui seront tentés de nous suivre dans cette étude, d'aborder cette question en parfaite connaissance de cause, nous rapporterons tout au long, ce qui a été écrit sur le tracé de la voie romaine entre Guerpont et Naix.

Le premier en date, M. Denis, dont les travaux manuscrits ont été copiés presque littéralement par M. Liénard, et que nous consultons sans cesse quand il s'agit des voies antiques de notre région, s'exprimait ainsi : « La chaussée se dirigeait vers le milieu de Silmont et de Guerpont au nord et près de Tronville et de Petit-Nançois, d'où une traverse conduit à Pont-sur-Meuse par Lérouville. De Petit-Nançois la route dont je m'occupe, laissant Velaines et l'Ornain à son sud, tend vers Ligny où elle coupe la route royale actuelle ; elle montait sur l'Epilviteuil, au lieu dit *Queue de serpent*, allait par les *Aouïsses* près de la *Grange-aux-Champs*. La tradition a perpétué ces notions, car les traces de ce chemin sont effacées ou incertaines depuis Guerpont ou le nord-est de Tronville jusqu'à Menaucourt,

(1) Cette question recevra une solution définitive lors de l'agrandissement prochain de la gare de Nançois.

environ 8 kilomètres. On pense néanmoins que le chemin antique, aujourd'hui totalement déformé, parvenait par l'ouest de la Grange-aux-Champs au-dessus du moulin de Givrauval, après avoir passé le ruisseau Noirtel (1). » Nous reprendrons plus loin la suite de cette citation quand nous serons parvenu sur le territoire de Menaucourt.

M. le comte de Widranges se contentait d'indiquer sur la carte annexée à son travail un tracé rectiligne entre Guerpont et Menaucourt, sans faire connaître les raisons qui le lui avaient fait adopter (2) ; il signalait seulement des traces de substructions antiques dans la contrée de *Vaucelles*, située à l'est de Velaines.

M. F. Liénard, qui tout dernièrement vient de publier un important travail sur les voies romaines dans l'étendue du département de la Meuse, se contente de transcrire, sous une autre forme, les textes fournis par MM. Denis et de Widranges : « La chaussée consulaire traversait Nançois-le-Petit, à partir duquel les traces de la voie sont un moment effacées ; mais la tradition en a perpétué le souvenir, et l'on sait qu'elle se portait un peu au nord de Velaines, sur le finage duquel on a rencontré des restes de constructions antiques, notamment au lieu-dit Vaucelle, situé à l'est du village. » Cet archéologue n'apporte aucun renseignement nouveau dans la question à résoudre du tracé interrompu entre Nançois et Menaucourt.

En présence de l'incertitude si nettement énoncée par MM. Denis et Liénard, nous devons aborder cette partie de notre étude avec circonspection, et apporter un soin tout particulier dans l'examen attentif que nous avons à faire du territoire compris entre Guerpont et le territoire de Naix. Déjà, à la suite d'excursions faites à différentes fois, nous avons reconnu certains points, relevé quelques observations intéressantes, sans toutefois avoir acquis la certitude que le tracé entrevu par nous, en dehors de la direction indiquée par nos prédécesseurs, fût en réalité le seul qu'il soit permis d'adop-

(1) *Recherches sur les voies romaines et les antiquités du pays des Leuques*, tome II, folio 44, verso.

(2) *Recherches sur plusieurs voies romaines partant de Nasium.*



ter. Il nous faudra encore revenir sur l'examen de ce tracé, prendre l'avis de personnes compétentes en la question avant d'émettre une proposition, présentant toutes les garanties, en l'absence du haut relief qu'en certains endroits devrait offrir la chaussée.

Après avoir relevé, sur le cadastre de chaque commune, le plan exact du territoire que pouvait traverser la voie romaine, pris note des lieux-dits, et nous être renseigné près des habitants, c'est la carte en mains, et bien souvent en la compagnie de personnes connaissant le pays, que nous avons parcouru entre Guerpont et Menaucourt toute la contrée où il nous paraissait possible d'en retrouver les traces ; c'est en examinant les sentiers perdus, les accidents de terrain que nous avons cherché à nous faire une opinion.

Si l'on veut bien étudier, avec nous, la configuration de la chaîne des coteaux dans la direction de Naix, il devient difficile d'admettre qu'à partir de la *Croix des Fossés* la chaussée romaine ait pu suivre le tracé que lui assignent MM. Denis et F. Liénard. Après avoir franchi le ruisseau de Malval, se trouvant en face d'un promontoire dont les pentes inaccessibles la forçaient à se détourner de sa direction rectiligne, la voie antique aurait dû contourner ce promontoire et s'engager dans les terres basses qui avoisinent l'Ornain, en face le village de Velaines, et, pour être à l'abri des inondations, se tenir à une certaine hauteur sur le revers des coteaux. Or, en cet endroit, l'inspection du terrain ne permet pas de supposer que jamais les ingénieurs romains aient pu faire choix d'un tel emplacement, car la ligne des hauteurs forme un grand cercle rentrant dont les pentes d'accès difficile ne se prêtent nullement à l'établissement d'un chemin. Ce serait donc en se jetant sur la gauche, après avoir franchi le ruisseau de Malval, et en s'engageant dans une dépression du terrain qui conduit dans la direction de Willeroncourt, sur les hauteurs du plateau, qu'il faudrait chercher le véritable tracé de la voie antique.

M. Denis indique, en effet, dans cette direction un *diverticulum* se dirigeant sur Loxéville : « Quoique le sol ne manifeste pas toujours cette traverse, quelques vestiges d'antiqui-

tés, de terrassement même, et le témoignage de la tradition permettent de conjecturer qu'elle a existé jusqu'à Pont-sur-Meuse (1). » Voici au surplus ce que lui écrivait à ce sujet, en 1838, M. Lafrogne, maire de Nançois : « La route des Romains quittait le territoire de Tronville, passait par le finage de Nançois-le-Petit en traversant les vignes dites *Gievles*, à environ trois cents mètres du village. Ensuite elle se dirigeait sur Willeroncourt par la contrée de Malval », et il ajoutait qu'il n'avait aucune connaissance d'une voie antique passant par le territoire de sa commune pour aller à *Nasium*.

Pour l'étude de cette partie de la voie antique entre Guerpont et Naix, nous avons inutilement consulté les anciennes cartes du Barrois ; les recherches faites aux archives de Nancy par notre confrère et ami M. Léon Germain, dans les fonds de l'Intendance de Lorraine et dans ceux de l'administration des Ponts et Chaussées au siècle dernier, n'ont pu nous procurer le moindre renseignement. Si les archives de la Meuse ne renferment, dit-on, aucun document qui puisse être consulté dans la recherche qui nous occupe, nous avons eu toutefois la bonne fortune de rencontrer, dans les bureaux de M. l'Ingénieur en chef du département, un plan relatif à la construction, en 1750, de la route entre Ligny et Naix, qui nous fournit une indication précieuse. A cette époque il n'existait aucune voie de communication sur la rive droite de l'Ornain, ni sur les flancs des coteaux entre ces deux dernières localités ; mais, un peu avant Menaucourt, deux chemins sont tracés sur ce plan, l'un descendant des hauteurs de Corroy, l'autre traversant le plateau appelé le *Wa* pour déboucher au milieu du village, en face de l'église, sur le chemin qui se dirige sur Naix en suivant le bas des coteaux. C'est donc sur les hauteurs, entre Nançois-le-Petit et Menaucourt, qu'il convient de rechercher les traces de la voie romaine, puisque dans ce parcours la configuration du terrain ne permettait pas de l'établir ni au bas des coteaux, ni sur les flancs, ni sur les crêtes.

(1) Folio 98.

Si on accepte notre proposition, il deviendra facile de comprendre comment, par les plateaux, la chaussée romaine pouvait parvenir à *Nasium ;* sur ce tracé nous rencontrerons plusieurs noms de lieux-dits qui, à défaut de traces matérielles établissant toute certitude pour la partie comprise entre Bar et Guerpont, semblent confirmer sur ce point nos présomptions.

Après avoir franchi le ruisseau de Malval, en fléchissant vers la gauche, la voie se trouvait en présence d'un petit vallon dit la *Herbevalle*, qui franchit le coteau entre les promontoires de *Châtillon* et de *Baibonne*, et dont une contrée voisine a retenu le nom significatif de *Chausotte*. Parvenue sur le plateau, où elle cesse d'être apparente, la voie devait passer vers le signal de Velaines, et suivre pendant quelques cents mètres la direction du sentier de Willeroncourt; puis, se dirigeant par la contrée dite la *Saunière* (1), elle débouchait sur le territoire de Ligny par le *Champ-Perdrix*, les *Arpents*, gagnait au bas de *Queue-de-Serpent* la direction des *Vieux Capucins*, de la *Grange-aux-Champs*, et enfin le *Chemin de Biaune* qui se perd dans les terres au-dessus de la contrée des *Aouisses*. De ce point dans la direction de Naix, et après avoir traversé le vallon du ruisseau de Noirtel, nous serions disposé à reconnaître l'emplacement de la voie romaine dans le *Reux Chemin* qui borde la *Maison-Dieu* (2) pour gagner par les contrées de

(1) Nous ne prétendons point que les lieux-dits *Saunière, Saulnier*, doivent tous éveiller le souvenir d'une voie antique ; beaucoup peuvent tirer leur dénomination de *Salnaria, Saussaie, Saulaie*, lieux plantés de saules ; toutefois ceux désignés *Chemins des Saulniers*, que nous avons eu l'occasion de reconnaître, étant situés le plus ordinairement sur des hauteurs en dehors des lieux fréquentés, nous les considérons pour la plupart comme ayant été les chemins habituels par lesquels les marchands introduisaient, dans nos campagnes, le sel provenant des salines de la Lorraine ou de la Franche-Comté. Dans les titres de Bouzonville, il est fait mention de la *route des Sauniers*, entre Remich et Dieuze. (Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. VII, pr. xxv.) Quelquefois cependant *Salnaria, Saunière*, a pu indiquer l'entrepôt, le lieu où se vendait le sel : 1272. « Johannes Evrardi scribanus dicti Barri recognovit... se vendidisse... duas domos apud Barrum, una quæ sita est in *Salnaria* sicut se comportat ante et retro » (Ducange). La qualification de *Saulnier, Saunier, Voie Saunière*, appliquée à des chemins anciens, est fréquente dans les pays de l'Ouest.

(2) Sur les voies romaines, il existait entre les stations principales des hôtelleries qui, transformées dans la suite des temps, furent pour la plupart, surtout au moyen âge, converties en lieux de refuge pour

Corroy, du Chaudrot, de la *Petite-Côte*, situées sous la côte de *Wa, les Vignes de la Cour*, au-dessus de Menaucourt, la route actuelle de ce village à Naix, sous la côte Pachotée et le fort Le Pleen.

Dans ce parcours nous n'avons rencontré, il est vrai, aucun vestige du haut relief dont nous avons, à différentes fois, signalé les traces encore très visibles entre le Val de Noyers et la Croix des Fossés, mais cela tient peut-être à ce que sur ces plateaux la voie assise sur un terrain solide, et suffisamment à découvert, n'avait exigé aucun exhaussement, ni réclamé les soins particuliers apportés dans sa construction quand elle occupait les flancs des coteaux, ou traversait les parties basses des vallons qu'elle avait à franchir. Toutefois nous reconnaissons qu'une contre-enquête serait nécessaire avant d'avoir à se prononcer sur ce tracé entrevu, déjà sur certains points, par M. Denis, qui s'exprimait ainsi dans son étude sur la partie de la voie romaine comprise entre Ligny et Naix : « On pense néanmoins que le chemin antique, aujourd'hui totalement déformé, parvenait par l'Ouest de la Grange aux Champs, au-dessus du moulin de Givrauval, après avoir passé le Noirtel. La voie ne franchissait pas sans doute l'Ornain au moulin susdit, elle aura poursuivi entre les coteaux et la rivière pour se rendre à Menaucourt. Là elle formait un *bivium ;* l'une de ses branches continuait son cours sous la

les pauvres voyageurs et les pèlerins, en Granges, en Bordes, en Loges, en Hôpitaux, en Maisons-Dieu, dont les noms se sont conservés dans les dénominations des lieux-dits, après la disparition de ces établissements.

La connaissance de ces petits hôpitaux serait d'un grand secours pour l'étude des voies antiques. Il y a donc lieu de relever dans les archives les noms de ces établissements généralement fort modestes, de recueillir les mentions qui s'y rapportent, afin de pouvoir établir quelles étaient, dans le Barrois, les routes les plus fréquentées dans les temps anciens.

Sur le tracé de la voie antique, entre *Ariola* et *Nasium* nous rencontrons, proche du Moulin de Piroye, sur le territoire de Villers-aux-Vents, un lieu dit *Maison-Dieu*, et la *pièce de l'Hôpital*, puis, au delà de Bar, la ferme de Popey, avec sa *Madeleine*, dont la création paraît remonter aux premiers siècles, la *Maison-Dieu* sur le *Reux Chemin*, sur le territoire de Givrauval. Nous signalerons proche de Naix, contre la voie conduisant au Châtelet, un lieu dit *Maison-Dieu*, proche du territoire de Nantois.

côte *Pachotée* et le fort *Le Pleen* pour conduire à *Nasium* (1). »

M. de Widranges ne fournit aucun renseignement sur le tracé de la voie entre Menaucourt et Ligny ; il se contente de rapporter la découverte, en 1841, aux environs du moulin de Givrauval, de vestiges de substructions antiques dans la contrée dite *Halquin*, la rencontre dans la vigne du sieur Thiriot (section A. du plan cadastral) de fragments de tuiles à rebords, de briques, et la trouvaille, en 1828, d'une pièce romaine en or (2).

Dans son *Archéologie de la Meuse*, M. F. Liénard confirme ainsi ses renseignements : « La voie consulaire reparaît au delà de Ligny ; on en voit un beau tronçon, connu sous le nom de *Queue de Serpent*, dans la contrée de ce nom où l'on a trouvé, en 1840, une belle monnaie en argent, à l'effigie de Trajan, conservée dans la collection de M. de Widranges, de Bar-le-Duc ; cette voie devait ensuite passer près de la ferme dite la Grange-aux-Champs, puis à l'est du moulin de Givrauval, à un kilomètre au delà duquel on a mis à découvert, en 1841, dans la contrée du Halquin, des traces de constructions antiques assez importantes....; la chaussée longeait le versant des côtes en se tenant sur la rive droite de l'Ornain ; elle arrivait ainsi au nord de Naix et pénétrait à *Nasium* en passant entre la côte Lepleen et le pré des Haies qui était compris dans l'enceinte de l'ancienne cité (3). »

En rapportant *in extenso* ces textes des auteurs qui nous ont précédé dans cette étude nous avons en vue de faciliter, à ceux qui voudront nous suivre dans la recherche du tracé de la voie antique, entre Guerpont et Naix, les moyens d'informations que nous avons réunis, et de leur procurer tous les renseignements nécessaires pour arriver plus facilement à une solution définitive. En présentant aujourd'hui à l'état de proposition acceptable, mais cependant très hypothétique, la direction de la voie romaine par les plateaux, ne pouvant

(1) Folio 44, 8°.
(2) *Loc. cit.*, p. 7.
(3) Tome I, page 8.

admettre celle indiquée par nos devanciers, nous déclarons d'avance être disposé à accepter tout autre tracé nouveau dans lequel les preuves matérielles, nécessaires en pareille circonstance, nous seraient indiquées dans la direction de Nançois-le-Petit à Naix.

L. MAXE-WERLY.

LE

TRANSFORMISME DE LA MATIÈRE

Par M. LANGROGNET

INSPECTEUR D'ACADÉMIE, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nos idées sur la matière sont loin de posséder un degré de précision capable de satisfaire celui qui veut mettre de la clarté dans ses conceptions. Il est aussi difficile de comprendre la substance matérielle que la substance spirituelle, et peut-être n'y a-t-il pas entre elles toute la différence que nous supposons. Nous connaissons les corps par les impressions qu'ils produisent sur nos sens, et qui donnent lieu dans notre esprit aux sensations ou idées sensibles. Puisque la perte d'un sens réduit la somme de nos connaissances sur la matière, il n'est pas téméraire d'admettre que la possession d'un sens nouveau nous ferait distinguer dans les corps des propriétés dont nous ne pouvons soupçonner la nature. Repousser cette hypothèse, ce serait déclarer que tous les rapports possibles de la matière et de l'esprit sont réalisés dans l'ordre de chose actuel. Les propriétés de la matière ne sont, en effet, que les divers rapports qui s'établissent entre elle et nous, et dont nous prenons connaissance par la conscience. Comment se produisent ces rapports de l'esprit et de la matière, ces états

de conscience, qui nous conduisent à lui attribuer telle ou telle propriété? C'est un problème que nous n'avons pas l'intention d'aborder ici ; notre but est plus modeste, et notre ambition ne va pas au delà de l'étude des formes que revêt la matière.

La plupart des naturalistes de notre temps, s'appuyant sur le principe de causalité ou de continuité, rejettent l'hypothèse de Cuvier sur les créations successives ou générations spontanées, qui auraient à maintes reprises fait apparaître sur la terre des faunes et des flores nouvelles pour remplacer celles que des révolutions géologiques universelles auraient complètement anéanties. Bien qu'ils évaluent à plus de deux cent mille le nombre des espèces éteintes, ils admettent, conformément aux opinions de Lamarck, que la création s'est opérée en une seule fois, et que depuis cette époque la vie s'est perpétuée sans interruption à la surface de la terre. Les espèces actuelles seraient sorties des espèces antérieures, issues elles-mêmes d'un petit nombre de troncs primitifs, pendant que les espèces vieillies auraient disparu comme des rameaux desséchés dont la sève est complètement épuisée. Cette grande conception, brillamment rajeunie par Darwin, a reçu le nom de « transformisme des êtres vivants. » N'y a-t-il pas lieu de nous demander si la matière brute n'est pas soumise elle-même aux phénomènes de variations subis par les animaux et les plantes, et si les espèces chimiques actuelles ne pourraient pas se montrer avec d'autres caractères dans des conditions différentes?

Les antiques cosmogonies de l'Orient et de la Grèce considéraient la matière comme éternelle et soutenaient qu'elle avait existé d'abord à l'état de chaos. Mais l'esprit ou *noos*, qui flottait à sa surface, avait fini par débrouiller ce mélange confus et par isoler les quatre éléments: la terre, l'eau, l'air et le feu. Ces éléments étaient des formes et non des substances différentes, car l'unité de la matière n'est jamais mise en doute. Les philosophes ioniens de l'école de Milet admettaient que ces formes se modifiaient sans cesse pour engendrer tous les corps, et que ceux-ci étaient dans une perpé-

tuelle évolution qu'ils caractérisaient par ces deux mots : « παντα ρει », tout coule. Semblables à des germes doués d'une mystérieuse puissance, ces quatre éléments formels étaient capables de produire tout ce que renferme l'univers. Pour Thalès, le germe primordial était l'eau ; pour Anaximène, c'était l'air ; pour Héraclite, c'était le feu. Mais il est évident que cette évolution pouvait se manifester dans l'un et l'autre sens, et que chacun des quatre éléments devait pouvoir engendrer les trois autres. Ainsi une matière unique susceptible de revêtir quatre formes mobiles diversement associées pour varier à l'infini la scène du monde, telle était la conception cosmogonique des philosophes milésiens.

Les Abdéritains rejetèrent cette théorie de l'évolution physiologique de la matière, et attribuèrent à une cause purement mécanique la formation des corps. Démocrite, l'un d'entre eux, imagina les atomes, particules indivisibles et inaltérables, identiques dans leur essence, mais variables dans leurs formes et leurs mouvements. Les uns sont arrondis et les autres anguleux ; les uns sont armés de crochets, et les autres sont percés de trous ou d'excavations ; les uns se meuvent en ligne droite et les autres en tourbillons ; les uns se déplacent avec lenteur, et les autres avec une rapidité extrême. Ces atomes se heurtent les uns contre les autres, s'associent pour former des corps ou se séparent pour entrer dans d'autres combinaisons. La somme des quantités de mouvement qu'ils possèdent est la seule chose qui ne change pas, puisqu'un atome ne peut perdre une partie de sa force vive qu'en la cédant à d'autres atomes. Epicure, modifiant la conception toute mécanique de Démocrite, attribua aux atomes une certaine spontanéité appelée déclinaison qui leur permettait de changer peu à peu leur vitesse et leur direction. C'est cette théorie d'Epicure que Lucrèce a développée dans son poème de la Nature des choses avec une éloquence si puissante qu'elle nous séduit encore à deux mille ans d'intervalle, malgré les changements survenus dans les croyances et dans les mœurs.

Le moyen âge tout entier s'est laissé dominer par les théories des philosophes milésiens. Les longues et coûteuses

recherches des alchimistes sont fondées sur la croyance à l'unité de la matière et à ses formes élémentaires mobiles. Ces adeptes ardents de la science hermétique admettaient comme certaine l'évolution des formes inférieures, vers des formes plus parfaites. Le grand œuvre, pour eux, consistait dans la transmutation en or des métaux communs. Ils pensaient que le roi des métaux, l'or, naissait dans la terre de l'un ou de l'autre des métaux vulgaires, et ils donnaient pour but à leurs travaux la découverte de la pierre philosophale, agent merveilleux qui pouvait en un instant produire les effets de l'évolution naturelle trop lente et hors de la portée de l'homme.

Des rêveries astronomiques et mystiques ne tardèrent pas à se mêler à ces croyances. Comme on ne connaissait que sept planètes, le Soleil, la Lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, qui ont donné leurs noms aux sept jours de la semaine, on ne voulut admettre non plus que sept métaux, l'or, l'argent, le mercure, le cuivre, le fer, l'étain et le plomb, et on les désigna par les noms des planètes correspondantes. Notre langue garde encore une foule d'expressions qui proviennent de ces rapports imaginaires : l'eau régale ou royale est ce mélange d'eau forte et d'acide chlorhydrique qui dissout l'or ; le sel de Saturne est de l'acétate de plomb, et les cristaux de Vénus sont de l'acétate de cuivre ; l'arbre de Diane est composé de petits cristaux d'argent, et l'arbre de Saturne de lamelles cristallines de plomb ; la pyrite martiale est du bisulfure de fer, et le safran de Mars du sesquioxyde de fer; enfin le mercure a conservé le nom de la planète à laquelle il était dédié. Ni la longue obstination de ces avides chercheurs, ni leurs idées astrologiques, ni leurs pratiques pieuses ne purent les conduire à la découverte de l'agent des transmutations. Ruinés par leurs coûteuses expériences, découragés par leurs insuccès, ils finirent par le charlatanisme et l'abus de confiance. Ils se firent donner de l'or, eux qui prétendaient avoir le secret d'en faire à volonté, pour opérer devant les crédules des transmutations qui n'étaient que des tours de passe-passe ou des réactions chimiques ordinaires : un mor-

ceau d'or habilement glissé dans le creuset, ou l'emploi d'un composé aurifère que réduisait la chaleur, faisait croire à la réalité de leur science mensongère. Ajoutons toutefois que ces travaux, qui ont occupé tant de siècles et absorbé tant d'efforts, n'ont pas été complètement perdus. On n'a pas trouvé la pierre philosophale, mais on a découvert une foule de substances utiles, de réactions chimiques intéressantes, dont a profité la science moderne. L'échec des alchimistes ne prouve rien, d'ailleurs, contre l'unité de la matière ; c'était une tentative prématurée qui trouve son explication dans la confiante hardiesse de l'ignorance.

Au XVIIe siècle, Leibnitz, dépassant Epicure, remplaça la théorie des atomes déclinants par celle des monades, unités dynamiques simples, sans dimensions, douées d'une activité propre produisant une évolution plus ou moins rapide qui détermine la suprématie de quelques-unes d'entre elles sur les autres. L'âme humaine ne serait elle-même qu'une monade qui en domine une foule d'autres attirées dans sa sphère d'activité. Mais dans l'impossibilité où il se trouvait d'expliquer l'action d'une monade sur les autres, Leibnitz dut recourir à l'hypothèse de l'harmonie préétablie. A chaque mouvement d'une monade correspondent chez les autres monades des mouvements librement accomplis, et cependant assujettis à des lois fixes comme s'ils dépendaient du premier. Les monades sont les exécutants du concert universel des mondes, et chacune d'elle fait sa partie en complet accord avec les autres sans exercer sur elles aucune influence. La comparaison est ingénieuse, mais l'hypothèse est inadmissible ; car si les monades ne peuvent pas se soustraire à cet accord obligé, elles ne sont pas libres, et nous tombons dans le déterminisme ou fatalisme scientifique. Sans adopter toutes les idées de Leibnitz, les métaphysiciens modernes considèrent les atomes comme des forces simples et les molécules comme des systèmes de forces en équilibre. Mais la notion de la force est pour nous aussi obscure que celle de la matière, et la force simple ne semble être autre chose que l'atome. Les physiciens et les chimistes font des atomes matériels la base de toutes

leurs conceptions, et l'on sait les progrès merveilleux que les sciences et les arts ont accompli depuis trois siècles sous l'influence de cette théorie.

Mais s'il ne peut plus être question pour nous des quatre éléments des anciens, nous sommes encore obligés de reconnaître à la matière deux formes extrêmement différentes : l'une tangible et coërcible, qui constitue les corps pondérables isolés dans l'espace ; l'autre intangible et incoërcible, qui constitue l'éther impondérable répandue dans toute l'immensité. Les corps pondérables, que nous appelons des astres ou des corps célestes, sont en nombre infini. Par delà les soleils que nous n'entrevoyons qu'à peine à l'aide de nos plus puissantes lunettes, sont d'autres soleils suivis eux-mêmes de soleils nouveaux, et notre imagination s'épuise aussi vainement à en calculer le nombre qu'à en découvrir les confins. Chaque soleil est accompagné d'un cortège de soleils plus petits ou de planètes, qui ne sont que des soleils éteints, et dont les dimensions varient depuis le grain de sable imperceptible jusqu'aux corps les plus gigantesques. C'est la même matière qui constitue tous ces astres dont fourmillent les insondables profondeurs de l'univers ; nous en avons acquis la certitude par l'analyse spectrale, l'un des plus admirables procédés d'investigation dont les sciences physiques se soient enrichies de notre temps.

La propriété caractéristique de la matière pondérable, c'est la tendance des corps qu'elle forme à se rapprocher les uns des autres et à se réunir en une seule masse. Cette tendance qu'on appelle attraction, gravitation ou pesanteur universelle, est combattue par les mouvements propres dont les astres sont animés, et qui les obligent ainsi à tourner les uns autour des autres avec plus ou moins de rapidité. Cependant il arrive assez fréquemment que les plus petits tombent sur les plus gros, ainsi que nous le constatons par les aérolithes que reçoit la terre. D'un autre côté, diverses considérations astronomiques nous induisent à penser que les corps célestes sont susceptibles, dans certaines circonstances, de se diviser en plusieurs parties qui se meuvent ensuite isolément. Ces mondes

solaires sont donc en voie de perpétuelle transformation ; ils naissent au sein des nébuleuses, véritable chaos primordial, parcourent les phases d'une longue existence en circulant dans l'espace, s'éteignent peu à peu, se fragmentent ou non, et retournent à l'état de nébuleuses chaotiques, quand ils arrivent dans des régions sidérales où la température est assez élevée pour les volatiliser et détruire les composés dont ils sont formés. L'incorruptibilité des cieux rêvée par l'antiquité n'a donc absolument rien de réel ; les cieux, au contraire, sont le théâtre de révolutions incessantes.

La seconde forme de la matière est celle à laquelle on donne le nom d'éther ou matière impondérable. Elle occupe non seulement l'étendue sans limites qui règne autour des corps pesants, mais elle pénètre encore dans leur intérieur et enveloppe tous leurs atomes d'atmosphères plus ou moins denses. C'est à peine si l'homme étranger aux spéculations de la philosophie de la nature est disposé à croire à l'existence de cette matière au sein de laquelle se meuvent les astres. Il sait par une expérience journalière qu'il y a de la chaleur, de la lumière et de l'électricité ; mais il entre rarement dans sa pensée que ces agents soient les manifestations d'une sorte de matière qu'on ne peut ni saisir, ni manier, ni peser. Elle existe cependant, cette matière intangible et impondérable ; nous pouvons l'affirmer avec autant de certitude que nous le faisons pour cette autre matière qui constitue les corps pesants. La chaleur qui nous brûle en rayonnant d'un foyer incandescent, ou qui pénètre et stimule doucement nos organes engourdis ; la lumière qui nous révèle la présence des objets environnants, ou qui peint notre image dans l'appareil du photographe ; l'électricité qui éclate dans les nues et remplit l'espace des formidables roulements du tonnerre, ou qui court silencieuse sur les fils télégraphiques pour porter au loin l'expression de nos pensées, seraient-elles donc de vaines illusions, de trompeuses apparences ? Non certes, nul ne saurait contester la réalité de ces phénomènes ni les attribuer à la matière pondérable. Longtemps on a admis qu'ils étaient produits par des fluides particuliers auxquels on donnait les noms

de calorique, de lumière, d'électricité, de magnétisme : aujourd'hui on est forcé de reconnaître qu'ils résultent uniquement des mouvements vibratoires d'une même matière impondérable, d'une subtilité dont les gaz les plus légers ne sauraient nous donner une idée, et qui occupe toute l'immensité de l'espace.

Mais cette matière, qui semble n'opposer aucune résistance à la marche des astres, est-elle de même nature que la matière pondérable dont ces corps sont formés ? Cette identité de nature ne nous semble point contestable, puisque les mouvements vibratoires qui constituent la chaleur se communiquent d'une matière à l'autre. La température d'un corps n'est, en effet, que la somme des forces vives que possèdent ses molécules animées de ce mouvement vibratoire qu'elles peuvent transmettre à l'éther environnant. Ces vibrations sont incomparablement plus rapides et moins étendues que celles qui engendrent le son, et elles existent constamment dans tous les corps avec des intensités variables. La température ne pourrait descendre au zéro absolu, c'est-à-dire être nulle, qu'au moment où les molécules des corps seraient complètement immobiles. Il n'est pas probable qu'on puisse jamais réaliser cet état d'immobilité. Il faudrait pour cela que le corps pondérable fût isolé dans un espace vide d'éther, ce qui paraît impossible, puisque ses molécules et ses atomes devraient être dépouillés de leurs atmosphères éthérées, ou qu'il fût plongé dans un éther immobile, ce qui exigerait l'immobilité absolue de l'univers tout entier. Le mouvement calorifique s'échange donc continuellement entre la matière pondérable et la matière impondérable, et la force vive perdue par l'une est gagnée par l'autre. Ce fait implique pour l'une et pour l'autre matière une masse et une vitesse, et par conséquent une identité de propriétés qui ne laisse aucun doute sur l'identité de leur essence. Mais il convient d'insister sur le rôle que chacune de ces matières joue dans l'univers, et de constater, aussi exactement qu'il est possible de le faire, les rapports qui existent entre elles et qui démontrent leur parfaite communauté de nature.

On sait que le mouvement calorifique peut se transformer en mouvement de translation, et que ce dernier peut à son tour se transformer en chaleur. La chaleur et le travail mécanique sont donc des quantités de même espèce. La calorie ou quantité de chaleur prise par un kilogramme d'eau pour passer de la température de 0° à celle de 1° produit en se transformant en travail 425 kilogrammètres, c'est-à-dire le travail qui consiste à soulever un poids de 425 kilogrammes à 1 mètre de hauteur. Ce même poids de 425 kilogrammes en tombant de la hauteur d'un mètre et en perdant par le choc contre l'obstacle qui l'arrête toute la vitesse acquise par cette chute engendre une quantité de chaleur égale à une calorie. Ces faits sont scientifiquement établis par les méthodes les plus diverses, et la constance des résultats obtenus pour l'équivalent de la chaleur en travail mécanique ne peut laisser aucun doute sur la communication du mouvement entre les deux matières pondérable et impondérable. Cette transformation de la chaleur en travail et du travail en chaleur est un phénomène d'ordre vulgaire. Qui n'a pas vu le couvercle du pot-au-feu soulevé par la vapeur qu'engendre la chaleur? Qui n'a pas enflammé de l'amadou par le choc du briquet contre le silex, ou n'a pas frotté vivement l'une contre l'autre ses mains refroidies pour les réchauffer? La plupart de ces faits sont connus depuis l'origine des sociétés humaines, et cependant leur explication ne remonte pas à plus de 40 ans. Tant il est vrai que les faits ne sont que des matériaux qui attendent la main de l'architecte pour entrer dans l'édifice de la science !

Lorsqu'un corps céleste tombe sur un autre corps par l'effet de la gravitation, toute la force vive qu'il perd devient de la chaleur. Aussi est-il permis de croire qu'une partie de la chaleur que notre soleil rayonne dans l'espace lui est restituée par la chute des météorites qui pleuvent à sa surface; le reste de cette chaleur rayonnée est fourni par les formidables combustions dont il est le siège. Mais ces combustions auront un terme ; le Soleil s'éteindra et deviendra planète comme la Terre et la Lune. Toutefois l'énergie calorifique produite par les réactions chimiques de ses principes élémentaires sera

répartie dans l'éther et pourra être employée sur d'autres points de l'espace à détruire les composés dont sont formés quelques astres vieillis, et à les transformer en nébuleuses d'où sortiront de nouveaux soleils. On peut se demander toutefois si l'équilibre entre le mouvement de translation ou de rotation des astres et le mouvement calorifique se maintient exactement, si le premier ne va pas décroissant au profit du second, et s'il n'arrivera pas un jour où, comme le fait entrevoir la théorie mécanique de la chaleur, l'univers tout entier ne possèdera plus d'autre mouvement que le mouvement calorifique.

C'est par la liaison qu'il établit entre les astres que l'éther leur permet d'exercer les uns sur les autres l'action que nous appelons gravitation ou pesanteur universelle. Il ne peut y avoir d'influence réciproque entre deux corps que par un intermédiaire qui s'étend de l'un à l'autre sans solution de continuité. La science ne saurait admettre dans un corps une puissance mystérieuse qui franchirait l'espace pour aller agir sur un autre corps et lui imprimer une modification quelconque. Les mots *force* et *puissance*, que nous employons si souvent d'une manière irréfléchie, ne peuvent signifier autre chose en mécanique que la quantité de mouvement que possède un corps, et dont il peut se défaire en tout et en partie au profit d'un autre corps. Les phénomènes de la matière ne sont que des mouvements communiqués; mais cet échange de mouvement ne peut se faire qu'au contact immédiat ou par une suite ininterrompue de points matériels intermédiaires. A la vérité nous ne sommes pas en mesure d'expliquer comment se fait cette communication de mouvement, bien qu'elle soit soumise à la loi très simple de l'égalité des quantités de mouvement gagnées et perdues. La quantité de mouvement, en effet, est le produit de la masse par la vitesse, et nous ignorons en quoi consiste la masse. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est qu'elle dépend du degré de condensation de la matière unique dont les atomes sont formés. Quoi qu'il en soit, l'éther étant la seule matière interposée entre les corps célestes, c'est par lui que doit nécessairement se produire cette

attraction, cette pesanteur universelle qui leur a valu le nom de corps pondérables. Mais l'éther, cause réelle de la pesanteur, ne saurait être lui-même pesant, et c'est à juste titre qu'il est dit impondérable. Les phénomènes de la gravitation démontrent donc encore l'action réciproque des deux sortes de matières et, par suite, l'identité de leur essence.

Si l'éther est la cause de la gravitation qui s'exerce à distance finie entre les corps pondérables semés dans l'espace, il est aussi la cause de la cohésion ou attraction moléculaire qui agit à une distance infiniment petite entre les particules d'un même corps. Cette attraction s'affaiblit rapidement avec l'accroissement de distance des molécules. On peut admettre que celles-ci sont entourées d'atmosphères éthérées plus ou moins denses, et qu'elles n'ont plus d'action les unes sur les autres dès que ces atmosphères ne se touchent plus. Mais si les atmosphères moléculaires deviennent très denses, elles s'étendent en se repoussant mutuellement, et comme elles entraînent avec elles les molécules qu'elles entourent, les corps passent à l'état de gaz ou de vapeur. C'est ainsi qu'au moment où une comète est très près du soleil, la matière pondérable extrêmement rare dont se compose sa chevelure est repoussée par le soleil et s'étend à l'opposé de cet astre en forme de queue ou de panache. La tension des gaz ou des vapeurs est produite par les chocs que leurs molécules exercent en vibrant contre les parois des enveloppes dans lesquelles on les a renfermées : elle dépend à la fois du volume qu'occupe la masse gazeuse et de la température qu'elle possède. Ces attractions et ces répulsions produites par l'éther entre les molécules pondérables sont rendues évidentes par les attractions et répulsions électriques ou magnétiques, dont on n'a pas encore pu donner une explication satisfaisante.

Si l'on soumet une masse gazeuse à des pressions croissantes, tout en la maintenant à une température fixe, à 0°, par exemple, on arrive à une pression qui détermine la liquéfaction du gaz ; mais en même temps que le gaz diminue de volume et se liquéfie, il dégage de la chaleur qui est absorbée par les parois de l'enceinte, et lorsque ce changement d'état est

accompli, il faut maintenir la pression finale pour empêcher le liquide de reprendre l'état gazeux. Si l'on revient à la pression primitive, le liquide se transforme en gaz en prenant aux parois de l'enceinte toute la chaleur que le gaz leur avait cédée. Les molécules des liquides ont donc une tension de volatilisation qui, pour une même température, varie d'un liquide à l'autre. Cette tension de volatilisation existe même dans les corps solides : un morceau de camphre, sous la pression atmosphérique ordinaire, se transforme en vapeur dans l'espace de quelques jours ; on ne peut faire fondre l'arsenic ou l'acide arsénieux sous cette même pression, car ils se volatilisent complètement avant de se liquéfier. La cohésion et la répulsion semblent donc coexister entre les molécules des corps pondérables : au-dessous d'une certaine température, très différente pour les différents corps, c'est la cohésion qui se montre seule ; au-dessus d'une autre température, également variable avec la nature des molécules, c'est la répulsion qui semble être seule en jeu ; dans l'intervalle les deux forces agissent simultanément avec plus ou moins d'énergie. Mais en même temps la pression extérieure intervient pour modifier cet équilibre moléculaire d'où résultent les états solide, liquide ou gazeux.

Les corps célestes ne sont-ils pas sous ce rapport dans la même situation relative que les molécules de chaque corps terrestre ? Si la matière éthérée qui les entoure a une certaine densité et une certaine température, ils s'attirent par une sorte de cohésion ; si la densité et la température de l'éther sont plus grandes, ils se repoussent à la manière des molécules des gaz ou des vapeurs.

La vaporisation des liquides ou des solides est un des exemples les plus vulgaires de la transformation de la chaleur en travail mécanique. Chaque jour une partie de la chaleur solaire est employée à vaporiser l'eau qui couvre la terre, et à transporter la vapeur dans les régions supérieures de l'atmosphère, où elle se condense sur les sommets refroidis des montagnes. Elle redescend alors à l'état liquide jusqu'à la mer, et elle reproduit par cette condensation et cette

chute toute la chaleur dépensée par le soleil pour l'élever à ces hauteurs. C'est donc au soleil que nous sommes redevables de la circulation des eaux à la surface de notre globe.

L'affinité chimique ou puissance de combinaison résidant dans les corps simples et dans certains composés incomplets est aussi produite par la matière impondérable qui entoure les atomes. C'est par son intermédiaire que les atomes placés à une distance extrêmement petite, que nous prenons pour le contact, agissent les uns sur les autres et se soudent pour former des molécules ou systèmes d'atomes définis. Les molécules des corps simples sont formées d'atomes de même espèce, et les molécules des corps composés, d'atomes d'espèces différentes. Toute combinaison ou union d'atomes formant une molécule nouvelle dégage de la chaleur, et toute décomposition ou séparation des atomes d'une molécule en absorbe. Une réaction chimique a lieu avec élévation ou avec abaissement de température, selon que la formation des molécules nouvelles dégage plus ou moins de chaleur que n'en consomme la séparation des atomes des molécules réagissantes. La réaction est dite exothermique dans le premier cas et endothermique dans le second. La réaction exothermique est une source de chaleur quelquefois très puissante, et c'est celle que nous observons le plus souvent, et qui peut se produire par le simple contact des corps ; la réaction endothermique est plus rare, et ne peut avoir lieu que si l'on fournit aux corps en présence, avec certaines précautions, la quantité de chaleur dont elle a besoin. Les réactions ne commencent souvent, même quand elles sont exothermiques, qu'à la faveur d'une élévation de température ou d'un accroissement de pression. Il semble que pour faire sortir un atome d'une molécule et le faire entrer dans une autre, il faut lui communiquer un mouvement vibratoire calorifique étendu qui lui fasse franchir les limites de la sphère moléculaire dont il fait partie. Mais une fois qu'il est sorti de cette sphère, il se heurte aux atomes avec lesquels il s'unit en dégageant une quantité de chaleur plus que suffisante pour détruire les molécules voisines et continuer la réaction commencée. La pression agit

ou par la chaleur qu'elle dégage ou par le rapprochement des atomes en présence ; elle joue un rôle important dans les réactions en vases clos si fréquemment employées en chimie organique.

Les molécules sont d'autant plus stables qu'elles ont dégagé plus de chaleur pendant leur formation. Pour les détruire et séparer leurs atomes composants, il faut consommer précisément autant de chaleur que la combinaison en a dégagée. Ainsi la combustion d'un kilogramme de charbon qui s'unit à l'oxygène pour former de l'acide carbonique, dégageant 8.000 calories, si l'on veut détruire la combinaison obtenue et rendre libre le kilogramme de charbon combiné à 2 kilog. 667 d'oxygène, il faut dépenser ces 8.000 calories, ou le travail mécanique équivalent, c'est-à-dire 3.400.000 kilogrammètres. En conséquence, un végétal qui décompose 3 kilog. 667 d'acide carbonique et s'assimile 1 kilogramme de carbone, a besoin pour cette opération de 8.000 calories, qui sont fournies par le soleil. Les arbres de nos forêts sont donc des magasins qui renferment virtuellement la chaleur consommée par l'acte de leur nutrition carbonique. Il nous suffit de provoquer la combustion de ces masses de bois pour retrouver, quand nous le voulons, cette chaleur dérobée au soleil. Tout le travail de nos machines, tout le travail accompli par l'homme et les animaux, même le travail intellectuel, n'est qu'une transformation de cette chaleur solaire, qui élève les eaux au sommet des montagnes pour en faire des rivières, qui a fait croître autrefois les forêts génératrices de la houille, qui développe aujourd'hui les plantes dont se nourrissent les animaux herbivores et qui prépare ainsi la proie nécessaire aux animaux carnassiers. Le soleil est la source de toute activité, et sans lui la vie s'éteindrait à la surface du globe.

Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici que le rôle de la matière impondérable dans l'univers n'est pas moins important que celui de la matière pesante. C'est par elle que se produisent tous les phénomènes dont cette dernière est le siège, pesanteur, température, dilatations, changements d'états, attractions et répulsions, combinaisons et décompo-

sitions chimiques. Ces relations, qui démontrent la commune essence de ces deux matières, sont soumises à des lois invariables. Les phénomènes ne sont que des changements que subissent les diverses parties de la matière soit dans leur association, soit dans leur mouvement. La quantité de matière est fixe : on ne peut ni créer ni détruire un atome. La quantité de force vive, réelle ou virtuelle, est également immuable : un corps ne peut perdre une partie de sa force vive qu'en la cédant à un autre corps ou en l'employant à détruire une combinaison chimique et à rendre libres des radicaux, qui contiennent en puissance toute la force vive disparue, et sont susceptibles de la reproduire en reformant la combinaison primitive. Ces deux lois fondamentales s'appliquent également aux deux sortes de matière.

La matière impondérable est-elle composée d'atomes séparés par des intervalles vides, ou bien occupe-t-elle sans discontinuité toute l'immensité de l'espace ? Cette dernière opinion est celle de Descartes, qui ne comprend pas l'espace sans une matière qui le remplisse. Mais on peut se demander ce que deviennent, dans cette hypothèse, les notions d'impénétrabilité et de divisibilité ? Comment comprendre un mouvement vibratoire dans une matière continue, et en quoi consistent les condensations de matière sur certains points et les raréfactions sur d'autres points ? Ce serait de la matière qui viendrait occuper l'espace déjà rempli par une autre matière et s'ajouter à celle-ci tout en laissant une partie d'elle-même dans sa première place. La divisibilité de la matière peut-elle se comprendre, s'il n'y a plus d'intervalles possibles entre les parties ? D'un autre côté, si l'éther est formé d'atomes entre lesquels règnent des espaces vides, la transmission du mouvement d'un atome à l'autre ne peut avoir lieu que par choc ou contrat immédiat, et l'on ne voit pas en quoi consisterait l'élasticité de cet éther, ni comment ces atomes resteraient à côté les uns des autres sans se toucher. L'hypothèse des tourbillons imaginée par Descartes et développée de notre temps par William Thomson, Clerk Maxwell, Clausius, Helmholtz, est une conception transcendante très remarquable, mais qui ne résout pas

encore complètement la question de la constitution de la matière. Nous laisserons cette difficile étude aux philosophes et aux mathématiciens, et nous ne nous occuperons désormais que de la matière pondérable.

C'est à Lavoisier que l'on doit la notion de corps simple ou d'élément chimique. Il donna comme caractères du corps simple l'unité de la matière constituante et l'impossibilité de le transformer en un autre corps simple. Ainsi l'argent est un corps simple, un élément chimique, parce qu'on n'a jamais pu en retirer autre chose que de l'argent, ni faire disparaître ses propriétés en lui communiquant les propriétés d'un autre corps simple tel que le cuivre, le mercure ou le plomb. La transmutation des éléments chimiques n'a pu encore être réalisée ni par les alchimistes d'autrefois ni par les chimistes de nos jours. On découvre un corps simple dans les substances terrestres ou sidérales qui le contiennent, on ne le fabrique pas à l'aide d'un ou plusieurs autres corps. C'est une espèce particulière de matière qui se distingue par un ensemble de propriétés ou de caractères dont on ne saurait le dépouiller. Ainsi, dans la pensée de Lavoisier, les corps simples sont les éléments primordiaux et irréductibles de la matière pondérable. C'est par cette idée nouvelle qu'il a mis fin au règne de l'alchimie et qu'il a créé la chimie moderne.

On connaît actuellement environ 70 corps simples, que l'on a désignés par des noms particuliers. Mais l'existence de quelques-uns d'entre eux est encore entourée d'incertitudes et a besoin d'être confirmée par de nouvelles recherches. Avant Lavoisier on ne connaissait comme substances distinctes que les métaux vulgaires et quelques métalloïdes tels que le charbon, le soufre et le phosphore. Aussitôt qu'il eut donné la définition du corps simple et montré son importance scientifique, on s'empressa de dresser le catologue de ces sortes de corps et de soumettre à l'analyse les minéraux et les substances diverses dont la composition chimique était peu ou point connue. Mais les procédés analytiques dont on disposait alors étaient loin d'être aussi parfaits que ceux dont nous sommes aujourd'hui en possession. Aussi considéra-t-on

comme corps simples des substances telles que la potasse, la soude, la chaux, l'alumine, qui passèrent bientôt après dans la catégorie des corps composés. On n'avait pu en extraire plusieurs sortes de matières, on était en droit de leur appliquer la qualification de corps simples, ainsi que le voulait la définition de Lavoisier.

Mais l'emploi de nouveaux procédés d'investigation chimique ne tarda pas à conduire à la connaissance de la véritable composition de ces corps. Le 1er janvier 1800, Volta révéla aux savants sa merveilleuse invention de la pile et des courants électriques, et les chimistes se hâtèrent d'en tirer parti. En 1801, Carliste et Nicholson remarquèrent que le courant de la pile en traversant l'eau audulée par l'acide sulfurique la décompose en oxygène et hydrogène. Berzélius, en collaboration avec Pontin et avec Hysinger, donna les premières lois de l'analyse électro-chimique, qui furent complétées plus tard par Faraday. Enfin Davy, en 1807, réussit à faire passer le courant d'une pile à auges de 2.000 couples à travers les alcalis et les terres alcalines hydratés, et démontra que ces substances sont formées de métaux particuliers unis à l'oxigène. Ainsi furent isolés pour la première fois les métaux alcalins, Potassium et Sodium, et les métaux alcalino-terreux, Baryum, Strontium et Calcium. En 1817, la liste des métaux alcalins s'accrut du Lithium, que Davy prépara en soumettant à l'action du courant électrique la lithine hydratée récemment découverte par le suédois Arfwedson. On ne tarda pas à trouver des procédés chimiques pour préparer ces métaux en plus grandes quantités. Dès 1808, Curaudeau annonça qu'on pouvait décomposer la potasse et la soude à l'aide du charbon en opérant à une très haute température. L'année suivante, Gay-Lussac et Thénard réussirent à préparer le potassium et le sodium en décomposant par le fer métallique la potasse et la soude à une température très élevée. On reconnut même que les métaux alcalins sont des agents réducteurs très puissants, et qu'en agissant sur les terres alcalines ils prennent leur oxygène et mettent en liberté les métaux qu'elles renferment.

Davy essaya sans succès d'appliquer son procédé d'électrolyse aux terres proprement dites comme la magnésie et l'alumine. Le courant électrique, si puissant qu'il fût, ne pouvait traverser ces substances, et bien que l'on eût la certitude qu'elles n'étaient que des oxydes métalliques comme la potasse et la chaux, on ne parvint pas à isoler par ce moyen les métaux qu'elles renferment. On n'obtint pas de meilleurs résultats en essayant sur ces terres le pouvoir réducteur des métaux alcalins. Cependant, en 1810, Gay-Lussac et Thénard indiquèrent une réaction qui devait conduire à la solution de ce problème. Ils annoncèrent qu'en soumettant les terres à l'action simultanée du charbon et du chlore, sous l'influence d'une haute température, on unirait l'oxygène au charbon et le métal au chlore, et qu'on obtiendrait ainsi un chlorure terreux anhydre. Dix ans après, le physicien danois Oerstedt prépara par cette méthode le chlorure d'aluminium. Enfin, en 1827, le chimiste allemand Wöhler ayant fait réagir le sodium sur le chlorure d'aluminium anhydre, le métal alcalin s'unit au chlore et mit l'aluminium en liberté. Toutefois le métal ainsi obtenu était si impur, que l'on méconnut pendant longtemps ses caractères essentiels. Ce n'est qu'en 1854 que Sainte-Claire-Deville le prépara à l'état de pureté et fonda l'industrie de l'aluminium.

Au cours de ses recherches, ce chimiste imagina les procédés de fabrication industrielle du Sodium, qu'il obtint à bon marché en réduisant, selon le procédé de Curaudeau, le carbonate de soude par le charbon. Il lui suffit d'ajouter au mélange de ces deux substances une certaine quantité de carbonate de chaux, qui empêche la fusion du carbonate de soude, et maintient le contact des deux corps réagissant sur tous les points de la masse pulvérulente.

Le magnésium, préparé dès 1828 par Bussy, à l'aide du procédé de Vöhler, fut également purifié et préparé économiquement par Sainte-Claire-Deville, qui constata que ce métal distille comme le zinc à une température d'environ 1.000°. On sait l'usage que l'on en fait aujourd'hui dans les lampes au magnésium.

L'analyse spectrale, dont la découverte préparée par les

les travaux de divers physiciens date de 1860 et fut l'œuvre de deux savants allemands, MM. Kirchhoff et Bunsen, a fourni aux chimistes un merveilleux moyen de distinguer les corps simples les uns des autres, et d'en reconnaître la présence à des doses infinitésimales. Cette sensibilité du procédé a permis de constater l'existence de corps simples nouveaux. MM. Kirchhoff et Bunsen découvrirent ainsi le rubidium et le caesium, qui sont des métaux alcalins; M. Crookes découvrit le thallium, que Lamy isola le premier; MM. Reich et Richter découvrirent l'indium, et enfin M. Lecoq de Boisbaudran découvrit le gallium. On a pu, par ce moyen, analyser les astres lumineux eux-mêmes aussi sûrement que si les chimistes avaient été en mesure d'en introduire quelques fragments dans leurs creusets. On a constaté de la sorte que, sauf un certain corps simple nommé hélium, que l'on croit avoir trouvé dans le Soleil, tous les astres lumineux sont composés des mêmes éléments chimiques que la terre. Les astres opaques, au nombre desquels est aujourd'hui la Terre, ayant été primitivement des corps lumineux, on est en droit d'affirmer que l'unité d'origine et de composition des mondes célestes se trouve scientifiquement établie. On avait déjà, de cette grande vérité, une preuve moins générale et moins directe par les aérolithes tombés sur la terre, qui ont été eux aussi des corps lumineux, ou bien ont fait partie de corps semblables, et qui n'ont jamais apporté à notre planète d'autres corps simples que ceux dont elle est elle-même composée.

Les corps simples qui existent en grande abondance dans la partie du globe terrestre accessible à nos recherches et qui en constituent pour ainsi dire toute la masse, sont au nombre de quatorze; ce sont le silicium, le calcium, l'aluminium, le magnésium, le fer, le potassium, le sodium, le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, le chlore, le soufre et le phosphore. Le silicium, en s'unissant à l'oxygène, forme la silice ou acide silicique, qui existe souvent à l'état libre (cristal de roche ou quartz, agate, grès, sable), mais qui est plus souvent encore à l'état de combinaison avec les principales bases, telles que la potasse, la soude, la chaux, la magnésie, l'alumine, dans les

roches ignées ou les roches sédimentaires (feldspaths, amphiboles, pyroxènes, argiles). Le carbonate de chaux, qui contient 40 0/0 de son poids de calcium, se rencontre dans tous les étages géologiques et domine dans les terrains secondaires et tertiaires, où il forme des couches d'une épaisseur considérable. On rencontre aussi l'oxyde de calcium ou chaux en combinaison avec l'acide silicique dans les roches ignées ou en combinaison avec les acides sulfurique et phosphorique (gypse, karsténite, apatite). Enfin le calcium forme encore des combinaisons avec le chlore et le fluor (chlorure de calcium, spathfluor). L'aluminium uni à l'oxygène forme l'alumine, qui est isolée dans le corindon, le rubis oriental, l'émeri, mais qui est combinée à l'acide silicique dans les feldspaths, les schistes, les argiles et les marnes. Le magnésium forme, sur une moindre échelle que le calcium, des carbonates (dolomie, giobertite), des silicates (talc, serpentine, amphibole), du sulfate (eaux de Sedlitz) et du chlorure de magnésium (eaux de la mer). Le fer combiné à l'oxygène existe dans presque toutes les roches, soit à l'état de mélange, soit à l'état de combinaison avec les acides silicique, carbonique, phosphorique. Ces oxydes à l'état libre forment des minerais abondants (fer magnétique, fer oligiste, hématite, limonite). Enfin on le trouve aussi très souvent à l'état de sulfures isolés ou combinés à d'autres sulfures métalliques (pyrites martiales, chalcopyrite). Le potassium et le sodium, à l'état de silicates de potasse et de soude, entrent dans la composition des roches feldspathiques (orthose, albite) ; à l'état de sulfates et de chlorures, ils se trouvent dans des mines (sel gemme), et dans les eaux de la mer. On a calculé que si tout le chlorure de sodium des mines et de la mer était déposé à la surface de la terre à l'état solide, il constituerait une couche de dix mètres d'épaisseur.

Le carbone, qui, à l'état d'acide carbonique, forme les 0,12 du carbonate de chaux, le 1/7 du carbonate de magnésie et les 0,0003 de l'atmosphère terrestre, est encore la base de tous les corps vivants et constitue la plus forte partie des graphites, anthracites, houilles, lignites, tourbes, pétroles. Il tient la première place dans l'empire organique, comme le silicium

dans l'empire inorganique. L'oxygène, le plus abondant peut-être de tous les corps simples, entre pour 1/3 dans le poids de l'écorce minérale de la terre composée presque entièrement des produits de la combustion des autres éléments. Il entre pour 8/9 dans le poids de l'eau, pour 0,23 dans le poids de l'air, et il est un des éléments constituants de tous les corps vivants. L'hydrogène fait partie de tous les corps vivants, des pétroles, et de l'eau, qui en contient le 1/9 de son poids. L'azote, qui entre également dans la composition des corps vivants, forme les 0,77 du poids de l'air atmosphérique. Le chlore et le soufre sont après l'oxygène les deux éléments minéralisateurs les plus importants ; mais le soufre se rencontre à l'état natif, à l'état de sulfures et à l'état de sulfates, tandis que le chlore n'existe qu'à l'état de chlorures. Le phosphore existe dans la nature à l'état d'acide phosphorique combiné à diverses bases, mais surtout à la chaux. Le phosphate de chaux uni au chloro-fluorure de calcium constitue l'apatite, tandis qu'à l'état libre, il forme la phosphorite ou phosphate de chaux des minières exploité pour les besoins de l'agriculture. Substance indispensable aux corps vivants, le phosphate de chaux se rencontre en petite quantité dans toutes les terres arables et forme la 1/2 du poids des os des animaux.

Les 14 corps simples que nous venons de passer sommairement en revue constituent donc, soit à l'état libre, soit à l'état de mélanges ou de combinaisons, la presque totalité de l'écorce terrestre. Mais le noyau central, qui échappe à nos investigations, ne renferme-t-il point des éléments chimiques dont nous ne connaissons ni le nombre ni les propriétés? Si l'on réfléchit que la densité moyenne de la terre est de 5 1/2, tandis que la densité de son écorce n'est que de 2 1/2, on sera amené à conclure que son noyau central doit, par compensation, avoir une densité supérieure à 5 1/2, et ne peut en conséquence être formé que de métaux très lourds comme le fer, le plomb, le cuivre, l'argent, l'or ou le platine. De tous les métaux lourds, le fer est le seul qui ait été projeté en quantité considérable dans les fissures de l'écorce. On peut inférer de là, comme le font les géologues, que le noyau central de la

terre est une masse de fer pur. Les propriétés magnétiques du globe sont en parfait accord avec cette hypothèse. Les courants électriques de sa surface constituent avec ce noyau ferrugineux un véritable électro-aimant toujours en activité.

Parmi les autres corps simples dont nous n'avons pas encore cité les noms, il en est qu'on rencontre assez fréquemment, et quelquefois même en masses assez considérables; tels sont le bore, l'arsenic, le baryum, le strontium, le manganèse, le nickel, le cobalt, le chrôme, l'antimoine, l'étain, le plomb, le cuivre, le zinc, le bismuth, le caducium, le tungstène, le mercure, l'argent et l'or. On ne saurait dire que ces corps entrent pour une part notable dans la composition de l'écorce terrestre; mais ils forment des filons ou des amas, qui sont le plus souvent mélangés de substances différentes, et que l'on exploite sous le nom de mines dans la plupart des régions montagneuses.

Il y a certains corps simples qui, sans être abondants nulle part, sans former de mines proprement dites, sont cependant assez fréquents; on les rencontre souvent, mais toujours en petites quantités à la fois. On peut ranger dans cette catégorie le brome, l'iode, le fluor, le lithium, le rubidium et le caesium.

Nous connaissons d'autres corps simples qui sont plus rares, et qu'on ne trouve qu'en faibles quantités dans certaines localités, soit à l'état libre, soit à l'état de combinaisons; ce sont le sélénium, le tallure, le titane, le tantale, le molybdène, l'urane, le vanadium, le zirconium, le glucinium, l'osmium, le platine, le palladium, le rhodium, le ruthénium et l'iridium.

Enfin il existe des corps simples qui sont d'une extrême rareté, qui ne se trouvent que dans quelques minéraux peu communs et peu abondants, ou sont mélangés en proportions très minimes avec certains minerais métalliques; tels sont : l'yttrium, le cérium, le thorium, le lanthane, le didyme, l'erbium, le terbium, le niobium, l'ilménium, le thallium, l'indium, le gallium et le samarium.

A quoi tiennent ces différences dans l'abondance ou la disette, la fréquence ou la rareté des éléments chimiques que

nous venons d'énumérer ? Ces conditions si variées d'existence ont des causes, et nous ne pouvons les chercher que dans la succession des phases par lesquelles a passé la matière cosmique dans les nébuleuses, les soleils et les planètes, sous l'influence de l'éther agissant comme chaleur, comme lumière et comme électricité. On sait que la chaleur et l'électricité sont susceptibles de modifier certains corps simples et de leur imprimer des caractères tout nouveaux. Toutefois, en partant de ces formes nouvelles, on peut aisément revenir aux corps simples primitifs, tandis qu'en partant d'un corps simple donné, on n'a jamais réussi à reproduire un autre corps simple déjà connu ; on n'a pas même pu donner à ces formes nouvelles une très grande stabilité ni les faire passer dans la série des combinaisons en leur conservant une individualité propre. Il n'y a peut-être pas lieu d'en être surpris, nous ne connaissons pas encore tous les corps simples qui existent, et la véritable chimie compte à peine un siècle d'existence.

Si l'on refuse d'admettre que tous les corps simples sont formés d'une seule et même matière diversement condensée en groupes atomiques, on sera obligé de se demander pourquoi il y a 70 ou 100 sortes différentes de matières plutôt que 200 ou que tout autre nombre. Rien n'est limité dans la nature : il y a une infinité de corps pondérables, comme il y a un océan sans rivages de matière impondérable. Est-il possible qu'il y ait un nombre fini de matières pondérables, d'espèces différentes ? Ce serait la négation même des règles du sens commun. Il ne peut y avoir qu'une seule espèce de matière ; mais il y a un nombre indéterminé de corps simples, qui ne sont autre chose que les arrangements stables formés par les éléments primordiaux et identiques dont la matière se compose. Nombre de raisons peuvent être produites à l'appui de cette opinion.

Certains corps simples sont associés par familles dans leurs gisements naturels. Ainsi, autour du potassium se rangent le sodium, le rubidium, le caesium et le lithium ; le fer est presque toujours accompagné du manganèse et du chrôme ;

au chlore se joignent fréquemment le brome et l'iode ; au platine se réunissent constamment le palladium, le rhodium, le ruthénium, l'iridium et l'osmium. Ces corps analogues par leurs propriétés se sont donc formés dans des conditions semblables, à côté les uns des autres, et sous des influences modificatrices d'inégale intensité. Mais on peut se demander si les éléments très peu abondants comme le rubidium et le caesium, comme le brome et l'iode, comme le thallium, le gallium et l'indium, sont les résidus de transformations inachevées ou les premiers produits de transformations naissantes.

Un chimiste russe, M. Mendéléeff, ayant disposé les corps simples les uns à la suite des autres, dans l'ordre croissant de leurs poids atomiques, reconnut que cette série forme une suite de périodes dans chacune desquelles une même propriété, partant d'une valeur minimum, augmente progressivement, atteint un maximum et décroît ensuite jusqu'à un autre minimum qui recommence la période suivante. Il en a conclu cette loi dont l'importance est bien propre à frapper l'esprit : « Les propriétés des corps simples sont des fonctions périodiques de leurs poids atomiques. »

Disposons cette série de manière que les périodes soient les unes au-dessous des autres et que leurs termes se correspondent dans des colonnes verticales, avec ces deux conditions que l'hydrogène forme à lui seul la première période et que les termes des périodes d'ordre impair avancent d'un degré à droite dans leurs colonnes respectives ; nous aurons le tableau suivant :

Éléments chimiques. — Classification de M. Mendéléeff.

Nº des périodes.	1e famille R^2O	2e famille R^2O^2	3e famille R^2O^3	4e famille R^2O^4	5e famille R^2O^5	6e famille R^2O^6	7e famille R^2O^7	8e famille R^2O^8	
I	H=1								
II	Li=7	Gl=9,4	Bo=11	C=12	Az=14	O=16	Fl=19	X=21	
III	Na=23	Mg=24	Al=27,5	Si=28	Ph=31	S=32	Cl=35,5	X=37	
IV	K=39	Ca=40	X=44	Ti=48	Va=51,3	Cr=52	Mn=55	Fe=56	Co=59 ; Ni=59
V	Ca=63	Zn=65	Ga=68	X=72	As=75	Se=78	Br=80	X=82	
VI	Rb=85	Sr=87,5	Yt=92 ?	Zr=90	Nb=94	Mo=96	X=100	Ru=104 Rh=104	Pd=106
VII	Ag=108	Cd=112	In=113	Sn=118	Sb=122	Te=125	I=127	X=130	
VIII	Cs=133	Ba=137	La Di=138 ?	Ce=140	X=142	X=146	X=148	X=150	
IX	X=153	X=158	X=160	X=162	X=164	X=166	X=168	X=170	
X	X=174	X=176	Er=178 ?	La Di=180 ?	Ta=182	W=184	X=190	Os=193	Ir=195 - Pt=197
XI	Au=197	Hg=200	Tl=204	Pb=207	Bi=208	X=210	X=212	X=216	
XII	X=220	X=225	X=227	Th=232	X=235	U=240	X=245	X=250	

Cette série des corps simples est composée de 12 périodes ; mais il est possible que dans la suite elle s'accroisse de quelques périodes nouvelles, et elle subira certainement quelques modifications résultant de mesures plus exactes des poids atomiques. Ainsi l'yttrium paraît avoir un poids atomique trop élevé ; le lanthane et le didyme ne sont pas encore nettement séparés et figurent ensemble dans la 8e période avec le poids atomique 138, et dans la 10e avec le poids atomique 180 ; enfin quelques autres éléments dont la découverte a été annoncée, comme l'ilménium, le philippium, le décipium, le samarium, ne pourront entrer dans la série que lorsque de nouvelles recherches auront confirmé leur existence et fixé les valeurs de leurs poids atomiques. Les irrégularités dans les variations des poids atomiques, qui s'étendent de 1/2 à 5 en passant d'un terme au suivant, tiennent peut-être à des erreurs de détermination. Il est très difficile d'obtenir des corps chimiquement purs, et aucune mesure expérimentale n'est exempte d'incertitude. On trouve d'ailleurs, vers la limite supérieure des périodes, quelques corps simples qui semblent faire double emploi en raison de l'égalité de leurs poids atomiques : tels sont d'une part le nickel et le cobalt, et d'autre part le rhodium et le ruthénium. Il y a là des particularités dont on n'a pas encore trouvé la raison. Enfin la série n'est point complète, et toutes les périodes offrent des lacunes. Si la différence de deux poids atomiques successifs est plus grande que 5, c'est l'indice de l'existence d'un ou plusieurs termes intermédiaires qui doivent occuper cet intervalle. En reléguant le cobalt et le nickel à la fin de la 4e période, le palladium à la fin de la 8e, et l'iridium et le platine à la fin de la 10e, et bornant à 8 le nombre des termes de chaque période, on trouve 31 termes manquants, parmi lesquels sont tous ceux de la 9e période. Naguère les termes manquants étaient au nombre de 32 ; mais le gallium est venu occuper une des deux places vides comprises dans la 5e période entre le zinc et l'arsenic, et, chose digne d'être notée, les propriétés de ce métal sont justement celles que le calcul lui avait assignées avant sa découverte.

Les périodes étant disposées, comme nous l'avons dit, les unes au-dessous des autres, de manière que les termes de même ordre se trouvent dans la même colonne verticale, on constate que les éléments de chaque colonne constituent une famille naturelle, ou groupe de corps simples doués de propriétés analogues. On a ainsi 8 familles, qui comprennent chacune 11 ou 12 membres, mais dont aucune n'est encore complètement connue. La 7e n'a pas plus de 5 termes ; et la 8e est à peine entrevue. L'atome d'hydrogène n'ayant qu'un seul centre d'affinité et représentant l'unité de combinaison, ce corps et tous ceux qui lui ressemblent sous ce rapport sont désignés sous le nom d'éléments monovalents ou de radicaux monoatomiques. Mais il y a des corps simples dont les atomes possèdent deux, trois, quatre, etc. centres d'affinité et équivalent à autant d'atomes d'hydrogène : ce sont les éléments bivalents, trivalents, quadrivalents, quintivalents, sexavalents, septivalents, octovalents. Or, les familles naturelles dont nous venons de reconnaître la genèse, ont précisément pour caractère essentiel cette valeur de combinaison ou atomicité de leurs membres. La famille des corps monovalents, ou famille de l'hydrogène, comprend l'hydrogène, le lithium, le sodium, le potassium, le cuivre, le rubidium, l'argent, le caesium et l'or. La famille des éléments bivalents, ou famille du calcium, comprend le glucinium, le magnésium, le calcium, le zinc, le strontium, le caducium, le baryum et le mercure. La famille des éléments trivalents, ou famille de l'aluminium, comprend le bore, l'aluminium, le gallium, l'yttrium, l'indium, le lanthane, l'erbium et le thallium. La famille des éléments quadrivalents, ou famille du carbone, comprend le carbone, le silicium, le titane, le zirconium, l'étain, le cérium, le didyme, le plomb et le thorium. La famille des éléments quintivalents, ou famille de l'azote, comprend l'azote, le phosphore, le vanadium, l'arsenic, le niobium, l'antimoine, le tantale et le bismuth. La famille des éléments sexavalents, ou famille de l'oxygène, comprend l'oxygène, le soufre, le chrome, le sélénium, le molybdène, le tellure, le tungstène ou wolfram et l'urane. La famille des

éléments septivalents, ou famille du chlore, comprend le fluor, le chlore, le manganèse, le brome et l'iode. Enfin la famille des éléments octovalents, ou famille du fer, comprend le fer, le ruthénium, le rhodium et l'osmium. Quant aux quelques éléments, cobalt, nickel, palladium, iridium et platine, rejetés à la fin des périodes, il y a lieu d'attendre de nouvelles études avant de les faire entrer dans une famille. Il convient de remarquer que les 14 corps simples qui composent la presque totalité de la planète terrestre, sont tous compris dans les quatre premières périodes et se répartissent inégalement entre les huit familles.

Ce qui donne à cette classification une importance considérable, c'est sa parfaite concordance avec la classification des métalloïdes établie antérieurement par Jean-Baptiste Dumas, et la consécration qu'elle apporte aux groupes naturels des métaux reconnus depuis longtemps par tous les chimistes. Ainsi les 7e, 6e, 5e et 4e familles de M. Mendéléeff comprennent les 1re, 2e, 3e et 4e familles de métalloïdes de Dumas. Le bore, que ce dernier avait d'abord rapproché du carbone, et qui de l'aveu de tous ne saurait être maintenu à cette place, se trouve ici rejeté dans la famille qui précède celle du carbone. Le groupe des métaux alcalins est compris dans la 1re famille, et celui des métaux alcalino-terreux dans la 2e. On peut remarquer, en outre, que chaque famille a un côté droit et un côté gauche formés de termes alternants, et constituant pour ainsi dire des sous-familles dont la pratique avait déjà établi l'existence. Dans la 2e famille, par exemple, le côté gauche comprend les métaux alcalino-terreux, glucinium, calcium, strontium et baryum, qui ont entre eux de très grandes analogies de propriétés; le côté droit comprend le magnésium, le zinc, le cadmium et le mercure, qui se ressemblent entre eux bien plus qu'ils ne ressemblent à leurs parents de gauche. D'après cela, on peut annoncer que le terme inconnu compris entre le cadmium et le mercure est un métal dont le poids atomique est de 156 à 158, dont la densité est comprise entre 9 et 11, qui fond vers 200° et se volatilise vers 600°. Les chefs de famille de Jean-Baptiste Dumas, fluor, oxygène, azote et car-

bone, dont le plus grand éloignement à leurs congénères avait été remarqué, occupent tous les quatre le côté gauche des familles de M. Mendéléeff, tandis que ces congénères se trouvent tous placés du côté droit.

Les combinaisons des éléments chimiques avec l'oxygène sont très propres à faire voir l'atomicité ou valence de ces éléments. Si l'on représente par R l'atome de l'un quelconque de ces corps, les oxydes des familles successives seront représentés par R^2O, R^2O^2, R^2O^3, R^2O^4, R^2O^5, R^2O^6, R^2O^7 et R^2O^8, c'est-à-dire qu'à deux atomes des éléments de chaque famille s'unissent respectivement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 atomes d'oxygène. Toutefois ces oxydes ne sont pas les seuls qui puissent se produire, attendu que tous les centres d'affinité d'un élément n'entrent pas nécessairement en activité en même temps. Ainsi l'azote, qui est quintivalent ou pentatomique, peut donner les oxydes Az^2O, Az^2O^2, Az^2O^3 et Az^2O^4 avant d'atteindre son maximum d'oxydation Az^2O^5. Les quatre premiers oxydes sont dits oxydes non saturés, et ils sont susceptibles d'entrer directement dans les combinaisons, comme les corps simples, en s'unissant à d'autres éléments par leurs centres d'affinité encore libres. On donne le nom de radicaux composés à ces groupes d'atomes qui possèdent des affinités non satisfaites. Un des radicaux composés les plus remarquables est ce 4e oxyde de l'azote Az^2O^4, ou mieux AzO^2, qui, sous cette dernière représentation, s'appelle hyponitryle, et se substitue si souvent à l'hydrogène dans les composés organiques. Il produit ainsi des composés explosifs tels que le fulmicoton, la nitroglycérine, l'acide picrique, qui ne sont autre chose que de la cellulose, de la glycérine et de l'acide phénique trinitrés, c'est-à-dire de la cellulose, de la glycérine et de l'acide phénique dont trois atomes d'hydrogène sont remplacés par trois groupes hyponitryles AzO^2.

Les atomes d'un corps simple sont susceptibles de s'unir entre eux pour constituer des groupes saturés ou non saturés. Ces derniers constituent de véritables radicaux composés. Le carbone se fait particulièrement remarquer sous ce rapport; ses atomes peuvent se grouper ainsi en nombre considérable,

et c'est à cette propriété qu'il doit son rôle dans les composés organiques, dont il fait toujours partie ; aussi la chimie organique est-elle appelée quelquefois la chimie du carbone. Les éléments monovalents ne peuvent unir ensemble que deux de leurs atomes en donnant un groupe saturé. C'est sous cette forme qu'ils existent à l'état libre, et pour les faire entrer dans des combinaisons, il faut détruire ce groupe binaire afin de rendre leur activité aux deux atomes qui se saturent mutuellement. On se rend compte par là des affinités plus puissantes que possèdent les corps à l'état naissant : leurs atomes encore libres ont tous leurs centres d'affinités disponibles pour des combinaisons nouvelles. Les éléments des autres familles peuvent donner des groupements atomiques saturés ou non, dont l'atomicité peut varier depuis deux jusqu'à un nombre quelconque.

Les relations entre les corps simples que la classification de M. Mendéléeff met en évidence, seraient inexplicables si ces corps étaient indépendants les uns des autres et n'avaient point de substratum commun. Pourquoi leurs poids atomiques formeraient-ils cette progression croissante que nous avons reconnue ? Pourquoi, après avoir parcouru un cycle de variations, retomberions-nous sur un cycle semblable ? Pourquoi les propriétés de chaque corps dépendraient-elles de la place qu'il occupe dans la série, et pourraient-elles être calculées avant la découverte de ce corps ? Ne faut-il pas admettre que les corps qui composent les diverses périodes présentent des condensations différentes du même principe constitutif avec des modes de groupement variant dans chaque période ? Une famille serait alors composée de tous les corps où le mode de groupement serait le même, bien que les nombres d'atomes fussent différents. Nous entrevoyons ainsi l'unité de la matière sans pouvoir en donner une démonstration expérimentale, qui serait seule irréfutable. A défaut de cette preuve expérimentale que nous ne possédons pas, nous exposerons un certain nombre de considérations qui viennent à l'appui de cette opinion.

Les corps simples ne sont point doués de propriétés fixes

et incommutables. Plusieurs d'entre eux ont déjà pu être dépouillés de leurs caractères habituels, et, par des changements de constitution qu'on nomme allotropies, ils se présentent sous des traits tout à fait nouveaux et inattendus. Le phosphore blanc et le phosphore rouge, l'oxygène et l'ozone, le soufre octaédrique et le soufre amorphe sont les exemples les plus remarquables de ces modifications. Si l'on ne connaissait pas les procédés à l'aide desquels on transforme le phosphore blanc en phosphore rouge et réciproquement, on pourrait considérer ces deux sortes de phosphore comme deux corps simples absolument distincts. En effet, le premier est un corps vitreux et incolore, qui constitue un poison violent, fond à 44°, se dissout dans le sulfure de carbone, cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux, s'oxyde lentement dans l'air à la température ordinaire en dégageant de la lumière et se laisse attaquer à chaud par les solutions alcalines faibles; le second est un corps opaque, rouge-brun, qui est complètement inoffensif, ne fond qu'à 260° en redevenant phosphore blanc, ne se dissout pas dans le sulfure de carbone, ne cristallise pas, ne s'oxyde ni ne devient lumineux dans l'air à la température ordinaire et enfin ne se laisse point attaquer à chaud par les solutions alcalines faibles. Ces différences de propriétés sont considérables, et si l'on parvenait à donner au phosphore rouge une stabilité qui ne lui permît plus de retourner à l'état de phosphore blanc par le moyen des agents que nous savons employer, ni de perdre son individualité dans les combinaisons chimiques, nous serions obligés de le ranger parmi les corps simples.

L'oxygène et l'ozone n'offrent pas des caractères moins éloignés et moins propres à les faire regarder comme des éléments chimiques différents. L'oxygène est un gaz inodore et insipide, qui pèse 1,11 fois plus que l'air; qui, à la température ordinaire, ne décompose pas les iodures alcalins et ne détruit ni les matières colorantes organiques ni les matières organisées. L'ozone est un gaz doué d'une odeur sulfurée et d'une saveur analogue à celle du homard; qui pèse 1,52 fois plus que l'air; et qui, à la température ordinaire, décompose

les iodures alcalins et détruit les matières colorantes organiques et les matières organisées. Il n'est pas surprenant qu'avec des différences de caractères aussi tranchées, on ait pris l'ozone, au moment de sa découverte, pour un élément chimique nouveau, et qu'il ait reçu un nom particulier rappelant ses propriétés odorantes.

C'est sous l'influence longtemps continuée de la lumière, ou mieux sous l'influence d'une température de 230 à 240°, maintenue pendant une durée de 10 à 15 jours, que le phosphore blanc se transforme en phosphore rouge ; c'est par l'effet des décharges, des effluves et des courants électriques que l'oxygène passe à l'état d'ozone. Les chimistes ont constaté que les corps qui, comme le sesquioxyde de fer, changent de propriétés sans changer de composition, absorbent ou dégagent plus ou moins de chaleur au moment de cette transformation. Si, par une dépense de chaleur, on réussit à changer l'arrangement des atomes d'un corps, des propriétés nouvelles se manifestent chez ce corps. Cet arrangement est-il détruit, et le corps revient-il à son premier état, la chaleur consommée est reproduite intégralement. Ces faits n'autorisent-ils pas à penser que les corps simples actuellement existants ont été produits par la chaleur, la lumière ou l'électricité agissant pendant des périodes plus ou moins longues sur une matière pondérable unique, susceptible de s'agréger et de se condenser de diverses manières ?

Les propriétés des corps simples dépendent donc moins de la matière qui les constitue que de la manière dont leurs atomes sont unis ensemble. Ce fait est confirmé par l'existence des radicaux composés, qui possèdent des propriétés tout à fait semblables à celles de certains radicaux simples ou éléments chimiques. Le cyanogène CAz composé d'un atome de carbone et d'un atome d'azote se comporte comme le chlore, le brome et l'iode. Il s'unit à l'hydrogène pour former un acide, dit acide cyanhydrique ou prussique, qui ressemble aux acides chlorhydrique, bromhydrique ou iodhydrique. Cet acide forme avec les bases oxygénées des cyanures métalliques tellement analogues aux chlorures, bromures et iodures des mêmes métaux

que ces corps ont les mêmes apparences physiques et se substituent les uns aux autres dans les cristaux sans changement de formes. Le cyanogène, qui est un corps composé, prend ainsi la place du chlore, qui est un corps simple, sans que les caractères de la combinaison soient altérés. L'ammonium Az H^4, qui est formé d'un atome d'azote uni à quatre atomes d'hydrogène, est un autre radical composé dont les propriétés sont semblables à celles des métaux alcalins. Il semble même plus rapproché du potassium que le sodium lui-même. On ne l'a pas encore obtenu à l'état libre, comme le cyanogène, parce qu'il est d'une grande instabilité; mais on peut l'amalgamer comme les métaux alcalins. Il suffit de traiter un amalgame de sodium par une dissolution de chlorure d'ammonium; la réaction a lieu à froid, et l'ammonium prend la place du sodium en formant avec le mercure un composé pâteux, d'un volume considérable, qui ne tarde pas à se décomposer. Le sulfate d'ammonium est isomorphe avec le sulfate de potassium, et forme comme lui des aluns avec les sulfates de sesquioxyde de fer, de manganèse ou de chrome. Ces faits autorisent à douter que le chlore, le potassium, le sodium soient des corps simples, puisque le cyanogène et l'ammonium, qui sont des corps composés, se comportent exactement, le premier comme le chlore, et le second comme le potassium et le sodium.

Les propriétés des corps composés, de même que celles des corps simples, dépendent de l'arrangement de leurs atomes plutôt que de leur nature. Il suffit, pour en avoir la preuve, d'examiner la constitution probable de quelques-uns des corps qui sont formés d'atomes de même nature réunis en mêmes nombres absolus ou en mêmes nombres relatifs, et qui cependant sont doués de propriétés toutes différentes. Ces corps dits corps isomères sont rares parmi les composés minéraux, mais ils sont extrêmement communs parmi les composés organiques. Les isoméries sont pour les corps composés ce que sont les allotropies pour les corps simples. On en distingue trois sortes, les polymèries, les métamèries et les compositions équivalentes.

Les corps polymères sont multiples les uns des autres; un

certain nombre de molécules de l'un d'eux se soudent pour former les molécules des autres. Ainsi les acides cyanique, dicyanique et tricyanique sont des polymères ; il en est de même de l'acétylène et de la benzine, ou encore de l'aldéhyde et de l'aldol. L'acide cyanique est composé d'un atome de carbone, d'un atome d'azote et d'un atome d'oxygène bivalent, auquel est déjà fixé un atome d'hydrogène, ce qui constitue le radical composé monovalent qu'on appelle oxhydryle. Sur les cinq atomicités de l'azote, il y en a quatre qui sont saturées par le carbone, et la cinquième est saturée par l'oxhydryle. C'est cet oxhydryle qui donne au composé son caractère acide, attendu que son hydrogène est susceptible d'être remplacé par un métal pour constituer un sel, ou par un radical d'alcool pour constituer un éther composé. La formule de constitution suivante représente donc l'acide cyanique : C≣Az–(OH).

L'acide dicyanique résulte de la soudure de deux molécules d'acide cyanique. L'oxhydryle se détachant de l'azote de la première, celui-ci échange une atomicité avec le carbone de l'autre, qui ne sature plus que 3 atomicités du 2e azote, auquel s'attachent alors les deux oxhydryles. La formule de constitution est C≣Az–C≡Az=$(OH)^2$.

L'acide tricyanique résulte de la réunion de trois molécules d'acide cyanique, ou bien d'une molécule d'acide cyanique et d'une molécule d'acide dicyanique. Les deux oxhydryles de cette dernière se détachant du 2e azote, celui-ci échange deux atomicités avec le carbone de la molécule cyanique, qui ne sature plus que deux atomicités du 3e azote, et alors les trois oxhydryles se fixent sur cet azote, dont ils saturent les trois atomicités restantes. La formule de constitution est : C≣Az–C≡Az=CAz≡$(OH)^3$.

On peut imaginer un acide quadricyanique, qui n'a pas encore été préparé, et qui résulterait de la soudure de quatre molécules d'acide cyanique. Les trois oxhydryles de l'acide tricyanique se détachant de leur azote, celui-ci saturerait trois atomicités du carbone de la 4e molécule cyanique, et ce dernier n'échangerait plus qu'une atomicité avec son azote, qui achèverait de se saturer en s'unissant aux quatre oxhydryles. La

formule de constitution serait : C≡Az—C≡Az=C=Az≡C—Az≡ $(OH)^4$.

On ne saurait aller au delà, parce que l'oxhydryle doit toujours rester attaché à l'azote pour conserver sa fonction acide. L'acide cyanique s'obtient en distillant l'urée : c'est un liquide incolore, très corrosif, qui, abandonné à lui-même, se transforme spontanément en acide tricyanique en dégageant de la chaleur. Celui-ci est solide et cristallisé : il repasse à l'état d'acide cyanique par la distillation, c'est-à-dire par une absorption de chaleur. L'acide dicyanique est plus difficile à préparer.

Dans l'acétylène, il y a deux atomes de carbone soudés par l'échange d'une atomicité et deux atomes d'hydrogène qui saturent une atomicité de chaque carbone : il reste donc quatre atomicités qui sont prêtes à entrer en activité. La formule brute est C^2H^2. Sous l'influence d'une température convenable, trois molécules d'acétylène se soudent pour former de la benzine C^6H^6. Mais dans ce dernier corps les six atomes de carbone forment une chaîne fermée dans laquelle chacun d'eux échange deux atomicités avec celui qui le précède et une avec celui qui le suit, de sorte qu'il ne reste en tout que six atomicités libres qui sont saturées par les six atomes d'hydrogène. La benzine est donc un corps saturé, qui ne peut entrer en réaction que par double échange, ou par une modification dans son arrangement atomique.

Dans l'aldéhyde C^2H^4O, les deux atomes de carbone sont soudés par l'échange d'une atomicité ; les trois atomicités restantes du premier carbone sont saturées par trois hydrogènes, et celles du second le sont par un hydrogène et par un oxygène bivalent. C'est ce dernier mode d'union qui constitue la fonction aldéhydique. Deux molécules d'aldéhyde se soudent pour former l'aldol : l'oxygène de la première prend un hydrogène au carbone de la seconde pour former un oxhydryle ; alors ce dernier ne saturant plus qu'une atomicité du premier carbone, les deux carbones s'unissent par les deux atomicités libres. L'aldol ainsi formé est à la fois alcool et aldéhyde, et sa formule de constitution est CH^3-CH(OH)-CH^2-CHO. Mais la soudure des deux mo-

lécules d'aldéhyde pourrait avoir lieu autrement et l'on aurait des corps isomères représentés par les formules de constitution suivantes : CH^2-OH-CH^2-CH^2-CHO; CH^3-CH^2-CH(OH)-CHO. C'est le premier qui est l'aldol de M. Wurtz.

Les corps métamères sont ceux qui renferment le même nombre d'atomes de chaque espèce, avec des arrangements analogues résultant de la transposition de certains atomes d'un groupe à un autre. Ainsi l'éther éthylacétique, l'éther méthylpropionique et l'acide butyrique sont des corps métamères, qui ont la même structure et renferment tous quatre atomes de carbone, huit atomes d'hydrogène et deux atomes d'oxygène. Leur formule brute $C^4H^8O^2$ n'établit entre eux aucune distinction. On ne parvient à les distinguer qu'en les représentant par des formules de constitution, savoir :

CH^3-CO-OC^2H^5, pour l'éther éthylacétique ;
C^2H^5-CO-OCH^3, pour l'éther méthylpropionique ;
et C^3H^7-CO-OH, pour l'acide butyrique.

Enfin les corps isomères de compositions équivalentes sont formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions absolues ou relatives, sans avoir aucune analogie de constitution. Ainsi l'acide butyrique et l'aldol sont formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions absolues, tandis que l'acide acétique $C^2H^4O^2$ et le glucose $C^6H^{12}O^6$ sont formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions relatives ; mais il n'existe aucune analogie de constitution entre ces corps, ce sont des isomères de compositions équivalentes.

Ce rapide aperçu des principaux phénomènes d'isomérie montre clairement que les propriétés des corps composés dépendent essentiellement de la manière dont sont réunis leurs atomes constituants. La même conclusion ressort encore de l'existence des séries de composés organiques dont les membres jouissent de propriétés semblables comme les alcools, les acides, les aldéhydes, les éthers, les ammoniaques composées. Ainsi lorsque le groupe CH^2. OH s'unit à un hydrogène ou à des carbures d'hydrogène monovalents, tels que C^nH^{2n+1}, on obtient des alcools primaires monoatomiques doués d'un ensemble de propriétés communes, indépendantes de la quan-

tité absolue de carbone et d'hydrogène qu'ils renferment. Si le groupe CO. OH s'unit à l'hydrogène ou à ces mêmes carbures d'hydrogène, on obtient des composés qui jouent le rôle d'acide monobasique. On obtient des acides polybasiques, lorsque plusieurs groupes CO. OH s'unissent à des radicaux plurivalents. Enfin si l'on substitue aux atomes d'hydrogène de l'ammoniaque $Az.H^3$ des carbures d'hydrogène monovalents, on a des ammoniaques composées ou amines, qui toutes jouissent de propriétés semblables à celles de l'ammoniaque et jouent le rôle de bases plus ou moins énergiques. Ce n'est donc ni le nombre ni la qualité des éléments chimiques du corps composé qui déterminent ses caractères essentiels ; c'est la manière dont ces éléments sont groupés.

La loi de Dulong et Petit sur les chaleurs spécifiques des éléments chimiques peut aussi être invoquée comme une preuve que ces éléments résultent de la condensation d'une matière unique. Cette loi, qui ne souffre aucune exception, s'énonce ainsi : « Le produit du poids atomique d'un corps simple par sa chaleur spécifique est une quantité constante, ou, en d'autres termes, les atomes de tous les corps simples prennent la même quantité de chaleur pour s'échauffer d'un degré. » Il y a lieu d'admettre que si un atome comme celui du mercure, par exemple, est deux cents fois plus pesant que celui de l'hydrogène, il renferme deux cents fois plus d'éléments matériels primordiaux ou monades. Puisque ces éléments primordiaux, deux cents fois plus nombreux, ne prennent pas plus de chaleur que ceux de l'hydrogène pour s'échauffer d'un degré, il en résulte que le mouvement vibratoire calorifique de chacun d'eux est deux cents fois moins étendu, mais qu'ils agissent tous ensemble, comme un seul tout, et donnent la même quantité de mouvement, c'est-à-dire la même élévation de température. C'est la seule interprétation qu'on puisse donner de cette grande loi, et elle est la preuve catégorique que c'est par la condensation de la matière unique que l'on passe d'un élément chimique à un autre d'un poids atomique plus élevé.

Les faits exposés dans ce travail conduisent tous à la même

conclusion : nous entrevoyons l'unité du principe matériel, qui se manifeste sous tant de formes diverses, mais nous n'avons aucune notion claire sur sa véritable essence. Non seulement nous ne savons pas ce que la matière est en elle-même, mais nous ignorons encore comment elle agit sur elle-même dans la communication du mouvement, comment elle peut se condenser en atomes de plus en plus pesants et comment les impressions qu'elle exerce sur nos sens passent dans notre entendement pour produire les idées sensibles. C'est s'abuser étrangement que d'admettre qu'il n'y a dans l'univers d'autre réalité que celle de la matière, qui est le plus incompréhensible des principes. La matière pourrait-elle donc avoir conscience d'elle-même, et serait-elle capable de sentir, de penser et de vouloir ? Non, il existe une autre énergie, le principe psychique, qui seul est doué de ces propriétés. On joue sur les mots quand on dit que la pensée est une sécrétion du cerveau : les sécrétions sont des corps tangibles et coercibles, qui se mesurent au poids ou au volume ; mais nul n'achètera jamais un kilogramme de pensée ni un litre de joie. Qu'il y ait entre le principe matériel et le principe psychique des relations et des analogies, il est permis de l'admettre ; mais le premier n'en est pas moins subordonné au second, et peut-être y a-t-il entre les deux un ou plusieurs principes intermédiaires, ainsi que le soutiennent des penseurs éminents.



NOTICE

SUR

M. LE DOCTEUR DE SMYTTÈRE

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
MÉDECIN EN CHEF HONORAIRE DE L'ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS
DE LILLE,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES ;

Par M. le Dr A. GIRAUD,
Directeur-Médecin de l'Asile public d'aliénés de Fains.

Lue à la Séance du 3 février 1886.

MESSIEURS,

Le bureau de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc a appris avec peine la mort de M. de Smyttère, décédé à Lille le 26 janvier 1886, et inhumé à Cassel (Nord) le 30 du même mois. M. de Smyttère appartenait à la Société comme membre correspondant. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingt-septième année, mais il était resté jusqu'au dernier moment un de nos infatigables collaborateurs. Nos mémoires publiés en 1884 contiennent de lui un important travail sur les Ducs de Bar, Seigneurs et Dames de Cassel. Nous avons reçu de lui, il y a quelques semaines, un nouveau volume sur les Seigneurs et Dames de Cassel, et notre vaillant collègue octogénaire annonçait encore la publication d'une série de travaux. Dans sa verte vieillesse, et absorbé par l'étude jusqu'au dernier moment,

il a été surpris par la mort, hors de chez lui, et enlevé ainsi à ses travaux. Et cependant le Dr de Smyttère avait eu une existence accidentée. Il a beaucoup souffert moralement. Le travail avait été sa consolation. Sa devise était : *Quœrendo : Pro Patria... et Amicis!*

Remplissant aujourd'hui dans le département de la Meuse, à trente ans d'intervalle, les fonctions qu'a remplies notre regretté collègue, j'ai reçu la tâche de vous entretenir quelques instants de la vie et des œuvres du Dr de Smyttère.

PHILIPPE-JOSEPH-EMMANUEL DE SMYTTÈRE est né à Cassel (Nord) le 19 janvier 1800. Il fit ses études à Paris, puis devint pharmacien des hôpitaux royaux et militaires d'instruction, et pharmacien de la Maternité; il s'était fait recevoir docteur en médecine de la faculté de Paris, et il fut médecin du bureau de charité du XIIe arrondissement de Paris. Il enseignait en même temps la botanique. Il se rendit ensuite à Amiens et y devint en 1837 professeur suppléant d'histoire naturelle médicale à l'école secondaire de médecine, et plus tard professeur titulaire. Il quitta ce poste vers 1840 et se rendit à Lille. Il devint médecin de l'asile privé d'aliénés de Lommelet, et ensuite médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Lille. Il fut révoqué de ses fonctions en 1848 par le citoyen Delecluze, mais bientôt après nommé médecin en chef de la section des hommes de l'asile Saint-Yon, à Rouen. En décembre 1851, il fut nommé médecin en chef de l'asile de Fains (Meuse). Il occupa ce poste jusqu'en août 1856 et eut de nombreux démêlés avec le directeur, non médecin, de l'établissement. Il eut à combattre, en 1853, une épidémie de variole sévissant à l'asile; soixante malades environ furent atteints. L'année suivante l'établissement reçut la visite du choléra; puis la variole reparut. Fatigué de ses luttes (1) avec le directeur de l'asile,

(1) Le Dr de Smyttère paraît en avoir conservé un amer souvenir, car en 1884, parlant de son séjour à Fains, il écrit : « C'est alors que nous « commençâmes nos recherches et nos travaux historiques sur les Sei- « gneurs et Dames de Cassel, de la Maison de Bar. Malgré la pénurie « des documents, ce fut là une salutaire diversion à nos peines, à nos « luttes incessantes pour soutenir les droits sacrés de l'humanité et

le Dr de Smyttère obtint son changement. Mais ce fut pour lui une disgrâce, car il fut envoyé comme médecin-adjoint de l'asile de Saint-Gemmes (Maine-et-Loire). En 1859, il fut réinstallé comme médecin en chef de l'asile public de Lille. Quelques années après, il prenait sa retraite et il était, en 1864, nommé médecin en chef honoraire.

La retraite ne devait pas être pour lui le « dolce farniente. » Affranchi des devoirs professionnels, il pouvait reprendre avec plus d'ardeur que jamais et poursuivre ses études historiques ; ses nombreuses publications en sont la preuve.

Dès le début de sa carrière, le Dr de Smyttère avait senti un attrait tout particulier pour les études historiques, et en 1828 il publia sa « Topographie historique, physique, statistique et médicale de la ville et des environs de Cassel », ouvrage qui lui valut une médaille d'or de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Hazebrouck. Puis il s'adonna plus spécialement à l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle médicale. En 1829, il publia une Phytologie pharmaceutique et médicale, et des Tables synoptiques de l'histoire naturelle médicale des animaux et des plantes. En 1837, il fit paraître une Botanique et Pharmacologie élémentaires.

Entré dans le service des aliénés, le Dr de Smyttère se préoccupa naturellement de ceux qu'il appelait ses chers malades. Il publia en 1847 sa Notice statistique, historique et médicale de l'asile public de Lille, et en 1862, des Considérations sur les aliénés et leur traitement.

A sa retraite, il revint à ses premières amours, c'est-à-dire à ses travaux historiques (1).

« veiller sur nos intéressants et chers malades. Surveillance faite aux « dépens de notre santé et de notre avenir. »

(1) LISTE DES TRAVAUX HISTORIQUES

Discours historique sur Cassel. 1860.

Fragments historiques sur les Pères Récollets de Cassel. 1862.

Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel. 1862.

Statistique archéologique du canton de Cassel. 1863.

Notes sur d'anciens registres et des archives de la Cour et de la ville de Cassel. 1864.

Mémoire sur l'apanage de Robert de Cassel de 1320. 1864.

La bataille du Val de Cassel de 1677, ses préludes et ses suites. 1865.

Nous sommes conduit à apprécier brièvement dans leur ensemble ces travaux. Le Dr de Smyttère paraît avoir eu de tout temps le culte de son pays natal, la ville de Cassel, dans le Nord. Cassel est situé au sommet d'une sorte de cône isolé et s'élevant au milieu d'une vaste plaine. De l'ancien château qui domine la ville on peut découvrir trente-deux villes, cent bourgs, la mer du Nord et la rade de Douvres. Cette situation géographique l'avait fait considérer comme un poste stratégique important par les Romains, d'abord, et plus tard par les seigneurs du moyen âge : trois batailles importantes s'y sont livrées. A l'histoire de Cassel se rattachent des luttes sanglantes et aussi des négociations, des mariages qui réunissent la seigneurie de Cassel à d'autres apanages. C'est ainsi que le mariage de Iolande de Flandre avec le comte Henri IV de Bar amène d'étroites relations entre le Barrois et la seigneurie de Cassel. Plus tard, René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, est obligé de céder Cassel au duc de Bourgogne ; de là les relations entre la Bourgogne et la seigneurie de Cassel. Le Dr de Smyttère a étudié tout spécialement ces rapports entre l'histoire de la seigneurie de Cassel et l'histoire générale de la

Traits d'union entre la Bourgogne et la Flandre. 1865.
Recherches historiques sur les écussons aux armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers. 1866.
Recherches historiques sur les seigneurs, châtelains et gouverneurs de Cassel des XIe, XIIe, XIIIe siècles. 1866.
Cassel, son antique château-fort et sa terrasse, sa collégiale de Saint-Pierre, leurs ruines. 1867.
La Puysaye, Saint-Fargeau, Toucy et leurs seigneurs de la Maison de Bar, XIIIe, XIVe, XVe siècles. 1869.
Suppléments historiques sur la Puysaye en Auxerrois et particulièrement sur la comtesse de Bar, Iolande. 1871.
Discours historique prononcé lors de l'inauguration et la bénédiction solennelle du monument pyramidal érigé au square de l'ancien castel de Cassel. 1873.
Recherches historiques sur l'ancienne église de Saint-Nicolas de Cassel et sur sa chapelle moderne. 1876.
Iolande de Flandre, comtesse de Bar et Dame de Cassel. 1877.
Etudes et recherches historiques et archéologiques sur les églises collégiales de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Cassel. 1878.
Robert le Frison et la bataille de 1071 au Val de Cassel. 1882.
La bataille du Val de Cassel de 1328. 1883.
Les Ducs de Bar ou Seigneurs et Dames de Cassel de la Maison ducale de Bar. 1884.
Seigneurs et Dames de Cassel et des châtellenies voisines de la Maison comtale de Flandre. 1885.

France. Il a poursuivi ses recherches avec conscience; son œuvre est pleine d'intérêt, car elle touche à la fois à l'histoire locale de diverses régions, et à l'histoire générale de notre pays. Il a pu dire avec raison qu'il travaillait : « *Pro Patria.* »

Ayant surtout à apprécier ici l'historien et l'écrivain, nous n'entrerons pas dans les détails de sa vie privée. Nous nous bornerons à constater que non seulement il a eu à souffrir de luttes et de disgrâces administratives, mais qu'il a connu aussi la peine au foyer domestique. Il perdit de bonne heure sa première femme et, marié en secondes noces, il devint de nouveau veuf. Seul, l'amour du travail ne l'avait jamais abandonné.

MOLIÈRE EN ANGLETERRE

LE MISANTHROPE

Par M. LEMARQUIS

La gloire de Molière n'est pas limitée à la France; notre grand poète comique a des admirateurs dans le monde entier. Il a été traduit dans toutes les langues européennes, et a inspiré de nombreux dramaturges hors de notre pays. Dès le début du XVIIIe siècle il fut imité en Angleterre. Tout récemment encore paraissait à Londres dans une collection d'ouvrages à bon marché un volume intitulé : *Plays from Molière;* Pièces tirées de Molière.

Ce n'est point une traduction qu'a publiée M. Morley, mais un choix d'adaptations de Molière faites par quelques-uns des plus célèbres auteurs anglais du siècle dernier. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nos bons voisins s'exercent à démarquer nos produits et à contrefaire les marques françaises. Dès 1680 ils ont traduit l'*Art poétique* de Boileau (1), mais l'ingénieux traducteur avait eu l'idée de substituer aux noms des auteurs français cités dans l'*Art poétique*, ceux d'autres auteurs anglais. A-t-il été aussi heureux que son original dans le choix de ses *victimes*, on pourrait en douter.

Avec la noble indépendance qui doit caractériser un Anglais

(1) Cette traduction, exécutée en 1680, fut publiée en 1683. Elle avait été revue par Dryden.

libre (1), les auteurs anglais qui entreprirent d'adapter Molière au goût de leurs compatriotes ne crurent pas devoir s'astreindre à respecter trop scrupuleusement ses conceptions,... quand ils les comprenaient. — Sans doute, dans le *Miser*, Fielding nous dépeint un Harpagon qui, tout en étant bien anglais par les détails (2), est identique au fond avec le héros de l'*Avare*. Mais ce n'est là qu'une exception ; on ne démarque pas impunément Molière, et les autres adaptateurs n'ont pas été aussi heureux que Fielding. Le talent du poète comique est de saisir les mœurs sur le vif. La vérité de ses portraits peut seule faire durer son œuvre. Les caractères de Molière sont si français, souvent même si particuliers au XVIIe siècle, qu'il n'était pas possible de les altérer sans nuire à leur beauté comme à leur vérité. Rien ne le prouve mieux que l'examen du *Plain Dealer* de Wycherley, l'adaptation anglaise du *Misanthrope* de Molière.

De tous les personnages du théâtre de Molière, Alceste est peut-être le moins exclusivement français, le plus humain. Aucun ne devait aussi séduire plus un Anglais. « Londres, qui n'a point de Tartufes », a dit Voltaire, « est plein de Timons. » C'est sans doute flatter beaucoup nos voisins de prétendre qu'il n'y a point de Tartufes chez eux ; nous croirions même volontiers que l'affectation religieuse est plus fréquente chez eux qu'en France. En tous cas, on trouverait certainement plus de vrais misanthropes à Londres qu'à Paris. Affaire de climat peut-être. Le *Misanthrope* avait paru en 1666, le *Plain Dealer* fut joué en 1674 (3); huit ans à peine séparent ces deux pièces.

Avant d'examiner avec quelque détail l'œuvre de Wycherley, il importe de jeter un coup d'œil rapide sur la vie de cet écrivain ; il serait difficile autrement de comprendre les modifications qu'il fit subir aux différents personnages de la pièce française.

(1) « A free-born Englishman. »

(2) Par exemple Lovegold, le Harpagon anglais, exige que son débiteur souscrive une police d'assurance sur la vie pour la valeur de la somme prêtée. (*Miser*, Acte II, sc. I.)

(3) Vide : Beljame, *Le public et les hommes de lettres en Angleterre au* XVIIIe *siècle*. — Bibliographie, article WYCHERLEY.

Wycherley était né en 1640. Son père, riche propriétaire du Yorkshire, avait été un ardent partisan de Charles Ier; craignant pour son fils la contagion des doctrines puritaines, il l'envoya achever ses études en France vers l'âge de quinze ans. Grâce aux lettres de recommandation dont il était amplement muni, le jeune Wycherley fut rapidement admis dans la meilleure société. Il finit même par se faire catholique, grâce à l'éloquence persuasive de la duchesse de Montausier. Le jeune Anglais avait en effet obtenu ses grandes et ses petites entrées à l'hôtel de Rambouillet. M. de Montausier avait lui-même été protestant, et son amour pour Julie d'Angennes avait sans doute puissamment secondé l'éloquence des prédicateurs catholiques. Tout néophyte veut faire des prosélytes ; l'ami de Bossuet et de Huet ne pouvait évidemment qu'approuver le zèle de la duchesse pour le salut du jeune et beau Wycherley. Cette liaison avec les Montausier fut sans doute ce qui détermina plus tard Wycherley à choisir le *Misanthrope* pour le transporter sur la scène anglaise. Sa conversion d'ailleurs ne fut peut-être pas aussi sincère qu'on l'imaginait à Paris, car, à son retour en Angleterre, il rentra dans le sein de l'Eglise Anglicane.

Après la restauration des Stuarts, Wycherley revint dans son pays, séjourna d'abord à Oxford puis vint commencer l'étude du droit à Londres. Mais cette étude était trop sérieuse pour lui, il l'abandonna bientôt. Le seul avantage qu'il en retira fut de bien connaître cette étrange société du Temple, mélange bizarre d'avocats plus ou moins retors et de plaideurs enragés des deux sexes. C'est là probablement qu'il trouva quelques-uns des originaux dont il donna plus tard les traits à mistress Blackaere et à son fils Jerry.

Après avoir renoncé à l'étude du droit, Wycherley s'engagea dans la marine et y servit, peu de temps il est vrai, comme volontaire. Cet épisode dans sa vie lui suggéra peut-être l'idée de faire d'Alceste un capitaine de vaisseau.

Wycherley revint ensuite à Londres et se mit à vivre dans les cercles élégants de la capitale. En 1672 il fit jouer *Love in a Wood*, et le succès de cette pièce le fit connaître de la

duchesse de Cleveland, la maîtresse du roi. La liaison du poète et de la duchesse fut des plus intimes et des moins ignorées. Cela ne nuisit pourtant pas à sa fortune, car Charles II pensa très sérieusement à faire de Wycherley le précepteur de son fils, le duc de Richmond.

La cour de Charles II est singulièrement délicate à décrire. On ose à peine parler de l'immoralité qui y régnait. Hamilton nous en a laissé un portrait fidèle dans ses Mémoires du comte de Grammont. C'est là qu'il faut voir à quel degré d'avilissement la duchesse de Shrewsbury par exemple ou Mlle Hobart était tombée (1). Ce n'était plus l'amour mais le désir brutal qui florissait, et la littérature du temps ne reflète que trop fidèlement cet état de choses. Wycherley est le contemporain d'Otway, de Dryden, de mistress Aphra Behn, de Congreve ; il fut peut-être le plus immoral de tous ces écrivains.

Après *Love in a Wood*, il fit paraître le *Gentleman Dancing Master* (2), puis la *Country-Wife* (3) et enfin le *Plain Dealer* ou *l'Homme au franc procédé*, comme traduit Voltaire. Wycherley finit par mourir en 1715 après avoir connu la misère et avoir été sept ans en prison pour dettes.

Cette carrière si désordonnée ressemble peu à celle de Molière, si digne dans sa vie privée, si soucieux de son art. Quelle place l'art pouvait-il occuper dans l'existence si licencieuse de Wycherley ? La simple analyse du *Manly Dealer* nous en dira plus à ce sujet que tous les commentaires.

Manly, dont le nom veut dire Viril, est un capitaine de vaisseau, un vrai loup de mer, courageux mais grossier et brutal. Il revient d'une campagne pendant laquelle il a fait sauter son vaisseau plutôt que de le rendre aux Hollandais. Il a perdu du même coup presque toute sa fortune. Au lever du rideau, suivant les indications scéniques, Manly entre d'un air bourru (4), suivi de lord Plausible et de deux matelots. « Pourquoi me parlez-vous, mon cher lord Plausible, de ces convenances,

(1) Voir aussi Beljame, ouvrage déjà cité, page 1 à 21.

(2) Dont les meilleures scènes sont empruntées au *Maestro de Danzar* de Calderon.

(3) Empruntée à l'*Ecole des maris* et à l'*Ecole des femmes*.

(4) *Surlily*.

de ces airs arrogants, de ces manières serviles en usage parmi vous ! Petits artifices dont vous, épagneuls de salon, vous vous servez les uns vis-à-vis des autres chaque jour, non par amour ou par devoir, mais par crainte servile.... Non, je n'irai pas comme vous murmurer à l'oreille mon mépris ou ma haine ; je ne veux pas exprimer par des signes qu'un homme est un sot ou un lâche, ni le dire par-dessus son épaule pendant que je le tiens dans mes bras. Les hommes tels que vous ressemblent aux filles perdues ou aux pick-pockets ; ils ne sont dangereux qu'à ceux qu'ils embrassent. — Mais, répond Plausible qui ne brille pas par l'esprit, si pour dire du mal des gens je choisis le moment où ils ne peuvent pas m'entendre, c'est pour ne pas manquer aux convenances. » Avec de pareils raisonnements il finit par exaspérer si bien Manly que celui-ci le pousse dehors, et le trop courtois Plausible, sans s'émouvoir, sort en faisant des courbettes.

Manly ne veut plus être dérangé, il ordonne aux deux matelots de se tenir au pied de l'escalier « le sabre à la main » et d'empêcher les visiteurs de monter : « Supposez que vous gardez la soute aux poudres ; que personne ne monte, sinon gare à vous ! » Les deux marins ont cependant leur franc parler et se permettent des plaisanteries dignes du gaillard d'avant d'un navire de guerre, et leur maître finit par les chasser à coups de pied.

Il s'entretient alors avec son lieutenant Freeman, sorte de Philinte nouveau modèle. La discussion reprend de plus belle : « Comment, vous voudriez que j'aille dire à un officier nouvellement promu qu'il est lâche ? — Oui. — Que j'aille dire à la pieuse milady qu'elle est trop intime avec son chapelain (1) ? — Oui. — Et que j'ameute ainsi tout le clergé contre moi et me prive d'une invitation à un bon dîner ? » — La conversation continue sur ce ton. Freeman ne manque pas de protester de son amitié pour Manly, auquel il est réellement attaché. Mais ses protestations sont inutiles, car un homme, déclare Manly, ne saurait avoir plus d'un ami sans prostituer son amitié, et il a déjà donné son amitié et sa confiance entière à un autre.

(1) That she lies with her chaplain.

Arrive alors sans motif une jeune fille, Fidelia, éprise de Manly. Elle l'a suivi en mer déguisée en page, et nul n'a découvert la ruse. Manly lui reproche ses terreurs pendant la bataille : « Eh bien ! c'est vrai, j'ai eu peur, dit le page ; et cependant pour vous je voudrais avoir encore peur, cent fois peur. Mourir, c'est cesser d'avoir peur, et pour vous je pourrais mourir ; vous me croirez un jour. » Et là-dessus elle fond en larmes. Cette scène extraordinaire n'étonne ni n'émeut Manly. Il se moque des larmes de Fidelia et la renvoie en lui offrant de l'argent pour se consoler. On n'est pas plus délicat.

Après le départ de Manly elle revient, et son entretien avec Freeman nous apprend que le capitaine est amoureux d'Olivia, femme sans fortune ni beauté. Avant de partir il lui a confié la partie de sa fortune qu'il ne pouvait emporter. Fidelia ne peut que se lamenter sur son triste sort, et balance son chagrin en antithèses cadencées : « Elle est restée derrière lui et moi j'étais avec lui ; elle lui a dit qu'elle l'aimait et moi je lui ai donné la preuve de mon amour. » Elle nous avoue même que quand ils se trouvaient chez les « noirs Indiens » (1), elle avait espéré attirer l'attention du trop fidèle Manly, par la blancheur de son teint ! Cette jeune fille, on le voit, connaît et pratique la théorie des contrastes.

Freeman essaye pourtant, timidement, de faire des remontrances à Manly sur son amour pour Olivia ; mais celui-ci est persuadé de sa vertu : « Elle m'a la première donné son cœur ; je ne pourrai jamais douter de sa sincérité ni de sa constance. »

Voici enfin, au début du deuxième acte, paraître cette Olivia qui a su dompter ce cœur farouche. Quelle triste Célimène ! De tous les personnages de Molière, aucun n'a plus perdu à passer la Manche. — Olivia est en conversation avec Elise sa cousine. Elle fait profession de détester la parure et le monde tout autant que Manly, mais ses actions la contredisent à chaque instant. Elle ne peut souffrir les visites, dit-elle, et au même moment donne l'ordre de faire entrer M. Novel, gentilhomme insipide et vaniteux, qui lui fait la

(1) Sooty indians.

cour; quand lord Plausible se présentera, il sera admis lui aussi, et voilà les personnages groupés comme dans la scène des portraits.

La conversation s'engage, et le prochain va naturellement en faire les frais. Mais Olivia n'a pas l'esprit de Célimène ; Wycherley n'a su lui donner que de la grossièreté. Elle n'égratigne pas, le sourire aux lèvres, mais elle déchire avec une sorte de fureur. Son langage est souvent trivial et paraît encore plus blessant dans la bouche d'une femme. On parle tout d'abord d'une pièce nouvelle, la *Country Wife*, dont Wycherley lui-même était l'auteur (1). Voici l'appréciation de l'élégante Olivia :

« Oh ! fi, fi ; vous voulez donc me faire rougir de nouveau et rappeler tout mon sang à ma figure. Mais pour vous satisfaire, voyez d'abord l'obscénité clandestine de ce mot même de *Cornard* (2). »

Elise. — « Vraiment, elle est si cachée que je ne la vois pas.

Olivia. — Oh ! horreur ! Est-ce que cela n'éveille pas en vous l'idée dégoûtante d'un bélier, d'un taureau banal, d'un satyre, ou, ce qui est encore plus dégoûtant, d'un eunuque ?

Elise. — Eh bien ! je puis penser à un bélier, à un taureau ou à un satyre sans y voir de mal.

Olivia. — Oui, mais on ne peut s'arrêter là.

Elise. — Mais pourquoi pas ?

Olivia. — Oh ! non ; car quand vous songez à ces créatures, vous songez à ce qu'elles font... »

La conversation continue, mais nous n'osons continuer nos citations.

Olivia déchire ensuite quelques réputations, coupant sans cesse la parole à ses interlocuteurs, qui voudraient bien cependant dire leur mot aussi. On en vient à parler de Manly. Il entre au même moment sans être aperçu, bien qu'accom-

(1) Faut-il signaler ici l'imitation directe de la *Critique de l'Ecole des femmes* ?

(2) En anglais *Horner*, c'est le nom d'un des principaux personnages de la *Country Wife*.

pagné de Freeman et de Fidelia. Il s'entend traiter de la belle façon.

Olivia. — « J'ai entendu parler de son combat sans grands détails, et j'avoue avoir toujours aimé son courage brutal, espérant que ce courage me débarrasserait de son amour encore plus brutal... Il est revenu, dit-on... Je serai de nouveau tourmentée par son bruyant amour de matelot; mon alcôve sentira comme une cabine, ma chambre sera embaumée de son odeur de goudron, et j'entendrai ses volées de jurons puant l'eau-de-vie. » Comme on peut le croire Manly n'y tient bientôt plus ; il se montre, éclate en injures et en insultes. Olivia se remet bientôt de sa surprise ; pour se débarrasser une bonne fois de Manly, elle lui déclare (ce qui d'ailleurs est vrai) qu'elle s'est mariée en son absence, elle l'insulte et se moque de lui : « Vous savez, capitaine, que nous autres femmes, nous aimons extraordinairement l'honneur... cette négligence maritime de vos vêtements, et surtout celle de votre cravate... c'est une cravate de ce genre, mais montant plus haut, qui me fit tomber amoureuse de mon tailleur, quand il passa devant ma fenêtre la dernière fois qu'on exerça les milices ; car nous autres femmes, nous raffolons des militaires et il ne vous manque plus pour vous rendre invincible qu'une jambe de bois. »

Novel et Plausible applaudissent à cette ironie toute britannique ; et Manly, hors de lui, finit par les pousser dehors par les épaules. Il exprime alors tout son mécontentement à Olivia : « Eh bien, persévérez dans votre ingratitude, votre fausseté ; désormais je vous dédaignerai et vous mépriserai ; je vous haïrai ; vous aurai en horreur ; vous détesterai très sincèrement. »

Cette malédiction émeut fort peu Olivia qui la souhaitait ; d'ailleurs son attention est distraite par la présence de Fidelia. Elle trouve le soi-disant page charmant. Freeman lui insinue bien qu'ayant renoncé au cœur de Manly, elle doit aussi renoncer à sa fortune et la lui rendre ; elle répond l'avoir confiée à son mari, et ne pas oser la lui redemander, de peur d'exciter sa jalousie ; mais si Manly a d'autres communications

à lui faire, il fera mieux d'envoyer son page que de venir lui-même. Cette scène d'ailleurs veut être citée au moins en partie :

Freeman. — « Il est certains objets, qu'on appelle bijoux, qu'un amant donne avec son cœur, et qui doivent lui être rendus en même temps que son cœur.

Fidelia. — Ces objets n'ont de valeur que pour le cœur qui les donne. Vous ne daignez pas conserver le cœur de notre capitaine et vous tenez sans doute encore moins à ces objets devenus sans valeur.

Olivia. — Un gentilhomme aussi bien fait que vous peut être audacieux ; nous autres femmes nous ne saurions rien vous refuser, si vous nous demandiez quelque chose en votre nom propre ; mais puisque vous parlez au nom d'un autre, souffrez que je lui adresse ma réponse. — (*à part*) — Quel agréable jeune gaillard ! il ne me déplairait pas du tout. — Capitaine, votre jeune ami a une figure bien éloquente, cependant vous auriez pu me redemander vous-même ces bagatelles..... mais si vous avez quelque chose à me faire savoir plus tard, envoyez-moi ce jeune homme, je vous prie. »

Cet abaissement, cette dégradation de la femme qu'il aimait n'ont cependant pas encore détruit l'amour dans le cœur de Manly. Le début du troisième acte nous l'apprend. Il envoie Fidelia implorer Olivia pour lui : « Va, flatte, mens, agenouille-toi, promets-lui en mon nom tout ce que tu voudras ; je ne puis vivre sans elle. » Pendant l'absence de son messager, Manly se conduit en véritable forcené. Sous prétexte d'être franc, il injurie tous ceux qui l'accostent, prend un alderman par le bout du nez, et manifeste de cent façons son mépris des hommes.

Fidelia revient ; elle se fait prier pour répondre. Pressée de questions, elle finit par avouer qu'Olivia a voulu la séduire ; mais la voyant insensible à ses avances les moins déguisées, celle-ci avait fini par se jeter sur elle et l'étouffer sous ses ardents baisers. Un visiteur les avait dérangées, mais Fidelia n'avait pu partir sans promettre de revenir le même soir, à la nuit close.

Immédiatement Manly forme son plan. On peut le deviner facilement, et il nous faut ici glisser rapidement. Ce projet consiste simplement à aller au rendez-vous avec Fidelia, et à prendre sa place au dernier moment.

Mais le soir n'est pas encore arrivé et nous voici en attendant chez Olivia. Novel et Plausible s'y rencontrent. La maîtresse de la maison est sortie et les deux prétendants à l'amour d'Olivia, dont pourtant ils n'ignorent pas le mariage, se trouvent en présence ; la scène est curieuse ; voici comment Wycherley imite Molière.

Novel. — « Pensez-vous me l'enlever ? j'ai eu tels encouragements.

Plausible. — Elle a daigné m'encourager aussi.

Novel. — Pas autant que moi. Mais expliquons-nous une bonne fois.

Plausible. — Eh bien, soyons sérieux. Elle m'a dit que le titre de vicomtesse lui semblait joli.

Novel. — Et à moi que Novel était un nom qu'elle préférait à tous les titres d'Angleterre.

Plausible. — Elle a loué mes manières douces et respectueuses.

Novel. — Elle a applaudi la vivacité de ma raillerie.

Plausible. — Elle aime mon regard tranquille.

Novel. — Tranquille ! endormi, tu veux dire, endormi. Mais elle adore le feu des miens.

Plausible. — Elle aime le lustre de mes cheveux.

Novel. — Le lustre ! leur éclat huileux, je l'accorde, mais c'est la nuance sombre et brillante des miens qu'elle admire.

Plausible. — La suavité de mon sourire.

Novel. — La finesse de mes œillades.

Plausible. — La fraîcheur de mon teint.

Novel. — La belle teinte rouge de mes lèvres.

Plausible. — La blancheur de mes dents.

Novel. — Ma manière élégante de me les nettoyer.

Plausible. — L'odeur de mon haleine.

Novel. — Oh ! alors plus de doute... ton haleine est telle que le tabac peut à peine en masquer l'odeur.

Plausible. — Il vous plaît de plaisanter, Monsieur, mais pour terminer notre discussion, elle a accepté des bijoux de moi.

Novel. — Et des présents de moi ; car je lui ai fait délicatement cadeau au jeu d'ombre de trois ou quatre cents livres qui sont les arrhes de notre marché amoureux. »

Pour terminer la discussion, ils échangent les lettres qu'ils viennent de recevoir ; naturellement elles se ressemblent ; dans chacune Olivia prétend favoriser le destinataire aux dépens de son rival. Ils se séparent indignés, en se promettant de tirer vengeance de la coquette.

La journée s'est passée cependant, la nuit est venue ; Manly arrive avec Fidelia chez Olivia. Grâce à l'obscurité qu'en femme expérimentée en amour elle a habilement ménagée, elle se croit seule avec le soi-disant page. Elle l'embrasse, lui prodigue les noms les plus tendres et l'entraîne. A ce moment Manly se substitue habilement à Fidelia, et disparaît dans la chambre voisine avec Olivia. En attendant leur retour, Fidelia, dont la conduite est au moins extraordinaire, se lamente sur son sort. Manly revient enfin. Réflexion faite il ne publiera la honte d'Olivia que devant témoins, et il s'esquive sans qu'Olivia, on pourra le trouver invraisemblable, se soit aperçue de la substitution d'un vieux marin à un jeune page.

Au moment où Fidelia allait suivre Manly, arrive inopinément Varnish, le légitime époux d'Olivia. Fidelia fait aisément reconnaître au mari qu'elle n'aurait pu le tromper, même si elle l'eût voulu ; glissons sur cette scène trop naturaliste.

Olivia, en entendant les pas de son mari, s'est enfuie chez sa cousine Elise ; et, dans son émotion, confie à sa parente son imprudence quand survient Varnish. Il raconte que le soi-disant homme n'était qu'une femme, et Olivia admire intérieurement la stupidité de son mari. Elle voudrait bien cependant, après son départ, retirer ce qu'elle a dit à Elise, mais ne réussit pas à lui donner le change, et les deux femmes se séparent après une discussion des plus aigres.

Au Ve acte Manly retrouve enfin son ami Varnish : c'est ce

fameux ami dont il a vanté au commencement de la pièce la fidélité et la discrétion. Voilà une confiance bien placée, et Varnish n'a garde d'annoncer à son ami que pendant son absence il a épousé Olivia; d'ailleurs Manly n'a jamais songé à demander le nom de l'homme que sa bien-aimée a épousé.

Non seulement Varnish n'avoue pas son mariage à Manly, mais il attise encore sa colère contre Olivia. Manly n'a d'ailleurs rien de plus pressé que de raconter à son ami le tour ignoble qu'il a joué à Olivia, et de faire des gorges chaudes sur le compte du mari de la belle. Il lui annonce même que Fidelia a obtenu un nouveau rendez-vous, et qu'il prendra encore une fois sa place.

Ainsi averti, Varnish se met naturellement en embuscade; il en résulte une bagarre épouvantable, car Manly, voulant rendre la honte d'Olivia publique, a donné rendez-vous chez elle à la même heure à toutes ses connaissances.

A peine Fidelia et lui sont-ils arrivés chez Olivia, qui les reçoit encore une fois dans l'obscurité, que Varnish enfonce la porte de l'appartement et s'y élance l'épée à la main. Manly se jette sur lui, le renverse, non sans que Fidelia n'ait été blessée deux fois au bras. Les invités du dehors entendant le bruit, enfoncent à leur tour la porte de la maison, et, se précipitant tous à l'intérieur, augmentent encore le vacarme et la confusion. Enfin on apporte de la lumière. Manly reconnaît Varnish, mais à peine fait-il attention à lui, car le vêtement de Fidelia s'est déchiré dans la lutte ; il reconnaît une jeune fille.

Le reste se devine facilement. Fidelia se nomme : « Le nom de ma famille est Grey, le mien Fidelia, etc. » Manly, attendri par tant de dévouement, lui offre immédiatement son cœur et les diamants qu'il vient de reprendre à Olivia, et le voilà réconcilié avec le monde. Il s'avance alors sur la scène et d'un air dégagé récite la morale suivante en vers de mirlitons: « Désormais je croirai qu'il y a dans le monde de bons amis qui ne sont pas des suceurs de sang, et de belles femmes dignes d'être nos amies. Que mon exemple apprenne à chacun à ne pas se fier aux larmes, aux serments, à l'amour ou à un ami qu'on n'a pas mis à l'épreuve. »

Cette rapide analyse ne donne qu'une idée imparfaite de l'œuvre de Wycherley. Elle fait cependant ressortir suffisamment la transformation subie par le plan et la conception même de Molière.

Nous avons dû laisser de côté un grand nombre de personnages et de scènes épisodiques, sans aucun rapport avec l'action. Wycherley a en effet, suivant le mot de Voltaire, *entrelardé* sa pièce d'une comtesse de Pimbesche, vieille plaideuse enragée, parente éloignée du capitaine, et de son fils le jeune Jerry qui est peut-être le personnage le plus stupidement grotesque qu'on ait jamais mis sur le théâtre.

Dans bien des scènes où Wycherley se moque des hommes de loi et des plaideurs, on sent l'imitation directe de Racine. L'auteur anglais s'est certainement inspiré largement des *Plaideurs ;* cependant Lady Blackaere peut jusqu'à un certain point être regardée comme sa création propre. Pour ne pas *entrelarder* à notre tour cette étude de rapprochements inutiles, venons-en de suite à l'examen des principaux personnages.

Cette tâche est d'ailleurs facile, car Wycherley, suivant l'exemple de plus d'un dramaturge anglais, de Ben Jonson entre autres, a eu soin d'indiquer au début de la pièce le caractère de chaque personnage tel qu'il l'avait conçu. A la liste des personnages il a joint la définition de chacun d'eux. C'est ainsi que Manly est annoncé comme un homme d'un caractère honnête, mais grognon, délicat sur le chapitre de l'honneur, et qui a préféré vivre sur mer par haine du monde et de ses mensonges.

Mais pourquoi hait-il le monde ? A-t-il été trahi par un ami ? pas encore, ou du moins il l'ignore ; il croit sa maîtresse fidèle ; il n'est pas sur le point de perdre un procès. Enfin il n'a aucune des excuses d'Alceste. Son humeur farouche vient simplement d'un manque d'éducation. Cet homme franc n'est qu'un homme mal élevé et brutal.

Il fallait d'ailleurs que Wycherley se fût singulièrement assimilé les idées de son temps pour oser nous présenter son héros comme délicat sur l'honneur. La vengeance qu'il tire

d'Olivia est telle qu'on ose à peine y faire allusion. Célimène eût-elle trompé Alceste de la manière la plus cruelle, l'eût-elle bafoué publiquement qu'il se serait cru déshonoré en cherchant à se venger d'une femme. Mais autre temps, autres mœurs sans doute.

La différence entre le héros français et le personnage de la pièce anglaise se marque bien d'ailleurs par la différence même de leur position sociale. Alceste vit dans le monde de la cour, il y occupe un rang élevé ; Wycherley fait de son principal personnage un loup de mer, un vieux *dur à cuire*, sans façons ni sentiments élevés. Certes la vie ne doit pas être facile à bord pour son équipage.

La misanthropie d'Alceste est due sans doute en partie à la situation pénible où il se trouve ; trahi par un ami, torturé par une coquette, sur le point de perdre un procès important. Mais elle vient aussi de la foncière honnêteté et de la sincérité de son âme qui ne peut aisément se plier aux compromis qu'exige la politesse. Malgré tout il faut qu'il soit poussé à bout pour qu'il éclate ; voyez par exemple la scène du sonnet. Manly au contraire est presque un matamore ; il éclate à tout propos et sans propos ; sa violence l'emporte sans cesse sans qu'on sache souvent pourquoi. Il prétend faire la leçon à tout le monde : « Je ne veux point de vos lisières » (1), dit-il dans son langage imagé. Sans provocation, pour le plaisir d'être désagréable, il dit aux gens ce qu'il pense d'eux avec une franchise trempée d'eau salée (2). Sans doute il est courageux et s'est bien conduit devant l'ennemi ; mais est-ce donc là une raison pour chercher querelle à chacun et lui dire des grossièretés ?

En revanche il se laisse duper comme un enfant par une

(1) I'll have no leading-strings ; I can walk alone, I hate a harness and will not tug on in a faction. Kiss my leader behind that another slave may do the same to me (I, 1.)

(2) Son langage est même si énergique et si indécent que Mennechet, dans l'unique traduction française de cette pièce que nous connaissions, n'a pas osé le traduire. Il a purement et simplement supprimé tous ces morceaux sans même prévenir le lecteur. — Il a d'ailleurs singulièrement modifié et atténué le reste. Cff. *L'homme franc*, dans les Chefs-d'œuvre du théâtre anglais. Vol. V. Paris. Ladvocat. 1823.



intrigante. Les protestations de Fidelia, les preuves de dévouement qu'elle lui donne le laissent insensible, mais il a cru à la simple parole d'Olivia. Aussi Freeman le lui reproche-t-il avec franchise : « Comment vous défiez-vous tellement de l'homme qui vous dit qu'il vous aime, et non de la femme qui vous assure de son amour ? »

Que dire d'ailleurs de cet amour extraordinaire ? Rien est-il plus étrange, plus invraisemblable ? Qu'Alceste réponde pathétiquement aux reproches de Philinte :

..... Je me le dis chaque jour.
Mais la raison n'est pas ce qui guide l'amour,

on le comprend, on est ému de cet aveu de sa faiblesse. D'ailleurs peut-être Célimène au fond aime-t-elle Alceste ; en tous cas elle l'estime, il lui en impose, et elle le respecte. Elle voudrait le conserver sans cependant s'engager trop elle-même. Mais comment croire que Manly aime réellement Olivia ? comment un homme insulté publiquement par une femme d'une façon aussi brutale, peut-il encore conserver le moindre sentiment d'estime pour elle ? Un amour sincère est-il donc compatible avec sa lâche conduite ? Le principal élément de ce sentiment noble et délicat qu'on appelle l'amour n'est-il donc pas surtout et avant tout le respect pour la personne aimée ? Ce n'est pas l'amour qui fait agir Manly, mais le désir brutal qui lui brûle le sang.

Il ne faut pas aller bien loin pour en trouver la preuve. Voyez l'entretien de Manly et de Fidelia qui voudrait le détacher de son amour pour Olivia en lui remettant sous les yeux la conduite qu'elle a tenue :

« N'avez-vous pas dit, Monsieur, que votre honneur vous était plus cher que la vie ? Et vous voudriez que je vous le fasse perdre en allant porter de votre part des protestations d'amour à la plus infâme, la plus fausse...

« *Manly* (*l'interrompant*) :... Et la plus belle de toutes les femmes. »

On le voit, c'est la beauté extérieure d'Olivia qui seule l'attire. Ce n'est plus l'amour qui a pris possession de son cœur, ou

plutôt c'est l'amour tel qu'on le comprenait et qu'on le pratiquait à cour de Charles II.

Cette altération de la conception première de Molière suffisait à elle seule pour dénaturer complètement le caractère du *Misanthrope*.

Si le caractère d'Alceste a subi une telle transformation dans les mains de Wycherley, celui de Célimène n'a pas été ennobli, loin de là. Tout d'abord il faut bien remarquer en passant que la coquette française n'est pas mariée. Si elle aime à se voir entourée d'admirateurs, c'est son droit après tout, et c'est par son esprit au moins autant que par sa beauté qu'elle cherche à les retenir. Mais la Célimène anglaise n'est pas spirituelle. La fine fleur de l'esprit français s'est fanée sur le sol anglais. Quoi de plus spirituel que la scène des portraits? Célimène tient le dé de la conversation, et les petits marquis ne sont là que pour lui donner la réplique et exciter sa verve par leurs louanges, comme le leur reproche justement Alceste.

Wycherley a voulu reproduire cette scène, mais, ne pouvant donner de l'esprit à Olivia, il lui donne en échange de la méchanceté, de la grossièreté.

Nous ne sommes plus à la cour de Versailles ; par moment on se croirait dans un mauvais lieu. La conversation prend de temps à autre une tournure tellement étrange qu'il faut vraiment la lire dans l'original pour s'en faire une idée.

Que peut-il y avoir de spirituel dans un passage comme celui-ci :

Novel. — « Je vous disais, Madame, que j'ai été traité avec toute la politesse imaginable chez Lady Autumn. Mais la dégoûtante vieille au haut bout de la table...

Olivia. — Rappelle la coutume des Grecs de mettre des têtes de morts sur la table des banquets... elle ressemble à un vieux carrosse repeint...

Novel. — Il y a aussi Lady France qui est aussi laide...

Olivia. — Que la fille légitime d'un bourgeois...

Novel. — Il y a aussi Lady Betty.

Olivia. — Elle est aussi sale et malpropre qu'une Irlandaise élevée en France. »

Cela n'est ni spirituel ni flatteur pour nous. Un instant après on parle à Olivia de Lady Grideline. « Celle-là, dit-elle, n'a jamais mal parlé de quelqu'un, il faut l'avouer. Elle est dans la conversation aussi muette qu'un lourdaud de campagne amoureux ; sa société vaut celle d'une horloge ou d'un baromètre. Elle n'ouvre la bouche que pour dire quelle heure il est ; s'il fait froid ou chaud ; s'il tombera de la neige ou de la pluie. »

Nous voilà bien loin du fameux :

« Quel pauvre esprit de femme et le sec entretien ! »

La différence entre l'héroïne de Molière et celle de Wycherley apparaît encore bien nettement dans la manière dont chacune s'y prend pour retenir autour d'elle ses amoureux. Il suffit de rapprocher les lettres de Célimène à Oronte et à Acaste de celles qu'Olivia adresse à Lord Plausible et à Novel. Les deux lettres de Célimène sont gracieuses et spirituelles ; elle semble sacrifier les autres rivaux à son correspondant, sans cependant trop s'avancer elle-même, et surtout sans rien promettre de précis.

Voici celle d'Olivia à Plausible :

« Mon cher Lord, vous m'excuserez de ne pas vous avoir tenu parole ; car c'était pour vous obliger et non vous offenser. Je n'étais sortie que pour désappointer Novel, et pensais vous rencontrer dans le salon de la reine. Je vous y ai attendu avec autant d'impatience que quand il me fallait souffrir les visites de Novel. C'est le fat le plus impertinent qui ait jamais aspiré au titre d'homme d'esprit. Il n'est pas capable, je l'espère, de vous inspirer de la jalousie ; c'est à cause de vous, et de vous seul, que j'ai congédié un vieil amoureux, et que je suis prête à renoncer au monde entier. Brûlez cette lettre, mais conservez dans votre cœur l'amour que vous témoigne

Votre Olivia. »

Elle est prudente, on le voit ; car elle veut qu'on brûle sa lettre. C'est peut-être pour qu'il ne la montre pas à Novel, qui a reçu la sienne, conçue dans les mêmes termes. Les

noms seuls sont changés; ce ne sont plus des lettres, mais des circulaires pour attirer la clientèle.

A vrai dire d'ailleurs, Olivia n'est pas une coquette, quoique Wycherley ait voulu nous la donner pour telle. C'est une femme qui a des désirs, et qui pour les satisfaire est prête à fouler aux pieds ses devoirs et les convenances sociales. Son entretien avec Fidelia ne respire que la sensualité la plus crue. Elle appartient bien au temps où les dames de la cour se disputaient les faveurs du fameux Jermyn (1).

Un dernier trait la caractérise; elle aime le bien d'autrui. Elle voudrait se débarrasser de Manly, mais elle est aussi parfaitement décidée à ne pas lui restituer la fortune qu'il lui a confiée en dépôt. Il faut qu'il la lui prenne de force.

C'est ainsi que la conception fondamentale de Molière a encore été dénaturée ici; le milieu où la scène se passe a été changé. L'auteur a beau dire que Manly est un gentilhomme et Olivia une dame; il n'en est pourtant pas moins vrai que l'un est un coquin sans éducation, et l'autre une femme dépravée qui n'a que des instincts et de la méchanceté.

Les personnages secondaires n'ont pas été moins profondément modifiés. La douce Eliante a disparu dans la pièce anglaise. Wycherley n'avait sans doute pas compris combien était grande l'influence qu'elle exerce sur tous les personnages et sur la pièce elle-même. Non seulement sa bienveillance un peu mélancolique contribue à faire ressortir le relief du caractère de Célimène, mais la douce femme, avec sa noblesse d'âme et la rectitude de son jugement, adoucit et modère l'irritation d'Alceste; c'est certainement la personne la plus sympathique de toute la pièce. On pourrait peut-être reprocher à Molière de l'avoir dépeinte avec une certaine indécision, et de lui avoir donné un rôle trop effacé, mais en somme il est aussi impossible de comprendre Célimène sans Eliante, qu'Alceste sans Philinte. C'est ce que Wycherley n'a pas compris.

En revanche il a largement développé le caractère d'Arsinoé; la cousine d'Olivia, Elise, qui au début ressemble quelque peu

(1) Voir les Mémoires du Comte de Grammont.

à Eliante, correspond surtout à la vieille coquette de la pièce française. On devine facilement que de tous les personnages, c'est celui que Wycherley a dû le mieux comprendre, comme aussi celui qu'il a le moins altéré dans son adaptation. Elise aime à exciter l'irritation d'Olivia et y réussit sans grandes difficultés.

Philinte est peut-être le plus malheureux et le plus incompris des personnages de Molière. Fabre d'Eglantine en a fait un coquin (1) et Wycherley un coureur de dots.

C'est aussi un marin comme Manly, que Freeman, le Philinte de la pièce anglaise ; mais il a été avocat auparavant et a quitté cette profession par scrupules de conscience. « J'ai été avocat, dit-il, mais ma conscience m'a forcé de quitter cette profession. J'ai préféré présenter des effectifs faux et voler le roi que de dévorer le capital de la veuve. » Tous ses efforts tendent à se faire épouser de la vieille Lady Blackaere, riche veuve, mais plaideuse enragée. Ses gauches démarches, la lourde façon dont il lui fait la cour, n'ont pas le moindre succès lorsqu'il s'avise d'un moyen ingénieux. « Prenez le veau, dit-il élégamment, et la vache suivra. » En conséquence, il séduit l'idiot Jerry Blackaere, et ne le rend à sa mère qu'en échange d'une pension viagère qu'il se fait donner.

Le rôle que Freeman joue dans le *Manly Dealer* est d'ailleurs assez insignifiant. Il sert surtout à relier les deux intrigues. Peut-être cependant est-ce beaucoup dire que d'affirmer qu'il y a deux intrigues juxtaposées dans la pièce anglaise ; l'intérêt qu'excitent Lady Blackaere et son peu intéressant fils Jerry ne correspond guère à l'idée que nous nous faisons d'une vraie intrigue. A vrai dire c'est une superfétation ; car elle n'a pas d'autre but que de nous faire rire aux dépens d'un caractère que Wycherley connaissait bien, celui de la plaideuse enragée. Le séjour qu'il avait fait dans le monde des hommes de loi avait dû le mettre en rapport avec plusieurs types de ce genre, d'autant plus fréquents en Angleterre que la législation y est plus embrouillée.

(1) Cff. *Le Philinte de Molière* par Fabre d'Eglantine.

Lady Blackaere ne manque sans doute pas de traits de ressemblance avec la comtesse de Pimbesche de Racine; mais elle est autrement énergique qu'elle dans ses expressions. Lady Blackaere parle en véritable harengère. Son fils lui-même en convient; il est vrai qu'il en est fier, et que ce pauvre Jerry n'est pas difficile à satisfaire.

Malgré sa grossièreté cependant, Lady Blackaere est amusante, et sans lui donner les mêmes louanges que Voltaire, nous avouerons volontiers qu'elle nous fait souvent rire dans ses discussions avec les hommes de loi et qu'elle déploie des connaissances juridiques vraiment étonnantes.

A côté des nombreux défauts, des invraisemblances, sinon même des impossibilités qui abondent dans le *Plain Dealer*, cette pièce a cependant une grande qualité. Il y a une intrigue bien liée et l'action marche rapidement. On a souvent reproché au *Misanthrope* de manquer d'intrigue et de n'être qu'une série de conversations qui ne font guère avancer l'action. Peut-être a-t-on trop insisté sur ce défaut, surtout à l'étranger. Quoi qu'il en soit, nous avons dans l'adaptation anglaise une intrigue, sinon même deux. Il y a bien sans doute des personnages inutiles, comme les deux matelots par exemple. Wycherley aurait pu simplifier beaucoup sans diminuer l'intérêt en réservant Lady Blackaere et son fils pour une autre pièce; mais malgré sa complication, à cause même de sa complication, la pièce marche vraiment et l'attention des spectateurs est soutenue jusqu'à la fin. Ce n'est plus une série de dialogues, mais un vrai drame.

Lorsque Voltaire visita l'Angleterre en 1728, il vit jouer le *Plain Dealer* dont la vogue durait toujours. Le succès de cette contrefaçon de Molière le frappa; il résolut de copier à son tour la pièce anglaise et quelques années plus tard composa la *Prude*. Singulière destinée que celle du *Misanthrope;* voici donc le chef-d'œuvre de Molière qui nous revient sous son déguisement anglais et sous un nom d'emprunt en attendant que Fabre d'Eglantine le refasse à son idée.

Mais ce n'est plus Alceste qui tient le premier rôle. Le titre

seul suffirait à le prouver. Déjà dans la pièce anglaise son importance avait diminué au profit de celle de Célimène. C'est celle-ci qui domine dans la pièce de Voltaire.

Nous ne nous attarderons pas à examiner la *Prude*. C'est certainement une des pièces les plus faibles de Voltaire. Il serait trop facile de faire ressortir la faiblesse de l'intrigue, la pauvreté des caractères et de relever la platitude de certains vers. Tout l'esprit de Molière, toute la délicatesse des traits a disparu dans ce voyage d'aller et retour. Les longueurs, le prosaïsme et les tirades à effet en ont pris la place dans la *Prude*, et dans aucune des pièces de Voltaire ses défauts ne sont plus accusés.

Nous ne suivrons pas plus loin l'histoire du *Misanthrope;* il devait encore être repris par Fabre d'Eglantine et subir une nouvelle métamorphose, mais l'examen du *Philinte de Molière* nous entraînerait trop loin.

En terminant nous ne pouvons que regretter la réimpression de pareilles adaptations. Rien ne peut donner à nos voisins une plus fausse idée de notre grand poète comique que de pareilles imitations. Les Anglais possèdent de bonnes traductions de Molière. Si M. Morley avait réellement voulu, comme il le prétend, donner à ses compatriotes sous une forme commode et économique les principaux chefs-d'œuvre de Molière, une bonne traduction aurait mieux atteint son but que la réimpression de la pièce de Wycherley.



CAMPAGNES DE CHARLES IV

DUC DE LORRAINE ET DE BAR

EN FRANCHE-COMTÉ, EN ALSACE, EN LORRAINE, ET EN FLANDRE

(1638-1643)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS
TIRÉS DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

PAR

F. DES ROBERT

INTRODUCTION.

Dans notre livre intitulé : *Campagnes de Charles IV en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté*, (1634-1638), nous avons montré Charles IV, duc de Lorraine, s'efforçant, après la prise de Nancy par Louis XIII, de rentrer dans ses Etats; nous l'avons suivi en Allemagne où il était venu mettre son épée au service de la Ligue catholique ; nous avons décrit la bataille de Nordlingen qui fut pour les Impériaux la revanche de Leipsig. Ensuite nous avons raconté la lutte de Charles IV contre le duc de Rohan en Alsace pendant l'année 1635.

Après le passage de ce dernier dans la Valteline, le duc de Lorraine eut à combattre un général moins habile que Rohan, mais chez qui l'expérience tenait lieu de génie. Ce fut le maréchal de Caumont — la Force. Pendant deux ans,

dans le Bassigny, la Franche-Comté et la Lorraine, le Lorrain et le général français luttèrent à armes égales. Après la prise de Trèves par les Impériaux en 1635, la France, qui depuis longtemps était l'alliée platonique de la Suède et des Etats protestants de l'Allemagne, depuis quinze ans en hostilité avec l'Empire et les Etats catholiques, déclara ouvertement la guerre à l'Espagne. Son armée franchit le Rhin et Weimar vint unir ses forces aux nôtres. Charles IV, sans se décourager, fit une nouvelle tentative pour entrer en Lorraine. Il y réussit, parvint à soulever ses sujets et fit sa jonction avec Gallas. Bientôt l'armée française, commandée par le cardinal de la Valette et Weimar, fut obligée de quitter Mayence et de battre en retraite jusqu'aux portes de Metz. Mais les succès obtenus par la Valette et Weimar en Alsace, en 1636, et la prise de Saverne et de Haguenau rendirent les efforts de Charles IV plus difficiles. Il ne remit pas cependant l'épée au fourreau. Cet homme infatigable de Sierck courut délivrer Dôle en vain assiégé par Condé à qui Louis XIII avait ordonné de s'emparer de la Franche-Comté, pays neutre, mais relevant de l'Espagne (1636).

L'invasion du nord de la France par les Espagnols ranima les espérances de Charles IV. Il porta la guerre dans le duché de Bourgogne ; mais, trahi par Gallas, il ne put s'y maintenir et, laissé à ses propres forces par ce général, il réussit cependant à entrer une dernière fois en Lorraine. Bientôt après, le duc de Longueville, succédant au prince de Condé, fit invasion en Franche-Comté, défit le duc de Lorraine à Rotalier et à Rocologne et s'empara de quelques villes sans pouvoir profiter de ses succès. Un autre adversaire, plus redoutable, Weimar, essaya alors d'acculer Charles IV dans ses retranchements et de lui barrer le passage de l'Alsace ; mais, grâce au génie stratégique du duc de Lorraine, Besançon et Salins n'ouvrirent point leurs portes à l'armée franco-suédoise et elle fut forcée de repasser le Rhin (1637). Guébriant, accourant au secours de Weimar, rétablit bientôt l'équilibre entre les deux adversaires. Le siège de Brisach, la clef de l'Alsace, fut ordonné secrètement par Richelieu.

C'est à s'emparer de cette place importante que vont tendre, en 1638, les efforts combinés de Weimar et de Guébriant, tandis que Longueville tiendra tête à Charles IV en Franche-Comté, livrera la bataille de Poligny, où il sera vaincu, et essayera de couvrir la Lorraine où les généraux lorrains remporteront des succès éclatants, mais ne pourront se maintenir. C'est alors que le duc de Lorraine, abandonné par l'Espagne et trahi par les Francs-Comtois, quittera la Franche-Comté et commencera à traiter avec Richelieu (1639-1641).

CHAPITRE PREMIER.

DÉFENSE DE LA FRANCHE-COMTÉ ET DE L'ALSACE PAR CHARLES IV.

(1638.)

SOMMAIRE : Coup d'œil rétrospectif sur les opérations de l'armée française en 1637. — Cantonnements de l'armée lorraine en Franche-Comté. — Savelli est envoyé en Franche-Comté par Ferdinand III. — Charles IV n'est pas d'avis de porter la guerre en Bourgogne. — Weimar se cantonne dans les Villes forestières. — Premier combat de Rheinfeld. — Second combat de Rheinfeld. — Evasion de Savelli. — Investissement de Brisach par Weimar. — Guébriant traverse le Rhin (6 mai 1638). — Efforts tentés par les Impériaux pour la délivrance de Brisach. — Charles IV dans le Bassigny. — Le marquis de Saint-Martin assiège Bletterans. — Il s'empare de Bourbonne. — Saint-Balmont et Maillard assiègent Deuilly. — Longueville en Franche-Comté. — Charles IV revient en Franche-Comté. — Conduite infâme des Francs-Comtois. — Charles IV quitte Besançon et se dirige vers Salins et Poligny. — Bataille de Poligny. — Retraite de Longueville. — Sa lettre à Richelieu. — Prise de Baume-les-Messieurs par la Mothe-Houdancourt. — Prise de Poligny par Longueville. — Charles IV se retire sous Salins et défend cette place contre Longueville. — Mésintelligence entre Charles IV et don Sarmiento. — Sarmiento se réconcilie avec Charles IV. — Prise d'Arbois, de Vadans et de Grimont par Longueville. — Retraite de Longueville (2 juillet 1638). — Echec de Turenne devant Remiremont. — Gerbéviller et Baccarat tombent aux mains des Lorrains. — Charles IV quitte Salins, campe ses troupes sur l'Ognon et passe huit jours en Lorraine. — Le régiment de Lunéville est défait par Turenne. — Le marquis de Ville s'empare de Lunéville. — Combat de Blamont. — Lettre de Longueville à Richelieu. — Le vicomte d'Arpajon gouverneur de la Lorraine. — Siège de Lunéville (novembre 1638). — Combat de Sainte-Marie-aux-Mines. — Lettre de Longueville à Richelieu. — Combat de Wittenweiher (9 août 1638). — Bataille de Cernay (15 octobre 1638). — Fin du siège de Brisach, derniers efforts des Impériaux. — Prise d'Ensisheim par Weimar. — Prise de Brisach (19 décembre 1638). — Weimar veut garder Brisach. — Richelieu essaye d'arracher Brisach à Weimar. — Weimar quitte l'Alsace.

Si les succès du duc de Longueville, de Bellefonds, de Guébriant et de Weimar avaient été presque nuls en Franche-Comté pendant la campagne de 1637, le duc de Rohan n'avait pas été plus heureux en Suisse.

Les Grisons, mécontents de ce que la France ne leur avait pas payé le million qu'elle leur devait, avaient forcé Rohan à leur remettre toutes les places qu'il occupait. Quoique venu à Coire pour négocier, il fut fait prisonnier et, bientôt après, forcé de signer un traité honteux avec les Grisons, afin de sauver son armée (26 mars 1637).

Les succès obtenus par la France dans le midi compensèrent les échecs subis en Suisse. Un cousin de Charles IV, le duc d'Harcourt, venait de pénétrer en Sardaigne et de piller Oristano (avril 1637). Le 12 et le 14 mai, il s'empara des îles Marguerite et de Saint-Honorat, dont les Espagnols s'étaient rendus maîtres deux ans auparavant. Mais, malgré ces succès, le traité conclu par les Grisons avec l'archiduchesse Claudia de Médicis, gouvernante du Tyrol, ainsi que la retraite précipitée de Rohan, laissaient ouvert aux Impériaux le passage des Alpes (1). Le 2 septembre, les soldats de Philippe IV firent irruption dans le Roussillon et s'emparèrent de Leucate, le 28 du même mois; mais le duc d'Halluyn (2) châtia les vainqueurs en les battant à son tour dans la même journée. Au nord, le cardinal de La Valette s'était rendu, le 26 juillet, maître de Landrecies et avait forcé, le 12 septembre, La Capelle à capituler. Le cardinal-infant, après avoir attaqué le duc de Candale sous Maubeuge, avait été

(1) D'Estampes, intendant de justice, envoyé, le 10 juillet 1637, en Franche-Comté, arriva à Châlon-sur-Saône le 22 juillet et chargea Bernard, son secrétaire, de s'informer, à Genève, de la santé du duc de Rohan qui venait d'être nommé général en chef d'une armée composée des troupes de la Valteline et destinée à opérer dans la Franche-Comté. Rohan refusa cet honneur, prétextant qu'il était malade. Le prince de Condé était l'ennemi déclaré du duc de Rohan et ce fut cette inimitié qui fut la cause de ce refus. Louis XIII, pour calmer Condé, lui avait écrit « que le sieur Duc n'ordonnerait rien dans le gouvernement dudit Prince. » Mais Rohan, excité par Priolau, son secrétaire, craignit qu'on ne s'emparât de sa personne, s'il franchissait la frontière. Priolau eut une entrevue avec d'Estampes à Châlon-sur-Saône, où le secrétaire du duc invita l'intendant à venir à Genève. Celui-ci consentit à faire la moitié du chemin; mais tout fut inutile, car la duchesse de Rohan (fille de Sully) était venue à Genève conseiller à son mari de ne pas traverser le Rhône. (V. *Relation de mon voyage en Franche-Comté*, par d'Estampes, intendant de justice en l'armée de Franche-Comté. Aff. étr. Franche-Comté, 1625-1692, f° 218.)

(2) Sur un des canons de Charles de Schomberg, duc d'Halluyn, on lisait, par suite d'une anomalie étrange, cette légende : *Suprema ratio legum*. (Communication du général Mangin.)

repoussé vigoureusement et s'était retiré devant La Valette accouru au-devant de son frère. Il est vrai que don Fernando s'était posté à Pont-sur-Sambre, après son échec, pour empêcher la jonction des armées françaises, et avait battu Gassion à plates coutures; mais, grâce aux talents stratégiques du comte de Guiche et du vicomte de Turenne, l'armée du duc de Candale devait réussir à rallier celle du cardinal de La Valette à Landrecies. Don Jean de Vinero et Piccolomini furent écrasés par l'armée française à Vaux, et Ivoy (Carignan) et Damvillers se rendirent à Châtillon.

En Italie les armes françaises avaient été aussi heureuses que dans les Flandres et dans le Roussillon : le duc de Savoie et le marquis de Créqui avaient défait entièrement l'armée du duc de Modène.

Pendant que les Impériaux étaient occupés à lutter contre l'armée suédoise au nord de l'Allemagne, Charles IV, aussitôt qu'il fut guéri, au château de Belvoir (1), rendit des actions de grâces à Dieu et fit des présents et des donations aux églises les plus importantes et les plus connues par les miracles qui s'y faisaient. Ensuite, il visita ses troupes avec sa noblesse et les chefs de l'armée comtoise et leur assigna leurs quartiers d'hiver; mais, comme la Franche-Comté ne pouvait suffire à l'entretien de ses soldats, il en envoya une partie dans les Faucilles.

Lui-même, après avoir observé les Français qui assiégeaient Jonvelle, fit une pointe dans le Bassigny.

Cependant un contingent lorrain resta en Franche-Comté. Le colonel Vernier de Monthureux se logea à Noël-Cerneux et au Belieu, près de Montbéliard. Le comte de Gonzague campa son régiment à Narbief et à la Chenalotte. Quant au colonel Nicolas, il choisit, comme cantonnements, le Barboux et le Pissoux. Maillard établit ses quartiers au Bizot, à Mesmont et à la Bosse. Walorski mit son régiment en garnison à Vesoul, et le baron de Mercy logea ses troupes dans les châ-

(1) Ce château appartenait à la princesse de Cantecroix et était situé en France-Comté, non loin de Baume.



teaux des environs. Gallas avait laissé quelques régiments en Franche-Comté. Ses dragons prirent leurs quartiers d'hiver à Norroy-l'Archevêque, à Filani, à Oricourt, à Villersexel, à Montbozon, à la Tour-de-Scay et à Munans. Quant au colonel de Presles, trois de ses compagnies entrèrent à Luxeuil; une autre, ainsi que l'Etat-colonel, se logea à Rougemont, près de Baume. Le régiment Corpus s'échelonna à Gouhenans et dans toute la vallée de l'Isle-sur-le-Doubs. Au régiment Mignardi on assigna le val de Servance; celui de Bressignol étendit ses lignes de Clerval à Neuchâtel « pour le service », à Nozeroi « pour le service de Saint-Balmont », à Jonvelle, Jussey et Trades « pour le logement », à Scey-sur-Saône et à Chariez « pour le service du duc de Lorraine (1). » (Février 1638.)

Le duc de Savelli venait d'être envoyé dans le comté de Bourgogne par l'Empereur et le roi d'Espagne. C'était un Italien, favori de l'impératrice douairière Eléonore de Mantoue, veuve de Ferdinand II. Sans talents militaires et homme de mauvaise foi, il ne jouissait d'aucune considération dans l'armée allemande. Il avait été chargé d'aviser au moyen de faire subsister en Franche-Comté une armée considérable, destinée à franchir le Rhin et à s'unir à celle du duc de Lorraine. Mais il s'agissait auparavant de porter tous les efforts des Impériaux vers le duché de Bourgogne et de renouveler la tentative faite par Gallas pendant l'automne de 1636.

Charles IV fit entendre à Savelli qu'il valait mieux conserver la Franche-Comté que de la ruiner par un long séjour des soldats allemands, dans le but de conquérir une province française. Tel n'avait pas toujours été son avis.

Le marquis de Saint-Martin et les membres du Parlement de Dôle s'élevèrent contre l'opinion émise par le duc. Ils soutinrent que la Comté pouvait avec ses propres ressources faire les frais de la campagne projetée. Donner un tel avis, c'était, suivant nous, vouloir témérairement se concilier les bonnes grâces de l'Empereur et du roi d'Espagne aux dépens

(1) *Quartiers des Impériaux en Franche-Comté au mois de février* 1638. (Archives municipales de Luxeuil.)

des pauvres paysans de la Comté. Charles IV, qui ne connaissait que trop la misère des Comtois et qui savait qu'ils ne pouvaient pas même nourrir leurs milices, à l'entretien desquelles les deniers royaux n'étaient pas attribués, écrivit à Ferdinand III (1) et au cardinal-infant, pour les informer des faits passés et leur demander, ainsi que nous l'apprend le docteur Forget (2), de lui faire connaître leurs plans pour la campagne qui allait commencer.

Weimar, comme nous l'avons dit dans notre ouvrage intitulé : « *Campagnes de Charles IV* (1634-1638) », avait laissé les Impériaux s'emparer, au mois de novembre 1637, des retranchements qu'il avait élevés aux bords du Rhin, en face de Brisach.

Manicamp, qui avait été chargé de garder les forts, pendant que Weimar allait prendre ses quartiers d'hiver dans la franche montagne et dans le val de Lomont, ne fit pas bonne garde et alla à Strasbourg, prétendant qu'il était malade. Apprenant la prise des forts de Brisach, il se retira dans son gouvernement de Colmar où il n'eut qu'à se louer des habitants. Disgracié, il s'enfuit, mais fut fait prisonnier au siège de Saint-Omer en 1640 et conduit à Metz et de là dans le Luxembourg (3).

Quant au duc de Saxe-Weimar, il eut bientôt consommé les vivres du val de Lomont et il demanda à Louis XIII la permission de venir hiverner en Bresse ou en Bourgogne, pays occupé par Longueville. On lui refusa cette faveur et, sur la proposition du comte d'Erlac-Chastellux, il essaya de se réfugier dans le pays où se trouvent les quatre Villes forestières (Rheinfeld, Seckingen, Laufenbourg et Waldshut). Depuis deux ans on

(1) L'empereur Ferdinand III envoya si peu d'argent à Charles IV qu'à peine put-il faire un petit présent aux principaux officiers de la Ligue catholique. Don Antonio de Sarmiento et don Diégo de Saavreda, commissaires impériaux, escortèrent ce convoi d'argent qui arriva, le 10 ju n 1638, avec une suite tellement nombreuse que Charles IV craignit iqu'elle n'eût dépensé en route une partie des subsides. Girardot de Nozeroy, qui nous raconte cet incident, ajoute que des traites sur des banquiers de Besançon eussent été préférables.

(2) Médecin de Charles IV. Il a laissé une histoire manuscrite de ce prince.

(3) Les bourgeois de Colmar implorèrent la clémence de Louis XIII en faveur de Manicamp. Ce dernier fut remplacé par Charles-Marie de Saint-Maur, marquis de Montausier, qui épousa, le 13 juillet 1645, Julie d'Angennes de Rambouillet. C'est l'Alceste de Molière.

avait pu labourer et semer dans cette contrée prise et reprise tant de fois, tantôt par les Impériaux, tantôt par les Franco-Suédois, et toujours livrée entièrement aux exactions des premiers occupants. Ainsi cantonné, Weimar avait à sa disposition plusieurs ponts jetés sur le Rhin, et son armée était amplement pourvue de vivres. Comptant sur le secours des Suisses et de la France, quoique harcelé sans cesse par les Lorrains, il arriva en vue de Seckingen et de Laufenbourg et s'empara de ces deux villes, tandis que le comte Rosen et le comte de Nassau entraient sans difficulté à Waldshut.

Mais pour être maître des deux rives du Rhin, il fallait occuper Rheinfeld (1), ville située sur la rive droite du fleuve, au nord-est de Bâle. C'était la plus importante des Villes forestières. Weimar en commença le siège, le 18 février ; mais, dix jours après, Jean de Werth, le duc de Savelli, Enkenfort et Speerreuter arrivèrent au secours de la place avec cinq bons régiments. Le choc fut rude. Taupadel commandait l'aile droite de l'armée weimarienne et Bernard celle de gauche. Taupadel repoussa l'aile gauche des Impériaux, commandée par Werth. Savelli et Speerreuter firent plier le corps de troupes commandé par le duc Bernard et les cuirassiers autrichiens tuèrent le Rhingrave Jean-Philippe qui refusait de rendre son épée. Cependant Bernard parvint à rallier ses soldats débandés et, avec l'aide de Taupadel, reprit les canons enlevés par Savelli. Pendant ce temps, Werth lutta corps à corps avec le comte de Nassau. Rohan, qui était venu combattre en volontaire aux côtés de son ami Bernard, fut blessé au talon dans la mêlée et faillit être prisonnier. « Il fut blessé, pris et recous », dit Bassompierre dans ses *Mémoires* (2). Le comte de Nassau, à l'aile

(1) Weimar, avant d'assiéger Rheinfeld, demanda à la ville de Colmar de lui vendre cinquante boulets de 24, cent de 12, et 30 à 40 quintaux de poudre (2 février). Colmar envoya, le 12, cent boulets de 12, dont la moitié avait été tirée de l'arsenal de Schelestadt par Manicamp. Weimar reçut en outre vingt-cinq boulets de 24 et 15 quintaux de poudre. Un autre envoi fut fait de Benfeld. En somme, Weimar avait à sa disposition trois cents boulets de 24, quatre cents de 12 et cent quintaux de poudre (V. *Matériaux pour servir à l'hist. de la guerre de Trente ans*, par Mossman. *Revue d'Alsace*, oct.-nov.-déc. 1881, p. 330-338).

(2) V. *Mémoires de Bassompierre*, Amsterdam, 1723, tome IV, p. 261. Richelieu, dans ses Mémoires, prétend à tort que Rohan fut fait prison-

droite de l'armée weimarienne, avait cependant réparé l'échec subi par l'aile gauche. Mais son infanterie, harassée par des marches forcées, plia et prit la fuite. L'artillerie impériale était peu nombreuse et ne pouvait seconder suffisamment les efforts de la cavalerie. Aussi Bernard de Saxe parvint-il à rallier son aile gauche ; malheureusement Werth réussit à ramener ses soldats au combat et à jeter des approvisionnements dans Rheinfeld, ainsi que 1.000 hommes. Le colonel d'Erlach et d'autres officiers weimariens furent faits prisonniers ; quelques-uns furent tués. Le bagage de Weimar et ses munitions furent perdus ; quelques canons mal attelés tombèrent aux mains des Impériaux. Bernard fut forcé de lever le siège de Rheinfeld et se réfugia à Laufenbourg, désespéré, accablé sous le poids de son malheur, ne sachant où s'abriter ni quel secours implorer.

Quant à Jean de Werth, bien inspiré, il voulut se retirer dans la Forêt-noire, mais Savelli l'obligea à s'établir sous Rheinfeld (13 avril). Bernard entra à son tour dans la Forêt-noire, s'empara du château de Hohentwiel, dans le Brisgau, par le moyen du duc Rodrigue de Wurtemberg, colonel de cavalerie dans son armée, et s'efforça d'empêcher la jonction de Werth et de Savelli avec Furstemberg, tandis que le premier essayait de faire entrer dans Brisach quelques soldats chargés d'en faire sortir les canons destinés au siège de Laufenbourg.

Le projet du général flamand était hardi ; mais ses soldats, enivrés par leur victoire, se gardaient si peu que Weimar, s'avançant à marches forcées, après avoir pris l'avis de ses officiers, et entraîné par ses soldats, attaqua, le 3 mars, les Impériaux surpris de tant d'audace. Werth et Savelli accoururent au secours de leur armée, cachèrent leur infanterie dans un bois, près de Nollingen, postèrent quelques arque-

nier et délivré par les officiers du duc de Weimar qui le reconnurent. Sauvé par son aide-de-camp, il mourut quelque temps après, d'une attaque d'apoplexie causée par sa blessure, à l'abbaye de Koënigsfeld, près de Rheinfeld (13 avril 1638). Manicamp avait écrit cependant, le 7 mars, du camp de Rheinfeld à Marcillac, évêque de Mende : « J'ai vu Monsieur de Rohan dans Lauffenbourg, qui se porte fort bien! à trois coups de pistolets prests, dont pas un n'est dangereux. » (Manicamp au comte de Gévaudan, évêque de Mende. *Aff. étr.*, Lorraine, tome XXX, f° 154.)

busiers dans les buissons qui bordent le Rhin et disposèrent le reste de leurs troupes dans un fossé défendu par des mousquetaires.

Toutes ces troupes étaient tournées vers l'est. La droite s'appuyait sur le Rhin et était commandée par Savelli ; le centre était commandé par Speerreuter ; la gauche, protégée par un bois, avait Werth à sa tête.

Nous ne raconterons pas les détails émouvants du second combat de Rheinfeld. Contentons-nous de dire que les arquebusiers, postés sur les bords du Rhin, s'enfuirent dès le commencement et que l'artillerie de Weimar causa de grands ravages dans les rangs des Impériaux. Leur cavalerie fut chargée par les Suédois, ainsi que leur aile gauche. Quatre régiments weimariens attaquèrent les régiments qui obéissaient à Speerreuter et qu'il avait cachés dans un fossé. Après une fusillade à bout portant, le fossé fut abandonné, et l'infanterie impériale jeta bas les armes et s'enfuit. La cavalerie n'opposa pas non plus une longue résistance. Jean de Werth, seul sur le champ de bataille et désarçonné, courut du côté des fantassins qu'il avait cachés dans un bois. Eux seuls résistaient ; mais Taupadel, lieutenant de Weimar, les cerna avant qu'ils pussent battre en retraite et ils furent faits prisonniers. Les quatre généraux partagèrent leur disgrâce. Antoine de Werth, frère du célèbre partisan, et Fürstemberg subirent le même sort. Douze cents Impériaux prirent du service dans les régiments weimariens (1). La journée avait été bonne pour la France. (3 mars 1638.) Elle fut surtout glorieuse pour Weimar : mais Louis XIII s'en attribua toute la gloire et le célèbre partisan lui envoya les cornettes et les drapeaux impériaux. Jean de Werth fut conduit à Paris en compagnie d'Enkenfort et tous deux furent enfermés dans le donjon de Vincennes ; bientôt leur captivité devint moins étroite ; Richelieu leur donna même une fête dans son château de Conflans (2).

(1) Manicamp au comte de Gévaudan, évêque de Mende. *Passim.*
(2) Le dépôt des Archives du ministère de la guerre possède une supplique adressée à Louis XIII, le 10 juin 1638, par Werth et Enken-

Rheinfeld ouvrit ses portes le 23 mars 1638, malgré le courage de son gouverneur qui « avait témoigné vouloir s'y faire enterrer avant que de se rendre. » La garnison obtint une capitulation honorable et 800 hommes sortirent de la ville avec armes et bagages et furent envoyés à Brisach. On donna la liberté aux prisonniers suédois enfermés dans la forteresse.

Savelli, qui, sur sa demande, avait été interné dans l'hôtel-de-ville de Laufenbourg, après avoir promis de suivre partout Weimar et de ne point le quitter avant d'avoir payé sa rançon, abusa de la liberté relative qu'on lui avait accordée. Comme il recevait des visites à toute heure et qu'on n'avait mis qu'un soldat à sa porte, il s'échappa, aidé par ses amis, entre neuf et dix heures, par les fenêtres de sa chambre.

De là il gagna les murs d'enceinte et trouva en dehors de la ville un bon cheval et une escorte qui le conduisit à Baden (Suisse) et ensuite en Bavière. En vain Weimar le fit-il poursuivre par le colonel Schönbeck : on ne put s'en saisir. La mauvaise foi de Savelli étonna Weimar, car trahir sa parole était chose rare chez les Allemands. Les autres prisonniers furent mieux surveillés.

Après la prise de Rheinfeld, Bernard s'empara de Neubourg, de Fribourg-en-Brisgau et du château-fort de Rötteln (1). Fier de ses succès, débarrassé de l'armée impériale, il jeta un pont à Neubourg et investit complètement Brisach, en amont et en aval du Rhin, malgré les efforts de Reinach qui, après avoir appelé à lui toutes les garnisons voisines, essaya en vain de ravitailler la ville dont il était le gouverneur.

Au mois de février, Richelieu, tout en félicitant Weimar de la prise de Laufenbourg, lui avait annoncé le départ de Gué-

fort. Ils demandent au roi « la grâce de pouvoir estre logés dans la cour du château (de Vincennes) avec la liberté de pouvoir promener dans le parc, aller à l'église, aux Minimes, en compagnie de tels prisonniers qu'il permettra à sa Majesté. » (Arch. de la guerre, 46, f° 34.)

(1) M. de Saint-Aubin à Richelieu, Metz, 8 avril 1638. *Aff. étr. Passim*, f° 161. — Saint-Aubin était directeur de l'arsenal de Metz. Les archives des affaires étrangères (Fonds Lorraine) contiennent de nombreuses lettres de cet agent, très intéressantes, sur les affaires d'Allemagne. Nous en avons déja publié quelques-unes dans les *Campagnes de Charles IV*, 1634-1638.

briant pour la Franche-Comté (1). C'était à sa sollicitation et à celle d'Oxerstiern, chancelier de Suède, qu'on lui envoyait Guébriant qui s'était déjà distingué à la retraite de Mayence et au siège de Bletterans.

L'ancien lieutenant de Longueville forma une armée à Langres et à Chaumont dès le mois de février 1638, dans le dessein d'assiéger Vesoul, afin de dégager la franche montagne occupée par Charles IV, et permettre à Weimar de quitter le Lomont et d'assiéger Brisach. Ce plan échoua, car Guébriant ne trouva à Langres ni argent, ni canons, ni munitions. Il se dirigea vers Brisach avec 3.500 hommes, en passant par Toul, Lunéville et Saverne, sans indiquer ni à ses officiers ni à ses soldats le but de son expédition. Les régiments français qui avaient déjà été en Alsace refusaient d'y retourner et il fallait user de ruses pour les y entraîner malgré eux.

La Mothe-Houdancourt remplaça Guébriant à Langres, pendant que ce dernier traversait le Rhin, à Neubourg, le 6 mai, sans avoir perdu, chose merveilleuse, plus de 6 hommes. Turenne devait le rallier, le 11 juillet, avec 1.500 fantassins et 800 chevaux liégeois (2). Weimar reçut avec joie, près de Fribourg-en-Brisgau, les secours amenés par Guébriant. Il pouvait dès lors quitter ses positions et s'étendre davantage. C'est ce qu'il fit. Il lança une partie de sa cavalerie dans le Würtemberg abandonné par les Impériaux qui n'y avaient gardé que quelques forteresses du côté de la Bavière et du

(1) Une lettre de Louis XIII à Guébriant, datée du 6 mars 1638, nous apprend que le roi de France prévoyait une nouvelle tentative des Impériaux contre Brisach. Guébriant était destiné à opérer une diversion en Franche-Comté avec les colonels Hohem, Zillars, Streff, officiers allemands au service de France. (Archives de la guerre, 44, f° 146.)

(2) Les régiments amenés par Guébriant se nommaient Rebé, (700 h.); Sauvebœuf, (600): Schmidberg, (1.000 h.); les nouvelles levées du colonel Schmidberg, (1.000 h.): Sirot-Irlandais, (300 h.); les troupes d'Alsace, (300 h.) En tout, 5.400 hommes. (*Etat des troupes que le Roy fait passer présentement en Allemagne, sous le commandement du Sieur de Guébriant, maréchal de camp, pour fortifier l'armée de M. le duc de Weimar*, 17 *mars* 1638. *Signé :* Louis, *et, plus bas :* Sublet. (Le Laboureur, *Vie de Guébriant.*)

La commission envoyée par Louis XIII à la Mothe-Houdancourt est datée du 26 mars 1638. (Archives de la guerre, 44, f° 401.) La Mothe-Houdancourt avait le grade de maréchal-de-camp.

Danube sur les rives duquel se trouvait Goëtz à qui Gallas et le duc de Bavière venaient d'envoyer des renforts. L'armée impériale comptait de 16 à 17.000 hommes cantonnés entre Nordlingen et Donauwerth. Gallas avait reçu l'ordre d'essayer de rallier Goëtz avec plus de 30 régiments; mais ces régiments étaient à peine composés de 100 hommes et seraient morts en route, tant la campagne était déserte et dépourvue de vivres. L'armée impériale ne semblait donc pas redoutable. Cependant Goëtz, quittant les bords du Danube, s'avança vers le lac de Constance, à la tête de 15.000 hommes, dans l'intention de ravitailler Brisach (1).

Il ne réussit qu'à jeter quelques provisions insuffisantes dans la place (mai 1638).

Charles de Lorraine, découragé par la victoire de Rheinfeld et la captivité de Jean de Verth, son ancien sergent de bataille, qui venait de traverser la Lorraine et avait pu voir couler les larmes des Lorrains à son passage, n'avait pas cru jusque-là devoir entrer en Alsace, pays ruiné. Chose incroyable, le pont de Brisach, cette clef de l'Allemagne, n'était gardé que par 500 mousquetaires et 3 régiments de Croates qui venaient de quitter la Franche-Comté, après l'avoir pillée.

L'arrivée de Guébriant et l'ordre reçu par La Mothe-Houdancourt, en ce moment cantonné sur les frontières de la Bresse, de se mettre à la disposition de Weimar, rendaient presque impossible aux Impériaux la délivrance de Brisach (2). Cependant Ferdinand III, comprenant toute l'importance stratégique de cette place, ordonna à ses généraux de tenter un dernier effort; Charles IV, décidé à se porter en avant, tandis que Weimar entrait à Huningue, réunit 300 paysans de la Forêt-noire et essaya de les faire entrer dans Brisach, chacun avec un sac de farine; 150 purent passer et le reste fut pris. Savelli était campé alors à Heilbronn, sur le Neckar; on prétend que

(1) Tous ces détails sont empruntés à une seconde lettre de Saint-Aubin à Richelieu, datée de Metz, le 6 mai 1638. (Aff. étr. *passim*, f° 162.)

(2) « Ils se croyaient privés du plus grand support qu'ils eussent pour le rétablissement de leurs affaires. » (Marcillac à Richelieu, Nancy, 3 mai 1638. Aff. étr. *passim*, f° 165.)

Goëtz l'y rejoignit. Weimar s'empara du fort de Hartin, à une lieue de Brisach, et empêcha les Strasbourgeois de défendre cette ville. Le duc de Lorraine, après avoir envoyé Le Moleur, son chancelier, à Bruxelles, à Londres et en Espagne, se voyant dénué de tout, sans pain, sans fourrage, sans argent et ne recevant aucun ordre ni de l'Empereur, ni de l'Espagne, se décida à tenter de nouveau le sort des armes. Il ne possédait ni poudre, ni balles; mais à force d'expédients, il trouva moyen de se procurer les ressources indispensables et réunit tous ses chevaux de trait, tandis que la Comté lui achetait des chevaux pour 300 pistoles et qu'elle lui fournissait 3 canons et de la farine.

Charles IV ordonna aux Allemands commandés par Bornival et logés au val de Saverne de s'approcher de Coiffy, dans le Bassigny. Cette ville tomba entre leurs mains et fut saccagée, ayant refusé de se rendre. Savoyeux et Maillard brûlèrent et pillèrent Selongey dont les habitants se défendirent héroïquement dans leur église.

Toutes les garnisons de la Franche-Comté se concentraient dans le but de se réunir à l'armée de Charles IV, et, aux environs de Dôle et de Besançon, le Parlement procédait à de nombreuses levées. Le 1er mai, le mis de Saint-Martin manqua de s'emparer de Bletterans avec toutes ses forces réunies. Le sieur de Perigny, gouverneur de la place pour la France, averti des desseins du capitaine-général de la Comté, ainsi que de la trahison d'un soldat de la garnison, montra tant de courage et d'habileté que Saint-Martin fut contraint de se retirer. Le soldat français, traître à sa patrie, fut pendu. Longueville se rendit à Beaune, le 26 mai, y tint un conseil de guerre, où assistèrent MM. de la Mothe-Houdancourt et de Miromesnil, et dès le lendemain, fit reconnaître par M. de la Mothe-Houdancourt le château de Chaussin dont les Comtois s'étaient emparés en 1636. Il tomba entre les mains de Longueville. (2 juin) (1). Ensuite l'armée française s'empara de Rahon le 4 juin, se dirigea du côté de Dôle, et occupa quelques places ou châteaux, entre autres les abbayes forti-

(1) *Mercure français*, XII, 1637-1638, p. 212 et 213.

fiées de Fay, Frontenay et Rye, que conserva Longueville, car elles protégeaient Bletterans.

Charles IV, pendant ce temps, marcha vers Bourbonne. Les Lorrains s'y rendirent avec leurs canons et des échelles qu'ils dressèrent contre le château où 1.500 paysans s'étaient réfugiés (24 mai 1638).

Le 3 juin, le v^te de Turenne partit de Rethel avec ses soldats liégeois et quelques fantassins pour aller tenir tête à Charles IV qui venait de s'emparer de Coiffy et de Bourbonne (1). Cette ville se rendit au m^is de Villers pour ne pas être bombardée. On y trouva mille cinq cents sacs de blé qui aidèrent les Lorrains à se nourrir quelque temps. Le duc de Lorraine, profitant de cette bonne aubaine, envoya deux cents sacs à Jonvelle qu'on était sur le point d'abandonner. Charles IV fit mine de vouloir attaquer Aigremont, mais le ch^r de Tonnerre, frère du duc de Luxembourg, à qui cette ville appartenait, força le duc à se retirer, mettant en échec le ch^r de Lorraine, fils du cardinal Louis de Guise et de Madame du Hallier (2).

S. A., remontant de plus en plus vers le nord, vint se poster devant Isches, qui servait de repaire à tous les bandits et à tous les pillards des Vosges, et s'en empara après treize jours de bombardement. Charles IV se rapprocha ensuite de Deuilly et alla se loger à l'abbaye de Flabémont, de l'ordre des Prémontrés, dont l'abbé se nommait Philippe de Landres et venait de s'échapper de la citadelle de Metz (26 mai).

Le m^is d'Haraucourt-Saint-Balmont, n'écoutant que son courage, s'avança vers les murs de Deuilly et y fut blessé de deux coups de mousquet, dont un lui creva un œil. C'était l'époux de Barbe-Alberte d'Ernécourt, dame de Saint-Balmont, fille unique de Marguerite de Housse de Watronville et de Simon d'Ernécourt. Cette femme intrépide, dont M. le c^te de Riocourt possède le portrait équestre dans son château d'Aulnoy, tandis

(1) *Gazette de France* — de Rethel, le 3 juin 1638, p. 216.

(2) Cf. *Gazette de France* — extraordinaire du XXI juin MDCXXXVIII, contenant la levée du siège d'Aigremont, etc.

Du Corail, volontaire dans la compagnie de Tonnerre, apporta la nouvelle de la levée du siège d'Aigremont, à Paris, le 6 juin.



que son mari, colonel de cavalerie et bailli de Bar, s'attachait à la fortune de Charles IV, luttait dans son château de Neuville, contre les Hongrois et les Croates de Gallas. Intrépide amazone, M[me] de Saint-Balmont tint la campagne vingt-trois ans contre les ennemis de la France dont elle était la vassale (1).

Trois régiments de Gallas, commandés par le colonel Maillard, gouverneur de Sierck, investirent Deuilly défendu par Nicolas de Gouy, seigneur de Campreny, gouverneur des villes et châteaux d'Auxerre et de Mirecourt et bailli des Vosges pour la France. Ce gouverneur fit abattre quelques maisons qui gênaient le tir de la citadelle et fit une sortie tellement heureuse, qu'il força les assiégeants à la retraite et tua trente Allemands, dont quelques officiers [29 mai] (2). Lorsque la brèche fut praticable, la garnison se rendit à discrétion. La place tomba au pouvoir de Charles IV et fut rasée.

Mais Longueville voulait éloigner la guerre des frontières de la France; pendant que le duc de Lorraine assiégeait en vain Aigremont-le-Duc, après lui avoir opposé quelques troupes, afin de tenter une diversion, il entra en Franche-Comté du côté de Bletterans. Les gouverneurs du Parlement de Dôle, alarmés, se hâtèrent de rappeler Charles IV, afin d'empêcher la ruine complète de leur province.

S. A. eut beaucoup de peine à se résoudre à battre en retraite, car il se sentait plus que jamais attiré vers la

(1) Cf. Mémoires de l'abbé Arnault. — Tallement des Réaux. — *L'amazone chrétienne*, par le P. Jean-Marie, Paris 1678. — *Vie de Madame de Saint-Balmont*, par le P. des Billons, Paris 1773. — *Notice de Lorraine*, par D. Calmet. — Madame de Saint-Balmont, aussi célèbre par son courage que par sa piété, avait équipé soixante fantassins et quarante cavaliers formés à l'art de la guerre par Manheule, capitaine réformé du régiment de Saint-Balmont. En 1637, elle dégagea M. de Montalant, gouverneur de Toul, acculé par le m[is] de Blainville, colonel lorraine dans le village de Vraincourt (Haute-Marne), et mit les Lorrains en déroute. Les généraux français et lorrains recommandèrent à leurs soldats de *se garer des terres de l'héroïne, s'ils ne voulaient être bien frottés*. Madame de Saint-Balmont tua quatre cents Croates de 1638 à 1639. Elle sauva la vie à quatre cents blessés, après l'échec de Feuquières sous Thionville (1639).

(2) *Mercure français*, XXII, 1637-1638, p. 214. — *Gazette de France*, — extraordinaire du XVII juin MDCXXXVIII.

Lorraine et vers la France. Ses soldats se représentaient les maux qu'ils avaient soufferts en Franche-Comté durant le cours de l'année 1637. N'avaient-ils pas été obligés de se protéger autant contre les indigènes que contre les ennemis ? La retraite effectuée par Charles IV lui coûta plus de 1.000 soldats.

Les Comtois les assassinaient dans les défilés des Vosges, dans la plaine de Gray et dans la vallée de l'Ognon, tandis que les Français faisaient espionner les Lorrains par des gens du pays. On surveillait leur marche à leur retour du Bassigny, et ces pauvres soldats qu'on ramenait, malgré eux, loin de leurs foyers, dans une contrée ruinée et hostile, furent obligés d'observer la même discipline que s'ils étaient en pays ennemi. Ce ne fut donc qu'à force de menaces et de prières qu'ils purent se frayer un chemin à travers les populations franc-comtoises qu'ils venaient défendre à contre-cœur. Encore leur imposa-t-on des conditions que des vaincus auraient eu de la peine à accepter. Les gouverneurs de Besançon, qui prétendaient, en qualité de sujets de l'Empire, ne point relever du gouvernement autonome de la Franche-Comté, oublièrent leur ancienne sympathie pour le duc Charles de Lorraine, et ce ne fut qu'après avoir consenti à des humiliations outrageantes, que le chef de la Ligue catholique put faire défiler son armée dans une ville dont il se croyait le citoyen, qu'il avait sauvée au moment du péril et qu'il venait une seconde fois protéger contre les convoitises de Richelieu.

Les gouverneurs de Besançon exigèrent que S. A. ne fît passer à travers les rues de la ville que 500 hommes à la fois. On braqua, pour plus de sûreté, des canons dans les rues et sur les places ; on exigea que les Lorrains passassent à travers les rues les plus droites ; les bourgeois fermèrent leurs portes et s'armèrent. Chose étonnante, on défendit d'acheter quoi que ce fût aux soldats de Charles IV. Le P. Hugo, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, ainsi qu'à Forget, s'étonne avec raison qu'un prince souverain ait consenti à servir de pareils alliés à des conditions aussi honteuses. Mais Charles IV, qui savait dissimuler au besoin, usa de courtoisie

envers les magistrats de Besançon et réussit à leur cacher son mécontentement.

Charles IV quitta Besançon le 15 juin, apprenant que les Francs-Comtois venaient de lever le siège de Lure. Il traversa le Doubs et se dirigea vers Salins, et de là vers Poligny, à la tête de 8.000 hommes qui s'étaient auparavant réunis dans la plaine de Vesoul. Turenne, envoyé par Longueville, attaqua leur avant-garde et lui fit éprouver des pertes sanglantes. Il était indispensable que Charles de Lorraine défendît le bailliage d'Aval, envahi par l'armée française. Le marquis de Saint-Martin, quittant précipitamment Dôle, songea aussitôt à occuper les montagnes de Saint-André et de Belin qui ferment Salins au levant et au couchant, ainsi que le château de Bracon qui domine cette ville du côté du sud.

Druppel, capitaine de cavalerie, réunissant les pouvoirs civils et militaires, fut nommé maire et capitaine de Salins, et le commandeur de Saint-Mauris fut nommé gouverneur des défenses extérieures. Vingt-cinq mille écus du revenu des salines, qui rapportaient 1.500.000 livres au roi d'Espagne, furent employés à fortifier Salins. On avait commencé les travaux de défense dès le mois de mars. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car Richelieu espérait, à la conclusion de la paix, conserver Besançon et Salins, la première de ces villes comme ville impériale, et l'autre comme ayant été détachée du duché de Bourgogne par le comte Hugues.

On présumait que Longueville avait l'intention d'attaquer Poligny. Le général français, disposant de 1.000 fantassins et de 3.000 cavaliers, n'ignorait pas que les Lorrains ne comptaient que 8.000 soldats. Charles IV, avant de s'avancer plus avant, réunit un conseil de guerre, auquel assistèrent don Antonio de Sarmiento, arrivé à Salins le 10 juin, Saint-Martin, Mercy, sergent de bataille, et plusieurs autres officiers généraux. On n'avait de nouvelles de l'ennemi que par les paysans qui déclaraient hautement qu'ils désiraient une bataille. Ils prétendaient que, de quelque côté que fût la victoire, ils en tireraient profit. D'un engagement, suivant eux, pouvait naître la paix, but unique de leurs désirs. Charles IV n'ajouta pas foi

à leurs rapports mensongers, d'après lesquels Longueville n'aurait eu à sa disposition que 5.000 hommes (1). (On en disait autant à Longueville sur le nombre des soldats de Charles IV.)

L'avis du duc était qu'il fallait essayer de faire à l'armée française quelques prisonniers et tenter quelques reconnaissances, afin d'être mieux informé du nombre des ennemis. Après de telles précautions on aviserait, disait-il, à ce qu'il y aurait à faire « tant pour le service du roy (d'Espagne) que pour celuy de la Province. » Quant à don Antonio de Sarmiento, commissaire espagnol et frère de don Diego de Sarmiento, commandeur de l'ordre de Calatrava et premier écuyer du cardinal-infant, il croyait que l'ennemi battrait en retraite, si l'on traînait en longueur, et qu'il était urgent de l'attaquer brusquement, avant qu'il eût le temps de se reconnaître. La plupart des officiers composant le conseil de guerre (à l'exception de Mercy) se rangèrent à l'avis émis par l'envoyé de Philippe IV. Sarmiento, pour raviver l'ardeur guerrière de ceux qui l'entouraient, leur promettait deux mois de gages payables après la première bataille livrée (2).

Le duc de Lorraine feignit de partager l'opinion générale, et on résolut de marcher à la rencontre des Français.

Pendant que Sarmiento se retirait à Salins pour pourvoir, prétendait-il, aux choses nécessaires, Charles IV reprit son premier plan; mais, afin de ne pas froisser l'Espagnol qu'il fallait ménager, il mit sur le compte du hasard le brusque changement de ses résolutions. S'étant informé des routes à suivre et jugeant qu'il fallait laisser à sa gauche la montagne de Poligny, connue sous le nom de *Roche du Midi* (3), il enjoignit au colonel qui commandait son avant-garde de gravir cette montagne et d'attirer, autant qu'il le pourrait, le reste des

(1) Cf. Hugo et Forget. — S'il faut en croire Campion, Charles IV avait, à cette époque, sous ses ordres près de 10.000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie, tous vieux soldats. (*Mém. de Campion*, 1807, p. 101.)

(2) Hugo et Forget.

(3) Poligny est adossé à une montagne qui s'étend d'Arbois à Château-Châlon. Le point culminant du plateau est entre Chamole et Poligny, et se nomme la *Roche du Midi*. En venant d'Arbois, Charles IV avait la *Roche du Midi* à sa droite. (V. *Hist. de la réunion de la Franche-Comté à la France*, par M. de Piépape, tome II, p. 99 et 100.)

régiments au-dessus de ce poste. L'officier chargé de cette mission reçut en outre l'ordre de ne faire part à âme qui vive de ses instructions. Par un surcroît de précautions, Charles IV l'avait averti qu'il lui reprocherait publiquement d'avoir pris une fausse direction. Et pour qu'il ne fût pas offensé par ce désaveu, le duc fit appel à l'affection et au dévouement de son inférieur. Tout en marchant, Charles de Lorraine s'amusait à chasser et à convier à ce divertissement les officiers de tout grade à le suivre. Lorsqu'il en fut las, le duc parut étonné de voir ses canons et une partie de son armée sur le haut de la montagne et simula une grande colère.

Le conseil de guerre décida qu'il fallait passer la nuit sur le point occupé et lever le camp le lendemain, dès l'aube. On fit quelques reconnaissances qui apprirent que Longueville n'était qu'à deux lieues de là, et le duc de Lorraine, dès son réveil, sut que l'ennemi n'avait plus à faire que quatre heures de marche (1). En effet, sur l'ordre de Longueville, Miroménil avait été jusqu'à Montcony et Bletterans y faire construire des fours.

Il y avait fait cuire plus de 100.000 rations de pain et 50.000 biscuits qu'on conduisit du côté de Poligny, pendant que l'armée française se dirigeait tout entière vers cette ville (18 juin). Quarante maîtres de l'armée de la ligue catholique sortirent de Poligny et furent repoussés par la Mothe-Houdancourt. Un prisonnier apprit au s[r] de Beauregard, volontaire français, que le duc Charles était campé au-dessus de Poligny avec 9 à 10.000 hommes. On assembla le conseil de guerre dans le camp français, et on résolut de s'avancer vers les Impériaux, avant qu'ils eussent le temps de se retrancher (2).

(1) Forget et Hugo. — Le P. Hugo a laissé une description très exacte de la bataille de Poligny. Nous y avons fait de fréquents emprunts. Forget y assista.

(2) Cf. Le sanglant combat donné entre le duc de Longueville et le duc Charles, près de Poligny, etc. *Gazette de France*, LXXV. 1638, 19 juin; n° 11, p. 305-312.

Guillemin (*Hist. de Charles IV*) prétend que le dessein de Charles IV, en se portant vers Poligny, était de préparer sa marche vers Brisach, bloqué par Weimar, qu'il voulait ravitailler. Suivant Guillemin, si le duc de Lorraine tarda à attaquer l'armée française, c'est qu'il espérait

Longueville laissa derrière lui, le même jour, la plus grande partie de ses munitions, tout son bagage et sa grosse artillerie. Il envoya en avant Feuquières, lieutenant-général, ainsi que Sauvebœuf, maréchal de camp, qui était de quartier, avec l'ordre de prendre le chemin de Frontenay et de s'approcher, le plus près qu'ils le pourraient, de l'ennemi avec l'avant-garde, avant de faire avancer le reste de l'armée, s'ils le jugeaient à propos. Pendant ce temps Charles IV se logeait à Chamole, près du prieuré de Vaux, non loin de Poligny. Il avait à sa droite le château de Grimont et la ville, à gauche un grand bois. Le passage par où pouvait s'engager l'armée française était situé à l'entrée du plateau de Chamole et était si étroit que l'ennemi ne pouvait s'y risquer qu'escadron par escadron. Mais l'eau manquait, ce qui décida le duc de Lorraine à proposer de faire reculer le camp. Il reprocha même à son sergent de bataille d'avoir choisi un si mauvais poste. Mercy avait été forcé cependant de camper son infanterie à Chamole, car depuis Arbois jusqu'à Château-Châlon, c'était le seul endroit découvert, quoique présentant quelques sinuosités de terrain.

Le 18 juin, dès le matin, on apprit au camp des Impériaux la marche du corps d'armée de Longueville, fort de 12.000 hommes, ce que ne faisait pas prévoir l'effectif de son avant-garde. A cette nouvelle, les Lorrains semblèrent découragés. A l'heure du rapport, Charles IV déclara à ses officiers qu'il ne fallait pas ajouter foi aux nouvelles apportées par les paysans, qu'il fallait mettre un frein à leur ardeur et ne rien brusquer, de crainte de tout perdre et de compromettre l'honneur de ses braves soldats. Il fallait, leur disait-il, ne penser qu'à se défendre et ne pas s'étonner si les ennemis étaient plus nombreux d'un tiers qu'on ne l'avait supposé primitivement. « S'il fallait, ajouta le duc de Lorraine, combattre toujours à nombre égal, le courage serait inutile. » L'avantage des positions, l'intelligence et le courage des officiers, « *l'œil et*

que les Suisses s'opposeraient à la prise de Poligny par Longueville afin de faire respecter le droit qu'ils avaient de tirer leur sel de la Comté de Bourgogne.

l'oreille » des soldats faits au feu et au bruit du canon devaient à ses yeux suppléer à ce qui manquait.

Quand Feuquières eut franchi la montagne de Frontenay, il découvrit, après une lieue de chemin, les ennemis du haut d'une éminence.

Le duc de Longueville, averti de leur présence, ne voulut pas remettre la bataille au lendemain, et avec son arrière-garde rejoignit son avant-garde au lieu où elle devait attendre ses ordres. La nuit, toute l'armée française se trouva à une demi-lieue de l'armée lorraine.

Charles, de son côté, aurait voulu se porter en arrière de ses positions, dans la crainte que la route de Salins ne lui fût coupée et qu'il ne se trouvât engagé dans un lieu dépourvu d'eau. Les Français, il est vrai, pouvaient attaquer Salins par le sud, en passant par Grozon, Vilette et Marnoz, sans éprouver aucune résistance (1). Mais il n'était plus temps de quitter le poste choisi la veille par Mercy, car les éclaireurs de Longueville avaient pris le chemin de Barretaine, et dès la matinée du 19 juin le général français avait fait faire halte à son armée au-dessus de ce village séparé par un bois de la montagne de Poligny. Charles IV, prenant aussitôt ses positions, posta les dragons de Gallas à l'entrée du défilé en avant de Chaussenans, en leur prescrivant d'y arrêter l'ennemi ou tout au moins de lui tuer un grand nombre de soldats. Quant à l'infanterie, placée à portée de l'artillerie chargée de la garde du passage, elle reçut l'ordre de se retrancher un peu en arrière, de se couvrir d'un fossé et de s'envelopper de lignes et de retranchements (2) communiquant avec les quartiers de la cavalerie admirablement placée sur de petits monticules. Bornival négligea malheureusement cette recommandation expresse du duc, et, au lieu de faire creuser des retranchements sur ses quatre flancs, à l'instar des autres bataillons, il ne se fortifia que sur son front.

Charles IV avait son quartier général à Champ-Regnard.

(1) Girardot, p. 202.

(2) Des chariots liés l'un à l'autre protégaient l'infanterie lorraine (*Mém. de Richelieu*, p. 265.)

Vers dix heures l'armée française arriva pleine de joie et de confiance. Longueville monta sur les rochers d'où l'on découvrait les positions savamment choisies par son adversaire. Les deux armées étaient séparées par cette ravine profonde, sorte de défilé, dont la sortie était gardée, avons-nous dit, par les dragons de Gallas. A sa droite, un taillis fort épais, large de près d'une demi-lieue, constituait un obstacle insurmontable pour la marche en avant de l'armée française. Cependant à l'entrée de ce taillis s'élevait un rocher qui non seulement le commandait, mais d'où l'on dominait encore le camp lorrain (1).

Après un conseil de guerre tenu sur-le-champ, et auquel assistaient Antoine-Charles de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, et Philippe, comte de la Mothe-Houdancourt, un plan d'attaque fut adopté par les généraux français. On réunit 1.500 hommes choisis parmi les cinq régiments d'avant-garde, qui étaient Normandie, Serre, Melin, Palais et Batilly, soutenus par le régiment d'Enghien, commandé par le ch[r] de Tavannes. La Mothe-Houdancourt était le chef suprême de ces enfants perdus, triés avec tant de soin (2). Il s'agissait de se rendre maître du rocher où les Impériaux avaient un corps de garde important. D'un côté était la ravine, et de l'autre un petit chemin solidement barricadé avec des arbres. Ce chemin, qui traversait un bois épais, était défendu par l'infanterie lorraine, flanquée par un gros de cavalerie. Derrière le camp des Lorrains, faisant face aux Français, se tenait, rangée en bataille, la plus grande partie de la cavalerie de Charles IV. Elle était composée de six escadrons. Masqué par ces cavaliers, à l'arrière-plan, se tenait Charles IV, à la tête de 800 hommes qui constituaient sa réserve de cavalerie. Cette réserve occupait la droite et la gauche du champ de bataille. L'infanterie bien retranchée, selon les ordres du Lorrain, était protégée par des cavaliers placés dans les intervalles qui séparaient ses retranchements. Enfin, l'ordre de bataille des Lorrains présentait six escadrons au centre, trois à droite et

(1) Relation ms. *Archives des affaires étrangères*. Mém. de Richelieu, *passim*.

(2) *Mercure français*, t. XXII, p. 216.

trois à gauche, et la réserve de la cavalerie formait la seconde ligne.

La Mothe-Houdancourt s'avança vers le passage défendu par les dragons de Gallas et les y attaqua. Mais les Français rencontrèrent une résistance vigoureuse et furent rejetés sur leur avant-garde. S'étant ralliés, ils retournèrent à la charge avec tant de vigueur que les Lorrains abandonnèrent leurs postes. Le rocher qui surplombait le ravin fut dégarni de ses défenseurs, ainsi que le bois occupé par l'aile gauche de l'armée lorraine. Cependant entre la plaine et le rocher se trouvait une esplanade où ni les 1.500 hommes choisis par Longueville, ni le régiment d'Enghien ne pouvaient se déployer. Le général français, sans perdre de temps, fit placer quatre canons en batterie sur le rocher, car il avait reconnu immédiatement que la victoire ne pouvait couronner ses efforts que grâce à une grande effusion de sang. Les canons, braqués contre l'ennemi, tiraient merveilleusement et rasaient le front de Bornival (1). Le passage était occupé par Feuquières qui s'y maintint (2), pendant que la Mothe-Houdancourt allait demander des ordres à Longueville. Le duc prescrivit, afin de profiter de l'avantage remporté par ses soldats, de renforcer Feuquières du reste de l'avant-garde commandée par Sauvebœuf. Elle devait s'avancer, à main droite, dans le bois, jusqu'au bord de la plaine où Longueville devait la rejoindre. On laissa un corps de 400 fantassins et un escadron de cavalerie chargés de la garde du camp français.

(1) Idem. *Mercure français*, passim.

(2) Dans une des attaques répétées des Lorrains contre Feuquières, la Fosse, capitaine au régiment de Normandie, fut tué. Un capitaine du régiment de Palais, placé à la droite de Feuquières et inquiété par les Lorrains, les chargea avec vigueur. Feuquières, qui combattait à pied, se porta à la tête de ses soldats, dans l'intention de les contenir. Mais ils coururent en désordre jusqu'aux retranchements de l'infanterie lorraine, suivis d'un escadron du régiment d'Enghien. Le péril était imminent. Feuquières fit reculer deux escadrons ennemis qui venaient le charger, lui et les débris du régiment d'Enghien. Les Lorrains se disposaient à l'inquiéter sur sa droite et à lui rendre la retraite difficile. Il se décida à continuer l'attaque. La Mothe-Houdancourt, à l'aile droite, s'apercevant qu'elle était menacée, marcha avec les régiments de Batilly et de Marcieu-cavalerie et quelques mousquetaires détachés contre un escadron lorrain soutenu par deux autres et posté derrière un retranchement. Il les fit reculer trois fois. (*Passim.*)

Un des vieux régiments de Feuquières, soutenu par d'autres, attaqua la droite des Lorrains, où Bornival combattait l'épée à la main. Malgré le feu très nourri du colonel lorrain qui se défendait à coups de canon et de mousquet, les Français se faisaient remarquer par leur intrépidité, et s'avançaient à travers la mitraille avec une gaiété surprenante (1). Après avoir répondu à la décharge des Lorrains, ils jetèrent bas leurs armes, et, l'épée à la main, ils enlevèrent deux canons et un drapeau. Deux de leurs régiments furent mis en pièces. Sans se décourager, d'autres leur succédèrent et revinrent à la charge. Ne trouvant pas les retranchements de Bornival dans un état de défense suffisant, ils y entrèrent et se servirent de deux petits canons portant deux livres de balles, pendant que les Lorrains se retiraient sans de grandes pertes et ralliaient le gros de leur armée. Toutes les terrasses du fort Bornival s'étaient éboulées.

Les régiments de Normandie, Serre, Palais, Melin, et le premier bataillon de Batilly se maintinrent dans les retranchements qu'avait défendus Bornival. A ces régiments s'unirent celui d'Enghien-cavalerie, deux compagnies du régiment de la Luzerne, et les régiments de Treillis et de Marsin, commandés par le ch[r] de Treillis et Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marsin, leurs colonels. L'engagement qui eut lieu entre Feuquières et le colonel de Bornival dura jusqu'à midi.

Les Français, après s'être emparés du fort de Bornival, attaquèrent à plusieurs reprises celui du régiment de Switz; mais ils en furent repoussés avec de grandes pertes. Les cris des soldats blessés avaient jeté la panique parmi les Français. Feuquières fit avancer les réserves et Longueville entra aussitôt en ligne. Ses soldats enthousiasmés voulurent s'emparer du fort de Saint-Balmont.

D'Arbois commandait ce fort, Saint-Balmont ayant été blessé mortellement. L'infanterie française fut repoussée et subit

(1) Il y eut auparavant un engagement de cavalerie où prirent part, du côté des Français, deux escadrons commandés par du Coupet, Livry et Chastellux. Une cornette fut enlevée aux Lorrains. (*Mercure français*, XX, p. 217.)

plus de pertes qu'elle n'en avait éprouvé depuis le commencement du combat. Le canon tonnait des deux côtés et causait de grands ravages. Le colonel Walorski eut à lutter contre cinq régiments. Ils furent repoussés onze fois (1). Charles IV mena au combat sa cavalerie contre celle de Longueville, s'exposant aux plus grands dangers. Le général en chef de l'armée française eut son écuyer, son cornette et son aide de camp blessés à ses côtés. Le duc de Lorraine, voyant un de ses colonels, qui venait de prendre ses ordres, perdre successivement quatre chevaux tués par la mitraille, lui donna le meilleur des siens, mais ce cheval mourut d'un coup de mousquet à cent pas de là.

Le mis de Saint-Martin, revêtu d'une cotte d'armes écarlate, brodée d'or, amena un escadron de cavalerie qui renversa le premier escadron français. Le duc de Longueville, arrivé sur le lieu du combat, prit part à l'attaque des retranchements lorrains, tandis que Feuquières, sans se lasser, ne cessait de combattre. Le sr de Brosse avait amené de l'artillerie, et les canons servis par les officiers français eux-mêmes causèrent de grands ravages dans les rangs de la cavalerie lorraine. Le combat s'echauffa. Les Lorrains avaient braqué deux canons contre la cavalerie de Longueville et lui faisaient beaucoup de mal, ainsi qu'à l'infanterie de Feuquières. Plusieurs cavaliers français furent tués ; nous citerons le cornette du bon de Coupet. Longueville avait approuvé les dispositions prises par Feuquières et Sauvebœuf. Il ordonna à ce dernier de faire avancer l'arrière-garde en toute hâte, ce qu'il exécuta immédiatement (2). Le mis de Saint-Martin, chef des Comtois, incommodé par sa cotte d'armes, en prit une plus légère et amena escadrons sur escadrons sur le champ de bataille (3). La Mothe-Houdancourt commençait à faire défiler ses troupes dans le bois, suivi du régiment de Terrail-cavalerie. Sauve-

(1) Feuquières avait fait attaquer, en même temps, la gauche du retranchement de Bornival par le premier bataillon du régiment de Normandie, commandé par le chr de Sevigny.

(2) *Mercure français*, passim, p. 220.

(3) Girardot de Noseroy, *passim*, p. 203.

bœuf, ayant entendu la mousqueterie du côté de Feuquières, emprunta à la Mothe-Houdancourt le régiment de Terrail qui était sorti du bois, ordonnant à d'Hattonville, aide de camp, de faire avancer le reste de ses troupes.

Longueville avait eu la même pensée, désirant voir ses soldats rangés en bataille avant de les lancer à la charge. Sauvebœuf, en sortant du bois, rencontra trois escadrons lorrains. Ceux-ci voulurent s'opposer à son passage, mais il ordonna aux régiments de la Mothe et de Beauregard de faire feu sur eux. Saint-André, des Roches-Baritaut survinrent et mirent en fuite ces escadrons qui s'abritèrent derrière les retranchements de l'infanterie. Sauvebœuf put alors mettre toutes les troupes françaises en ligne. L'infanterie se composait des régiments de Batilly et de Florainville. Les régiments de cavalerie se nommaient du Terrail, Beauregard, Saint-André et des Roches-Baritaut (1).

Longueville avait défendu de charger l'ennemi avant l'arrivée du canon ; mais, voyant que Feuquières soutenait le choc terrible de toute l'armée lorraine, il fit avancer le bataillon de la Mothe jusqu'à une haie contre laquelle les ennemis se tenaient adossés. Ils lâchèrent pied, et Longueville put poster à cet endroit un bataillon de Batilly. Près de la haie, dont on avait délogé les Lorrains, se trouvaient des retranchements défendus par deux régiments de cavalerie et trois escadrons soutenus par plusieurs autres escadrons lorrains. Sauvebœuf, à la tête du régiment de Batilly, marcha droit aux ennemis qui firent la moitié du chemin avec deux pelotons d'infanterie détachés des retranchements. L'infanterie lorraine prit l'escadron de Terrail en flanc et, appuyée par la cavalerie de Charles IV, elle le rompit. Longueville, témoin du désastre

(1) Terrail-cavalerie, formé, le 24 janvier 1638, par Jean de Comboncier, baron du Terrail, de la famille de Bayard. — Beauregard-cavalerie, formé, le 24 janvier 1638, par M. de Beauregard-Champron. — Saint-André-cavalerie (gendarmerie), formé, le 24 janvier 1638, par Alexandre du Puy, m[is] de Saint-André-Montbrun. — Des Roches-Baritaut-cavalerie, formé, à la même date que les précédents, par M. de Châteaubriand-des-Roches-Baritaut. (V. *Hist. de la cavalerie française* par le général Susane, tome III.)

de sa cavalerie, arriva à son secours avec le régiment de Beauregard. Gondreville, son écuyer, Hattonville, son aide de camp, et Montigny, enseigne, furent blessés dans cet engagement. Pendant ce temps un nouveau corps de cavalerie était venu renforcer les Lorrains aux prises avec Sauvebœuf. Joint à de nouvelles réserves d'infanterie, ce gros de cavalerie délogea un régiment français de la haie contre laquelle étaient aussi adossés un bataillon de Batilly et celui de la Mothe-Houdancourt. Alors la cavalerie française se débanda. Ce que voyant, Sauvebœuf fit avancer le régiment de Florainville, et se maintint au poste un moment abandonné. Longueville ramena une seconde fois ses soldats à la charge et réussit à faire rentrer les Lorrains dans leurs retranchements. Mais alors Charles IV fit donner sa dernière réserve de cavalerie, franchit les lignes ennemies, enfonça les premiers escadrons français et les reconduisit l'épée dans les reins. En même temps l'infanterie lorraine sortit pour la troisième fois de ses retranchements et marcha en ordre de bataille contre l'infanterie française. Celle-ci fut frappée de panique, prit la fuite et fut contrainte de se frayer un passage à travers le fort Bornival où elle essuya une grêle de balles. Charles IV la sabra à la tête de ses 8.000 cavaliers. Le choc fut rude. Mercy eut le bras rompu dans la mêlée ; le sieur de Beaulieu se distingua par son courage et perdit Saint-Hylaire, son lieutenant ; de Sivry mérita les félicitations du duc de Lorraine et des colonels de son armée.

Longueville, désespéré, fit avancer ce qui lui restait d'artillerie, prit ce qu'il avait de meilleur dans l'infanterie ; mais tout effort devint inutile, et, lorsque la nuit vint, l'armée française se retira par le passage étroit qui contourne les escarpements du prieuré de Vaux et par lequel elle s'était engagée le matin même (1).

(1) *Mercure français*, passim, p. 221 à 224. — Forget et Hugo. Girardot. *Gazette de France.*

La *Gazette de France* et le *Mercure français* dissimulent la défaite de l'armée française. Ils prétendent que Longueville, à la tombée de la nuit, garda tous les postes gagnés sur le champ de bataille, mais que, vers onze heures du soir, on découvrit que les ennemis avaient abandonné

Charles IV, pendant tout le temps de la bataille, s'était multiplié, ainsi qu'il l'avait fait à Nordlingen. Remarquons qu'il se servit de sa cavalerie partout où cela lui semblait nécessaire pour stimuler le courage de son infanterie.

Lorsque celle-ci voulut reprendre le fort de Bornival, occupé par Feuquières, les balles manquèrent et l'on fut obligé, dit-on, de charger les mousquets avec des pièces d'argent ou avec des boutons d'étain. Toute l'infanterie avait donné et restait l'arme au bras faute de munitions. Son Altesse fit demander des balles à sa réserve de cavalerie et les fit porter dans le retranchement défendu avec acharnement par ses soldats. Il était temps. L'infanterie lorraine n'avait plus que 500 balles, quoiqu'on eût pris toutes celles qui se trouvaient dans le château de Poligny. Sarmiento qui, sous prétexte d'aller chercher des munitions, était retourné à Salins, n'en envoya aucunes. Il eût été donc imprudent d'engager un nouveau combat. Faute de munitions, le duc de Lorraine ne put sortir de ses retranchements et, malgré les instances du marquis de Saint-Martin qui lui avait envoyé ses Comtois et avait enfoncé les bataillons français avec sa cavalerie, Charles IV se contenta, de crainte de risquer le succès de la bataille, de faire avancer les tambours et les trompettes de son armée, et leur ordonna de battre et de sonner la charge. Il enjoignit à la cavalerie bourguignonne de se retirer, car lancer les chevaux au galop était devenu chose impossible à cause des rochers (1). Saint-Martin, obéissant à regret, ne put dissimuler le mécontentement qu'il éprouvait de n'avoir pu profiter de la victoire remportée par les Lorrains et ses soldats.

Charles IV avait cependant raison, car, vu l'obscurité, les

leurs retranchements et s'étaient retirés, grâce à l'obscurité, lassés par la durée du combat qui commença à une heure de l'après-midi et ne se termina qu'à la nuit. Cette assertion est fausse, puisque Charles IV coucha sur le champ de bataille et que l'armée française fut mise en déroute. Il est vrai que le *Mercure français* avoue que Longueville, *remettant au jour une nouvelle attaque*, revint au lieu où il avait campé la veille, c'est-à-dire à Barretaine, et que, le lendemain, il alla loger à Château-Châlon : c'était bien là, évidemment, une retraite précipitée.

(1) Forget et Hugo — Girardot de Noseroy. — Les bourgeois de Poligny prirent part à la bataille et s'y distinguèrent.



Comtois, qui portaient le même costume que les Français, auraient pu être les victimes de leur courage irréfléchi (1). Vers onze heures du soir, Longueville abandonna le champ de bataille. Ses chevaux n'avaient pas bu depuis deux jours. Aussi passa-t-il la nuit à Barretaine, emportant deux pièces de canon, trois cornettes et un drapeau pris sur l'ennemi.

Le lendemain il logea son armée à Château-Châlon où il avait laissé son bagage. Quand ses généraux procédèrent à l'appel des soldats, au lieu de 12.000 hommes, ils n'en trouvèrent plus que 4.000, tandis que les Lorrains n'en avaient pas perdu 600.

De Château-Châlon, le duc de Longueville envoya à Richelieu le sieur de la Mothe-Houdancourt et le chargea d'une lettre à son adresse, datée du 22 juin :

« Monsieur,

« Vous scaurez du sieur de la Motte (*sic*) quy a tres vaillamment servy le combat que nous avons fait contre le duc Charles auquel il s'est pris une cornette, deux petites pièces dans un fort qu'emporta M. de Fequières (*sic*). Vous apprendrez aussy, Monsieur, le nombre de leurs troupes et les divers retranchements qui estoient à leur camp avec la situation du lieu, *ce qui, je croy, n'eust pas empesché une plaine victoire* sans des accidents qu'il a été impossible d'esvitter. C'eust esté un si grand avantage pour le service du Roy que j'ay creu qu'on devait tenter cette attaque, nonobstant toutes difficultés qui s'y rencontraient. *Je ne puis me consoler de n'avoir pas eu en cella le bonheur tout entier*, encore que ce qu'ils ont perdu des leurs et la blessure mortelle du marquis de Saint-Martin que nous ont assurée plusieurs soldats des leurs quy se sont veneus

(1) « La cavalerie de Bourgogne estoit en deux escadrons tenuz en réserve et les deux premiers rangs de chacun estoient de gentils hommes, à l'un desquels commandoit le baron de Scey et à l'autre le baron de Savoyeux. » (Girardot de Noseroy). — Les Lorrains perdirent un millier d'hommes à la bataille de Poligny. Richelieu prétend, dans ses *Mémoires*, que les Lorrains « se voyant abandonnés de la cavalerie qui avait été défaite, et la nôtre venir à eux l'épée à la main, ils lâchèrent le pied et se retirèrent en d'autres retranchements derrière eux, car ils en avaient de deux en deux cents pas, proches les uns des autres, la longueur d'une lieue. » Les Lorrains, comme on l'a vu, ne lâchèrent pas pied et furent, au contraire, vainqueurs, quoique n'ayant pas su profiter de leur victoire. (V. Mém. de Richelieu, p. 265.)

rendre à nous depuis (1), ce combat se rendra possible assez vite (2). Il faudra, s'il se peut, y revenir encore autre fois. M. de Feuquières et marquis de Sauboeuf (Sauvebœuf) et de la Motte-Dancourt (La Mothe-Houdancourt) y ont parfaitement bien servy et avec toutte la conduitte et courage et l'affection qui se pouvoit désirer (3). »

C'était bien avouer la défaite de l'armée française à la bataille de Poligny que d'écrire : « Je ne puis me consoler de n'avoir pas eu en cella le bonheur tout entier. »

L'armée française quitta son camp de Château-Châlon, le 21 juin, et alla se loger à Saint-Martin ; mais Longueville laissa toute son artillerie dans son camp primitif et en confia la garde au régiment de Batilly.

Le 24, Monsieur de la Mothe-Houdancourt assiégea et prit l'abbaye et la tour de Baume-les-Messieurs. Le général français avait avec lui les régiments de Florainville et du Repaire, commandé par Brassac. Son artillerie se composait de deux coulevrines bâtardes. La capitulation de la tour de Baume fut hâtée par une supercherie de la Mothe-Houdancourt qui fit escalader la montagne située au-dessus de Baume par un lieutenant suivi de soixante mousquetaires.

Les défenseurs de l'abbaye, chassés par un sergent français du retranchement établi par eux au bas d'un rocher, avaient quitté l'abbaye et étaient venus se réfugier au bas de la grosse

(1) Le marquis de Saint-Martin ne fut pas blessé.

(2) Ce dernier membre de phrase indiquerait que Longueville caressait, au lendemain de son insuccès, le projet de prendre sa revanche.

(3) V. Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté depuis que l'armée du Roy est entrée commandée par monseigneur le duc de Longueville — Copie (*Aff. étr. Franche-Comté*, 1625-1692, tome 1580). — Cette relation est plus sincère que celles du *Mercure français* et de la *Gazette de France* qui attribuent la victoire à Longueville. Campion, qui était lieutenant dans le régiment de Normandie et assistait à la bataille de Poligny, prétend que Longueville et Charles IV se crurent tous deux vaincus, l'un parce que son aile droite avait été mise en déroute, l'autre parce que les retranchements occupés par son aile droite avaient été forcés par l'armée française. Campion assure que Longueville, le lendemain de la bataille, releva ses morts et que Charles IV alla coucher le jour même à Salins.

« Dieu nous inspira, écrivit encore Longueville à Richelieu, *de ne nous opiniastrer à donner*, car de la façon que les ennemis avaient dispose leur retraict avec leurs retranchements, *ils n'étoient pas forçables.* »

tour à galerie, qui s'élève au-dessus de la gorge de la Baume. Quatre cents Comtois furent tués ou blessés à ce siège qui ne dura qu'un jour. La capitulation eut lieu le 25, et la Mothe-Houdancourt se retira à Saint-Martin que l'armée française quitta, le 26, pour aller camper au-dessus du château de Poligny. La cavalerie lorraine, ne pouvant se nourrir à Poligny, s'était retirée sous Salins. Charles IV avait fait prendre le même chemin à toute son armée. Il la posta dans un lieu avantageux où se trouvaient du bois et de l'eau. Elle s'y retrancha. Les Lorrains auraient pu profiter de leur victoire, car, il faut l'avouer, l'armée française était arrivée à Château-Châlon en désordre. Les fuyards la rallièrent cependant, et quatre régiments français campés dans les environs et destinés à l'armée d'Italie, ainsi que plusieurs *élus* de la Bresse, vinrent se ranger sous les drapeaux de Longueville (1).

Charles IV fut regardé par les Comtois comme le sauveur de leur patrie (2), et Sarmiento, accouru sur le champ de bataille dans la journée du 19 juin, écrivit au Parlement de Dôle pour le féliciter de la victoire remportée par les Lorrains unis aux Comtois.

Le 21 juin, Longueville avait reconstitué son armée qui comptait près de 30.000 hommes. Aussi vint-il établir ses batteries de siège contre les murailles de Poligny, ville faible et entourée de faubourgs. Dès le soir, une brèche fut pratiquée à une tour de l'enceinte ; le régiment de Normandie, commandé par Troisville, major, monta à l'assaut de cette tour et, après s'en être emparé, chassa des dehors du château les assiégés dont le courage était soutenu par les exhortations et l'exemple de Vaucherot, jeune bourgeois de Dôle, qui avait le grade d'al-

(1) Lorsque l'abbé Arnauld alla rendre visite à Charles IV, au nom de Feuquières, en 1641, à Pont-à-Mousson, où ce prince se trouvait avec toute sa cour, la princesse de Cantecroix et sa fille, après son accommodement avec Louis XIII, on parla de la bataille de Poligny. « Il est vrai, dit Charles IV à Arnauld, que j'y fis mon devoir [à Poligny] ; mais M. de Feuquières n'a pas seu, peut-être, que je ne fus forcé de me retirer que par faute de munitions, et après avoir fait tirer dans les mousquets jusqu'au dernier bouton d'argent de mon juste-au-corps. » (*Mém. de l'abbé Arnauld,* tome I, p. 220. Amsterdam, 1756.)

(2) V. Président Canon, *La médaille ou expression de la vie de Charles IV*, ms. 128 de la Bibliothèque municipale de Nancy, p. 33.

pheros (1). L'artillerie, qui ne comptait que deux pièces de canon et deux coulevrines bâtardes, fit merveille. La nuit suivante, M. de la Mothe-Houdancourt, ayant relevé M. de Sauvebœuf, fit pratiquer une mine au-dessous de la tour la plus avancée du château. Le 28, M. de Sauvebœuf, étant de quartier, fit changer la batterie de place et battit la ville en brèche. Lorsque la canonnade fut reconnue suffisante, M. de Longueville fit sommer Vaucherot, réfugié dans le château, de se rendre, et, le 29, Poligny, pris d'assaut, capitula. Les Français y mirent le feu et n'épargnèrent rien, pas même les églises. On brûla un collège de chanoines et plusieurs autres bâtiments, parmi lesquels nous citerons les hôtels du baron de Bauffremont-Scey et des sieurs de Poligny et Dramelay. Renty, capitaine du régiment de Normandie, et La Fonds, lieutenant au même régiment, furent blessés au siège de Poligny. C'est en vain que le marquis de Saint-Martin de la Baume-Vaudrey avait supplié Charles de Lorraine d'accourir au secours de Poligny et du château de Grimont. Le duc ne voulut pas bouger. Désespéré, le gouverneur de la Comté usa de ruse et fit marcher du côté de la montagne qui avoisine Poligny des paysans armés de torches et attachés entre eux par des cordes ; mais il ne réussit pas à tromper Longueville, car le général français ne pouvait ignorer que le Lorrain était campé sous Salins (2).

Après la prise de Poligny, le duc de Longueville s'avança avec toute son armée vers la ville d'Arbois et la somma de se rendre (9 juillet). Le duc Charles s'était campé entre Arbois et Salins. Maillard, mécontent, avait quitté le camp lorrain en emmenant 1.500 chevaux. La mésintelligence régnait au sein de l'armée lorraine, si nous en croyons la *Gazette de France*,

(1) C'est le grade qui, dans l'armée espagnole, équivaut à celui de sous-lieutenant.

(2) « Du reste tout va bien ; M. de Longueville, après avoir forcé le duc Charles dans ses retranchements, auprès de Poligny, et luy avoir défaist 800 hommes et pris 8 pièces de canon, s'est rendu maistre par assaut de la ville et du chasteau de Poligny, qui est un poste fort important, et a contraint le duc Charles de se retirer vers Salins où M. de Longueville va le chercher pour le combattre, s'il ne lâche pas pied, comme il est accoustumé. » (Richelieu à la Valette, Ruel, 7 juillet 1638. — Avenel, tome VI. p. 58.)



et les 1.200 Croates promis à Charles IV n'étaient pas encore arrivés.

Aussi, ne se croyant pas assez fort pour s'opposer aux progrès de l'armée française, se retira-t-il sous les montagnes de Salins où il attendit les secours promis. On assurait, au camp français, que les Lorrains n'avaient plus de pain depuis douze jours et mangeaient leurs chevaux (1). C'est pourquoi Longueville, qui semblait redouter quelque échec et ne s'avançait à travers le bailliage d'Aval qu'à pas comptés (2), avait formé le projet d'assiéger Salins, mais sans toutefois attaquer l'armée catholique.

Il voulait surprendre cette ville par les bois de Vadans et de Mouchard, du côté de la Porte-Basse, appelée Malpertuis (3). Saint-Martin, averti par un billet venu de la ville menacée, accourut près de cette porte gardée par un vieillard et un malade. On avait négligé d'y placer quelques soldats valides. Le gouverneur de la Franche-Comté remédia à cette incurie et avertit le duc de Lorraine qui s'obstinait à ne pas quitter ses retranchements.

Cependant il se décida à choisir un poste qui lui permît de couvrir Salins et établit son quartier général au-dessus d'un faubourg, à mille pas de la Porte-Haute, défendue par tous les officiers et les notables de la ville. Ainsi placé, Charles protégeait la place, au moins d'un côté et de manière à s'en réserver l'entrée.

Quant à Longueville, il était campé à Vilette-les-Arbois et son avant-garde se cachait dans le bois de Vadans, et dans ceux de Mouchard. Charles IV plaça son infanterie et sa cava-

(1) *Gazette de France*, de Châlon, 9 juillet 1638, p. 357 ; Idem, de Paris, le 17 juillet 1638, p. 360.

(2) « Tout faisait peine à ce prince (Longueville) qui avait peur de faillir et était d'ordinaire très longtemps à se résoudre, feignoit des armées où il n'y en avait pas, faute d'une meilleure correspondance avec le duc de Weismar qui faisoit teste à Jean de Veert, et que voulant tous retourner victorieux en Franche-Comté, ils craignoient d'échouer devant une place. » (*Relation de mon voyage en Franche-Comté*, 1638, par d'Estampes, intendant de justice, de Châlon-sur-Saône, juillet 1638. Aff. étr. *Passim*, f° 218.)

(3) Ville protégée au nord par le fort Berlin et, au sud, par le fort Saint-André et le fort Bracon et dominée par la montagne de Poupet.

lerie à Marnoz et à Aiglepierre, et fit battre les chemins par des éclaireurs en leur donnant l'ordre de se replier devant l'ennemi et de venir se poster devant la Porte-Basse, pour donner l'alarme aux habitants de Salins. Saint-Martin disposa l'armée comtoise à une demi-lieue de cette ville, du côté de la Porte-Haute.

Quant à Son Altesse, elle monta à cheval, dès quatre heures du matin, et, le lendemain, accompagné de Saint-Martin et de Mercy, sergent de bataille, alla reconnaître toutes les positions des environs de Salins, où il lui semblait possible de loger son armée. Après six heures d'observation, elle s'arrêta sur la montagne qui est entre Arbois et Salins, distribua les postes à l'infanterie et envoya avertir don Antonio Sarmiento des mesures prises, l'invitant à venir s'en rendre compte par lui-même.

Mais le représentant de l'Espagne se formalisa de ce qu'on avait tracé un plan d'attaque en son absence.

C'est en vain que le duc lui répondit qu'il lui avait indiqué, la veille, l'heure où devait se réunir le conseil de guerre. Le commissaire espagnol ne se contenta pas des excuses du prince et lui dit d'un ton insolent « qu'il [Charles IV] disposait du Comté comme s'il lui appartenait ; mais que les ministres d'Espagne s'opposeraient à son immixtion malheureuse dans les affaires de la guerre et qu'il ne devait rien entreprendre sans leurs ordres. »

Charles IV, irrité par ces reproches injustes, traita Sarmiento avec le mépris que son arrogance méritait. Il croyait, peut-être avec raison, que l'envoyé de Philippe IV possédait des ordres secrets qui l'autorisaient à lui parler avec tant d'effronterie. Ces ordres, pensait-il, ne pouvaient être inspirés que par la méfiance du roi d'Espagne. Il se retira donc avec ses gardes et ses chevau-légers, ordonnant à ses soldats d'obéir au marquis de Saint-Martin et à Gaspard de Mercy, aussi longtemps qu'on aurait besoin d'eux (1). Le capitaine-général de la Comté, désespéré, n'osa pas essayer

(1) Voir Forget et Hugo. — Le P. Hugo prétend qu'après la scène violente que nous venons de décrire, Charles IV remit le commandement de ses troupes à don Sarmiento.

d'apaiser le courroux de don Sarmiento. Lui-même n'avait pas toujours vécu en bonne intelligence avec Charles IV auquel le Parlement de Dôle reprochait depuis longtemps sa conduite souvent équivoque, son système de temporisation dans la défense de la province envahie et son désir, évident et souvent manifesté par lui, de porter ses armes en France et surtout en Lorraine (1).

Sarmiento avait su prendre un grand ascendant sur tous les chefs militaires de la Comté. Mercy, cependant, vint le trouver et lui représenta les conséquences désastreuses de sa conduite envers le duc. Le général lorrain, nous dit Forget, en formulant ses plaintes contre l'Espagne, se laissa emporter par la colère, et ses soldats, partageant son mécontentement, furent sur le point de se débander entièrement.

Don Antonio, revenu à des sentiments plus raisonnables, monta à cheval et rejoignit Charles IV à Sainte-Anne. Là, il se jeta à ses genoux, lui demanda pardon, et, se mettant à pleurer, il le supplia de ne point abandonner la défense de la Franche-Comté. Charles IV, devant une si grande humilité, s'apaisa et indiqua à Sarmiento un poste si avantageux que depuis vingt ans, peut-être, aucune armée n'en avait occupé de meilleur. On indiqua des lieux de retranchement à l'infanterie et on lui procura du bois pour construire ses huttes. Quant à la cavalerie, elle fut cantonnée dans les villages. Ses logements étaient excellents, et aucun homme ni aucun cheval n'étaient exposés aux intempéries de l'atmosphère. Le bois et le fourrage étaient tellement abondants que pendant neuf semaines de séjour aucun cavalier ne fut obligé d'aller se pourvoir ailleurs. Tout était si bien disposé qu'à la moindre alarme toute la cavalerie pouvait être réunie en un quart d'heure. Tant que les retranchements ne furent pas en état de défense, 1.000 cavaliers furent de grand'garde. Après leur complet achèvement on n'en posta plus que 200.

(1) Cependant le Parlement de Dôle avait reçu, le 4 février 1638, une lettre du cardinal-infant qui lui recommandait le plus grand respect envers le duc de Lorraine. Il lui ordonnait de se réconcilier complètement avec lui et de ne jamais lui refuser les secours dont il aurait besoin. (Correspondance du Parlement de Dôle.)

L'armée de Longueville se campa dans une plaine à une lieue des Impériaux. Elle resta inactive pendant six semaines. La Mothe-Houdancourt se contentait de faire battre la chamade à ses soldats et de braver et de menacer les Lorrains. Les recrues qu'on envoyait chaque jour à Longueville lui permirent d'avoir sous la main deux fois plus de soldats que Charles IV. Mais S. A., sans s'intimider, perfectionnait le relief et l'assise de ses retranchements. Sans ingénieurs, le duc était forcé de se contenter du labeur industrieux de ses soldats. Sa cavalerie, harassée, à peine descendue de grand' garde, battait la plaine jusqu'au fort de Brandières et ramenait des prisonniers. Un capitaine normand fut pris à la tête de sa compagnie. S. A. envoya le b^on de Savoyeux avec 150 chevaux entre Poligny et Bletterans. C'était le chemin par où passaient les convois de l'armée française. Les Lorrains y taillèrent en pièces 60 maitres. Un capitaine et plusieurs soldats furent faits prisonniers. Peu de temps après, le colonel Maillard faillit s'emparer de l'argent envoyé à Longueville pour subvenir aux frais de son artillerie et à la solde du mois (1).

Charles IV avait établi un service d'espionnage parfaitement organisé. Trois ou quatre heures après une reconnaissance, on lui amenait des prisonniers français qui l'informaient de tout ce que l'on disait et de tout ce que l'on faisait au camp de Longueville. Aussi le duc de Lorraine pouvait-il faire des sorties heureuses et ses soldats pouvaient-ils se retirer à temps sans courir aucun danger. L'organisation parfaite du camp lorrain faisait, dit le Père Hugo dans son histoire manuscrite de Charles IV, l'admiration et le désespoir des Français.

Ceux-ci restèrent campés pendant six semaines, toujours sur leurs gardes, sans cesse exposés aux intempéries d'un été pluvieux et inquiétés sur leur ligne de retraite.

(1) Forget et Hugo. — Louis XIII payait les officiers de son armée à raison de huit *monstres* pour se conformer aux usages de ses alliés. On ne payait l'infanterie que toutes les six semaines, et on les forçait à rembourser leurs dépenses.





Cependant, le 9 juillet, Longueville s'empara de la ville d'Arbois, place très faible et dépourvue de château, dominée de tous côtés par des montagnes et sise dans un vallon. Elle capitula après cent volées de canon, ce qui n'empêcha pas les Français de la brûler et d'en faire le sac. Vadans, situé entre Poligny et Arbois, subit le même sort, et les Comtois y perdirent 400 hommes. 140 des leurs furent faits prisonniers. Longueville y mit garnison, ainsi que dans le château-fort de Grimont, et les soldats commis à la garde de ces deux places portèrent la terreur jusqu'aux portes de Salins et de Dôle. Les munitions leur arrivaient en toute liberté par la route de Bletterans, ville prise l'année précédente par Longueville. L'armée française, en cas de désastre, aurait pu se concentrer dans Bletterans, surtout si les Comtois avaient réussi à reprendre Vadans et Grimont. Mais pour prévenir tout retour offensif du général français, les Comtois continuèrent à travailler aux fortifications de Salins, devenue ville frontière du bailliage d'Aval. Longueville, sans les attaquer, préféra rester sur la défensive, et les postes dont il s'était emparé l'aidèrent à surveiller ses ennemis, sans qu'il fût obligé d'en venir aux mains.

Le 15 juillet, pour apprendre à la cour ses succès, bien minimes cependant, il envoya à Louis XIII le sieur Roux annoncer à Sa Majesté la prise de la ville d'Arbois et lui faire hommage des trois drapeaux arrachés aux 300 défenseurs de cette ville.

Malgré le séjour prolongé de Charles IV en face de Salins, les environs de la place furent saccagés et les récoltes des villages voisins furent perdues. Il ne resta plus de quoi nourrir les chevaux qui amenaient le bois nécessaire aux salines, ce qui fit cesser tout travail, et le roi d'Espagne dut renoncer aux revenus considérables qu'il en tirait chaque année.

Toutes les villes et tous les villages du bailliage d'Aval, jusqu'aux frontières de la Bresse, avaient été brûlés ; Sevigny, Moissey et Autrey succombèrent (1).

(1) V. Forget et Hugo.

Longueville, reculant devant le vide qu'il avait fait dans une contrée livrée à la vengeance de l'armée française, renonça momentanément à la lutte. Après avoir ménagé le château de Vaudrey, bâti sur la Cuisance et appartenant au marquis de Saint-Martin, il reprit le chemin de la France, brûlant sur son passage Pesme et se rendant maître de Champlitte, seigneurie appartenant à la princesse de Cantecroix. Charles IV avait résolu de marcher au secours de la ville menacée, mais, au lieu de rendez-vous assigné à son armée, il ne trouva en ligne que 3.500 hommes. Quoiqu'il ne fût qu'à une lieue des terres de sa maîtresse, Sarmiento et Mercy l'engagèrent à ne pas s'exposer. Profitant de cette inaction, Longueville se fit ouvrir les portes de Verdun-sur-le-Doubs que les Impériaux reprirent quelque temps après (1). Le duc de Lorraine n'avait pas bougé, car il persistait à ne pas vouloir compromettre ses maigres succès (2). L'honneur d'avoir conservé Salins, Dôle, Besançon, Pontarlier et d'autres villes importantes du plateau séquanais lui suffisait. N'hésitons pas cependant à faire observer que l'inaction du Lorrain était coupable, car les défenses naturelles, consistant en escarpements abrupts et en défilés, que la Franche-Comté lui offrait, lui auraient peut-être permis d'écraser Longueville, ou du moins de contrarier la retraite de ce général. Ne pouvait-il pas l'empêcher de traverser le Doubs et la Loue? Il força du moins son adversaire à renoncer à venir au secours de Weimar en Alsace, suivant le désir exprimé par Louis XIII, malgré l'infériorité de l'armée lorraine qui comptait deux fois moins de soldats que l'armée française.

Le mauvais vouloir manifesté par Sarmiento et les difficultés sans cesse renaissantes qu'il suscitait au défenseur de la Franche-Comté entravaient les efforts du Lorrain. N'était-il pas

(1) V. Girardot de Noseroy, p. 208 et 209.

(2) « Je voudrais voir mes troupes et les affaires en meilleur état qu'elles ne le sont, et en meilleure main que la mienne. » (Du duc Charles, Besançon, 6 août.) Le système de temporisation employé par Charles IV s'explique peut-être par la mauvaise volonté des Francs-Comtois à son égard et par la difficulté qu'il éprouvait à se procurer des recrues et de l'argent.

en ce moment accusé par ceux qui auraient dû le bénir et qui l'avaient appelé si souvent leur sauveur, de négliger les intérêts de la Comté et de ne se servir de cette province que comme d'un camp retranché d'où ses regards se portaient, tantôt du côté de la France qu'il aurait désiré envahir, et tantôt du côté de la Lorraine où l'appelaient ses intérêts et l'amour de ses sujets?

Quelles que fussent les causes secrètes de la retraite précipitée du duc Charles, Richelieu comptait toujours sur le triomphe des armées françaises en Alsace. Si la France n'avait plus à sa disposition des généraux illustres, comme en avait eu Henri IV, si quelques-uns, survivants d'un autre règne, étaient trop vieux, et si les autres étaient inexpérimentés ou trop prudents, la race des capitaines habiles n'était pas éteinte dans notre pays. Les combats incessants de la guerre de Trente ans devaient former d'excellents stratégistes et faire surgir de notre sol généreux une pépinière toujours verdoyante d'officiers de la plus grande valeur.

Pendant que Longueville renonçait à soumettre la Franche-Comté et à marcher au secours de Weimar dans la Haute-Alsace, un autre général plus jeune, mais à qui son génie précoce promettait une haute destinée, allait faire ses débuts et se signaler sur les bords du Rhin.

Nous voulons parler du jeune maréchal-de-camp qui avait nom Turenne. Ce fils cadet du duc de Bouillon, dont Rigaud nous a laissé les traits expressifs, n'avait que vingt-sept ans en 1638.

Louis XIII lui avait donné en 1625 le commandement d'un régiment formé des débris du régiment lorrain de Laimont.

De retour de Hollande où il avait combattu sous les ordres de Maurice de Nassau, son oncle, Turenne mit son épée au service de la France en 1630. Il assista au siége de Casal, en Piémont, et vint en Lorraine en 1631. En 1633 il combattit dans l'Electorat de Trêves et assista à la prise de Nancy. Sous les ordres du maréchal de la Force, huguenot comme lui, il prit part au siège de La Mothe en 1634. Créé maréchal-de-camp, il délivra Heidelberg, servit sous le cardinal de La

Valette, assista au siège de Spire et de Bingen, au ravitaillement de Mayence et de Deux-Ponts et à la retraite sous Metz, où il se distingua par son courage. En 1636, nous le voyons au siège de Saverne où, blessé au bras droit, il fut sauvé par Fabert. Passé en Franche-Comté il contribua à la défaite de Gallas, aux portes de Jussey, et le poussa, l'épée aux reins, jusqu'en Alsace. En 1639, c'est au siège de Damvillers et d'Ivoy qu'il se signala (1).

Pendant que le duc de Bouillon, son frère aîné, compromis dans le complot tramé par le duc d'Orléans contre la vie du cardinal de Richelieu, à la veille de la prise de Corbie, donne l'hospitalité au comte de Soissons, dans sa principauté de Sedan, Turenne reste au service de la France. En 1638, il prend part au siège de Saint-Omer.

Au mois de juin, le vicomte de Turenne, quittant le siège de Maëstricht, traverse la Lorraine avec un corps assez considérable composé en partie de Liégeois (2), pour rallier le duc Bernard de Saxe-Weimar en Alsace, ce que Longueville n'avait pu faire, tenu en échec par le duc de Lorraine qui avait envahi le Bassigny. Weimar avait entrepris le siège de Brisach, seule ville par laquelle l'Empereur pouvait faire passer les troupes promises à la Franche-Comté, et s'était déjà emparé, comme nous l'avons vu, des Villes forestières. Bâle était à sa dévotion. Enfin, toutes les places fortes du Rhin, au-dessous de Brisach, étaient entre les mains des Français ou des Suédois. Il était du devoir des Lorrains de s'opposer à la marche en avant du vicomte de Turenne qui amenait un second renfort à Weimar et à qui La Jonchette,

(1) Voir *Campagnes de Charles IV* (1634-1638), par F. des Robert.

(2) 2.000 fantassins et 1.500 chevaux. (V. Lettre du Roi au comte de Guébriant, 11 juillet 1638.)

Nous avons trouvé au dépot des Archives de la guerre une lettre de Louis XIII à M. de la Mothe-Houdancourt, ainsi conçue : « Monsieur de Oudancourt, envoyant mon cousin, le vte de Turenne, en Lorraine pour employer les forces que je lui ay données, lorsqu'il en pourra en estre fourni en ces quartiers là, à prendre le chemin de Moyen, Darney et les autres places occupées par les ennemis, etc. » (Dépêche générale à plusieurs gouverneurs des places de Lorraine pour accompagner M. le vte de Turenne, 12 juin 1638. — Arch. de la guerre, 46, fo 315.)

gouverneur français d'Epinal, avait conseillé d'assiéger Remiremont, d'où les Lorrains, maîtres de cette ville, inquiétaient les convois français et protégeaient les paysans des Vosges restés fidèles au duc Charles. Au dire de La Jonchette, Remiremont devait être un lieu de repos et de ravitaillement pour les soldats de Turenne et ne pouvait résister au canon. En cas de défense, on pouvait l'emporter d'assaut.

Le frère du duc de Bouillon, après en avoir reçu l'ordre du roi, le 2 juillet, envoya La Jonchette assiéger cette place, siège d'une abbaye célèbre dont Catherine de Lorraine, tante de Charles IV, était abbesse. Elle s'y était enfermée avec 30 soldats et les bourgeois. Ces Vosgiens intrépides ne s'effrayèrent pas en voyant les canons de Turenne braqués contre eux et repoussèrent deux escalades. Des trois pièces mises en batterie, l'une s'éventa après les premières salves; les autres ne cessèrent leur tir qu'après avoir fait une brèche qui permit aux Français de monter à l'assaut. Il devenait urgent de construire un retranchement derrière la muraille abattue. Sans perdre de temps, la princesse assemble les dames du Chapitre et vient, à leur tête, apporter des fascines et de la terre. A leur exemple, toutes les femmes de la ville se précipitent sur la brèche, malgré la mitraille, et élèvent une barricade imprenable. En même temps on apprend que Philippe-Emmanuel de Ligniville, qui levait un régiment en Lorraine, et le marquis de Ville, qui s'était échappé, le 3 juillet, de Remiremont pour aller chercher des renforts, s'approchent avec ce qu'ils ont pu réunir de troupes et de volontaires, et, enfin, que le duc Charles envoie deux régiments au secours de Remiremont. Le 5 juillet, une compagnie lorraine, venant de la Franche-Comté, réussit à se jeter dans la ville assiégée et le marquis de Ville parvient à y faire entrer 150 hommes d'infanterie.

Turenne, après avoir épuisé toutes ses munitions d'artillerie et ne pouvant compter que sur 4.000 hommes, rencontra une résistance beaucoup plus grande que celle sur laquelle il comptait. Il renonça à poursuivre le siège de Remiremont, après avoir tenté une dernière escalade et avoir perdu près

de 800 hommes (1). S'acharner davantage, c'était perdre son temps. Beaulieu et Cliquot, généraux lorrains, essayèrent de le poursuivre et lui enlevèrent son parc d'artillerie, en lui tuant 150 soldats. Ceci se passait près de Gerbéviller. Cependant la cavalerie française mit pied à terre et repoussa l'attaque des Lorrains. La *Gazette de France* cite le sieur d'Embures, capitaine, comme s'étant signalé par son courage dans cette escarmouche. Il eut son cornette tué près de lui et fut, lui-même, blessé à la main. Le sieur Bayon, mestre-de-camp d'infanterie, fut également blessé, ainsi que quelques autres officiers. (2 juillet 1638.)

Marcillac, évêque de Mende et général des vivres en Lorraine, fit part au cardinal de Richelieu de l'échec éprouvé par Turenne devant Remiremont et Moyen. « Quant à la première, elle a failli, écrivit le prélat au ministre, et contre le sentiment de tout le monde, car, au jugement de tous ceux qui ont veu Remiremont, c'est une place à estre prise ez deux fois vingt-quatre heures et, certainement, sans le manquement qui s'est trouvé aux canons, M. le vicomte de Turenne l'aurait emportée. » Fontenay-Mareuil, gouverneur de Nancy, avait envoyé cependant à Turenne des secours abondants en hommes et en vivres.

Quant au siège de Moyen, pour lequel tout était prêt et auquel on avait destiné les munitions et les officiers mis en réserve à Gerbéviller, petite ville voisine, le fils du duc de Bouillon y renonça par suite de l'ordre qu'il venait de recevoir de la cour de rejoindre Weimar. Ce dernier venait de lui adresser deux dépêches pressantes, ce qui le décida à partir le lendemain de sa présence sous les murs de Moyen, en prenant le chemin de Saint-Dizier et de Sainte-Marie-aux-Mines.

Gerbéviller fut pris par les colonels lorrains à qui Baccarat avait déjà ouvert ses portes au commencement du mois d'août. Le gouverneur de cette ville, après avoir brûlé le château, sauf un petit donjon où il croyait pouvoir résister, s'en-

(1) V. Lettres du vicomte de Turenne à sa mère, du 30 juillet et du 3 août 1638. *Collection Michaud et Poujoulat*, tome XXVII, p. 348.

fuit à Lunéville, mais Fontenay-Mareuil l'y fit arrêter et enfermer dans la citadelle de Nancy, où Villarceaux, intendant de justice, l'interrogea avant d'envoyer le résultat de son enquête à Chavigny.

Les exemples de courage donnés par les Lorrains n'étaient pas rares pendant l'invasion de leur malheureux duché. Un jour, l'armée française arrive devant le château de Fontenay et somme le gouverneur de se rendre. Acculé dans une espèce de basse-cour, il se réfugie dans le château et ordonne à ses soldats de ne viser que les officiers français. Ils en tuent cinq ou six. On le somme de nouveau de se rendre. Il refuse. On fait alors jouer un fourneau de mine sous une tour où il s'était retranché. Il tombe sous les ruines, enterré jusqu'à la moitié du corps et, dans cet état, il a la force de tirer un coup de pistolet à un soldat qui veut le faire prisonnier. Tout le monde admire son courage. Amené devant Longueville, celui-ci lui demande s'il connaît le sort qui l'attend pour avoir résisté si longtemps dans une bicoque. Le Lorrain répond au vainqueur qu'il sait ce qu'il l'attend, mais que, quand on connaîtra la cause de sa résistance, on pourra lui faire grâce. En effet il montra une lettre de Charles IV qui promettait de le secourir, s'il pouvait tenir jusqu'à ce jour même où l'on s'empara de sa personne. Longueville fut touché par un si grand courage, mais le code militaire de cette époque punissait de mort quiconque voulait défendre une place trop faible pour résister longtemps. On pendit le gouverneur lorrain aux fenêtres du château de Fontenay. La corde se rompit et on fut obligé de le tuer d'un coup de pistolet. Il mourut donc de la mort des braves, admiré de ses ennemis (1).

Pendant que les généraux de Charles IV, qui avaient réussi à fouler de nouveau le sol sacré de la patrie, croyaient Longueville en chemin vers la Picardie, Charles IV, toujours à Salins, faisait achever ses retranchements par les valets de sa cavalerie et leur faisait tracer des lignes de circonvallation,

(1) *Mém. de M. l'abbé Arnault*, Amsterdam, Leyde, Dresde, Leipsick, 1756, tome I, p. 105 et 106. Fontenay est situé dans le département des Vosges, arrondissement d'Epinal, canton de Bruyères.

reliant chaque fortin, ayant soin de laisser entre chacun un interstice suffisant pour laisser passer la cavalerie. Afin d'occuper le sommet de la montagne de Salins avec le petit nombre de fantassins qui lui restaient, il avait été obligé d'espacer ses bataillons ; mais ses travaux auraient pris d'énormes proportions s'il n'avait pas été préoccupé de la présence de ses généraux en Lorraine. Il aurait désiré les y rejoindre ; mais ses devoirs de défenseur de la Franche-Comté le retenaient à son poste. Aussi bien les Comtois lui demandaient-ils de remettre tout en ordre et de se rendre digne de sa réputation de stratégiste et de soldat courageux. Toujours humain, il avait ordonné à ses soldats de ramasser sur les chemins les Français qui, pendant la retraite de Longueville du côté de Chaussin, Verdun-sur-le-Doubs et Châlon-sur-Saône, étaient tombés entre les mains vengeresses des paysans comtois (16 août). Ces pauvres soldats étaient atteints de la peste et cette maladie terrible envahit le camp des Lorrains, victimes de leur magnanimité. Charles IV s'éloigna de Salins et, soupçonnant quelque surprise de la part des Français, il campa ses troupes sur les bords de l'Ognon. Quant à lui, il alla passer huit jours en Lorraine, afin de ranimer le courage de ses généraux et leur donner ses ordres.

Epinal, la place la plus importante des Vosges, grâce aux intelligences que le marquis de Ville avait su se ménager, venait de capituler pendant une absence momentanée de la garnison française.

Le gouverneur, La Jonchette, qui s'était réfugié en toute hâte dans le château, se constitua prisonnier. Le marquis de Ville était maître du cours de la Moselle. Il lui eût été facile de réduire Châtel-sur-Moselle, mais Charles IV préféra que son armée s'avançât, sans coup férir, vers Lunéville et essaya d'emporter cette ville située entre la Vezouze et la Meurthe, à quatre lieues de Nancy.

Au mois de juillet, Turenne, ayant été averti que le régiment de Lunéville, composé de 150 cavaliers, s'était séparé du gros de l'armée lorraine et s'était campé autour de Baslemont d'où il incommodait toutes les places environnantes, l'avait fait

reconnaître par 60 cavaliers. Après avoir écouté le rapport de ses éclaireurs, il envoya le régiment de Lénoncourt à la recherche des Lorrains qui furent défaits entièrement après un combat d'une heure. Plus de la moitié des soldats du régiment de Lunéville furent tués et le reste fut fait prisonnier. Une vingtaine, ayant leur colonel à leur tête, se sauvèrent. Cela se passait avant le siège de Remiremont.

Lunéville n'était pas dans un état de défense satisfaisant, car Brassac, gouverneur de Nancy, en 1634, avait fait démolir une partie des fortifications de cette place et, en 1635, le maréchal de la Force et le duc d'Angoulême, qui s'y établirent, continuèrent le démantèlement commencé.

Pédamont, nommé gouverneur de Lunéville par Louis XIII, au mois de novembre 1637, en fit subsister longtemps la garnison « sans qu'il ait rien du tout cousté au Roi. » Mais les vivres finirent par faire défaut et on fut obligé de faire sortir quatre compagnies de la place. C'est en vain que Pédamont, avec l'assentiment du roi, supplia le gouverneur de la Lorraine de faire fortifier le château de Lunéville ; on resta sourd à ses pressantes sollicitations et, lorsque Moyen, Baccarat, Blamont, Rambervillers, Haroué et Epinal furent tombés aux mains des Lorrains, le château de Lunéville fut en péril. Bellefonds, il est vrai, vint une première fois au secours de Pédamont, mais il se retira bientôt à Saint-Nicolas sans renforcer la garnison de Lunéville qu'il conseilla au roi de démanteler. Il fut en cela d'accord avec Villarceaux, intendant de l'armée française en Lorraine. C'est en vain que Pédamont s'aboucha, le 26 septembre 1638, avec Bellefonds et le supplia avec énergie de penser au salut de la place qui lui était confiée, le gouverneur de la Lorraine lui intima l'ordre de brûler Lunéville, si l'ennemi s'en approchait.

Cependant il y envoya une centaine de soldats de son propre régiment commandés par le capitaine Aneville, et cent cavaliers sous les ordres de M. de Sainte-Colombe, avec la mission de brûler la ville et le château à l'approche des Lorrains, et promit à Pédamont de protéger sa retraite. Le gouverneur de Lunéville devait, en se retirant, avertir le gou-

verneur de la Lorraine par des feux, si c'était la nuit, et par un drapeau blanc, si sa fuite avait lieu le jour. En exécution des ordres de Bellefonds, le 30 septembre 1638, Aneville et Sainte-Colombe, apercevant trois escadrons lorrains en vue de Lunéville, mirent le feu à la place. Pédamont se démit de son gouvernement et supplia Bellefonds d'arriver en toute hâte. Après une défense de cinq jours, la retraite de la garnison s'effectua par Saint-Nicolas.

Bellefonds approuva la conduite de Pédamont, mais, ayant reçu depuis un ordre de Louis XIII qui lui ordonnait de fortifier Lunéville, quitta Bar-le-Duc, mais arriva trop tard en vue de la ville abandonnée. Le marquis de Ville y entrait. Bellefonds rejeta sur Pédamont la faute qu'il avait commise en livrant une place aussi importante sans faire aucune résistance et en la faisant incendier. Il prétendit qu'il avait changé d'avis et avait contremandé son premier ordre. Pédamont fut condamné par contumace et à l'unanimité à être pendu à une potence et dégradé de sa noblesse, dans un conseil de guerre présidé par Bellefonds, à Saint-Nicolas-du-Port, le 20 octobre 1638 (1).

Au commencement du mois de novembre, Longueville s'avança vers le Rhin par ordre de la cour (2). Il apprit que Savelli devait quitter les Flandres et rallier Charles IV à Pont-Saint-Vincent. La Mothe-Houdancourt et la Suze lui firent aussi savoir que Charles IV avait donné l'ordre de cuire du pain pour ses soldats à Blamont et à Altroff. Aussi s'achemina-t-il vers Lunéville encore aux mains des Lorrains. Feuquières, quittant les environs de Montbéliard, s'avança

(1) L'arrêt de mort existe aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Pédamont qui réussit à s'enfuir et ne fut pendu qu'en effigie, publia plus tard sa justification. (Recueil Cangé, tome XXIV.)

M. de Migène demanda les biens confisqués de Pédamont. (M de Migène à Bouthillier, de Toul, 20 oct. 1638. Aff. étr., *passim*, f° 187.)

(2) M. de Migène fut envoyé à Toul, à la fin d'octobre, « pour apprendre plus facilement des nouvelles de M. de Longueville et pour recepvoir les troupes que le roi envoye à son armée de Lorraine. » A cette époque l'armée lorraine était près de Vic, tandis que Charles IV s'approchait de Brisach « avec ce qui luy en restait dans le Comté. » (M. de Migène à Bouthillier, de Toul, 20 octobre 1638. Aff. étr., *passim*.)

au-devant de Savelli avec 400 chevaux et arriva à Sarrebourg occupé depuis 1635 par une garnison française. Là, il pouvait couper le chemin aux Impériaux, de quelque côté qu'ils vinssent. Il envoya des éclaireurs jusqu'à Saverne, Vaudrevange et Bouquenom, Sarrebruck, Fribourg et Altroff où ses soldats firent prisonnier le commissaire général de Charles IV.

Le 6 novembre, Feuquières monta à cheval et s'embusqua, près de Réchicourt-le-Château, d'où il vit sortir le bagage de Savelli, escorté de 200 fantassins et de 200 escadrons de cavalerie. Il les attaqua. L'infanterie de Savelli se forma en carré, s'abritant derrière des chariots, tandis que sa cavalerie se dérobait dans un bois.

Quant au général impérial, il avait atteint Blamont, après avoir envoyé quelques troupes chargées de soutenir son infanterie et de dégager son bagage. Feuquières les fit attaquer avec les escadrons de Treillis et de Marsin. Un combat de cavalerie s'engagea. Six escadrons français luttèrent contre 8 escadrons impériaux qui tinrent ferme sur un mamelon très élevé. Les Allemands développèrent leurs forces sur le même front, de manière à prendre les Français en flanc. Feuquières, après s'être renseigné, commanda à Marsin de marcher à l'ennemi, du côté de la plaine, tandis que lui-même gagnerait l'éminence où les Impériaux l'attendaient. Il ne tarda pas à les charger avec les escadrons de Marsin et de Beauregard, restés à sa disposition. Les Impériaux, ne pouvant résister au choc, plièrent et se réfugièrent dans le château de Blamont. Feuquières en fit barricader la porte, chargea du Terrail d'en défendre les avenues et retourna sur le champ de bataille pour surveiller le blocus des Impériaux, toujours formés en carré derrière leurs chariots et tenus en respect par l'infanterie française. Longueville n'était qu'à deux lieues de l'action. On l'avertit de ce qui se passait. Il se dirigeait du côté de Blamont avec le vicomte d'Arpajon, Bellefonds, la Mothe-Houdancourt, maréchal de camp, de Chamboy et de la Faverie, ses aides de camp. Beauregard, qui commandait l'artillerie, tâta Blamont avec deux escadrons ; mais Longueville, avant de le rejoindre, envoya la plus grande partie de

son bagage à Rosières-les-Salines, prit la tête de son armée et laissa la Mothe-Houdancourt à l'arrière-garde. Les Lorrains qui occupaient Lunéville chargèrent le bagage de Longueville avec 200 mousquetaires et 40 cavaliers et enlevèrent les canons français. La Mothe-Houdancourt, faisant volte-face, essaya de leur couper le chemin de Lunéville. Les Lorrains lâchèrent pied et se barricadèrent. La Mothe-Houdancourt eut dans cette action son cheval tué sous lui. Longueville apprit que Charles IV et François de Mouy-Chaligny, évêque de Verdun, accouraient au secours de l'armée lorraine. Alors, sans perdre de temps, il fit relayer sa cavalerie par son infanterie et entra dans un bois près de Blamont, où pouvait, pensait-il, passer le secours envoyé à ses soldats par le duc de Lorraine. Quant à d'Arpajon et à Bellefonds, ils retournèrent au siège de Lunéville. Le 7 novembre, la basse-cour du château de Blamont fut emportée par les régiments de Picardie et de Normandie, commandés par Langlade et d'Espanels, lieutenants-colonels, et par 400 mousquetaires des régiments de Navarre, Bussy et Kaëgroët, conduits par Kaëgroët. De Brosses, lieutenant de l'artillerie, commandait les batteries françaises qui, braquées contre le château de Blamont, ruinèrent bientôt les deux tours. Le soir, les mineurs s'attaquèrent aux grands corps de logis gardés à vue par le régiment de Normandie. Le 8 novembre, Blamont capitula. Longueville s'empara de 400 cavaliers, de 40 officiers, de 120 fantassins impériaux et de tout l'équipage de Savelli qui s'enfuit dans le bois « lui septième », au lieu d'entrer dans le château.

L'infanterie impériale, toujours bloquée dans la plaine, se rendit le 9 novembre. Miromenil, intendant de l'armée française, en vérifiant les rôles de l'armée tombée au pouvoir de Longueville, s'aperçut qu'il n'y manquait que 30 hommes.

Le château de Blamont capitula enfin, et la Mothe-Houdancourt, assisté de Miromenil, put distribuer 900 chevaux lorrains et 1.700 pistolets à la cavalerie et à l'infanterie françaises. On trouva à Blamont 7 cornettes et une lettre adressée par Savelli au marquis de Ville, dans laquelle le général de l'Em-

pire écrivait au général de Charles IV qu'il lui amenait 6.000 hommes, sans compter ceux qui étaient sous le commandement direct du duc de Lorraine (1).

Le 11 novembre, le duc de Longueville envoyait à Richelieu M. du Terrail (2) qui avait la cavalerie sous ses ordres au combat de Blamont et s'y était distingué. Voici cette lettre :

« Monsieur,

« J'ay creu que personne ne vous pourroit rendre un conte plus exact de la déffaite de Savelly que M. du Terrail quy commandoit en cette occasion la cavalerie où il a servy avec grand honneur et fort vaillament, ainsy qu'il a fait en sa charge toutte la campagne. M. de Fequières (*sic*) a fait paroistre beaucoup de vigillance et de conduitte en cette action et bien de la generosité à l'entreprendre avec quatre cens chevaux, eux estans six cens et deux cens hommes de pie (*sic*) et estans veus sellon tous les avis qu'on en avait avec des forces bien plus grandes. Il y a eu de pris quatre cens cavalliers avec plus de quarante officiers et six vingts hommes de pie (d.) Le reste a esté outre ou en telle déroute qu'il ne s'en pourra pas rassembler cinquante.

« Nous croyions Savelly dans Blamont ; mais il s'étoit sauvé dans les bois luy septième. M. du Terrail porte les cornettes et le nom des officiers prisonniers, etc. (3). »

Les Lorrains avaient fortifié Lunéville. Le marquis de Ville, « cavalier d'une bonne conscience et renommée, qui avait despensé la plupart de son bien à servir S. A. et à le suivre jusques à la mort (4) », fit à la hâte réparer la brèche faite par les Français au mois de juillet et relever les remparts ruinés par le dernier siège (5). 2.500 fantassins étaient sous ses

(1) V. *Gazette de France*, p. 701 à 704.

(2) Jean de Combourcier, baron du Terrail, de la famille de Bayard, Son régiment de cavalerie fut formé le 24 janvier 1638 et fut licencié en 1653 sous le nom de *Guitaut*.

(3) *Aff. étr. passim*, f° 23. Cette lettre est datée du camp de Lunéville dont Longueville allait presser le siège.

(4) V. *Escrit et deduict en forme de volume*, par le R. P. Gilles Drouin, ms. 115 de la Biblioth. mun. de Nancy, p. 298.

(5) De Ville négligea malheureusement de détruire quelques villages des environs de Lunéville, qui gênaient le tir de la place.

ordres. A la fin du mois d'octobre 1638 le vicomte d'Arpajon commença les approches avec Picardie et Normandie et ouvrit des tranchées au *Pré des Ours* et sur la *Place des Carmes*. Longueville le rejoignit deux jours après son expédition de Blamont ; mais Weimar lui ayant envoyé Rocque-Servières lui demander quelques troupes, Longueville lui envoya de l'infanterie. Il laissa cependant en vue de Lunéville les soldats nécessaires à la garde du camp français et des tranchées et s'avança jusqu'à Fénétrange, tandis que Rocque-Servières conduisait devant Brisach des soldats détachés de chaque régiment de l'armée de Longueville et un corps de cavalerie destinée à lui servir d'escorte.

Lorsque Henri d'Orléans revint devant Lunéville, il s'aperçut que, si l'eau remplissait les tranchées, les dehors n'étaient que palissadés. Aussi ordonna-t-il une attaque générale par une nuit presque noire. Il était deux heures du matin.

D'Arpajon, campé sur la côte de Léomont, devait attaquer le bastion qui lui faisait face, ce qu'il fit, aidé par d'Hauterive, capitaine au régiment de Picardie, et le chevalier de Vallière, capitaine au régiment de Navarre, tous deux aides de camp, ayant sous ses ordres le régiment de Bussy, commandé par Marmisalle et ceux de Saint-Aubin et de Kaëgroët. Quant à Bellefonds, qui était campé sur la côte de Rehainviller, et avait pour aides de camp de Graves et de Migène, il aida le mouvement offensif de d'Arpajon, avec le régiment de Navarre, commandé par d'Averne. Les enfants-perdus de Navarre furent menés au feu par Mesgrigni, de Vertus et de Bralant, lieutenants, et Bauregard, enseigne. Ils réusirent dans leur tentative. Saint-Luc et Nettancourt se placèrent à la droite de Navarre, ainsi que les régiments Plessis-Praslin et Bellefonds. 500 hommes de Saint-Paul se postèrent à gauche. Feuquières attaqua le grand bastion situé du côté de la rivière avec 400 hommes de Picardie et La Mothe. Picardie était commandé par MM. de Saint-Hélie, qui conduisaient les enfants-perdus, et le capitaine Carreau. Le comte de Pas, fils aîné de Feuquières, Langlade, lieutenant-colonel de Picardie, Chastillon,

lieutenant-colonel de La Mothe, de la Bescherelle et Chamboy, aides de camp, accompagnèrent Picardie.

Le sieur de la Mothe, maréchal de camp, eut l'ordre d'attaquer le bastion de gauche avec 400 hommes, dont 200 de Normandie et 200 de Batilly. La Mothe, escorté de d'Espanelz, lieutenant-colonel du régiment de Normandie, Rocque-Servières, sergent de bataille, et la Faverie, aide de camp, entra un des premiers dans Lunéville.

Longueville, qui avait ordonné toutes les attaques, avait, en guise de signal, fait tirer deux coups de canon, deux heures avant le jour.

L'entrée des Français à Lunéville fut suivie du massacre de tous les Lorrains qu'ils rencontrèrent. Un des gouverneurs fut tué. Son lieutenant, qui se nommait M. de Froville, s'enferma, avec M. de Ville, dans le château avec les soldats et 30 officiers échappés au carnage. Ce château n'était qu'une maison de plaisance du duc de Lorraine et n'offrait aucune résistance : aussi les Lorrains ne purent-ils y tenir longtemps et se rendirent-ils le lendemain. Les officiers furent conduits à la citadelle de Nancy et eurent la vie sauve. Quant aux soldats, au nombre de 500, ils furent condamnés aux galères ; mais Longueville leur fit grâce et laissa libres une centaine de bourgeois qui s'étaient rendus à discrétion, à condition qu'ils renouvelleraient leur serment de fidélité à Louis XIII. Les religieuses de Lunéville furent respectées, suivant l'ordre immuable de Louis XIII ; mais les chanoines réguliers de Saint-Augustin, réformés par le P. Fourier, ne furent pas aussi heureux. Les soldats français envahirent les cloîtres de l'abbaye de Saint-Remi et pillèrent les coffres de tous ceux qui s'y étaient réfugiés. Ils en firent autant dans l'église Saint-Jacques. Louis XIII donna l'ordre de démolir le château et les fortifications de Lunéville (17 novembre). Les soldats de Longueville se répandirent dans les villages des environs de la ville conquise, dépendirent les cloches et volèrent dans l'église de Domèvre une fort belle aigle en cuivre qu'on ne put retrouver (1). Les Français n'avouèrent que la

(1) V. *Escrit et deduict en forme de volume*, par le R. P. Gilles Drouin.

mort de quelques sergents et de quelques soldats au siège de Lunéville ; mais le comte de Pas, fils aîné de Feuquières, fut blessé d'un coup de mousquet à la cuisse. D'Espanelz apporta à Louis XIII une enseigne prise à l'ennemi (1).

Le vicomte d'Arpajon (2), qui avait été fait lieutenant-général pendant la dernière campagne de Franche-Comté, reçut l'ordre de se rendre de Lunéville à Nancy pour y remplacer M. de Fontenay-Mareuil en qualité de gouverneur de la Lorraine ; mais, tout en remerciant Richelieu de l'honneur qu'il lui faisait, il crut devoir le prévenir qu'il était indispensable de changer la garnison de Nancy dont il ne pouvait répondre. L'importance de cette place méritait, au dire de d'Arpajon, « les meilleures troupes du royaume » auxquelles on accorderait une solde convenable, et de Villarceaux, intendant de justice en Lorraine, sollicitait de Richelieu la permission de recourir aux moyens nécessaires (3).

Après la prise de Lunéville, Longueville ravitailla son armée à Saint-Nicolas, y resta deux jours et y fit provision de pain pour la semaine. Le 21 novembre il coucha à Lunéville où il trouva le vicomte d'Arpajon.

Le 22 novembre, l'armée française, composée de cinq mille fantassins et de trois mille cavaliers, se dirigea vers l'Alsace. La Mothe-Houdancourt, maréchal de camp, se dirigea vers Raon-l'Etape avec le régiment de Beauregard-Champron et le sien, pour faire les logements. Il rencontra en chemin douze maîtres du régiment lorrain de Cliquot qui s'était cantonné à Moyenmoutier (4). Feuquières commandait l'avant-garde française et devait soutenir la Mothe-Houdancourt. Il envoya en reconnaissance une partie de son régiment,

(1) *Gazette de France*, Extraordinaire du 1er décembre 1638. Mémoires de Campion, 1807, p. 119 et suivantes.

(2) Louis, vicomte d'Arpajon, mestre de camp d'infanterie le 7 juillet 1621, maréchal de camp le 4 mai 1622, lieutenant-général le 14 juillet 1637, duc d'Arpajon en décembre 1650 † 6 mai 1679.

(3) M. d'Arpajon au cardinal de Richelieu, 11 novembre 1638, du camp de Lunéville. *Aff. étr. passim*, fos 201 et 202.

(4) Vosges, arr. de Saint-Dié.

accompagné d'Harembures et de Maucomble, officiers du régiment de Beauregard-Champron. Beauregard avertit bientôt la Mothe-Houdancourt de la présence des Lorrains à Saint-Dié. Le maréchal de camp français quitta Raon-l'Etape et battit Cliquot à plates coutures. Cent maîtres lorrains furent mis en fuite ; onze pièces de canon furent prises, ainsi que le bagage et quatre cents soldats. Le reste fut tué.

Beauregard et Chastelie, gentilhomme normand, se distinguèrent dans cette rencontre. Mais il s'agissait de faire passer en Alsace les troupes de renfort promises à Weimar et composées des régiments de Saint-Luc, Plessis-Praslin, la Mothe-Houdancourt, Batilly, Saint-Aubin, Kaëgroët, Rochegriffaud, Bellefonds, Boisruffin, la Saludie et Saint-Paul, plus trois cents hommes tirés des trois vieux régiments, Picardie, Navarre et Normandie. La Mothe-Houdancourt et Feuquières vont jusqu'à Saint-Dié, afin d'escorter les régiments que nous venons d'énumérer ; ils les conduisent jusqu'au passage de Sainte-Marie-aux-Mines, qui sépare, de ce côté, les Vosges de l'Alsace. On ne rencontre qu'un escadron près de Sainte-Marie-aux-Mines ; mais on apprend par des lettres de Cliquot, laissées à Saint-Dié chez son lieutenant, et par les révélations indiscrètes des capucins de cette ville, que deux mille cavaliers allemands avaient traversé le Rhin à Strasbourg et arrivaient au secours de Charles IV qui devait les rallier à Remiremont. La Mothe-Houdancourt et Feuquières essayent de leur barrer le passage près de Sainte-Marie. Ils ne peuvent y réussir et ne rencontrent que leur avant-garde, composée de cent maîtres. Ils les taillent en pièces ; mais les deux mille Impériaux étaient passés trois heures auparavant, sans bagage.

Longueville, craignant une attaque générale des forces réunies des Lorrains et des Impériaux, fit avancer sa cavalerie à une lieue en avant de Sainte-Marie-aux-Mines pour permettre à ses deux mille trois cents fantassins de prendre le chemin de Brisach. Ce passage s'effectua sans encombres et la cavalerie française put rejoindre, la nuit même, Longueville à Saint-Dié. Le général français avait fait enlever la veille le quartier-maître général de Charles IV par le régiment

d'Enghien. Son prisonnier se sauva, mais cinquante Lorrains pris ou tués furent le prix de ce petit succès.

Enfin, après avoir battu la compagnie lorraine, en garnison à Baccarat, le duc de Longueville entra dans cette ville (1). Il n'avait qu'à se louer des généraux mis sous ses ordres. Aussi écrivit-il deux lettres à Richelieu où il se loua des services éminents de Beauregard, de la Mothe-Houdancourt et de Feuquières.

« J'envoye, dit-il dans une de ces lettres, le Sr de Tracy pour vous rendre compte de la despesche qu'il nous a aportée et ce qu'a fait M. de la Motte-Odancourt (*sic*) en la partie où nous l'avons envoyé (à Sainte-Marie-aux-Mines) : Il y a fait paroistre beaucoup de cœur et de conduite. Il avoit avec luy M. le marquis de Xelles, quy a esté blessé. M. de Feuquières, en tout ce quy se présente, y agit aussy avec tant de soin, de vigueur et de prudence, qu'il se montre bien digne de la situation qu'il a. Je me ferai bien de la joye, si, estant affecté de généraux de tel mérite, nous estions appréhendés de pouvoir contribuer à des effects plus importants pour vostre satisfaction quy est, Monsieur, la principale chose que je regarde et que je souhaite comme estant avec une très véritable passion, votre très humble et très affectionné serviteur, LONGUEVILLE (2). »

Pendant que les généraux de Charles IV s'efforçaient en vain de prendre pied en Lorraine, Weimar s'établissait plus solidement que jamais autour de Brisach, capitale du comté de Brisgau, appartenant à l'archiduc d'Inspruck. Cette ville impériale de l'Autriche supérieure était située sur une ramification du Kaiserstuhl et était assise sur un rocher élevé au-dessus du Rhin auquel elle était reliée par un pont de pierre que Weimar essaya de rompre à l'aide d'un bateau chargé d'artifices. Mais le baron de Reinach fit planter des

(1) *Gazette de France*, 1638, p. 283 à 286. Longueville à Richelieu, de Lunéville, 30 novembre 1638. (*Aff. étr.* Franche-Comté, 1625-1692, fo 207.)

Ce fut Beauregard qui porta à Richelieu la nouvelle du succès remporté par Longueville.

(2) *Affaires étrang.* Franche-Comté, 1625-1692 — sans date.

pieux dans le Rhin qui arrêtèrent le bateau et le pont fut sauvé (1).

Au mois de juillet, le général Maur Taupadel enleva le quartier des Croates au service de l'Empire, s'empara de 13 cornettes, 600 chariots de bagage, de 1.000 chevaux et de 4 timbales et fit un grand nombre de prisonniers.

Au mois d'août, Goëtz, sorti de prison, accourut du Würtemberg pour essayer une dernière fois de bloquer Brisach « l'oreiller de l'Allemagne (2). » Il se posta sur une hauteur, entre Wittenweiher et Kappel, à la tête de 19.000 hommes.

L'aile gauche de l'armée impériale était commandée par Savelli et se composait de 4 brigades. Elle se plaça près de Wittenweiher, tandis que Goëtz se chargea du centre composé de la cavalerie. L'aile droite, commandée par le feldzeugmestre Wahl, comprenait l'infanterie bavaroise et 24 canons. Sa place de bataille lui fut assignée près de Kappel. Trois escadrons de cavalerie couvraient l'extrême-droite. Un convoi de vivres destinés à Brisach, la réserve et les munitions se trouvaient en arrière, protégés par deux régiments de cavalerie. Le 9 août, Weimar, venant d'Ettenheim, aperçut l'armée de la Ligue catholique. Comprenant que le dessein des Impériaux était encore cette fois de ravitailler Brisach, d'enlever quelques postes à son armée, de rallier Charles IV en Franche-Comté et de se porter du côté de la France, le Saxon, sans perdre de temps, rangea aussitôt son armée en bataille. Guébriant, avec les régiments d'Oëhm, Rosen, Nassau, Podenbusch, commandait l'aile droite. Bernard se chargea de l'aile gauche et le vicomte de Turenne du corps de réserve (3). Le major Taupadel attaqua l'aile gauche des Impériaux et fut fait prisonnier. Les Français furent d'abord repoussés. Les Impériaux s'emparèrent de 7 canons que les dragons de Goëtz, descendant

(1) V. Mém. de Montglat, *passim*, p. 64.

(2) Schiller, *Guerre de Trente ans.*

(3) Rappelons ici que Turenne, après son échec sous Remiremont, avait franchi le Rhin à Neubourg. Le 2 août il avait rallié Weimar à Fribourg-en-Brisgau et s'était trouvé à Colmar avec la fièvre, en même temps que Weimar, également malade, le 23 septembre. (Lettres de Turenne à sa mère.)

de cheval, mirent en batterie ; mais bientôt Weimar et Guébriant ramenèrent la victoire dans les rangs de l'armée franco-suédoise et taillèrent en pièces les fantassins conduits par Savelli. Electrisés par l'odeur de la poudre, les Weimariens pénétrèrent au milieu des bataillons austro-bavarois. Pour appuyer leurs efforts courageux, Guébriant fit placer des cavaliers avec des tambours et des trompettes dans un bois. Cette ruse trompa l'ennemi ; on s'empara de son canon et il fut mis en déroute (9 août).

La bataille avait duré sept heures. Savelli fut blessé au dos et faillit tomber entre les mains des Français. 4.400 Impériaux furent tués ; 1.300 furent faits prisonniers et le camp allemand fut envahi par Weimar qui s'empara de 2 pièces de canons, 2 mortiers, 45 cornettes, 38 drapeaux, 3.000 chariots, de tout le bagage, ainsi que des munitions (1). Les Impériaux furent repoussés jusqu'à Dundenheim.

Deux cents Croates, venant de Spire, parvinrent à entrer dans Brisach le 20 septembre, portant chacun un sac de blé en croupe. Un second essai de leur part resta infructueux. Défaits par le colonel Rosen, ils jetèrent à terre leurs sacs de blé qui servirent à nourrir les soldats de Weimar.

Mais ce général, qui avait déjà subi les atteintes de la fièvre à Colmar à la fin de septembre, eut de nouveaux accès et céda le commandement à Guébriant. Ce général fit achever le travail de circonvallation commencé autour de Brisach par les soldats français et 2.000 hommes de renfort tirés des garnisons voisines.

Brisach se trouvait dès lors entièrement bloqué du côté de l'Allemagne. Entre temps, le duc de Saxe, qui avait signé le traité de Prague en 1635 et s'était depuis entièrement réconcilié avec l'Empire, tenta d'amener un accommodement entre Ferdinand III et Weimar. Celui-ci, pour faire ostentation de sa fidélité, du reste grassement payée, envers la France, envoya à Louis XIII les lettres du duc de Saxe (2).

(1) *Hist. du maréchal de Guébriant*, par le Laboureur, p. 78.
(2) Mém. de Richelieu, *passim*, p. 263.

Malgré le désir éprouvé par Charles IV d'aller au secours de Lunéville, il reçut l'ordre de l'Empereur d'essayer de débloquer Brisach. Les munitions commençaient à manquer dans cette ville, et le baron de Reinach, son gouverneur, prévoyant la famine, faisait un appel désespéré à l'intervention de l'Empereur et du duc de Bavière. Les habitants demandaient à se rendre. Weimar occupait les deux rives du Rhin sur lequel est situé Brisach; aussi n'était-il pas facile de déloger l'allié de la France qui attendait un renfort envoyé par Longueville. Le duc de Lorraine et le général comte d'Hatzfeld furent désignés pour cette mission périlleuse. Dans ce but, Charles prit le chemin de Thann et, arrivé dans cette ville importante de la Haute-Alsace, il y rassembla un convoi considérable destiné à ravitailler Brisach. Lorsque tous les préparatifs furent terminés, le duc avertit Goëtz, qui s'était avancé sur la rive droite du Rhin, le priant de lui prêter quelques escadrons de sa cavalerie, dont il n'avait pas besoin, pour escorter le convoi préparé. Il ne possédait, quant à lui, que trois ou quatre mille fantassins. Ne voulant pas s'aventurer seul avec si peu de soldats, Charles IV prévint le général allemand du jour de son départ et le pria d'attaquer, de son côté, Weimar. Cette diversion lui paraissait indispensable. Les précautions du général de la Ligue catholique étaient sages et auraient abouti probablement à un succès certain sans la trahison de Goëtz. Ce dernier avait douze mille soldats sous ses ordres. Débouchant de la Souabe et traversant la Forêt-Noire, il descendit la Kintzig jusqu'à Offenbourg, où il rallia le corps impérial commandé par Fürstemberg; mais ce général s'égara. Goëtz cependant réussit à faire pénétrer quelques soldats dans Brisach, le 20 septembre, avec quelques vivres, après avoir passé le Rhin à Drusenheim, où Savelli lui amena 2.000 hommes; mais il attendait Lamboy (1) qui avait 20 heures de marche à faire avant d'atteindre le Rhin. Il avait cependant donné

(1) Lamboy, qui était allé joindre l'armée du cardinal-infant pour faire lever le siège de Gueldres, après avoir réussi, amenait sur le Rhin un corps de 1.500 chevaux et 2.000 hommes de pied. (Mémoires de Richelieu, p. 263.)

rendez-vous à Charles IV dans la plaine de Thann. Il ne put que lui envoyer Maillard, gentilhomme lorrain, rendu célèbre, en 1635, par la prise de Trèves. Il commandait 1.500 cavaliers, mais Guillemin, dans sa *Vie de Charles IV*, prétend (à tort selon nous) que ce général lorrain avait pris l'engagement secret de ne pas livrer bataille à Weimar et de l'avertir du jour où Charles IV voulait en venir aux mains avec lui (1).

Weimar, quoique toujours malade à Colmar, pendant que Guébriant continuait le siège de Brisach, donna rendez-vous à ses soldats, le 12 octobre, à Sainte-Marie-aux-Mines, pour le lendemain. Se sentant affaibli par la maladie, il y alla en carrosse et, avant de se montrer à ses troupes, se fit hisser sur son cheval de bataille. Ignorant peut-être le retard de Goëtz, Weimar ne se sentait pas entièrement rassuré sur l'issue de la nouvelle lutte qu'il allait engager avec les Impériaux. Aussi, sachant qu'il ne pouvait avec ses forces résister à l'armée impériale réunie, il résolut d'empêcher la jonction de Goëtz avec Charles IV et de combattre le Lorrain et le général allemand isolément.

La campagne de Franche-Comté et le siège de Brisach et des petites places riveraines du Rhin avaient affaibli l'armée franco-weimarienne et Weimar s'était vu forcé d'écrire à Louis XIII pour le prier de lui envoyer en toute hâte un renfort de 6.000 hommes de pied et de 4.000 chevaux. L'armée qu'il avait sous ses ordres se composait actuellement de sept régiments de cavalerie: Oëhm, Rosen, Nassau, Kalembach, Podenbusch, Wittersheim, Rotenhau. Son infanterie comprenait 8.000 hommes commandés par Louis de Schmidberg Weimar, arrivé à Thann le 13 octobre à midi, se rendit de là à Sainte-Croix-en-Plaine et à Ensisheim où il fit rafraîchir son armée, après avoir envoyé 40 maîtres en reconnaissance. A minuit (14 oct.) il se remit en marche « à la sourdine » vers Cernay, village situé à une demi-lieue de Thann, par un chemin creux et bourbeux. Les cavaliers portèrent les mous-

(1) Guillemin, *Vie ms. de Charles IV*. Biblioth. de Nancy.

quetaires en croupe. Enfin le général suédois fit faire halte à ses troupes dans une prairie. Dès le lever du soleil il marcha droit vers Charles IV, voulant, après l'avoir culbuté, aller au-devant du renfort que Longueville lui avait promis et que La Rocque-Servières devait amener le 14 octobre, à Mulhouse, après avoir passé par la Bresse, le pays de Gex, le Bugey, Genève et Neuchâtel. Charles, croyant les Weimariens peu nombreux, quitta Thann avec son convoi et poussa jusqu'à Cernay, à deux heures de son point de départ. Là, il détacha de son armée le marquis de Saint-Martin, gouverneur de la Franche-Comté et général de la cavalerie comtoise.

On était en rase campagne : le conseil de guerre convoqué par le duc décida, malgré lui, que le convoi retournerait à Thann, ville sans défense, dernière place possédée par les Impériaux sur la route de Brisach. Plusieurs officiers voulurent dissuader Charles IV de combattre Weimar, dont la présence à la tête de ses troupes dans la plaine des Bœufs (Ochsenfeld) venait d'être signalée. Le général suédois, pendant la nuit du 14 octobre, avait tenté de s'emparer du camp lorrain; mais les éclaireurs avaient donné l'alarme. Le 15 au matin, Weimar essaya encore une fois de surprendre son ennemi et de couper la colonne qui formait son convoi, en se postant sur la lisière d'un bois. Heureusement Charles IV avait eu la précaution de faire marcher ses troupes en bataille et à ceux qui lui conseillaient de battre en retraite il répondit : « Quoi ! me reprochera-t-on que je laisse échapper une si belle occasion qui se présente à moi, de mettre fin à une exécution qui me rendra redoutable à tout le monde? Et quand sera-ce que j'oseray m'attaquer à mes ennemis, si je ne le fais à présent, que je suis notoirement plus fort qu'eux, tant en une si brave et si invincible cavalerie qu'en une infanterie qui n'a point sa pareille? Obligeons une bonne fois la Maison d'Autriche par ce service signalé que nous lui allons rendre en sauvant Brisach et en cette ville toute l'Allemagne qui est aux escoutes pour l'événement de ce siège. Ne donnons point le temps au général Goëtz et à tous ces autres chefs impériaux et de la Ligue catholique de venir partager avec nous cet honneur,

comme ils s'efforcent de faire avec tant de frais que la despense qu'ils causent à leur parti. »

Il exhorta un à un tous ses escadrons : « Il ne leur restait, leur disait-il, d'autres maisons que leurs casques et leurs cuirasses, ni d'autres meubles que leurs épées. »

Les forces de Charles IV s'élevaient à 3.500 hommes, sans y comprendre les régiments de Sivry, de Cliquot, de Beaulieu et de Ligniville, qu'il avait laissés en arrière-garde, sur les frontières de la Lorraine, pour maintenir à distance les détachements français qui viendraient certainement attaquer les convois de blés réunis par ses ordres dans le nord de la Franche-Comté.

D'après les documents inédits que nous avons consultés, nous pouvons reconstituer l'effectif de l'armée de la Ligue catholique, à la bataille de Cernay. Elle se composait de 9 régiments de cavalerie, des dragons de Gallas, de deux compagnies du régiment Enkenfort, d'un régiment portant son nom et de 8 régiments d'infanterie. Les 9 régiments de cavalerie portaient les noms de Saint-Martin, G. Mercy, Maillard, de Presle, comte de Rœux, Nicolas, Gonzague, Vernier vieux, Falkenstein, et étaient commandés par leurs colonels. Quant aux 9 régiments d'infanterie, c'était ceux du baron de Mercy, du prince François de Mouy-Chaligny, évêque de Verdun, commandé par son lieutenant-colonel, celui du chevalier de Lorraine, et ceux de Walorski, du baron de Switz, du baron de Bonneval et de Brisqueuil.

Le sort de Brisach était en jeu. Weimar le rappela à ses soldats, en leur faisant observer qu'après la prise de la ville assiégée, les Impériaux seraient repoussés au delà du Rhin et que lui, Weimar, deviendrait le maître de l'Alsace. Aux paroles de Bernard ses soldats répondirent, en élevant leurs chapeaux : Va, va!

Alors le duc descendit de cheval et, se mettant à genoux, il pria Dieu, imité par toute son armée. Il était dix heures du matin.

Se remettant en selle, il donna à ses officiers pour mot d'ordre le nom d'*Emmanuel* et marcha droit aux Lorrains, à la

tête de l'aile droite qui était la plus forte. Quant au duc Charles, il attaqua l'aile gauche de l'armée franco-suédoise, tout en renforçant sa droite par des emprunts fâcheux faits à son aile gauche. Ce fut évidemment une faute de sa part, car les Weimariens, qui avaient préludé à leur attaque par une canonnade générale, entamèrent facilement l'aile gauche de l'armée lorraine en lançant deux régiments de cavalerie sur ceux de Nicolas et de Vernier, placés en première ligne.

Le colonel Wittersheim, pénétrant parmi les rangs de la cavalerie lorraine, s'y fit jour et la renversa sur l'infanterie de Charles IV. Celle-ci tint ferme cependant et permit à la cavalerie de se rallier. Il était temps, car les cavaliers lorrains avaient tourné bride et entraîné dans leur déroute le régiment de Gonzague et celui de Saint-Martin. Le régiment de Maillard avait soutenu un instant le choc, grâce à l'énergie de son colonel et de son lieutenant-colonel, et avait mis en fuite un peloton qui précédait l'aile gauche des ennemis, mais le régiment lorrain finit par se rompre. A la vue de ce désastre, Maillard s'écria, en s'avançant vers l'ennemi et en s'adressant à ses cavaliers : « Par Dieu et saint Nicolas, si vous avez la lâcheté de me délaisser, je combattrai seul. » Falkenstein vit aussi ses soldats s'enfuir et Gaspard de Mercy (1) accourut près de Charles IV, le suppliant de se retirer s'il ne voulait partager le sort des officiers prisonniers. Le duc résista aux supplications de son lieutenant, courut au régiment de Walorski qui n'avait avec lui que 500 hommes, sans canons, et lui donna l'ordre de culbuter un corps weimarien composé de 1.200 fantassins et soutenu par six pièces d'artillerie et deux escadrons de cavalerie.

Reprenant courage, l'infanterie lorraine, par la précision de son tir, causa de grands ravages dans les rangs des Weimariens et mit en fuite quatre de leurs escadrons. Ce fut alors que

(1) Gaspard de Mercy, né à Longwy, était frère du célèbre François de Mercy, feld-maréchal bavarois, tué en 1645, à Nordlingen. Gaspard avait été gouverneur de Moyenvic en 1632, avait assisté au siège de Saint-Michel en 1634 ; il eut le bras cassé à la bataille de Poligny et mourut en 1644.

les soldats de Charles s'attaquèrent à l'artillerie suédoise (1). Ils avaient reçu l'ordre de leur chef de ne tirer qu'à bout portant. Malgré une riposte vigoureuse des Franco-Suédois, le feu des Lorrains produisit un tel effet que les artilleurs de Weimar se débandèrent et s'enfuirent dans un bois, poursuivis par Falkenstein et par les cavaliers de Mercy restés à leur poste.

Le duc Charles montra dans la journée de Cernay le même courage qu'à Nordlingen et paya partout de sa personne. Il eût été même fait prisonnier sans le dévouement d'un de ses officiers.

Six canons tombèrent aux mains des Lorrains et furent laissés à la garde du régiment Walorski, tandis que Charles rejoignait son corps de bataille. Les Weimariens avaient repris courage ; Saint-Balmont, laissé à la garde des bagages, venait d'être attaqué par les escadrons mis en fuite auparavant par la cavalerie des Impériaux ; mais Charles IV le dégagea avec les régiments Bornival et Mercy.

Il fallait que Charles de Lorraine ralliât Walorski ; cela était difficile, car il se trouvait en présence de toutes les forces ennemies, et la cavalerie commandée par Weimar venait de reprendre les canons que les Lorrains pointaient contre eux. L'artillerie lorraine était devenue inutile après l'explosion de ses caissons.

Charles IV dégagea cependant Walorski et l'action devint si chaude que Weimar et le Lorrain passèrent l'un à côté de l'autre sans se reconnaître. Le corps de Walorski aurait été détruit, si le duc n'eût marché à sa rencontre et chargé les Suédois qui battirent en retraite. Les attaques devinrent moins vives et cessèrent peu à peu. Les Lorrains étaient exténués, souffrant à la fois de la faim, de la fatigue et de la dysenterie. Vers le soir, leurs chefs tinrent conseil, et, après avoir fait mettre son infanterie à l'abri dans un bois, le duc partit, « lui quinzième », à la reeherche de sa cavalerie. Il la trouva à

(1) Ces canons étaient au nombre de six, deux de 12 livres de balle et quatre de 6. (*Relation de la bataille de Sennes.*) Gazette de France, t. XXIX. 1638, 15 oct. nº 155.

Thann et la ramena dans la *plaine des bœufs*, au secours de son infanterie qui n'avait pas été attaquée. Les officiers de sa cavalerie furent désarmés et mis aux arrêts à Thann, où Charles IV, après avoir fait de ses chariots un rempart mouvant à son infanterie, retourna, prenant la tête de son armée qu'il rassura par son exemple. Jamais plus belle retraite, au dire de Weimar, ne fut effectuée avec plus de courage et de prudence (1). Le 30 octobre, le baron de Ciré, officier au service de Weimar, apporta à Louis XIII, à Saint-Germain-en-Laye, 19 cornettes (2). Les canons pris à Charles IV furent envoyés à Brisach (3). Les Lorrains avaient perdu près de 800 hommes et comptèrent 3 à 400 blessés. Hatzfeld, qu'avait attendu Charles IV pendant toute la bataille, ne s'était point montré.

Si, du côté des Weimariens, le comte de Nassau et Wittersheim furent blessés, l'un à la joue (il perdit la langue), et l'autre à la cuisse, on répandit le bruit de la mort de Mercy, et on crut Charles IV blessé à l'épaule. Charles de Bassompierre, neveu du maréchal et commandant en chef de l'armée lorraine, fut fait prisonnier et conduit, sous la garde du marquis de Montausier, à Colmar où il fut fort bien traité. Falkenstein et quelques autres officiers lorrains rendirent leur épée. Des 24 cornettes prises par Weimar à Charles IV la plus riche était, sans contredit, celle du marquis de Saint-Martin. On y lisait ces vers :

« Je veux par ma persévérance
Voir l'effet de mon espérance. »

Sur celle du baron d'Enkenfort était écrite cette devise significative :

« Touche fort, frappe bien,
Prends tout et ne rends rien. »

Parmi les chefs de l'armée franco-suédoise, Wittersheim, le

(1) Mém. de Beauvau. — Mém. de Bassompierre. — *Hist. de Charles IV*, par Forget. — Gazette de France, *passim*. — Pufendorff, *Hist. de Suède*.
(2) Paris, 6 novembre 1638. *Gazette de France*, p. 664.
(3) Mémoires de Richelieu, p. 263. — Du côté des Français, le colonel Kanowski n'arriva sur le champ de bataille qu'à la fin de la journée et aida à la poursuite des Lorrains.

comte de Nassau, Wittgenstein-Sayn, Rosen et le marquis de Montausier se distinguèrent par leur valeur.

Les canons lorrains furent envoyés à Guébriant qui bloquait étroitement Brisach, retrécissant de plus en plus le cercle de fer qui enveloppait de toutes parts cette place. Le lendemain de la bataille de Cernay, comme Weimar l'avait prévu, les régiments de Vandy et de Melun, conduits par Rocque-Servières, sergent de bataille de l'armée de Longueville, rallièrent le général suédois à Ensisheim, ville importante qui devait servir de siège au conseil souverain d'Alsace.

Nous ne décrirons pas tout au long les opérations qui précédèrent la prise de Brisach dont les défenseurs commençaient à se décourager, car les forts, les redoutes et les circonvallations projetés par Guébriant venaient d'être achevés, et les Français s'étaient emparés d'un fort bâti à la tête du pont de Brisach par Reinach et où il avait mis 100 soldats et 3 canons (19-20 octobre). Le lendemain de ce fait de guerre, les soldats de Guébriant brûlèrent cinq arches de ce pont et rendirent impossible aux assiégés toute communication avec la terre ferme. La garnison de Brisach venait d'arborer le drapeau rouge (1).

Charles IV, trouvant les passages des Vosges fermés du côté de Saint-Dié, resta à Cernay, près de Thann, et y renforça son infanterie de 1.000 hommes du corps commandé par l'évêque de Verdun. Il venait de recevoir, le 19 octobre, une lettre de Goëtz qui s'excusait de n'avoir pas pu assister à la bataille de Cernay et qui, sans prévoir l'échec qui allait lui être infligé par Weimar, donnait rendez-vous au Lorrain pour le surlendemain, 21 octobre.

Pendant que Charles IV luttait avec héroïsme, dans la plaine de Cernay, contre Weimar, Goëtz et Savelli, repoussés devant Brisach, firent mine d'attaquer Neubourg et Fribourg dont le général suédois renforça aussitôt les garnisons d'un régiment de cavalerie et de 400 fantassins.

(1) Gazette de France, *passim*. Mém. de Campion, 1807, p. 109 et suivantes.

Réunissant toutes leurs forces et tentant un suprême effort, les Impériaux arrivèrent de nouveau devant Brisach, le 20 octobre au soir, avec 10.000 fantassins, 4.000 cavaliers et une grande quantité de vivres destinés au ravitaillement de la place. Ils se campèrent sur le Kaiserstuhl et firent reconnaître le camp des franco-suédois, fortifié avec le plus grand soin par Guébriant dont les talents militaires étaient à la hauteur de sa mission (1). Des escarmouches de cavalerie eurent lieu et un fort placé sur une hauteur, en dehors du camp suédois, fut attaqué par les Impériaux que Lamboy avait ralliés.

Moser gardait ce fort avec son régiment. Douze cents Impériaux soutenus par 5 régiments de cavalerie, apportèrent des fascines, mais ils se retirèrent devant un escadron français, sonnant la charge, et devant quatre petites pièces chargées avec des cartouches. Redoublant ses efforts, le 24 octobre, Goëtz fit passer près d'un bois, au-dessus du camp français et du pont de bateaux jeté par Weimar, plus de 1.000 hommes suivis de deux régiments que bientôt toute l'armée impériale vint appuyer. Ils traversèrent un autre bois et passèrent à gué un cours d'eau qui fait mouvoir les moulins de Brisach, s'emparèrent de deux redoutes, battirent Schönbeck et arrivèrent au camp de Weimar. Mais ce dernier, prenant avec lui le régiment de Castelmoron commandé par Guébriant, et aidé par Bourseville, Montausier et Mery, gouverneur de Guémar, repoussa les Impériaux dont plusieurs se sauvèrent dans le bois, tandis que d'autres se noyaient dans le Rhin. L'histoire raconte que Guébriant tua de sa main un colonel qui s'efforçait de rallier les fuyards. Mais, malgré leur échec partiel, les Impériaux étaient restés maîtres de l'île de Reinach et d'un fort voisin du camp français et s'en servaient pour faire passer à gué quelques-uns de leurs escadrons au-dessus du cours du Rhin.

Weimar, malgré le péril qui le menaçait, s'engagea résolu-

(1) Guébriant (Jean-Baptiste Budes comte de), né en Bretagne, en 1602, s'était distingué surtout à la défense de Guise en 1635. Après avoir été le lieutenant de Weimar dans la Valteline, il devint celui de Weimar, en 1637, en Alsace. Nous le suivrons plus tard dans sa carrière glorieuse. Il mourut devant Rothweil, en 1642.

ment sur le pont qui reliait cette île à la terre ferme et, accompagné de Turenne (1) et du colonel Schönau, il mit l'ennemi en fuite et l'accula au Rhin. Une troisième attaque eut lieu de la part des Impériaux, afin de reprendre le fort que Weimar venait de leur faire abandonner ; mais ils furent repoussés par le colonel Hattsteim, Guébriant et le régiment de Vandy.

Les Impériaux quittèrent leurs positions vers le soir et se retirèrent vers le Kaiserstuhl, d'où ils partirent la nuit, laissant seulement dans la plaine les Croates et quelques cavaliers chargés de protéger leur retraite.

Dans cette journée du 20 octobre l'armée de Ferdinand III perdit plus de 1.500 hommes et laissa entre les mains des Français plus de 500 prisonniers.

Cependant Savelli réussit à s'emparer d'Ensisheim, malgré la défense héroïque de la garnison du château.

Weimar, averti que Goëtz et Lamboy avaient reçu des renforts et avaient résolu d'attaquer encore une fois son camp, tandis que Savelli, après avoir passé le Rhin à Spire, s'efforçait de le traverser de nouveau à Drusenheim, afin de ravitailler Brisach, essaya de déjouer les desseins de ses adversaires. Il s'agissait pour lui de s'assurer plus que jamais des forts bâtis sur le Rhin, car leur prise de possession par Lamboy et Goëtz aurait été fatale à l'armée franco-suédoise.

Ce fut Turenne qui fut chargé d'assiéger la dernière redoute occupée par les Impériaux au-dessus de Brisach. On lui donna 400 hommes choisis, français et suédois. Cette redoute était la plus importante, car elle protégeait la chaîne qui fermait le bras principal du Rhin, non loin de la redoute prise un mois aupa-

(1) Le 26 octobre 1638, Turenne écrivit à sa mère, la duchesse de Bouillon : « Madame,.... il y a huit jours que je suis arrivé au camp ; je suis, Dieu merci, assez bien pour une si fâcheuse maladie (cette maladie l'avait retenu quelque temps à Colmar) ; le lendemain, les ennemis vinrent se camper vis-à-vis. Dimanche dernier ils attaquèrent et, après avoir gagné deux forts, les Français les leur reprirent. Ils font état d'avoir perdu plus de 1.200 hommes ; ça été un assez grand combat ; les Français ont fort bien fait. (Les ennemis) se sont retirés deux heures plus loin. On a beaucoup de bonheur jusqu'ici ; mais les choses changent bien aisément... J'ai permission de m'en aller après la campagne... Au camp de Brisach. (*Lettres du Vicomte de Turenne*. Collection Michaud et Poujoulat, t. XXVII.)

ravant par Schönbeck. Le jeune maréchal de camp l'attaqua, le 29 octobre au matin, par quatre endroits différents, fit abattre les palissades à coups de hache, ne fit aucun quartier et ne laissa la vie qu'aux officiers.

Les historiens lorrains nous apprennent que le gouverneur du fort pris par Turenne était enseigne dans le régiment de Mercy.

Lorsque Savelli se fut emparé d'Ensisheim, Charles IV en nomma Mercy gouverneur; mais lorsqu'il eut appris le succès remporté par Turenne et les progrès inquiétants du siège de Brisach, il envoya l'ordre à son général d'évacuer la place dont il lui avait confié la défense. Les messagers du duc furent faits prisonniers; trois mille Lorrains purent sortir cependant d'Ensisheim, le 1er novembre, grâce à 300 cavaliers accourus à leur secours. Rosen, général weimarien, les poussa l'épée aux reins avec deux escadrons. La panique éprouvée par les soldats de Mercy fut incompréhensible, car les Lorrains auraient dû pouvoir résister à toute attaque avec leurs deux bataillons d'infanterie et leurs cinq escadrons de cavalerie. Mercy lui-même, malgré sa bravoure légendaire, se laissa capturer, pendant que son infanterie se réfugiait dans un bois.

Pour excuser la conduite singulière des soldats de l'illustre général, il faut faire remarquer que plusieurs d'entre eux étaient des Allemands pris, en 1634, à Nordlingen et incorporés, suivant l'usage du XVIIe siècle, dans les rangs de l'armée de la Ligue catholique. On compta 400 morts et autant de blessés, mais un fait prodigieux se produisit : cent morts ressuscitèrent, lorsque Rosen fit publier que Lorrains et Allemands auraient la vie sauve (1) ! Les Français amenèrent au camp de

(1) Parmi les prisonniers faits par Weimar nous relatons les noms suivants : Marc de Gonzague, lieutenant du régiment de Gonzague, Jean Keus, cornette du régiment Nicolas, Pol, cornette du régiment de Mercy, Sturch, caporal, etc. Ces prisonniers faisaient partie de la cavalerie impériale ou lorraine. Parmi les officiers d'infanterie on comptait le capitaine du Plessis, et Champagne, officiers du régiment du général-major Mercy, Herment Hart, lieutenant du régiment Switz, le capitaine Bourbon, du régiment Bornival, Cornélius Arnold, capitaine-lieutenant du régiment Vernier, Jean Thouladoul, lieutenant du régiment Switz, et Michel Soumet, lieutenant-major du régiment Bornival. Le régiment du colonel Wittersheim s'était emparé de Jean Moras, lieutenant du régi-

Weimar le canon et le bagage de l'ennemi, le carrosse de Mercy et le cheval et les armes du colonel de Bornival laissé pour mort. La perte d'Ensisheim constitua une perte irréparable pour les Impériaux, car, malgré la faiblesse relative de la place, c'était un magasin admirablement situé pour le ravitaillement de Brisach. Weimar, rassuré et sachant que Savelli avait repassé le Rhin à Spire, où il comptait recevoir huit régiments de renfort, fit faire une nouvelle circonvallation au delà du Rhin et il y fit travailler les reîtres démontés en les nourrissant et en les payant. (1er novembre 1638.)

Après avoir battu Savelli à Blamont, Feuquières s'avança à marches forcées vers Brisach, dont les bourgeois vivaient en mauvaise intelligence avec la garnison, au sein de laquelle régnait le plus grand désordre. Reinach ne pouvait plus tenir. On mangeait dans la ville assiégée des chiens, des chats, des rats, du cuir et de la chair humaine. Le gouverneur fut obligé de capituler, le 19 décembre 1638. Ce jour fut un jour de gloire pour la France, car la prise de Brisach semblait lui livrer le comté de Brisgau et l'Alsace tout entière. Cette brillante conquête de nos armes achevait le blocus de la Lorraine du côté de l'Est, et les Impériaux ne pouvaient plus traverser le Rhin pour venir au secours de la Lorraine et de la Franche-Comté. L'Allemagne, elle-même, offrait un facile accès aux armées françaises. Aussi Richelieu, en apprenant le triomphe de Weimar, put-il dire au Père Joseph qui se mourait : « Courage, Père Joseph, courage, Brisach est à nous ! »

Mantzfeld avait remplacé Goëtz dans son commandement, après l'avoir dégradé devant ses troupes ; mais il ne fut pas plus heureux que lui, puisqu'il ne put sauver ni Brisach, ni les Villes forestières.

Reinach, tous les colonels, capitaines et soldats sortirent de la ville, tambour battant, balle en bouche, enseignes déployées, avec leurs armes et bagages, deux pièces de canon, huit livres de balles, vingt boulets et deux caques de poudre. Weimar,

ment de Gaspard de Mercy, et de Bernard Forbach, cornette du régiment Reinach. Airon, major de Mercy, suivit le sort de son colonel. (V. Extraordinaire du XVIII novembre 1638. — *Gazette de France*.)

qui était arrivé, le 15 décembre, de Rheinfeld, entra en triomphateur dans la ville conquise après tant d'efforts. Il était monté sur le cheval de Jean de Werth et, suivi de 50 gentilshommes et de ses généraux, il avait derrière lui de 7 à 8.000 hommes déguenillés et sans souliers. Il fut salué par Reinach et son armée dont les enseignes, baissées jusqu'à terre, étaient surmontées de l'aigle impériale.

Weimar, à qui Richelieu songeait déjà à arracher le prix de sa victoire, rendit grâces à Dieu et força les bourgeois et la garnison, réduite de moitié par les souffrances du siège, à prêter serment au roi de France. Charles IV, en apprenant la prise de Brisach, s'écria : « Enfin Brisach est pris, honte immortelle pour l'Empire ! Nous y avons part ; Dieu scayt qui y a coulpe. Tout le remède, c'est de faire merveille l'année qui vient. Sy à Vienne, ils ne réparent pas cet affront par quelque grand dessein bien exécuté, il ne faut plus être soldat, mais moyne, et laisser l'Empire à qui le voudra (1). »

On trouva dans Brisach 150 pièces de canon de tous calibres, 800 quintaux de poudre, 600 quintaux de mèches à feu, 4.000 grenades chargées, 3.000 pots à feu et un peu de vin. Mais on n'y trouva ni grains, ni pain, car les soldats n'en avaient point mangé depuis trois semaines.

Le comte et la comtesse de Reinach, le chancelier Isaac de Volmar et tous les Impériaux sortis de la ville descendirent le Rhin jusqu'à Strasbourg où ils arrivèrent le 20 décembre. Reinach alla rendre compte de sa conduite à l'Empereur. Ses parents voulaient l'en détourner; mais il était résolu à aller « lui porter sa tête (2). »

Rheinfeld avait résisté vingt-deux semaines et Brisach, malgré ses moyens de défense, n'avait pu tenir dix-huit semaines, assiégé par 18.000 hommes.

Bernard avait reçu la promesse de Richelieu, le 27 oc-

(1) Lettre de Charles IV à Mercy. Autographe. Bibl. nat. Fonds Béthune, 9327, f° 161.

(2) Journal de Jean Bauchez, p. 365. *Hist. de la guerre de Trente ans*, par Schiller, traduction de la baronne de Carlowitz, p. 409 et 410. — Schiller, en contradiction sur ce point avec Jean Bauchez, prétend que Weimar força les habitants de Brisach à lui prêter serment.

tobre 1635, de devenir le titulaire du landgraviat d'Alsace et du bailliage de Haguenau, après la prise de Brisach. Il se prévalut du traité de Saint-Germain-en-Laye, et voulut agir en maître, en caressant le projet d'une alliance avec la princesse Amélie de Hesse-Cassel, veuve du landgrave Guillaume. Il espérait épouser cette veuve, douée d'un esprit charmant et d'un caractère énergique, et réunir ses Etats à l'Alsace. Il aurait pu alors devenir un intermédiaire puissant entre la France et l'Allemagne, et mettre son épée dans la balance. Richelieu voulut lui arracher sa proie (1); mais il se trouva dans un grand embarras, ne voulant ni user de violence ni mécontenter par ses réclamations un auxiliaire si actif et si habile de la France. Il employa la ruse afin d'arriver à son but et empêcher Weimar d'offrir Brisach à l'Allemagne, comme prix de sa réconciliation avec l'Empereur. Avant la prise de cette ville Richelieu envoya de Graves, son écuyer, au comte de Guébriant à qui il promettait le gouvernement de Brisach, et lui fit remettre par son émissaire des ordres secrets. Il semblait avoir confiance dans les talents diplomatiques du lieutenant de Weimar et espérait qu'il réussirait à faire renoncer ce dernier à ses prétentions.

Richelieu, dans le secret espoir de faire renoncer Weimar à ses prétentions ambitieuses qui pouvaient faire échouer tous les plans du ministre français, l'invita à venir à Paris, assister aux fêtes qu'on y allait célébrer en son honneur. Le cardinal alla plus loin : il offrit au duc Bernard la main de la duchesse d'Aiguillon, sa nièce ; mais Saxe-Weimar répondit, dit-on, aux avances du cardinal par un refus insolent, ne voulant pas, disait-il, souiller le noble sang saxon par une mésalliance. Richelieu sentit vivement l'injure faite à son nom ; mais il dissimula sa colère, et réussit à se faire vendre secrètement Brisach par Louis d'Erlach, seigneur de Chastellux,

(1) V. *Raisons pour lesquelles le Roy ne peut donner à M. de Weymar les places que Sa Majesté tient en Alsace.* (fin de juin 1639). Avenel, p. 623.

Voir aussi *Mém. au sieur d'Avaux*, p. 423. — *Aux colonels de feu duc de Weimar et a M. d'Erlac*, p. 451 et 453.



général-major de l'armée weimarienne. Il est vrai que la ville alsacienne ne devait être livrée à la France qu'à la mort de Bernard. La Providence vint au secours de Richelieu. Bernard devait mourir au mois de juin 1639, à Neubourg, à l'âge de trente-cinq ans. On attribua sa mort aux machinations du Cardinal qui, au dire de Pufendorff, lui aurait fait avaler une coupe empoisonnée ; mais cette accusation, peut-être inventée par les Luthériens, ne put jamais être prouvée.

Au lendemain de la prise de Brisach, M. de Longueville, qui devait remplacer Weimar dans le gouvernement de l'Alsace, écrivit à Richelieu pour le féliciter d'un événement si heureux pour la France. Voici sa lettre : « Monsieur, je ne puis laisser passer M. de Grancey sans vous tesmoigner l'extrême joye que je ressens de la prise de Brisach, ne se pouvant avoir de plus glorieuse et avantageuse conclusion d'année, et après avoir donné Pignerol à la France, on n'y pouvoit désirer rien de plus important. Je n'ay pu mesme m'empescher de vous dire, Monsieur, que je l'espérois de vostre bonheur et de l'admirable conduitte que vous apportez aux grandes choses desquelles vous seul pouvez venir à bout. Pardonnez ce transport de ma joye et la passion avec laquelle je suis, Monsieur, vostre humble et affectionné serviteur : LONGUEVILLLE, de Bar, ce 23 décembre (1).

Pendant que Charles IV renonçait à défendre la Franche-Comté, Weimar quitta l'Alsace, après avoir muni chaque place forte de vivres et de soldats et leur avoir donné à chacune un gouverneur. Il laissa à Brisach deux mille hommes de garnison, sous le commandement des colonels Erlach, Hattsteim et Flerhemer.

Erlach fut nommé gouverneur de Brisach et de l'Alsace entière, en attendant que Schönbeck fût rétabli de la blessure grave qu'il avait reçue. Le régiment de cavalerie Kanofski fut chargé de battre la campagne. Les précautions prises par Weimar pour ravitailler Brisach furent telles, que, huit ou dix jours après la reddition de cette place, ses greniers d'appro-

(1) Aff. étr. Franche-Comté, 1625-1692, f° 208.

visionnement contenaient dix-huit cent soixante-trois rézaux ou *malters* de blé et de farine ; et, chaque jour, l'on en amenait autant de la Suisse. On conduisait cette masse énorme de blé et de farine sur des charrettes jusqu'à Bâle. Là, on les déchargeait, et leur contenu descendait le Rhin jusqu'à Brisach, sur des bateaux fournis par la seigneurie de Berne. Le Rhin était devenu libre, et Weimar avait permis de nouveau au commerce de se servir de ce fleuve qu'on pouvait remonter ou descendre en toute liberté. Les péages avaient été rétablis, mais le prix en avait été augmenté pour quelques cantons suisses.

Les bourgeois de Bâle, qui avaient mérité la reconnaissance de Weimar en lui procurant des vivres pendant l'année 1638, reçurent de lui le prix des services rendus. Il leur octroya le libre passage des marchandises jusqu'à Strasbourg et les tint quittes de tout impôt, en exceptant toutefois de cette exemption le passage des vivres, et cela jusqu'à ce qu'ils eussent pourvu suffisamment la ville et les magasins de Brisach. Le général suédois promit également aux bourgeois de Bâle de démolir le fort de Huningue, que les Impériaux avaient construit sur le Rhin pour les tenir en brides. Ce fort, qui devait être reconstruit par Vauban, n'était qu'à une demi-lieue d'Huningue. En somme, les bourgeois de Bâle avaient gagné beaucoup à la prise de Brisach, et à la prise du fort de Landskron livré, le 10 janvier 1639, à Weimar, par suite du traité de Brisach (1).

Le 5 janvier 1639, c'est-à-dire quelques jours après la prise de Brisach, Charles IV envoya au cardinal-infant, à Bruxelles, un courrier chargé d'apporter au gouverneur des Flandres une relation exacte des opérations militaires de la campagne de Franche-Comté et d'Alsace, qui venait de se terminer si malheureusement pour les Impériaux. Charles IV y exposait particulièrement les divers incidents du siège de Brisach et signalait les fautes énormes commises par les officiers de « celuy qu'on

(1) M. de Saint-Aubin à Richelieu, Metz, 26 janvier 1639. Aff. étr., Lorraine, t. XXXI, fº 6.



appelle Empereur (1). » Dans cet exposé véridique des faits dont il avait été un des principaux acteurs, le duc de Lorraine faisait pressentir que bientôt il renoncerait à prendre part à la défense de la Franche-Comté avec les troupes espagnoles et impériales, et qu'il avait l'intention de venir à Bruxelles se concerter avec le cardinal-infant sur ce que l'Espagne exigerait de lui pendant la saison d'hiver.

(1) Rapport de l'Anglais à Richelieu. Bruxelles, 7 janvier 1839, Affaires étrangères. Pays-Bas, tome XIII. — Cette lettre avait été primitivement écrite en anglais et fut ensuite traduite en francais.

Cette locution « celuy qu'on appelle Empereur » est-elle de Charles IV? On peut en douter, car elle se retrouve dans un passage d'un rapport du même Anglais à Richelieu (29 janvier), où il n'est pas question de Charles IV. On sait que la France n'avait pas reconnu l'élection de Ferdinand III à l'Empire.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Composition du Bureau pour l'année 1886.

Président............	M. KONARSKI, A ✿;
Président honoraire...	M. POINCARÉ, ✻, A ✿;
Vice-présidents........	M. LANGROGNET ✻, I P ✿; M. Albert GIRAUD;
Secrétaire............	M. Alfred JACOB;
Secrétaire adjoint.....	M. Charles ROYER;
Bibliothécaire.........	M. LALLEMAND;
Trésorier.............	M. BONNABELLE, A ✿, rue Nève, 37.

Commission de publication..............	M. BERTEAUX, I P ✿; M. DANNREUTHER; M. Camille FISTIÉ.

Membres honoraires.

CARRIOT, ✻ I P ✿, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

CHARAUX, A ✿, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

FLORENTIN, Ernest, ancien professeur de l'Université, fondateur, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc.

MASURE, ✻, I P ✿, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

	Date de la réception.
ADAMISTRE, G., conducteur des ponts et chaussées de 1re classe, faisant fonctions d'ingénieur, rue des Romains, 75	2 mai 1883.
BALA, ✻, pharmacien de 1re classe, maire de Bar-le-Duc, membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18	fondateur.
BERGEZ, ✻, A 🙰, chef de bataillon en retraite, Voie romaine	5 déc. 1883.
BERTEAUX, I P 🙰, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30	6 octobre 1880.
BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de Turin, 11, à Paris	fondateur.
BONNABELLE, A 🙰, rue Nève, 37	fondateur.
BUVIGNIER, Charles, député de la Meuse, rue Condorcet, 34, à Paris	3 déc. 1884.
CHÉRY, Louis, commissaire-priseur, rue de la Rochelle, 21	3 février 1886.
COLLIN, Charles, A 🙰, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48	fondateur.
COLLIN, Henri, médecin-major au 94e de ligne, rue de la Gare	5 déc. 1883.
COLLINET, A 🙰, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55	2 nov. 1881.
DANNREUTHER, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61	4 mai 1881.
DÉMOGET, Charles, ✻, chevalier de St-Sylv., ingénieur civil, architecte municipal, rue Voltaire, 24	fondateur.
DES ROBERT, Ferdinand, membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy	3 janvier 1883.
DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145	4 mai 1870.
DIDELOT, baron Charles, G O ✻, vice-amiral, rue de la Rampe, 19, à Brest	6 juin 1883.

	Date de la réception.
FISTIÉ, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, rue Nève, 27............	6 avril 1881.
GERMAIN, Léon, membre de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, à Nancy...........	5 mars 1884.
GESNOT, Prosper, professeur de Mathématiques au Lycée de Rennes..................	7 mai 1884.
GIRAUD, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Fains, près Bar-le-Duc.	1er fév. 1882.
IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC, marquis d', à Louppy-sur-Loison...............	4 juillet 1883.
IMÉCOURT, Stanislas DE VASSINHAC, comte d', à Inor..................................	4 juillet 1883.
JACOB, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 21................	4 fév. 1874.
KONARSKI, Wlodimir, A ✿, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, rue de la Banque, 12.	2 nov. 1881.
LACORDAIRE, A ✿, négociant à Bourbonne-les-Bains, ancien bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourbonne (Haute-Marne).........	6 mai 1885.
LA GABBE, Charles-François DE, rue des Ducs-de-Bar, 37..................................	2 avril 1884.
LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves..............................	4 mai 1870.
LANGROGNET, ✱, I P ✿, inspecteur d'Académie, place Samaritaine, 5..................	6 octobre 1880.
LE MAIRE, Eugène, architecte, boulevard Malesherbes, 70, à Paris.....................	5 août 1885.
LEMARQUIS, professeur d'anglais, 18, rue Sévigné, à Paris............................	6 janvier 1884.
MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)....................................	3 sept. 1884.
MARÉCHAL, L.-C., O ✱, peintre d'histoire, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Chavée, 4................	5 mars 1873.
MAXE-WERLY, I P ✿, associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris.	6 juin 1883.

Date de la réception.

MENJOT D'ELBENNE, Samuel, secrétaire d'ambassade, au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe), et 258, boulev. St-Germain, à Paris.	5 août 1885.
MERCERON, Gaston, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la construction Varinot, rue de la Rochelle, 47	7 mai 1884.
MERMILLOD, Francisque, garde-mines de la Meuse, rue Lapique, 14	2 avril 1884.
NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, en son château de Nettancourt	3 sept. 1884.
OUDINOT, Pierre-Jules, professeur de Troisième au Lycée, rue de Véel, 12	9 janv. 1885.
PAGET, Nicolas, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18	1er fév. 1884.
PANGE, comte Maurice DE, rue de l'Université, 98, Paris	4 juillet 1883.
PATTIN, notaire à Revigny	2 sept. 1885.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne)	4 juillet 1883.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville (Somme)	3 déc. 1884.
PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc	5 mars 1884.
RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12	5 mars 1879.
ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57	3 avril 1878.
SAILLY, Henri DE, capitaine au 19e régiment de dragons, à l'Ecole de guerre, à Paris	3 déc. 1884.

Membres correspondants (1).

ABEL, Charles, avocat, docteur en droit, à Metz, rue Nexirue, 18	3 janvier 1877.
BARTHÉLÉMY, Anatole DE, ✱, secrétaire de l'ancien comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris.	5 août 1883.

(1) Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires

Date de la réception.

BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc.................. 5 mars 1872.

BAUFFREMONT-COURTENAY, le prince DE, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87. 2 juin 1875.

BÉCOURT, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 46, à Nancy, et à Kienzheim, près Kaysersberg (Haute-Alsace)............... 4 mai 1881.

BENOÎT, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine), et à Nancy, rue Saint-Jean, 39.. 3 avril 1883.

BEURGES, le comte Gaston DE, propriétaire à Ville-sur-Saulx, par Saudrupt............. 7 juillet 1875.

BONVALOT, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris...... 6 déc. 1882.

BOULANGER (E.), O ✻, sénateur de la Meuse, ancien directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, boulevard Haussmann, 41, à Paris.................................. 2 février 1876.

BRAUX, le baron Charles-Gabriel DE, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Mos.).. 3 avril 1878.

CAPITAIN, conseiller général de la Hte-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville... 2 sept. 1885.

CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris.................. 6 octobre 1881.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Malaquais, 15, à Paris............................ 6 juillet 1881.

CHANTEAU, Maurice DE, avocat, au château de Peyrieux (Ain)....................... 6 sept. 1882.

CHAPELIER, l'abbé, curé de Jeanménil (Vosges). 7 avril 1886.

CHAPELLIER, I P ✿, quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy.................................. 1er sept. 1875.

* CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue Nève, 22, à Bar-le-Duc......................... 5 mai 1875.

* CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains........ 4 juillet 1883.

CIMOCHOWSKI, Albert, A ✿, homme de lettres, rue de Rennes, 149, à Paris............... 4 avril 1883.

CLESSE, A ✿, notaire honoraire, maire de Conflans et membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 18, rue des Dominicains, à Nancy.................................. 6 nov. 1872.

Date de la réception.

COLIN, conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois.......... 7 juillet 1880.

COLLIGNON, Albert, I P ✿, professeur de Rhétorique au lycée de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*.......... fondateur.

DAGUIN, A ✿, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de plusieurs Sociétés savantes, 140, rue de la Pompe, à Paris.... 1er oct. 1879.

DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne).......... 4 mai 1870.

DELVILLE-CORDIER (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris.......... 6 juillet 1881.

* DENNERY, A ✿, capitaine breveté au 94e d'infanterie, à Châlons-sur-Marne.......... 5 sept. 1883.

DESSEILLES, propriétaire à Avioth, par Montmédy.......... 3 août 1883.

DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun.......... 4 avril 1883.

DUMONT, l'abbé, curé de Saudrupt.......... 6 octobre 1881.

DUVAL, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc.......... 3 janvier 1877.

ENARD, l'abbé, curé des Kœurs, par Sampigny. 5 mars 1879.

FLORENTIN, ancien professeur, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc.......... fondateur.

FORGET, Jules, garde-général des forêts, à Sainte-Ménehould (Marne).......... 3 sept. 1884.

FOUROT, l'abbé, chanoine honoraire de Langres, professeur de Rhétorique à l'école libre de Saint-Dizier (Haute-Marne).......... 7 mai 1873.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux Jeand'heurs.......... 5 mai 1886.

FROUSSARD, Victor, ✱, conservateur des hypothèques, à Cambrai (Nord).......... 6 août 1885.

GABRIEL, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun.......... 5 août 1874.

GAYOT, docteur en médecine, à Ancerville.... 6 juin 1883.

GÉMINEL, docteur en médecine, à Ligny-en-Barrois.......... 6 déc. 1882.

* GEORGES, l'abbé Charles, curé de Brizeaux.. 6 juin 1883.

GILLANT, l'abbé, curé d'Auzéville.......... 4 août 1885.

	Date de la réception.
* GILLOT, notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc.	3 mai 1876.
GOUJON, avoué, à Montmédy.................	8 janvier 1879.
GUYOT, Ch., membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy	5 mai 1886.
HAMONVILLE, le comte Louis D', au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle)...............................	4 juin 1873.
HAUTOY (DU), chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)...........................	2 juillet 1884.
HÉBERT, l'abbé Marcel, directeur de la division intérieure à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris............................	5 nov. 1884.
HEIM, Emile, professeur et littérateur au collège Notre-Dame, place Verte, à Valenciennes (Nord)............................	2 avril 1884.
HENRION, Alexandre, A ✿, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..........	7 juillet 1880.
HÉRELLE, Georges, professeur de Philosophie au Lycée d'Evreux, 3, rue de l'Echiquier...	5 juillet 1882.
* HONORÉ, Ernest, ✳, conservateur des forêts, à Amiens (Somme).......................	3 août 1881.
HUMBERT, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc......................	fondateur.
JEANJEAN, A ✿, professeur en retraite, à Toul (Meurthe-et-Moselle)......................	fondateur.
JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay.	1er août 1871.
JOUBERT, André, boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, par Château-Gontier (Mayenne)......	6 février 1884.
LABOURASSE, A ✿, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube)	6 juillet 1870.
LACOUR, l'abbé, curé de Chaillon, par Saint-Mihiel..................................	2 juin 1880.
LAGUERRE, Emile, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc.	3 octobre 1883.
LAHAUT (DE), directeur des contributions indirectes en retraite, à Verdun-sur-Meuse.....	7 août 1872.
LANDMANN, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar.	7 août 1872.

Date de la réception.

LECHEVALLIER, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Melun (Seine-et-Marne)..... 7 octobre 1874.

LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny.... 6 déc. 1876.

LEMAIRE, P.-Auguste, ✻, ancien professeur de Rhétorique, à Paris, résidant à Triaucourt. 2 août 1871.

* LEMOINE, instituteur primaire, à Beauzée... 7 nov. 1883.

LEROY, l'abbé, curé de Taintrux, par Saint-Dié (Vosges).. 4 mai 1881.

* L'ESCALE, Eugène DE, greffier du tribunal de 1re instance de Charleville (Ardennes)...... 7 janv. 1885.

LESEURE, instituteur primaire, à Mouzay, par Stenay.. 3 octobre 1883.

LESCUYER, F., naturaliste, à Saint-Dizier (Hte-Marne).. 1er juillet 1874.

L'HOSTE, Louis, ancien maire d'Hattonchâtel. 5 avril 1882.

LOMBARD, ✻, A ✿, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82................. 4 octobre 1871.

* MANGIN, l'abbé, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire, à Verdun......... 1er déc. 1880.

MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy................................ 2 février 1881.

MAUPOIL, ancien capitaine, à Vassy (Haute-Marne).. 4 mai 1870.

MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19............... 3 février 1886.

MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc........ fondateur.

MICHEL, l'abbé, curé de Cousancelles, par Cousances.. 6 janvier 1875.

MOREL, l'abbé Emile, curé de Sampigny...... 8 nov. 1871.

MOREL, Léon, I P ✿, receveur des finances, à Carpentras (Vaucluse).................. 8 nov. 1871.

* MOUILLERON, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc........................ 8 janvier 1874.

MUNEREL, Gustave, juge au tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars, à Bar-le-Duc...... 2 nov. 1881.

	Date de la réception.
NICOLAS, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames	4 nov. 1885.
PAJOL, comte Charles-Pierre-Victor, G. O. ✻, général de division, rue de Varennes, 73, à Paris	6 janvier 1886.
PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, à Lille (Nord)	7 janvier 1874.
* PERSENOT, Raymond, l'abbé, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt	2 nov. 1881.
PIERROT, Philogène, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy	6 déc. 1881.
PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs	5 juillet 1882.
PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun	4 juin 1873.
POGNON, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon	7 janvier 1885.
POINCARÉ, ✻, A ❂, ingénieur en chef des ponts et chaussées, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris	fondateur.
POINCARÉ, Raymond, avocat, docteur en droit, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris	5 nov. 1884.
QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy	2 juillet 1884.
RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28	5 janvier 1881.
ROBERT, C ✻, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), intendant général inspecteur en retraite, à Paris, boulevard de la Tour-Maubourg, 28	3 mars 1875.
ROBINET, l'abbé Nicolas-Narcisse, curé de Foameix, par Etain	3 sept. 1884.
ROYER, E., membre de la Société géologique de France et d'autres Sociétés savantes, à Bologne (Haute-Marne)	6 octobre 1875.
* SAILLIET, Pierre-Victor, ✻, agent-voyer en chef honoraire, rue du Four, 64	3 août 1881.
SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue de Saint-Dizier, 25	6 mai 1885.
SAINTIGNON, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel	1er sept. 1875.

	Date de la réception.
SIMON, l'abbé Prosper, curé de Burey-la-Côte, par Maxey	3 sept. 1884.
SOUHAUT, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny	6 sept. 1882.
THEURIET, André, ✻, homme de lettres, rédacteur au ministère des Finances, à Paris, rue Bonaparte, 30	4 octobre 1871.
THOMAS, l'abbé, vicaire général du diocèse, à l'évêché, à Verdun	3 août 1870.
THOMAS, Gustave, docteur en médecine, maire de Revigny	2 août 1882.
VARIN, Paul, président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque	2 nov. 1881.
* VAUTTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt,	3 janvier 1883.
VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)	3 avril 1870.
WIENER, Lucien, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy	3 octobre 1883.
* YUNG, Alfred, A 🙰, professeur de musique, rue du Tribel, 48	6 avril 1870.
ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse	5 août 1885.
ZARTMANN, médecin oculiste, à Metz, rue de l'Evêché	5 janvier 1881.

NÉCROLOGE

La Société a perdu en 1885 et en 1886

Membres correspondants :

LE MERCIER DE MORIÈRE, Laurent, décédé à Nancy, le 12 janvier 1885.

DE SMYTTÈRE, décédé à Lille, le 26 janvier 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
Académie de Caen (Calvados).
Académie de Dijon (Côte-d'Or).
Académie de Lyon (Rhône).
Académie de Metz (Alsace-Lorraine).
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité archéologique de Senlis (Oise).
Musée Guimet, à Lyon (Rhône). — M. Milloué, directeur.
Société Académique d'Amiens (Somme).
Société Académique de Béziers (Hérault).
Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société Académique de Laon (Aisne).
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
Société Académique du Var, à Toulon.
Société Archéologique de Beauvais (Oise).
Société Archéologique de Constantine (Algérie).
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

Société d'Etudes scientifiques de Draguignan (Var).
Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).
Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
Société Philomathique de Verdun (Meuse).
Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
Institut égyptien, au Caire (Egypte).
Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.

Société impériale des Naturalistes de Moscou.

Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). (M. Franz d'Hauer, An das K. K. Naturhistorische Hofmuseums ; — Wien, 1, Burgring.)

Envoi aux Bibliothèques.

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.

Bibliothèque des Archives départementales de la préfecture de la Meuse.

Bibliothèque de la section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Lachaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).



TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

*
* *

Bar-le Duc — Typ. Schorderet et Cie — 1518

AVIS.

Messieurs les Associés pourront se procurer la collection complète de la première série des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc (1871-1882), au prix de *trente francs*, chez M. LALLEMAND, Directeur de l'École Rollin, rue Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc, Bibliothécaire de la Société.

Les tomes I, II, III et IV de la 2e série (1882-83-84-85), seront envoyés *franco*, par la poste, au prix de *quatre francs*, chaque volume.

Bar-le-Duc. — Typ. Schorderet et Cie — 1518



